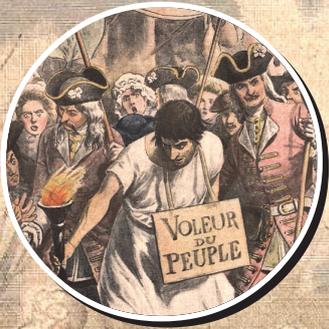


Valéry Vigan



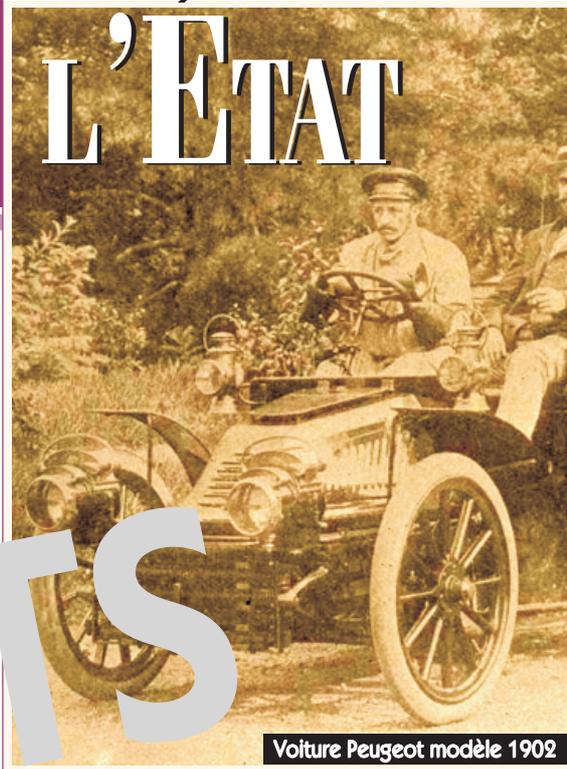
Il était une France

QUAND SE MÊLENT
PETITE ET GRANDE HISTOIRE

LA FRANCE PITTORESQUE

Dès le XVIII^e siècle, l'État adopte des mesures sévères visant à endiguer l'inclination des conducteurs de carrosses au stationnement désordonné. Devant l'accroissement du nombre de véhicules hippomobiles, la circulation à droite et des règles de priorité sont instituées, puis les excès de vitesse sanctionnés sous Charles X. Des dispositions qui annoncent le certificat de capacité instauré en 1899 et pouvant être retiré au titulaire commettant trop d'infractions...

Les AUTOMOBILISTES dans la ligne de mire DE L'ÉTAT



Voiture Peugeot modèle 1902

Si l'avènement de la voiture dite *automobile* incita l'État à prendre de nouvelles mesures visant à encadrer son usage sur les routes de France, le besoin s'était depuis longtemps fait sentir de réguler la circulation des véhicules hippomobiles, pour éviter les encombrements.

L'usage des carrosses qui avait été prohibé par Charles X, est devenu un usage commun de la classe noble et bourgeoisie au début du XIX^e siècle. La commission de cette espèce de voiture

du règne de Louis XIII.

La plaque numérotée imposée aux carrosses de place

L'usage des carrosses définitivement adopté, on avait inventé les chaises à bras, les chaises roulantes, le soufflet, le phaéton, et d'autres espèces de voitures tirées par un ou plusieurs chevaux. Devant la prolifération des carrosses de place notamment, le principe de la plaque de matriculation est créé dans un décret daté par Louis XVIII, datant du 2 mai 1785 et précisant la manière de les numérotés et sorte qu'ils puissent être reconnus lorsque les carrosses ou les conducteurs se trouvent dans quelque localité.

Un arrêté du Conseil du Roi en date du 1^{er} décembre 1787 fait état des problèmes constatés, à l'origine de désordres : « Le roi étant informé que le nombre des carrosses de place se trouve depuis quelques années tellement

augmenté, que les cochers, sous prétexte qu'ils ne peuvent plus se placer dans les rues qui leur sont assignées, se tiennent dans presque toutes les rues de Paris, y causent de l'embaras, souvent même du désordre ; que pour mieux cacher leurs contraventions, ils se servent de carrosses sans numéro, ou prennent des numéros doubles,

ce qui les met à couvert des peines que méritent leurs contraventions, et expose le public à l'insulte et aux mauvais traitements de ces sortes de cochers ». Pour pallier cette difficulté, l'apposition sur cha-

que carrosse d'une marque spéciale et indélébile est adoptée.

Le comportement des conducteurs pointé du doigt

C'est cette même ordonnance qui esquisse le futur permis de conduire, en mentionnant les qualités requises pour conduire et en abordant la notion de comportement des conducteurs : « Que les cochers mettent leurs carrosses si près des maisons, que le passage en est bouché pour les gens de pied, ainsi que l'accès des boutiques ; qu'ils se mettent à double rang contre la disposition des règlements et embarrassent la voie publique, insultent les passants et les bourgeois, ne restent point sur leurs sièges, comme ils le doivent ; que souvent même les carrosses sont conduits par des enfans, qui n'ont ni l'âge, ni la force, ni la capacité requise pour conduire les chevaux, ce qui a donné lieu à beaucoup d'accidens ; qu'il arrive encore que les cochers font monter sur leurs sièges des



Les Petites Voitures des environs de Paris - XVIII^e siècle

avait fait disparaître les entraves légales qui s'étaient opposées, initialement, à l'adoption de cette nouveauté : d'où la quantité considérable de voitures que l'on remarquait dans Paris dès l'origine

Les premiers COMPTEURS kilométriques

Imaginé par les ingénieurs de l'école d'Alexandrie, l'odomètre perfectionné par les Chinois en 1778. En France, ce sont les voitures des cochers qui en feront l'expérience, dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

On s'est préoccupé de tout temps de construire des voitures pourvues d'un mécanisme évaluant les distances. Les compteurs kilométriques, ou odomètres, remontent aux ingénieurs de l'école d'Alexandrie, vers le III^e siècle avant J.-C. La première description se trouve dans un fragment grec qui accompagne le *Traité de la Dioptrie* de Héron. Une autre dont le souvenir ait survécu a été décrite par Vitruve (vers 50 avant J.-C.). A intervalles égaux, tous les milles pas, le mouvement des roues faisait tomber un caillou dans un plat d'airain. Le voyageur n'avait qu'à compter les cailloux à l'arrivée pour évaluer la distance qu'il venait de parcourir. D'après J. Capitolin, l'empereur Commode, au II^e siècle, possédait déjà une voiture-odomètre, et dès le milieu du XVII^e siècle, on en retrouva le procédé de construction. Ce fut en Chine que l'ingénieur Liang Shicong perfectionna l'odomètre en 1778 (en 1781).

Les Chinois observèrent ce procédé beaucoup plus perfectionné par Liang Shicong, l'un des grands officiers de l'intérieur du palais construit en 1027, à Hangzhou, dont le mécanisme était très ingénieux. Ce compteur avait un timon à deux roues. Il avait deux étages, dans chacun desquels se trouvait un homme de bois qui tenait droit un maillet. A chaque *li* parcourue – la *li* représentant 576 mètres – l'homme de bois de l'étage inférieur frappait sur un tambour ; toutes les dix *lis*, un autre homme de bois situé à l'étage supérieur donnait un coup sur une clochette.

C'est peut-être à Collignon que l'on doit les premiers essais de compteurs kilométriques. Ce cocher irascible assassina en 1855 M. Juge qui s'était plaint de sa grossièreté. La Compagnie des Petites Voitures chercha dès lors un moyen de rendre impossibles les discussions entre les cochers et leurs clients. Dans les premiers mois de l'année 1861, elle proposa un prix de vingt mille francs à l'auteur d'un cadran qui, placé dans les voitures d'une façon apparente, permettrait d'indiquer le nombre de kilomètres parcourus. ■

(D'après « L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux », paru en 1890)

tuées en 1874.

Lorsque Messieurs Serpollet et Avozard obtiennent la première autorisation de circuler à bord d'une automobile en 1891, la loi de 1851 sur la vitesse s'applique *de facto* à leur véhicule, ainsi que toutes les

vagabonds et gens sans expérience à qui ils abandonnent les guides de leurs chevaux pour leur apprendre à les mener... Enjoignons aux cochers qui conduisent lesdits carrosses de se comporter honnêtement, et de ne les exposer que dans les places, carrefours et rues marquées à cet effet, et non ailleurs, de s'y tenir sur leurs sièges bien rangés et en état de marcher lorsqu'ils en seront requis, de laisser le passage libre aux piétons et aux carrosses, pour ne pas incommoder les gens de bien...».

Le IV^e avril 1807, le législateur, en 1607, par l'ordonnance de l'entrée à la ville, interdisait aux piétons de circuler en découlant d'un stationnement sauvage : « Nous voulons et il nous plaît que lorsque les rues et chemins seront encombrés ou incommodés, notre grand Voyer ou ses commis enjoignent aux particuliers de faire ôter les dits empêchements ».

Le stationnement, un problème crucial

Au XIX^e siècle, les maires avaient le droit de défendre de laisser stationner des bêtes de somme dans telle partie de la ville, ou dans telle rue ou place. La loi de 1807 n'était pas exécutée.

L'animal avait été trouvé stationné devant l'établissement industriel d'un bourgeois qu'un bourrelier, qui avait besoin de l'avoir près de sa boutique pour réparer les harnachements qu'il réparait pour lui.

Les bêtes de somme et les voitures de marchands étaient, aussitôt après le déchargement, conduites hors des marchés, avec défense aux conducteurs de donner à manger à leurs chevaux sur la voie publique, et de les délaissier.

L'autorité municipale prenait souvent des arrêtés pour régler l'heure après laquelle certains industriels ou marchands ne pourraient plus stationner sur la voie publique avec leurs voitures ou charrettes dans plusieurs grandes villes pour les laitiers, maraîchers, blanchisseurs. Le stationnement après l'heure réglementaire entraînait des peines de police.

L'espèce d'encombrement qu'il importait le plus de prévenir, surtout dans les grandes villes, était celle qui résultait du stationnement des voitures. Les besoins et

les inconvénients, on peut même dire les dangers de l'active circulation des véhicules de toutes sortes qui sillonnaient sans cesse les rues de Paris notamment, ont déterminé la publication d'un grand nombre d'ordonnances de la préfecture de police. Plusieurs grandes villes adoptèrent des règlements analogues à celles de Paris.

Pour se déplacer dans les rues, les règlements prioritaires

Une ordonnance du 4 janvier 1805 définit les règles de circulation à l'endroit du croisement de deux véhicules : « Sa Majesté a ordonné et ordonne que tous routiers, charretiers, voituriers et autres seront tenus de céder le pavé et de faire place à tous courriers et voyageurs allant en poste ». Le décret du 28 août 1808 va plus loin et attribue une portion de la chaussée à chaque véhicule : « les rouliers, voituriers, charretiers, seront tenus de céder la moitié du pavé aux voitures des voyageurs ». En 1852, obligation est faite aux conducteurs de serrer à droite de la chaussée lors du croisement de véhicules, afin de libérer le plus de place possible. La circulation sur la partie droite de la chaussée en toutes circonstances sera définitivement adoptée le 14 août 1893.

Les excès de vitesse des voitures hippiques sont prohibés

En France, les excès de vitesse, la permission de leur répression vient de la loi de 1807.

Il est expressément défendu de conduire les voitures au galop sur les routes, et autrement qu'au petit trot dans les villes ou communes rurales, et au pas dans les rues étroites

Charles X, qui aborde cet aspect de la circulation concernant les chevaux et voitures de poste, dans une ordonnance de juillet 1828 : « Les postillons ne pourront, sous aucun prétexte, descendre de leurs chevaux. Il leur est expressément défendu de conduire les voitures au galop sur les routes, et autrement qu'au petit trot dans les villes ou communes rurales, et au pas dans les rues étroites ». La loi du 30 mai 1851 statuera sur l'ensemble des véhicules existant alors, des taxes en rapport avec la vitesse de transport étant insti-



Au sud-ouest de la ville de Nantes, s'étend le pays de Rais, qui formait au XV^e siècle une puissante baronnie dont la capitale était Machecoul. Rien dans le bourg modeste et paisible ne décèle la place de guerre de jadis : les imposants remparts ont disparu, et de la redoutable forteresse il ne reste plus que des débris. Cependant les ruines du château de Gilles de Laval surnommé *château de Barbe-Bleue*, ont gardé quelque chose de l'aspect farouche que devait avoir la demeure du maréchal.

Une lignée illustre, une fortune colossale

Né en novembre ou décembre 1404 au château de Champtocé, en une chambre appelée la *Tour noire*, Gilles de Laval, baron de Rais ou de Retz, descendait des illustres familles de Montmorency, de Machecoul et de Craon, et avait pour grand-oncle le connétable Du Guesclin. Orphelin en 1415, et malgré les dispositions du testament prévoyant de confier sa tutelle à son cousin, c'est son aïeul Jean de Craon qui assura son éducation ; un homme décrit comme violent, taciturne, calculateur et sans scrupules. Fiancé à Jeanne Peynel, puis à Béatrix de Rohan, qui toutes deux moururent prématurément, il emporta une fortune militaire et se couvrit de gloire aux côtés du duc de Bretagne Jean VI, avant de passer le 24 avril 1422 au service de Thibaut l'une des plus riches seigneuries de Poitou, recevant notamment en dot la baronnie de Tiffauges, et les châteaux de Pouzauges, Savennay, Confolens, Chabanais. Possédant déjà la baronnie de Rais – comprenant maints châteaux et maintes seigneuries –, des domaines en Poi-



... tout, en Anjou, en Bretagne et dans le Maine, et à Nantes l'hôtel de la Suze qui éclipsait le palais ducal, il se vit, lorsqu'il eut atteint dix-huit ans, maître et administrateur d'une fortune considérable.

Une carrière militaire

... par sa mère, le comte de Blois était proche parent de Jeanne d'Arc. Favorisé par le puissant Charles V, Renaud prit à la guerre sainte à vingt ans, il se distingua dans un nombre de batailles d'armes et y gagna le bâton de maréchal de France à vingt-trois ans. Compagnon de combats de Jeanne d'Arc, aux côtés de laquelle on le trouve sur la Loire, à Paris, à Orléans, il fut contraint, sur ordre, de l'abandonner le 13 septembre 1429 lors de l'échec devant Paris et de la retraite du roi vers la Loire et, mettant un terme à sa carrière militaire, retourna dans ses foyers.

Physiquement, les chroniqueurs s'accordent à représenter Gilles de Rais comme jouissant d'une figure séduisante, d'une taille souple et majestueuse. Ses manières étaient élégantes et il joignait à une intelligence vive et cultivée l'amour des lettres et du beau.

En 1432, ses revenus s'élevaient à cinquante mille livres, monnaie du temps. Une source de dépenses

COUPABLE OU INNOCENT ?

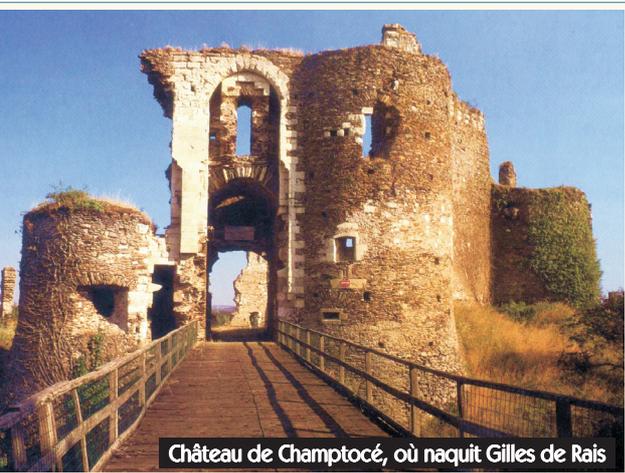
Gilles de Rais

En l'assimilant au « Barbe-Bleue » de Perrault, la légende a tant obscurci l'histoire qu'on a peine à dégager de l'épouvantail la vraie figure du haut et puissant baron...

Le 25 octobre 1440, Gilles de Rais est condamné au bûcher pour une série d'actes barbares et lubriques sur des enfants, les témoignages accablants recueillis alors lui attribuent la mort de 140 à 200 enfants victimes de ses féroces débauches.

Orphelin à dix ans, maréchal de France à vingt-trois ans, illustre par ses côtés de Jeanne d'Arc en son protecteur, un personnage d'extraordinaire richesse, monté grand train, doué d'une grande vivacité d'esprit, se serait mué en une redoutable « bête d'extermination » après une carrière militaire courte mais brillante, se livrant aux pratiques de la magie la plus noire et aux tortures les plus abjectes. Et si son procès n'avait été qu'une parodie de justice masquant une cabale montée par ses ennemis pour s'approprier ses richesses ?...

somptuaires était sa maison militaire se composant d'une garde de deux cents hommes à cheval, pages et écuyers, magnifiquement équipés, payés, nourris, vêtus et logés par le maréchal, chacun d'eux ayant ses propres serviteurs ; une autre était l'entretien de son clergé, après qu'il ait fondé à Machecoul une chapelle et une collégiale sous le vocable des Saints-Innocents : 25 à 30 personnes dont un doyen, un archidiacre, un vicaire, un trésorier, des chanoines, chapelains,



Château de Champtocé, où naquit Gilles de Rais

coadjuteurs, chantres, clercs et enfants de chœur, à la tête desquels se trouvait un « évêque ».

Le *Mémoire des héritiers* nous donne une idée de ses prodigalités : « A séjour et à l'église », ce clergé était vêtu de robes écarlates ornées de longues traînes, de divers draps fins « fourrés de martre, de gris, de menu-vair et d'autres fines plumes et fourrures..., des surplis du tissu le plus fin, des aumusses et chapeaux de fins gris doublés de menu-vair ». D'ailleurs,

La maison du baron se complétait par une troupe théâtrale qui périodiquement donnait de grandes représentations rendant notamment hommage à Jeanne d'Arc

tous ces gens « usaient de grandes pompes et bombances ». Enfin, jamais on n'avait vu, même à la Cour d'un roi de France, « telle superfluité, tels excès, dépense si déraisonnable ».

La maison du baron se complétait par une troupe théâtrale qui, presque tous les jours, jouait devant lui des Mystères, et périodiquement, avec l'adjonction de clercs de la Basoche et comédiens venus

frais du maître, on comprend son incessant besoin d'or, les tourments qu'il en éprouva, et sa curiosité pour l'alchimie.

Alchimie et magie noire

Pour subvenir à ses prodigalités, il ne recula devant aucune exigence des célèbres alchimistes qu'il avait consultés – notamment Prelati – et alluma des fourneaux sur lesquels son propre or fondait, tandis que le *grand-œuvre* lui échappait également et s'évaporait en fumée. L'insuccès le décida à se livrer aux pratiques de la magie noire, se bornant tout d'abord à des scènes d'évocation des esprits : réchauds et charbons ardents, nuages d'encens, pierres d'aimant, torches et chandelles

en nombre, cercles magiques, épées flamboyantes, lettres à Satan écrites et signées du sang du maréchal. Mais, d'inoffensives, ses pratiques devinrent criminelles, impliquant des sacrifices d'enfants. « Desquels enfants ou autres créatures, dit encore Monstrelet, après qu'il les avait fait mourir violemment, faisoit

prendre aucune partie de leur sang, duquel on écrivoit livres où il y avait conjurations diaboliques. »



Château de Tiffauges
© Florence Brémont (www.terebenthine.com)

Aurait ainsi débutée une horrible série de meurtres dont les confessions recueillies au procès, sous la torture, nous fournissent les détails. Les enfants, jeunes filles et jeunes garçons parmi les plus gracieux des bourgs voisins de ses châteaux, les petits mendiants qui se présentent à sa porte sont d'abord ses victimes

Quand richesse et bravoure

excitent haine et jalousie...

Contre le grand seigneur breton, une soixantaine de familles, Gilles de Rais fut comblé de richesses, notamment au profit de son fils, Jean de Rais, comte de Montfort, duc de Bretagne, plus tard, très zélé pour la défense de la Bretagne.

Les meilleures terres bretonnes furent achetées par Gilles de Rais, comte de Montfort, duc de Bretagne, plus tard, très zélé pour la défense de la Bretagne. L'abbé Gilles de Laval, baron de Rais, comblé de richesses, notamment au profit de son fils, Jean de Rais, comte de Montfort, duc de Bretagne, plus tard, très zélé pour la défense de la Bretagne.

L'abbé Gilles de Laval, baron de Rais, comblé de richesses, notamment au profit de son fils, Jean de Rais, comte de Montfort, duc de Bretagne, plus tard, très zélé pour la défense de la Bretagne. L'abbé Gilles de Laval, baron de Rais, comblé de richesses, notamment au profit de son fils, Jean de Rais, comte de Montfort, duc de Bretagne, plus tard, très zélé pour la défense de la Bretagne.

L'abbé Gilles de Laval, baron de Rais, comblé de richesses, notamment au profit de son fils, Jean de Rais, comte de Montfort, duc de Bretagne, plus tard, très zélé pour la défense de la Bretagne.

Au XV^e siècle, la justice égale pour tous est pure utopie, et l'on peut aisément comprendre pourquoi le grand juge confia aux Maestroit l'exécution de ses mandats et ordonnances contre le baron de Rais ; si ce dernier n'avait eu d'aussi puissants ennemis, toutes les ordonnances seraient peut-être restées lettres mortes. Si cette circonstance ne prouve point que les crimes attribués à Gilles de Rais sont imaginaires, elle explique du moins les sympathies que ses contemporains témoignèrent au grand criminel coupable de massacre d'enfants de différents âges victimes de sa lubricité. On peut lire dans une ancienne chronique manuscrite de la Bibliothèque de Nantes : « Pourtant, pour la mort duquel grand partie des nobles du pays de Bretagne, et spécialement ceux de son lignage, en eurent au cœur très saignante douleur et grande tristesse, car avant que cette aventure lui advint il était moult renommé d'être très vaillant chevalier en armes » ■

(D'après « L'Intermédiaire des chercheurs et curieux » paru en 1905)

Château de Tiffauges
Salle d'alchimie
© Florence Brémont
(www.terebenthine.com)



dramas d'alors, comme le Mystère du Siège d'Orléans, ne comportaient pas moins de 500 acteurs ; que « à chacune fois que il faisoit jouer, il faisoit faire, selon la matière, habillemens tous nouveaux et propres » ; si l'on ajoute enfin que Gilles, qui aimait fort les voyages, se faisait suivre dans ses déplacements à Orléans, Bourges, Montluçon et maintes autres villes, par sa maison militaire, sa collégiale et son théâtre, et que cette suite de plus de 300 personnes chevauchait sur de magnifiques montures et était entretenue partout aux

Quand l'Église fustige

Coiffures à cornes

prisées par les femmes des XIV^e et XV^e siècles



Coiffure des nobles de la cour de la reine Isabeau de Bavière. Fig. 3

Si les Français s'en tiennent à la modestie des coiffures gauloises, n'y ajoutant que peu de fioritures, une créativité débridée marque les XIV^e et XV^e siècles. Des coiffes telles que le hennin flamand, conquièrent la France à grands renforts d'ornements et de bonnets monumentaux. Ces coquetteries, que d'aucuns considèrent alors comme autant de répréhensibles excentricités, suscitent notamment l'opprobre d'un certain Thomas Conecte prêchant le retour à la simplicité sur la voie galloise. Les églises ne semblent pas à accueillir son auditoire.

Un jour, un grand seigneur italien se rendit à Paris pour un mariage de peuples. Il présenta un couple de chaque pays entré en Europe. Le peintre de son cortège national. Fidèlement le peintre exécuta l'œuvre demandée. Il n'avait éprouvé aucune difficulté, tant qu'il traitait les Anglais et les Allemands, les Suisses et les Suédois, les Hollandais et les Espagnols, les Turcs et les Hongrois.

Jusqu'au XIV^e siècle, on agrémentait simplement la coiffure gauloise

Mais la France le mit dans une grande perplexité. Les modes y changeaient si rapidement, et avec un si faible souci des contradictions, qu'il ne put dégager une idée générale de la multiplicité des costumes français. Pour trancher la difficulté, il peignit ce dernier couple nu, tenant un flot d'étoffes sur le bras. Il prenait ainsi les Français entre deux modes, dans la seule posture à laquelle ils revenaient nécessairement et fréquemment. À l'époque de la Renaissance, c'était à la seule époque que l'artiste ne représentait une tête dura... comme française pendant longtemps. Cette représentation successive de modes changeantes soulignait la forme de son costume à partir du seizième siècle. Jusque là elle avait gardé, de ses origines gauloises, une modestie exprimée par des coiffures as-



Fig. 1

simples après le voile et les rubans, l'élégance gracieuse encadré sa figure. C'était un capuchon formé d'un lé... étoffe dont on rabattait deux coins en les retenant par une couture. Il en résultait un bonnet en pointe que l'on garnissait d'une bordure de fourrure et qui laissait tomber, jusque sur les reins, un flot d'étoffe formant mantelet. Plus tard, la coiffure adopte des couronnes de fleurs ou chapels, que les dames s'en allaient cueillir aux champs et qu'el-

Un prédicateur

Les coiffures féminines du XVIII^e siècle dont la hauteur prodigieuse fait le régal des caricaturistes, ne semblent pas excéder en extravagance celles du XIV^e siècle. Le combat de Thomas Conecte peut surprendre, lorsqu'on sait que ce carme breton rassemblait jusqu'à 20 000 personnes écoutant religieusement ses prédications sur les places publiques...

Du temps des romaines, les femmes ont pris plus plaisir à se déshabiller qu'à s'habiller ; et l'histoire n'ait point parlé de ces architectes du beau qui ont élevé de si merveilleuses fabriques, comblées de rubans, de dentelles et de fil d'archal. Il est certain qu'il y a eu tant de vêtements Or... cette espèce d'édifice que de ceux qu'on a faits de pierre ou de plâtre : on l'a vu quelquefois s'élever en forme de pyramide, quelquefois en celle d'un clocher. Du temps de Juvénal, il y avait plusieurs étages qu'il a décrit fort agréablement en ces termes : « Elle arrange sur sa tête une si grande quantité de cheveux, elle y ajuste tant de rangs de boucles, et les fait monter si haut, qu'elle paraît de la plus belle taille du monde

les tressaient pour les porter sur la tête. Cette mode se conserva longtemps. Nous la retrouvons mêlée aux filets du treizième siècle et aux bourrelets de cheveux qui

On vit des cornes de toutes formes et de toutes dimensions s'emparer de toutes les têtes féminines, élargissant ou rétrécissant le voile qui les accompagnait toujours

formaient, autour de la tête, une coiffure solide et gracieuse.

La France devient le chef de file d'une mode extravagante

Au quatorzième siècle il n'en est plus question. La femme française, à cette époque, s'éprend de la coiffure à cornes, et s'en éprend pour longtemps. D'abord modeste, affectant la forme d'une mitre d'abbé (fig. 1), et s'appuyant sur des bourrelets de cheveux qui encadraient la figure en cachant les oreilles et la chevelure, elle se construisait avec des torsades garnies de bandelettes sur lesquelles se posaient les étoffes précieuses, les bijoux, les couronnes qu'il plaisait aux

dames de porter.

Peu à peu les cornes de la mitre s'écartèrent et le motif de la coiffure subit, tout entier, ce mouvement en largeur. Les bourrelets s'agrandirent au point de se présenter comme de forts coussins. La chevelure naturelle ne suffisant plus à les confectionner, il fallut y faire entrer de faux cheveux et parfois du chanvre et du lin. Et l'on vit des cornes de toutes formes et de toutes dimensions s'emparer de toutes les têtes féminines, élargissant ou rétrécissant le voile qui les accompagnait toujours. Il y en eut dont l'écartement était tel, que les dames, dont la tête les portait, rappelaient les figures des métempsychoses mythologiques (fig. 2). D'autres les rétrécissaient en croissant, et alors les allongeaient pour leur donner plus d'élévation au-dessus du front. Après la France, l'étranger l'avait adoptée. Elle conquiert l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. Si bien que, quand Isabeau de Bavière entra dans sa bonne ville de Paris, elle y rapporta les cornes, mais singulièrement développées. Les femmes de sa suite reflétaient les goûts de leur princesse. Et les Parisiens assistèrent à une cavalcade d'amazones qui les étonna profondément.

Ces coiffures recevaient des ornements de toutes sortes (fig. 3). Les Parisiennes s'éprouvèrent aussitôt de cette coiffure



Frères carmélites

numentale. Elles adoptèrent le haut bonnet, sur lequel elles firent évoluer, de la nuque au front, leurs nattes de cheveux

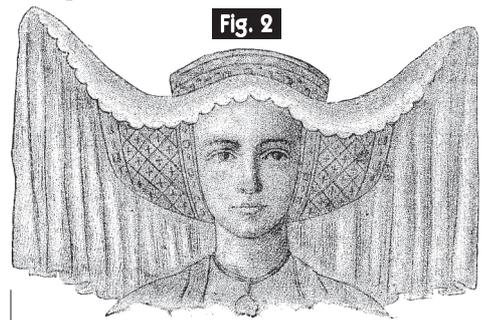


Fig. 2

emmaillotées d'étoffes. Pareilles à des boudins, celles-ci venaient se rejoindre au-dessus du front.

Un accident, survenu sur la tête d'Isabeau, fit renoncer à cette mode. Elle perdit ses cheveux, et imagina de faire adopter, aux dames de la cour, une coiffure originaire de Flandre.

Le hennin devient le support de toutes les fantaisies

Le hennin régnait alors dans cette province ; les tapisseries du temps nous en ont conservé des spécimens de très grandes dimensions. C'était tantôt un cône de carton recouvert d'étoffe, tantôt une spirale de fil de laiton sur lequel on tendait un voile. Du sommet du cône partait un long voile descendant en arrière et dont les dimensions se rapportaient à la hauteur de la personne parée du hennin. Les bourgeois portaient des hennins de cinquante à soixante centimètres, soit d'un demi-aune. Leur voile, rond et très ample, descendait seulement jusqu'aux reins. Les dames nobles haussaient davantage leur coiffure et se reconnaissaient également, à la longueur du voile battant leurs talons. Aux princesses royales étaient réservés les hennins les plus élevés et le voile traînant à terre. Règles générales plus ou moins observées, et en dehors desquelles la fantaisie la plus exagérée se donnait toute carrière. Le hennin primitif était en quelque sorte placé entre deux voiles dont le premier se plaçait sur le front avant le hennin, et le second au sommet du cône.

Mais bientôt il fallut à cette coiffure d'autres ornements. A sa base on mit des turbans ; sur la surface on adapta, à l'aide de carcasses de fils de laiton, des pyramides de tissu de lin fortement empressées dont les plis se rejoignaient en pyramides au sommet du hennin et dont les ailes retombaient des deux côtés du visage (fig. 4).

Puis, on troqua le cône du hennin, on le remplaça par de hauts bonnets évasés

charisme Extrême!

par devant ; et si petite pour elle, qu'on n'aurait pu la porter sur la tête d'une autre personne. Mais je ne sais pas avoir aucune part à l'excès de la coiffure jusqu'à l'excès de la mode montée au XIV^e siècle. Elle formait deux colonnes ou deux pyramides, d'une hauteur si prodigieuse, qu'une femme, qui n'était qu'un Pygmée sans cette coiffure, devenait un colosse après l'avoir mise. Paradin nous apprend « que ces anciennes fontanges s'élevaient une aune au-dessus de la tête ; qu'elles étaient pointues comme des clochers, et qu'il y avait de longues pièces de crêpe attachées au sommet joliment ornées de frange, et qui pendaient sur le dos des femmes comme des banderoles. »

Peut-être qu'elles auraient porté cette structure gothique plus loin, si le moine Thomas Conecte ne l'eût attaquée avec beaucoup de zèle et de vigueur. Ce saint homme courut de ville en ville pour fronder cette monstrueuse parure, et il s'en acquitta si bien, qu'au milieu d'un de ses sermons, plusieurs femmes jetèrent bas leurs commodes, et qu'elles en firent ensuite un feu de joie en sa présence à l'exemple de ces personnes d'Ephèse, qui exerçaient la magie, et qui, après avoir entendu saint Paul, brûlèrent tous leurs livres qui en traitaient. D'ailleurs ce moine se mit en si grande réputation, par l'austérité de ses mœurs et sa manière de prêcher, qu'il s'attourait souvent plus de vingt mille âmes dans une place publique ; où les hommes, rangés d'un côté, ne ressemblaient qu'à des petits buissons, et où les femmes, postées de l'autre, paraissaient, pour me servir de l'expression d'un ingénieux écrivain, comme une forêt de cèdres, dont les têtes se cachaient dans les nues.

Quoi qu'il en soit, il anima si bien le peuple contre cette mode, qu'elle essuya une rude persécution, et qu'elle ne se montrait jamais en public, que la populace ne l'insultât à coups de pierres. Mais si elle s'évanouit, pendant que le prédicateur foudroyait, quelques mois après son départ elle revint sur la scène, où, pour employer les termes de Paradin, « les femmes, qui, comme des limaçons effrayés, avaient rentré leurs cornes, les sortirent de nouveau d'abord que le danger fut passé. » ■

(D'après « Le spectateur ou le Socrate moderne - Tome 2 » paru en 1716)

Les vins du Perche prisés des religieux

Jusqu'au XVIII^e siècle

La terre percheronne n'attendit pas l'avènement des grands établissements monastiques pour recevoir ses premiers pieds de vigne. Ses vins trouvèrent grâce auprès des religieux et ne faillirent pas à leur excellente réputation des siècles durant.

Dans son *Historia Francorum*, Grégoire de Tours nous apprend que le deuxième évêque de Chartres, Athanasius, qui mourut au VI^e siècle, fut un vigneron. Il est probable que les vignobles du Perche furent connus dès l'époque mérovingienne. Selon un préjugé de la région, les vins de Perche pouvaient tuer le péché, ce qui explique l'introduction du christianisme dans cette contrée, les premiers chrétiens y firent planter quelques

d'autres monuments. Vers 1050, nous voyons Hugues de Rocé donner à la basilique de Saint-Santin et de Saint-Léonard qu'il avait construite dans son château de Bellême deux arpents de vigne au hameau de... sur le territoire actuel du Gué-de-Chêne. Mais la réputation des vignobles du Perche ne passa pas avec le temps. Comme le chroniqueur En... chartreux J. de... onré, mentionne dans son ouvrage de... Bellême en 126... Guillaume d'Acha... vend... comme Ch... mentionne trente... une vignette... de... même. Les vignobles de Saint-Martin du...-Bellême... à chaque instant :... 281, en 1276, en 1315, en 1391, et dans de nombreux baux de ferme. Le dernier de la série est celui qui fut consenti, pour huit années, par les religieux du prieuré, en 1743, et dans lequel figure une pièce de terre, sise près de Haute-Loge.

L'importance de cette culture est attestée par les redevances et services auxquels étaient tenus les vassaux du prieuré de Saint-Martin, et par les procès en résultant. En 1300, on trouve ainsi un accord entre Jean de Dancé et le prieur du Vieux-Bellême, au sujet du pressurage des vins et des droits de pressoir. En 1316, on voit le prévôt fieffé du prieuré réclamer avec force injures, une miche blanche, quatre bises et un boisseau de pois chaque fois qu'il allait en vendange. Un accord conclu en 1505 nous apprend que les habitants de la Perrée étaient obligés d'offrir aux religieux, pour droit de coutume, une pipe de vin de Vaunoise, cru dont l'excellence est avérée, et un acte de 1515 montre que les religieux percevaient la dîme des vignes de Saint-Martin et de Vaunoise. Le vin de Vaunoise était, de préférence, réservé pour le saint sacrifice. Témoin, le testament de Robert Durand, vicaire de Pin-la-Garenne, qui en 1516 lègue à son église une rente de 7 sols et demi pour le pain et le vin de Pâques, et deux planches de vignes à Vaunoise, pour servir à la fourniture de vin de messe. Ces vignes ont subsisté jusqu'à la fin du règne de Louis XV.

(D'après « La vigne dans le département de l'Orne et particulièrement au Moyen Age » paru en 1900)



vignes. Les vies des saints mérovingiens nous apprennent que les disciples de saint Benoît et de saint Colomban firent de même. La vie de saint Calais mentionne qu'il découvrit, dans la forêt du Perche, une petite vigne qu'il cultiva avec succès. L'existence de vignobles, antérieurs aux grands établissements monastiques ayant contribué aux progrès de l'agriculture, se trouve confirmée par un grand nombre

La noix du cocotier était en 1672 si rare à Paris, que le Dauphin, élève de Bossuet, désirant connaître la saveur de ce fruit des îles (comme on disait alors), ne put jamais s'en procurer un seul. Renaudot, le sous-précepteur du prince, voulant à tout prix satisfaire son désir, écrivit à Thoynard, dont les relations s'étendaient si loin, et ce ne fut qu'après bien des sollicitations que l'énorme amande arriva à Paris, Dieu sait en quel état ! Il est assez probable que le Dauphin avait lu

L'entrée rassasante de la noix de coco à Paris

Dans les années 1670, le maître François Pyrrard, un des vignerons de Vincent le Blanc, les mille merveilles attribuées au cocotier et à son fruit. Aujourd'hui les cocos, dépouillés de la fibre grossière de couleur brune l'enveloppant (appelée *caire* ou *brou*), s'entassent en pyramides devant certaines boutiques, ou bien sont promenés dans nos rues à côté des oranges et des mandarines qu'on leur préfère infiniment. Plus heureux que le fils du roi-soleil, le gamin des faubourgs se rassasie de l'énorme amande pour la modique somme de dix centimes, et peut se désaltérer avec son eau rafraîchissante en quadruplant la somme.

Nos vieux voyageurs avaient fort exagéré les délices que procure la noix de coco, et Vincent le Blanc en fait presque une panacée. Toutes ces merveilles ont disparu aux yeux des habitants de Paris depuis qu'ils les ont appréciées par eux-mêmes, et non sur le dire des voyageurs ; mais à mesure que la noix de coco perdait de sa renommée séculaire, sa multiplication en Europe a fait naître nombre de curieuses dissertations. On sait aujourd'hui, grâce à Sérapion, écrivain du X^e siècle, que la *Nux indica* (la noix indienne) était connue dès cette époque. Un demi-siècle plus tard, Avicenne parle également du *giauzi al hend*, qui n'est autre que notre amande. Marco Polo en fait mention.

On trouva au *caire* revêtant la noix, une application fort curieuse, en raison de sa propriété de gonflement au contact de l'eau. On en a rempli des caissons disposés le long de la muraille des navires, à la hauteur de la flottaison. En cas de déchirure de la coque par un projectile, l'eau, pénétrant dans les caissons, fait gonfler la fibre de coco, et cette dilatation est assez grande et assez dense pour obturer la brèche. On a donné à la fibre de coco ainsi employée le nom de *cellulose*.

(D'après un texte paru en 1885)

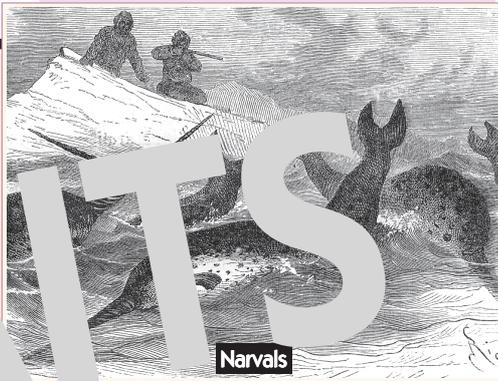
Un antidote universel LA DENT DE LICORNE

Le narval fut longtemps chassé pour sa longue dent à laquelle nos aïeux prêtaient de miraculeuses vertus

Il y a eu chez les anciens et les modernes bien des histoires sur la dent de Narval. Des deux dents incisives implantées dans la mâchoire supérieure de cet animal, l'une s'avorte presque complètement, tandis que l'autre s'allonge en une spirale qui constitue un énorme stylet, arrondi, cannelé, et qui, par sa sonde élastique et longue comme le tiers d'une pique, est étrangement armé. On a donc vu un animal à la dent, mais quelle dent ! C'est, à vrai dire, une épée d'ivoire. On la regardait comme la défense de la licorne, qui vivait au milieu du monde. Cet être merveilleux ressemblait, disait-on, au cheval et au rhinocéros. Aristote et Platon ont décrit l'animal, et on retrouve son image sur les anciens monuments. Sa figure a été adoptée par la chevalerie du Moyen Âge, et a soulevé de nombreux trophées aux fêtes militaires. Nos aïeux attribuaient à la dent du Narval, qu'ils appelaient *dent de Licorne*, des merveilleuses vertus. On croyait l'antidote infallible de toute substance toxique ; on était persuadé qu'elle anéantissait toutes les propriétés malfaisantes des substances vénéneuses. Charles IX, craignant d'être empoisonné,

avait grand soin de faire tremper dans sa coupe un morceau de dent de Narval. Amroise Paré se souvient d'en avoir fait un usage pour se guérir de certaines erreurs. Bien que la licorne soit un sujet d'histoire exorbitante, elle a été l'objet de sa rareté et de ses prétendues vertus. Elle passa de l'officine des médecins dans le cabinet des naturalistes, où elle fut longtemps conservée sous le nom de *come* ou de *défense de Licorne*. La véritable nature de cette défense fut démontrée pour la première fois par un naturaliste de la Renaissance, Wormius, qui l'avait trouvée adhérente à un crâne semblable à celui d'une baleine. Mais ce ne fut qu'en 1671 que Frédéric Martens donna une assez bonne description du Narval.

(D'après « Les mammifères » paru en 1879)



Dans le sillage de Jean ANGO

Vue de la ville de Dieppe au XV^e siècle



Surnommé le « Médicis de Dieppe », Jean Ango est dès son enfance prédestiné à l'état de marin, ressource ordinaire des Normands au XV^e siècle. Son goût prononcé pour les voyages l'amène à s'embarquer très jeune sur un navire sillonnant la Méditerranée, avant de découvrir les côtes d'Afrique et des Indes où ses capacités lui acquièrent réputation et fortune. Il n'a alors de cesse de développer ses affaires et d'assouvir sa passion pour les belles demeures et les puissants navires, organisant des expéditions et proposant ses services au gouvernement. Ne ménageant pas ses efforts, il fera du roi François I^{er} l'un de ses amis et admirateurs...

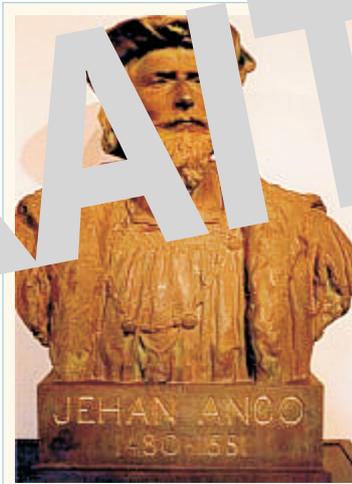
L'histoire de ce marin devenu puissant armateur et gouverneur de Dieppe, ouvrant ses coffres à l'État pour financer les guerres

Fils de l'officier de marine Charles Ango, Jean ou Jehan naquit à Dieppe en 1480. Dès son plus jeune âge il écoutait avec grand intérêt les récits de Pierre, contremaître et fidèle ami de Charles, à chaque retour de voyage. Enfant unique d'une famille peu aisée, il reçut une bonne éducation à peu de frais, sa ville natale prodiguant les bienfaits d'une instruction presque gratuite.

L'appel du large ressentit par Ango dès son plus jeune âge. Lorsque Jean Ango atteignit sa septième année, Pierre lui enseigna son éducation de marin, et bientôt l'art de grimper, d'attacher un nœud, de courir sur une vergue, de se promener dans la mâture et sur les cordages, de l'arrière vers l'avant, en passant par l'extrémité des perroquets, n'eut plus de secret pour le futur marin. Parrain du jeune Jean, le capitaine de navire Jean Cousin résolut de partir aux Indes, dans le sillage de Vasco

de Gama qui en 1497 avait tracé la route. Accompagné de Pierre, Jean Ango fut de ce périple qui dura deux ans, et l'année suivante, en 1504, fit le voyage des côtes d'Afrique avec son père, gardant la mer presque constamment jusqu'en 1507 et commandant le navire. Cette réputation lui valut la connaissance des Indes, les côtes d'Afrique et les côtes d'Europe. La même année, Jean Ango s'embarqua avec son père sur le navire de Cousin sans son père alors souffrant, pour un voyage d'exploration des côtes d'Amérique du Nord. De retour à Dieppe un an et quatre mois plus tard, après s'être rendu à Terre-Neuve pour y fonder une colonie française puis louvoyé sur les côtes pour faire la pêche à la morue, Ango apprit la mort de son père. Restant auprès de

éblouissante beauté, Sofala, capitale de la Cafrerie qui n'avait pas encore été découverte. C'était le grand entrepôt d'or et d'ivoire de cette partie de l'Afrique. Averti de la richesse d'une



colline la poudre d'or se trouvait en tonneaux. Ango accosta, puis changea contre des vêtements européens des tonnes d'or, des défenses d'éléphant ou encore des peaux de tigres. Sur le chemin du retour, le jeune commandant fut une nouvelle fois confronté aux périls de la mer lorsqu'il rencontra un navire portugais à la hauteur des rivages de Bretagne. Après un combat sanglant, le bâtiment ennemi fut capturé et emmené à Dieppe. L'entrée de la nef, dont la cale craquait sous le poids des tonnes d'or, des caisses

sa mère quelques mois, il repartit en mer en tant que second à bord d'un navire que commandait Cousin pour la plus riche compagnie d'armateurs de Dieppe : la mission consistait à rapporter de Ceylan une charge d'ivoire, de diamants, d'émeraudes et de rubis.

La tempête noue le destin de l'intrepide marin

Parvenant sans encombre aux Indes, le navire chargé de richesses se dirigeait vers le cap de Bonne-Espérance lorsque le scorbut toucha l'équipage. Pensant mourir, Cousin confia la direction de l'expédition à Jean Ango, dont l'énergie et la précision sauvèrent le bâtiment d'une horrible tempête dans le canal Mozambique. La tempête passée et Cousin rétabli, celui-ci refusa de reprendre le commandement du navire et félicita Jean qui reçut les acclamations de l'équipage.

Le navire aborda une baie assez profonde, toute bordée de magnifiques forêts et au fond de laquelle s'étalait, en amphithéâtre, les pieds dans la mer, une ville d'une

colline la poudre d'or se trouvait en tonneaux. Ango accosta, puis changea contre des vêtements européens des tonnes d'or, des défenses d'éléphant ou encore des peaux de tigres.

Sur le chemin du retour, le jeune commandant fut une nouvelle fois confronté aux périls de la mer lorsqu'il rencontra un navire portugais à la hauteur

des rivages de Bretagne. Après un combat sanglant, le bâtiment ennemi fut capturé et emmené à Dieppe. L'entrée de la nef, dont la cale craquait sous le poids des tonnes d'or, des caisses

Devant les efforts des paysans pour imiter les bourgeois dès le XVI^e siècle, les rois leur défendent le port de « pourpoints de soye, chausses bandées ou bouffées de soye », et en 1614, un cahier de village demande encore que « deffences soient faites aux seruiteurs et seroantes de porter soye, argenterye, ny habitz non convenables à leur estat et condition ».

Pourpoints et manteaux pour les paysans

Le laboureur du temps de François I^{er} s'habille comme l'artisan des villes : par dessus sa jaquette de drap noir doublée de serge blanche, l'un met une robe noire fourrée d'agneau blanc ; l'autre jette sur sa jaquette « de gris » un manteau de panne de couleur blanche, également fourrée d'agneau.

A cette époque, les gens de la campagne portent aussi des pourpoints de drap ou de « trisly », qui furent en usage en Champagne méridionale pendant près de deux siècles.

On retrouve ainsi en 1632, un laboureur en pourpoint, hauts-de-chausses et manteau de drap noir, rehaussé de galons gris et de bandes de velours noir. Au commencement du XVII^e siècle, des vignettes du *Mesnage à la campagne*, d'Olivier de La Motte, présen-



Paysans à la fin du règne de Louis XIII, d'après Abraham Bosse

Quand le VÊTEMENT paysan prend des COULEURS

DU XVI^e

AU XVIII^e SIÈCLE

tent des paysans au travail vêtus de tuniques serrées à la taille, les jambes nues dans des portées de laine et de cuir.

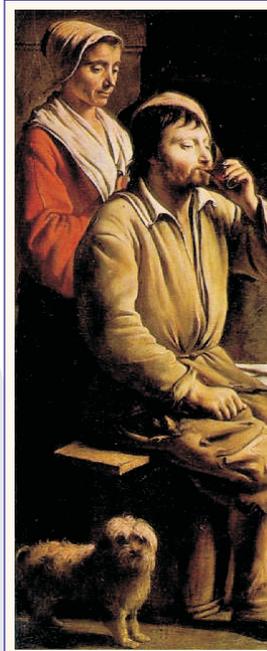
La mode du XVIII^e siècle est encore très austère

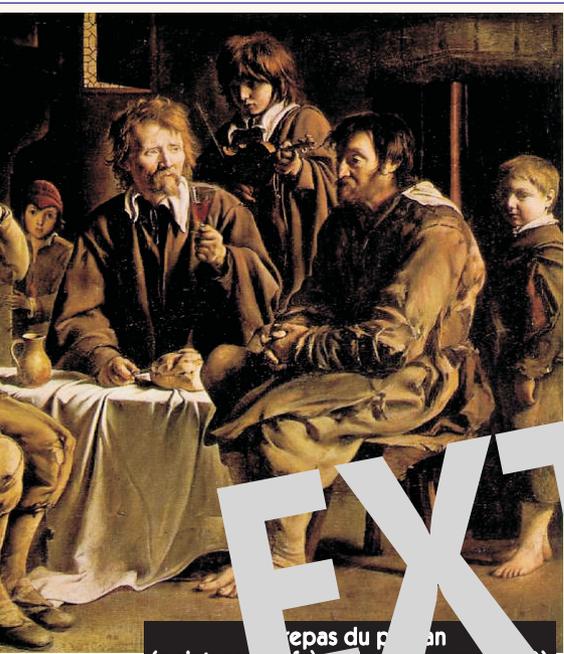
Sous le règne de Louis XIII, il sont tous voués à la serge et la bure. D'une génération à l'autre on les voit habillés tous et toujours de même : sayon ou jupon à ceinture de cuir, haut de chausses flottants avec des bas de grosse laine. Le paysan se distingue par ses guêtres de toile, par sa cape écourtée et par cet air d'indigence que Jacques Callot ou les frères Le Nain ont rendu avec un accent de vérité faisant frémir.

Sous Louis XIV, on garde à peu près le même costume ; le pourpoint est de tiretaine ou de drap gris, quelquefois de serge grise garnie de rubans noirs ; le manteau de bouracan couleur musc, de drap gris de fer ou rose sèche. Le pourpoint recouvre la chemisette de drap ou de laine, voire même de peau de cerf à boutons d'argent, sorte de gilet court, qui garnit le dos, les bras et la poitrine. Les paysans revêtent également le justaucorps, espèce de veste

Réprimées par les autorités, les velléités paysannes d'imiter le costume des bourgeois se manifestent au lendemain du Moyen Âge. Si lente est la gestation de la tenue vestimentaire campagnarde qu'il faut attendre le règne de Louis XIV pour voir les nobles « vilains » arborer haut, veste et culottes tissés d'étoffes parfois importées de certains contrées, sans compter les bijoux et les galons d'or, les paysannes déploient elles aussi des trésors d'imagination pour ressembler aux « dames de qualité ». Jusqu'au jour où, mode oblige, du vêtement villageois naît le costume citadin dernier cri ...

qui descend jusqu'au genou et s'ajuste à la taille. Le costume se complète par une petite fraise ou collerette plissée qui s'attache autour du cou. Le paysan tend à ressembler à un bourgeois, malgré la différence de sa coiffure avec celle du citadin. Il n'a pas le loisir de friser ou de poudrer ses cheveux, et a recours au barbier plutôt qu'au perruquier : il laisse d'ordinaire à ses longs cheveux leur couleur naturelle, et se contente de les relever en les nouant avec un ruban. On signale cependant, dans la période sombre du règne de Louis XIV des paysans si misérables





(peinture de [nom], vers 1640)

que leurs vêtements, hauts-de-chaus-
ses ou jupons, sont de « toile à demi
pourrie et déchirée. »

Étoffes colorées pour les paysans du siècle des Lumières

Avec le règne de Louis XV, l'habit, la
veste et la culotte se montrent partout
dans les campagnes. L'habit est de
drap, d'espagnolette, de bouge, même
de velours de laine ou de peluche ; la
nuance en varie du bleu au gris, au gris
de fer, à l'olive, à l'ardoise, au poil de
souris ; il y en a de couleur cendre et
de couleur musc. L'étoffe des vête-
ments, qui dans les contrées reculées
peut être tissée par la femme du pay-
san, provient aussi de fabriques éloi-
gnées : on est ainsi surpris de voir les
villageois de Champagne porter des
draps d'Elbeuf, de Romorantin, de
Vire, de Donchery, de Berg-op-Zoom,
de Londres et du Maroc. La veste, sou-
vent doublée de serge, peut être d'im-
périale ou de basin, de drap assorti ou
semblable à l'habit.

On réserve alors pour le travail ou
pour l'intérieur le bonnet de toile, de
brun ou de gris, et que l'on a vu déjà
au siècle précédent. Le chapeau noir ou
gris, à larges bords, est relevé sur
deux côtés, et si ses montants le
permettent, l'homme le garnit d'un
bonnet de bout de drap d'argent. Il
a de la peine à le travailler, il a tou-
jours une paire de souliers et des bas
de laine qu'il met le dimanche ; et il a du
linge, huit, douze, quinze chemises et
il en change chaque semaine. Il y ajoute
au besoin des collets de grosse mousseline. « Je ne sais comment il est arrivé,

écrit Voltaire, que dans nos villages où
la terre est ingrate, les impôts lourds, la
défense d'exporter le blé qu'on a semé
intolérable, il n'y ait guère pourtant un
colon qui n'ait un bon habit de drap, et
qui ne soit bien chaussé et bien nourri ».
Le paysan apportait un soin extrême
à ses sabots, souvent l'unique paire de
souliers qu'il possédait. D'après Fure-
tière, ils étaient la chaussure usuelle des
villageois. Dans le centre de la France
on les fabriquait avec une certaine cou-
leur, et dans d'autres provinces de
couleur différente. On les portait avec
des bas de laine et des souliers de
bois. Les paysans de la région de
Champagne, quand ils allaient
aux champs, portaient
leur vieux vêtements,
mais en les recouvrant
d'une espèce de saie de
toile grise, faite en forme de grande che-
mise, avec des ouvertures latérales pour
passer les mains dans les poches de la
veste. C'était la blouse, dont on igno-
rait même le nom sous Louis XV.

Les paysannes se piquent de fantaisie du temps du Roi Soleil

En Champagne, sous François I^{er}, les
vêtements des paysannes sont de cou-
leurs sombres ou ternes ; cotillons de
drap noir ou brun, fourrés de panne
ou d'agneau blanc, manches de drap
de couleur tannée ou blanche. Au XVII^e

siècle, leur costume est plus riche, plus
éclatant, plus pittoresque que celui du
campagnard, mais il diffère davantage
du costume des classes supérieures.

Sous Louis XIV, les cottes sont de serge
violette, bleue, grise, blanche, rouge
écarlate ou pourpre. La nuance rose sèche
est en faveur. Les corps ou corsages
sont de couleurs diverses et d'étof-
fes différentes, et les robes plus commu-
nes sont de laine, de drap, la serge et
la futaine, jusqu'à ce que les riches telles
que le cardinal, le duc de Noailles, le sa-
ntin un jour figuré. Si les robes ont
cessé d'être portées par
les dames, elles
restent à la mode dans les
campagnes.

Sous Louis XV, lorsque le
vêtement est d'une sim-
plicité presque austère,
les campagnardes n'en
ont pas moins quelques
bijoux. Mais nous voyons,
aux abords des villes,

des femmes de laboureurs, de vigne-
rons et de manouvriers dont les vête-
ments offrent une variété et quelque-
fois une richesse surprenantes : ainsi
des paysannes de la Bresse qui garnis-
sent de galons d'or et d'argent leurs
chapeaux, leurs corsets et leurs man-
ches, bordent de dentelle leurs tabliers
de mousseline et de soie. Celles des en-
viron de Paris ne portent plus que des
vêtements de laine ou de coton, bien
que sous Louis XIII, elles avaient des
corps de serge d'Aumale garnis de ve-

Coiffure des champs pour dame des villes !

**A la fin du XVII^e siècle, madame de Sévigné conseille après moult
réticences à sa fille de se coiffer « à la paysanne », mode instaurée par
la coiffeuse Martin et dite à la hurluberlu**

En 1671 la chevelure était bâtie sur le devant, formée de tire-bouchons, les uns couchés sur
le chef, les autres pendants. Une coiffeuse de Paris, Martin, qui avait hérité de la vogue
du coiffeur Champagnon, mit à la mode la coiffure hurluberlu ou hurluberlu, dans laquelle les
tire-bouchons étaient enroulés par plusieurs étages de boucles serrées les unes contre
les autres. Madame de Sévigné en parle ainsi à sa fille : « Je vous mandai l'autre jour la
mode de madame de Sévigné, dans laquelle la Martin a mis cette mode ; mais il
y a une certaine difficulté qui ne vous charmait pas, qu'il faut vous en rendre, afin que vous ne
vous en soyez point à faire des boucles sur vos cheveux, qui sont défrisés en un
moment, qui siéent à la mode, et qui ne sont plus la mode, et seulement que la coiffure de
madame de Sévigné. Je ne saurais vous dire la coiffure de la comtesse de Sully et la comtesse de Guiche ;
mais vous savez que la comtesse de Sully se rendue ; cette coiffure est faite justement pour votre
usage. Vous savez que comme un ange, et cela est fait en un moment... Imaginez-vous une tête
gagée à la paysanne, jusqu'à deux doigts du bourrelet. On coupe les cheveux de cha-
que côté d'étage en étage, dont on fait de grosses boucles rondes et négligées qui ne
viennent pas plus bas qu'un doigt au-dessous de l'oreille. Cela fait quelque chose de fort
jeune et fort joli, et comme deux gros bouquets de cheveux trop courts ; car comme il faut
les friser naturellement, les boucles qui en emportent beaucoup ont attrapé plusieurs
dames, dont l'exemple doit faire trembler les autres. On met les rubans comme à l'ordinaire,
et une grosse boucle nouée entre le bourrelet et la coiffure ; quelquefois on la laisse traîner
jusque sur la gorge. Je ne sais si nous vous avons bien représenté cette mode : je ferai
coiffer une poupée pour vous l'envoyer. » Cette coiffure, appelée par la suite à la Mainte-
non, fut sur les portraits qu'on fit de cette femme célèbre lorsqu'elle commença à être
remarquée de Louis XIV. ■

(D'après « Histoire du costume en France » paru en 1875)

Un passé houleux

La plus petite île française

Jouissant d'une position géographique stratégique mais aujourd'hui écologiquement menacée, cette île découverte au XVIII^e siècle fut reconnue propriété française en 1931. Autrefois riche du célèbre guano, ses environs poissonneux regorgent de nodules métalliques inexploités...

Dénommée autrefois *Ile de la Passion* car abordée le vendredi saint d'avril 1711 par De Chassignon et Du Bocage, commandants français des frégates *La découverte* et *La princesse*, l'île de Clipperton aurait été découverte en 1705 par un compagnon du navi-



L'île de Clipperton, plus petite possession française

gateur anglais William... libustier... qui avait accompli dar... embarca... versée du Pacifique. A... français d'une s... 5 km² perdu dans le plu... océan d... royaume des pélicans, f... est situé à plus de 1200 km... côtes mexicaines et à 6000 km de l'archipel de Tahiti. Constitué en réalité de deux îles basses dont l'accès est rendu périlleux par la présence d'une ceinture de corail, l'ensemble, abritant un lagon, est flanqué d'un rocher de couleur sombre, haut de 29^m et se dressant tel un immense château fort. C'est le 22 novembre 1857 qu'un armateur havrais fit

part au gouvernement français de la découverte de dépôts considérables de guano sur des îlots inhabités, n'appartenant, selon lui, à aucune puissance, ajoutant qu'il révélerait au gouvernement de l'Empereur leur position géographique si la France était disposée à lui concéder l'exploitation privilégiée de ces dépôts. Matière de formation parfois très ancienne résultant de l'accumulation d'excréments et de cadavres d'animaux marins, le guano était alors employé comme engrais. Sur avis favorable du ministère des affaires étrangères, Napoléon III dépêcha sur l'île une flotte commandée par De Kerveguen, qui aborda le 17 novembre 1858. Le projet d'exploitation ne s'avérant pas viable, on décida pourtant en 1860 qu'une seconde expédition serait menée. Les choses restèrent cependant en l'état, sans qu'à aucun moment le gouvernement français ne mît en doute la validité de ses titres de possession.

Mais le 24 novembre 1897, le lieutenant de vaisseau français Terrier, abordant l'île sur une baléinière, constata son occupation par trois employés d'une compagnie américaine exploitant les gisements de guano - l'*Océanic phosphate* - qui hissèrent aussitôt le drapeau des États-Unis. Le 9 janvier 1898, c'est le tour du Mexique de revendiquer sa possession et de réclamer l'île à titre militaire. Leur fait, la compagnie américaine, la *Pacific Islands Development Company*, exploitait le guano pour la guerre civile mexicaine. Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1898, l'acte de Paris stipule que l'île restait plus libre que quatre femmes, sans enfants, sans alcool, sans phare, qui se vantaient de ne pas être assésés. « Sujets » de l'État, avant d'être assassinés.

Ne parvenant pas à affirmer son droit de propriété, la France proposa le recours à un arbitrage en décembre 1907. Ce fut seulement en 1931 qu'une décision reconnaissant la souveraineté de la France sur cette île lointaine fut rendue par le roi d'Italie Victor-Emmanuel III, choisi comme arbitre en accord avec le Mexique le 2 mars 1909.

(D'après « Revue générale de droit international public » paru en 1908 et « Revue générale des sciences pures et appliquées » paru en 1931)

Halte au gaspillage

1793

DU PAPIER !

Le 9 frimaire de l'an II (1793), le gouvernement mettait en garde les Français contre un dangereux gaspillage : « User de tout ce qui peut être utile et n'abuser de rien, voilà quelle doit être la règle invariable d'un bon républicain. Convaincue de cette vérité et résolue de s'occuper constamment soit à ménager des ressources à ses concitoyens, soit à les garantir de la disette des matières qui leur sont nécessaires, la Commission des subsistances et approvisionnements de la République Française a fixé son attention sur les moyens d'apporter, dans l'emploi du papier, dont la consommation devient de plus en plus considérable, une économie importante. Patriotes ! c'est avec une entière confiance dans votre zèle à seconder tout ce qui tient à l'utilité générale, que la Commission vous invite : 1° A ne pas vous permettre l'usage des feuilles doubles en blanc ; 2° A préférer pour l'impression le format in-8° ; 3° A ne jamais mettre sous enveloppe les lettres simples, à ne jamais peigner et conserver avec soin les papiers manuscrits, à ne jamais convertir le papier blanc ou gris en papier gris, à ne pas vous permettre une imprudence légère, vous qui savez combien est essentiel que les relations politiques de la grande famille des républicains Français, et la promulgation de toutes ces lois qui doivent assurer la prospérité de la France, ne soient pas exposés à être, par le gaspillage du papier, un instant suspendues ou du moins ralenties ! »

La magie du théâtre ?

Qui connaît aujourd'hui l'ancienne place du Châtelet, étroite, mal nivelée, encaissée entre des maisons grises, toujours mouillée par l'eau d'une fontaine, où l'on ne voyait ni arbres, ni enfants, ni cette foule de passants et de voitures qui maintenant y débouche par la rue Saint-Denis, le boulevard Sébastopol et le pont au Change ? La colonne qui en marquait à peu près le centre a été enlevée de terre par de puissantes machines, déplacée et exhaussée ; le pont a été démolí et sa direction changée. Le théâtre du Châtelet, occupe le côté gauche ou occidental de la place. Du fond d'immenses cavités pratiquées au cœur de celle-ci et qui se sont trouvées être de véritables carrières, on a tiré d'énormes blocs de pierre qui n'étaient autres que les murailles des cachots effrayants que la prison du Grand Châtelet cachait sous ses pieds et dont la pensée seule jetait la terreur. Lieu d'angoisse et d'épouvante, il a prêté ses pierres à celui de tous les théâtres où le peuple aime le mieux aller s'ébattre ! Les deux côtés les deux plus redoutés s'appellent le théâtre de la mort et le théâtre de la vie. Le théâtre de la mort, fin d'aise, où le prisonnier qui on

DES BRÉVIAIRES en cage...

Les comptes et registres des fabriques de Paris prouvent l'existence de cet usage. En 1406, un ecclésiastique nommé Henri Beda, légua en mourant, à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, son bréviaire manuscrit. Après sa mort, ses exécuteurs testamentaires le mirent entre les mains de Pierre Lescale, qui était marguillier, avec quarante sous parisis, pour aider à lui faire une cage. L'année d'après, on donna vingt sous pour le relier. Guillaume Prandoul, serrurier, lui fit une cage treillisée, pesant soixante-huit livres, dont il en fut payé quinze. En 1411, les des fonts de la nef de Saint-Séverin, à un pilier des chapelles neuves, on en fit une autre. Elle venait de soixante-deux francs, autrement cent douze sous parisis. Cette cage fut faite par un maître qui avait fait la cage, et la cage de fer était au bréviaire, qu'on venoit d'appeler le livre commun. Le livre des bréviaires des chapelains, parfois le livre commun, bréviaire, se tenait dans des cages, ou bien dans des cages de fer en la nef. Le livre commun de la nef qui est de fer en la nef est de fer en la nef. Les cages de fer en la nef de l'église, le service.

Écrits à la main sur du vélin, les bréviaires des chapelains et prêtres pauvres furent jadis enfermés dans une cage de fer scellée contre le pilier le plus visible et le plus clair de la nef

À cette époque, l'imprimerie n'était pas encore inventée. Les manuscrits étant fort chers, le bréviaire était écrit sur du vélin afin que les prêtres n'ayant pas le moyen d'en acheter plusieurs, ils puissent lire leur office ensemble. La cage de fer treillisée empêchait qu'il ne fût dérobé, permettant cependant que la main et le bras y pussent passer pour tourner les feuillettes. On pourrait imaginer le volume suffisamment épais pour qu'on ne pût le faire passer par où le bras passait, mais il est plus raisonnable de supposer que ce livre était retenu par une chaîne, qui le mettait à l'abri du larcin. Ces cages et ces bréviaires ont duré dans nos églises jusqu'à l'avènement de l'imprimerie : le bréviaire devenant alors bon marché, les prêtres pauvres pouvaient s'en procurer plus facilement.

(D'après « Antiquités de Paris » paru en 1724)



enfermait n'avait plus rien à espérer, et cet autre la *chausse d'hypocras*, parce que fait en forme de cornet, comme la chausse à travers laquelle on passait l'hypocras pour le clarifier. Au fond était de l'eau croupie, où grouillait toute une population de reptiles, dont le prisonnier, qui devait se tenir debout, les pieds dans le cloaque, sentait les corps froids et visqueux serpenter autour de ses jambes. Jusqu'aux derniers temps, ce lieu effrayait le moins poltron, bien que tenant à peine et presque tout ruiné.

(D'après « Le Magasin pittoresque » paru en 1866 et « Chroniques et légendes des rues de Paris » paru en 1864)

Présages de la mort de CHARLEMAGNE envoyés par le Ciel ?

Les approches de la mort de Charlemagne furent signalées par un grand nombre de présages, en sorte qu'il dut pressentir, comme tout le monde, l'événement qui le menaçait

Pendant trois années consécutives, qui ne précédèrent pas de beaucoup le terme de son existence, il y eut de fréquentes éclipses de soleil et de lune, et durant sept jours entiers on vit sur le soleil une tache noirâtre. Éginhard, dans ses *Annales*, année 807, explique lui-même d'une manière toute naturelle la cause de cette tache, qui fut remarquée sept ans avant la mort de Charlemagne, et qu'il attribue au passage de Mercure sur le soleil. « L'on vit, dit-il, pendant plus de huit jours (à partir du 17 mars), comme une petite tache noire sur le soleil, un peu plus haut que le milieu de cet astre. » Des nuages empêchèrent d'observer la fin de cette éclipse.

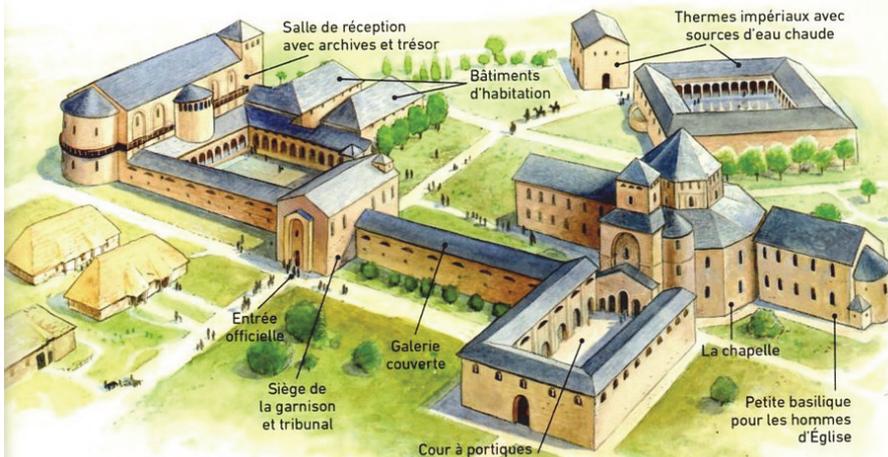
La galerie qu'il avait fait élever à grands frais entre l'église et son palais s'écroula tout à coup le jour de l'Ascension, et fut détruite jusque dans ses fondements, de même que le pont de bois construit, par ses ordres, à Mayence, et qui avait coûté de grands travaux, et dont la structure semblait devoir durer éternellement, fut détruite en trois heures par un incendie foudroyant, et si comiquement, qu'à l'exception de ce qui était resté par les débris, il n'en resta pas une solive.

« Il vit tout à coup descendre du ciel un météore d'une lumière éclatante »

Dans sa dernière expédition en Saxe contre Godefried, roi des Danois mort en 810, un jour qu'étant sorti du camp avant le lever du soleil il venait de se mettre en marche, il vit tout à coup descendre du ciel un météore d'une lumière éclatante qui, par un temps serein, tra-

versa l'air de droite à gauche ; et pendant que tout le monde admirait ce prodige et cherchait à l'interpréter, le cheval sur lequel le roi était monté tomba la tête en avant, et le renversa à terre avec tant de violence que l'agrafe de sa saie en fut arrachée, son baudrier brisé, et que lui-même, après avoir été sur-le-champ débarrassé de ses armes par les officiers qui l'entouraient, ne put se relever sans leur aide. Un javelot, qu'il tenait par hasard à la main au moment de l'accident, fut emporté si loin qu'on ne le retrouva qu'à une distance de plus de vingt pieds. Ce phénomène électrique fut sans doute accompagné d'une détonation, dont Éginhard a oublié de parler. C'est une chose fort rare, mais qui cependant n'est pas sans exemple, de voir la foudre éclater par un temps parfaitement serein. Arago, dans sa *Notice sur le tonnerre (Annuaire du Bureau des longitudes pour l'année 1838)*, s'appuyant sur les témoignages de Sénèque, d'Anaximandre, de Senebier, et surtout sur celui de Volney, en admet la possibilité. On pourrait encore citer un fait de même nature rapporté par Éginhard dans ses *Annales*, année 823.

À tous ces indices vinrent se joindre de fréquentes secousses qui agitèrent le palais d'Aix, et le continuel craquement des lambris dans les édifices qu'il habitait ; la basilique, dans laquelle il fut plus tard enseveli, fut aussi frappée par le feu du ciel, et la boule d'or qui décorait le faite du toit, brisée par la foudre, alla retomber sur la maison de l'évêque, contiguë à l'église. Il y avait dans la même basilique, sur la frise de la corniche qui, entre les arceaux supérieurs et inférieurs, régnait intérieurement tout autour de l'édifice, une inscription en cinabre, indiquant le nom de celui qui avait élevé le monument. Dans la dernière édition que l'on lisait ces mots : *Charles prince*. On remarqua que, l'année même de sa mort, quelques mois auparavant, les lettres qui formaient le mot *Charles* étaient tellement effacées qu'on ne pouvait plus du tout distinguer les trois lettres de ne pas comprendre ce versissement qu'on nous vante de rapporter, écrit Éginhard, ou bien, au moins, indifférent, comme s'ils n'avaient aucun sens. L'année même de sa mort, Charlemagne avait solennellement réglé par testament ce qu'il voulait laisser à ses filles et aux enfants qu'il avait eus de ses concubines. Mais cet acte, commencé trop tard, ne put être achevé. Cependant, trois ans avant de mourir, il fit la distribution de ses trésors, de son argent, de ses vêtements et de tout son mobilier, en présence de ses amis et de ses officiers, les prenant à témoin, afin que leur suffrage assurât après sa mort l'exécution de ce partage ; et il consigna ses intentions à cet égard dans un écrit sommaire. ■



Reconstitution du palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle

D'après...

> Les œuvres d'Éginhard traduites en français (par Alexandre Teulet) paru en 1856

TROIS SIÈCLES DE MYSTÈRES

QUI SE cachait
derrière l'énigmatique

MASQUE DE FER ?



L'Homme au masque de fer

Passionnant plusieurs générations, exerçant la sagacité de nombre d'érudits, l'identité du mystérieux personnage qui, de velours masqué fut emprisonné durant 30 ans et emporta son secret le 19 novembre 1703 lorsqu'il mourut à la Bastille, fit couler beaucoup d'encre. D'un inextricable écheveau d'hypothèses naquit une légende...

En 1703, à la mort du prisonnier inconnu de la Bastille, l'attention était éveillée ; les nouveaux venus dans cette prison tels que Voltaire, Constantin de Berneville, Lagrange Chancel et Lenglet Dufresnoy devaient s'en

parer : depuis la révocation de l'Édit de Nantes, des pamphlets imprimés à l'étranger se vendaient en France au poids de l'or.

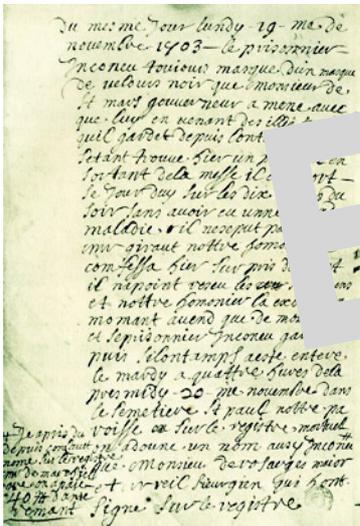
De bien menues certitudes : son quotidien en prison, sa mort

Arrêté semble-t-il près de Péronne le 29 mars 1673, ce mystérieux prisonnier était en la prison le 3 avril. Il va être traité tout au long de son séjour à la Bastille, de la prison de Pignerol le 6 mai 1674, de la prison de Saint-Marguerite le 6 septembre 1681, de la prison de Saint-Marguerite le 30 mai 1686. Puis il est amené à la Bastille le 10 septembre 1686. Le 18 septembre 1686, à trois heures après-midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, ayant mené avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait toujours tenir masqué. »

On le faisait masquer quand il traversait les cours, sans doute afin d'empêcher qu'il ne fût reconnu par ceux l'ayant vu lors de son premier séjour à la Bastille et se conformer à la consigne prescrivant de le tenir au secret le plus absolu. Son décès fut consigné en 1703 sur le journal du lieutenant du roi, Du Jonca, dans les termes suivants : « Du même jour lundi, 19^e de novembre, le prisonnier inconnu toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars a amené avecque lui, en venant des îles Sainte-Marguerite, qu'il gardet depuis longtemps, lequel s'étant trouvé hier un peu

mal, en sortant de la messe, il est mort ce jourd'hui, sur les dix heures du soir, sans avoir eu grande maladie ; il avait quarante-cinq ans. Et le prisonnier inconnu, gardé depuis si longtemps, a été enterré le mardy, à quatre heures de l'après-midi, 20^e novembre, dans le semetière de Saint Paul, notre paroisse. Sur le registre mortuel, on a donné un nom aussi inconnu, que M. Rosarges, major, et M. Reilh, chirurgien, qui ont signé le registre. Je prie de vous en l'avait nommé s'il y a de l'archiel ».

En 1695 à 1700, la Gazette d'Amsterdam publia un récit des aventures du prisonnier masqué de M. de Saint-Mars. Celui-ci s'en occupe plus tard, lorsqu'en 1705 la compagnie des libraires de Paris fit paraître un livre anonyme, *Mémoires secrets, pour servir à l'histoire de Perse*, narant sous des noms imaginaires l'histoire galante et politique de la cour de France depuis la mort de Louis XIV. Il laissait en-



Acte de décès du Masque de fer

commandant de ce donjon en janvier 1665, Saint-Mars devint successivement gouverneur du château d'Exiles, de Sainte-Marguerite, puis de la Bastille, accompagnant le prisonnier masqué dans chacune de ces prisons, et lui survivant pendant cinq ans. S'il y avait eu à la fin du XVII^e siècle quelque chose de ce merveilleux que plus tard les imaginations du XVIII^e siècle voulurent faire adopter, ces écrivains n'auraient pas manqué d'en parler aussitôt après leur sortie. Ils eussent trouvé des esprits bien pré-

Forteresse de l'île Sainte-Marguerite près de Cannes



tendre que le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de M^{lle} de La Vallière, avait été le Masque fer, emprisonné sur ordre du roi pour avoir donné un soufflet au grand Dauphin, Louis, fils légitime de Louis XIV et héritier de la couronne.

La triste fin d'un embarrassant surintendant du Roi-Soleil ?

Dès que la chambre de justice, par son arrêt du 20 décembre 1664, eut déclaré Fouquet atteint et convaincu d'abus et malversations par lui commises au fait des finances dans les fonctions de surintendant, celui-ci fut mené à Pignerol sous la conduite de M. de Saint-Mars. C'est vers 1675 qu'un certain Eustache Dauger, écroué à Pignerol en août 1670, passa avec un nommé La Rivière au service de Fouquet. Deux ans plus tard, la vie ayant été rendue très large pour l'ancien surintendant de la Bastille, ses deux domestiques parurent à la cour. Les douceurs de la cour furent inconnues à Fouquet. Le 3 mai 1680, Dauger et La Rivière furent médiateurs entre le roi et le prisonnier. Ils furent choisis pour leur discrétion et leur fidélité. Ils furent plus d'une fois en communication avec le roi. Même dans les circonstances les plus difficiles, le roi ne fut jamais fermé à leur égard. La correspondance de Louis XIV avec M. de Saint-Mars, le 9 avril 1681, le marquis de Saint-Mars, que le roi trouvait à propos de remettre aux gens de M^{me} Fouquet le corps de feu son mari, pour le faire transporter où bon lui semblera. Mais curieusement, le corps ne sera inhumé que le 28 mars 1681, en l'église du couvent des filles de la Visitation Sainte-Marie, à Paris. En octobre suivant, de Saint-Mars arrivait à Exiles avec le Masque de fer... En outre Gourville, qui fut en correspondance avec son ami Fouquet jusqu'au dernier moment, ne mentionne ni le temps, ni le lieu de sa mort dans ses *Mémoires*.

A la veille de la Révolution, la discussion relative au Masque de fer n'avait rien perdu de sa vivacité et de son actualité. Le numéro du 13 août 1789 des *Loisirs d'un patriote français* révèle qu'on trouva en effectuant des recherches au sein des registres de la dernière prison du Masque de fer, « une carte qu'un homme curieux de voir la Bastille prit au hasard avec plusieurs papiers ; cette carte contient, ajoute le rédacteur, le numéro 64 389 000 et la note suivante : Fouquet (c'est

bien l'orthographe du temps où vécut le surintendant), arrivant des îles Sainte-Marguerite, avec un masque de fer ; ensuite trois X.X.X., et au-dessous, Kersadion. » Le journaliste attestait avoir vu la carte, qui fut reproduite avec ses réflexions, sous ce titre : Grande découverte ! l'homme au Masque de fer découvert. La plaquette fut vendue dans les rues et cette opinion nouvelle, qui fut accueillie par les deux surintendants de la Bastille, fut l'objet de l'honneur de M. de Saint-Mars. Le Masque de fer, par conséquent, impressionna l'imagination de la cour et fut écarté sans discussion.

Aucun autre ouvrage de la même époque ne mentionne la phrase « Complément au Siècle de Louis XIV, d'après laquelle le ministre Chamillart aurait dit que le Masque de fer « était un homme qui avait tous les secrets de Fouquet ». On pensa même que Chamillart avait voulu désigner Fouquet lui-même, sans le nommer pour ne pas trahir un secret qui eût pu compromettre l'honneur de son maître. A moins qu'Eustache Dauger, ayant eu connaissance d'échanges entre Fouquet et un autre prisonnier, le Duc de Lauzun, Maréchal de France tombé en disgrâce, ne fût le Masque de fer. Le nom de Kersadion est peut-être celui qu'on avait imposé à Fouquet, selon la règle des prisons d'État, où de fréquents changements de noms déroutaient les démarches actives des intéressés. ■

D'APRÈS... *Erreurs et mensonges historiques* paru en 1876
Et *Revue des études historiques* paru en 1932

Cet ouvrage connut un grand succès. Mais l'hypothèse impliquait une simulation de la mort de ce fils annoncée le 18 novembre 1683, signifiant que ce jeune homme avait été envoyé aux îles Sainte-Marguerite puis confié à la garde de Saint-Mars. Or le geôlier n'arriva aux îles qu'en 1687, et les dépêches officielles attestent qu'en 1692, le prisonnier mystérieux était sous sa garde depuis dix-huit ans.

Des récits romancés savamment saupoudrés de détails historiques

Le problème du prisonnier mystérieux occupait tous les entretiens littéraires. Voltaire fit paraître en 1753, une édition augmentée du *Siècle de Louis XIV* dans laquelle il donnait un portrait du Masque de fer et retraçait le commencement de sa captivité. « Quelques mois après la mort du cardinal Mazarin, il arriva un événement qui fut d'un exemple ; et ce qui est non moins curieux, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la

mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier dans la route portait un masque d'acier, qui lui laissait la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île, jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille en 1690, l'alla prendre à Sainte-Marguerite et le conduisit à Paris. Il fut toujours en prison. Le marquis de Louvois le fit venir dans l'île avant de le transférer à la Bastille et avec une considération qui lui fit du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille où il fut logé au premier étage. On lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, et pour les dentelles. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bas-

tille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, disait qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût examiné sa langue et le reste du corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin ; sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant pas entrevoir ce qu'il avait été. »

La base aux versions imaginées par la suite de ce récit contenait des erreurs seules çà et là parmi des indications généralement exactes. Mais il contribua à un tel engouement pour le *Siècle de Louis XIV*, qu'on écouta à peine les réclamations de Prosper Marchand regardant cette relation comme un emprunt fait aux *Mémoires de Perse*, « revu, augmenté et retranché », et à celles de La Baumelle affirmant également que l'histoire du Masque de fer était tirée de ces *Mémoires* que Voltaire lui-même qualifiait de « pamphlet ridicule et nauséabond ».

L'identité du Masque de fer : un mystère défrayant la chronique

La critique avait alors commencé à retourner en tous sens le champ fertile des conjectures historiques. On avança notamment que le Masque de fer avait été un jeune seigneur étranger, gentilhomme de la chambre d'Anne d'Autriche, et véritable frère de Louis XIV, sur la foi d'un ouvrage paru en 1696 et imprimé à Cologne : *Les Amours d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avec M. le cardinal de Richelieu*. Mais les dates ne concordaient pas avec les phases de l'existence de M. de Saint-Mars. On prétendit encore en 1759 qu'il s'agissait du duc de Beaufort, amiral de France, pour mort au siège de Maastricht, traité ainsi afin qu'on n'aurait pas les relations de Colbert chargé du département de la marine. Mais sa mort fut constatée avec ce grand nombre de récits et des officiers. Sans vouloir émettre une hypothèse singulière : le prisonnier masqué aurait été le duc de Monmouth, fils de Charles II, dont on aurait simulé la décapitation à Londres en juillet 1685, et que l'on aurait en fait envoyé à Sainte-Marguerite sous la garde de Saint-Mars. Mais des détails circonstanciés de l'exécution plaident en faveur de sa réalité ; en outre le célèbre geôlier se trouvait alors à Exiles. Ajoutant à l'incertitude, le petit



Nicolas Fouquet

UN GOÛT POUR LA CHAIR DE JEUNES FILLES ?

L'ours

Bête **TRAQUÉE**
indignement **CALOMNIÉE**

Autrefois chassé à l'arbalète, l'ours, présent en nombre sur le territoire, savait souvent occire son adversaire. C'est peut-être pour justifier sa traque que l'homme lui forgea une réputation de bête sanguinaire à l'excès.

Sanguinaire seulement par nécessité, franc d'allures, inoffensif pour l'homme lorsqu'il n'est pas provoqué, l'ours brun de nos contrées devient dangereux lorsqu'il est attaqué ou blessé, ou dérangé dans son sommeil, ou encore lorsque ses petits sont en péril. D'un caractère intrépide et confiant dans sa force, il accepte toujours le combat. Alors il se retourne vers son adversaire, marche contre lui, et cherche à l'étreindre puissamment, car l'un des deux doit succomber.

De cette appétence de chair humaine qu'on se prétendait

Nombre de propositions crédibles ont été faites autrefois tenues sur les ours, comme une preuve de sa nature rationnelle, de l'histoire des jeunes du Cirque, comme.

Les Romains, qui aimaient les drames épiques de sang humain, n'exposaient presque jamais les Chrétiens à la dent de l'ours, qui fut officiellement suspecté de tiédeur pour le culte païen. Au XVIII^e siècle encore, un livre publié avec autorisation et privilège du roi, rapportait l'histoire des faits et gestes d'un ours brun du Jura qui aurait été longtemps la terreur du pays, à raison de son appétit immodéré pour la chair des jeunes filles.

On connaît encore le récit de Conrad Gesner, affirmant qu'un ours de Savoie enleva un jour une jeune fille de seize ans et

l'emporta dans sa tanière où il eut pour elle tous les soins d'un père tendre, mais horriblement jaloux et ne sachant pas dissimuler ses défiances injurieuses, lui rapportant un jour des fruits, des légumes et du miel, mais ne sortant jamais de son domicile sans en boucher l'issue avec une pierre énorme. Les parents de la pauvre recluse l'auraient redemandé trois mois entiers aux échos de la montagne avant de la retrouver. C'est à Marolles, écrivain de la fin du règne de Louis XIV, qu'il est raconté que le sang de certaines bêtes, pour le plaisir de quelques filles ambulantes, était prêté par ces associations de caractère de ours. Enfin, les derniers jours de l'empire, un vétérinaire veillait au Jardin des Plantes, seul et silencieux, près de la demeure de l'ours

Martin, premier du nom et l'un des « personnages » les plus populaires de ce temps. Le vieux guerrier croyant voir briller au fond

de la fosse un écu de six livres qui en réalité n'était qu'un bouton, descendit dans celle-ci, réveillant son hôte qui lui sauta à la gorge, l'étrangla, et le scalpa. Ce dernier trait perdit l'ours dans l'esprit du peuple et fit dire de lui qu'il aimait par-dessus tout le pain d'épice et le vétérinaire.

Quand chasser l'ours était vivement recommandé

L'ours fut si commun des siècles durant que les populations étaient autorisées à les détruire. Au XIV^e siècle, le comte de Foix Gaston Phébus fait mention de la chasse à l'ours, alors fort estimée. Les armes à feu n'existant pas encore, elle était en effet menée au péril de sa vie, mais n'était guère connue qu'au pied des Alpes et des Pyrénées. On y employait l'arbalète, les filets ; on les attaquait dans leurs cavernes, en y jetant du feu ou quelque chien, pour les obliger à en sortir et les attirer au combat par la crainte du feu ou par l'espérance de la proie. Si une ourse était tuée, ses petits, pressés par la faim, marchaient sur ses pas jusqu'au lieu du meurtre : on les prenait alors aisément en vie. Il ne fallait pas qu'un homme se hasardât seul à cette chasse avec pour toute arme un simple épieu : l'ours ayant coutume de revenir toujours sur celui qui l'a frappé, il faut être chasseur entre ses dents. L'ours écrasé la tête au sol, les dents des hommes bien dérangés en peuvent venir à bout, dit le comte, s'ils veulent s'entendre, surtout ne point se quereller. L'un tire sur l'animal ; et, par ce moyen, attire son second chasseur, alors il porte un coup. L'ours s'arrête, quitte la poursuite de son premier ennemi, pour courir sur le second. Le premier le frappe de nouveau ; et bientôt, par cette double attaque, ils viennent à bout de lui ôter la vie ».

Plus tard Henri IV, qui avait été élevé dans les montagnes des Pyrénées, s'était souvent exercé à la chasse de l'ours, soit dans le temps où il n'était encore que prince de



L'OURS QUI DEVINT laboureur

La sainte légende d'Ourscamps atteste que le domaine de l'ours ne se borna pas toujours en France aux sommets neigeux des montagnes, mais que l'animal florissait encore sur les rives de l'Oise du temps des Mérovingiens. La forêt d'Ourscamps est située à l'extrémité septentrionale du delta giboyeux que forment, avant de se réunir, les fleuves de l'Oise et de l'Aisne. Elle fait partie de cet épais massif arboré au centre duquel s'épanouit la ville de Compiègne. La légende prétend que l'ours ne vit pas avec plaisir l'établissement de l'homme

dans son voisinage, et qu'il travailla à lui susciter des obstacles. Une de ces bêtes eut l'inhumanité de dépareiller un attelage de bœufs s'appêtant à creuser un premier sillon dans le sol vierge d'une forêt dénudée. Le bœuf mort, le meurtrier l'emporta dans son antre. La nouvelle de l'attentat arriva jusqu'à saint Médard, évêque de Soissons ou de Noyon ce jour-là sur les lieux. Suivant l'ours à la trace, il l'avisait et lui adressa une réprimande sévère sur sa glotonnerie, le condamnant à remplacer à la charrue le bœuf innocent qu'il avait traîtreusement occis. Prenant l'ours par l'oreille, il le conduisit au champ du travail, au milieu des applaudissements de la foule enthousiaste qui n'en demandait pas tant pour se convertir au Christianisme. La bête édifia longtemps le pays par sa conduite exemplaire et son zèle, et vécut en bonne intelligence avec son compagnon de travail. En souvenir d'un tel événement, une église fut bâtie sur le champ labouré de l'ours ; de là, affirme la légende, le nom d'Ourscamps. ■

D'APRÈS... L'esprit des bêtes : zoologie passionnelle paru en 1853

CETTE FARINE DE SEIGLE QUI TUAIT

Le mystérieux MAL DES Ardents

GANGRÈNE le royaume

C'est au XVII^e siècle que le Mal des Ardents, maladie endémique et mortelle du Moyen Âge à laquelle on attribuait une cause surnaturelle, fut identifié comme l'ergotisme, gangrène due à l'absorption de seigle parasité par un champignon. Mais l'éradication d'un fléau lié à la pauvreté exigera nombre d'années malgré les efforts de nombreux savants.

Dénoté *Feu sacré, Feu de Saint-Antoine, Feu de Saint-Marcel, fièvre maligne* ou encore *convulsion de Sologne*, le Mal des Ardents se caractérisait par la gangrène des extrémités et une extrême chaleur d'entrailles. Dans l'épidémie de 945,

après eux. » Selon Mézeray, cette épidémie aurait enlevé 40 000 personnes en 994 en Aquitaine, Périgord et Limousin.

D'inexplicables frissons, chaleurs, délires, douleurs et gangrènes

Du X^e au XIII^e siècle, cette maladie fut endémique en France : c'était l'époque

des guerres civiles, des croisades ; le peuple était fort malheureux, et beaucoup de terres restaient sans culture. Le seigle et l'orge remplaçaient presque partout le froment. Chroniqueur du XI^e siècle, Robert de Fleury nous révèle que « dans ce temps, il y eut beaucoup de personnes atteintes d'un mal qui brûlait les membres ou le corps avec des douleurs intolérables. Son effet était tel que, sous une peau livide, il consumait les chairs en les séparant des os, et, prenant plus de force avec le temps, il causait l'augmentation de

l'ardeur de la fièvre pour ainsi dire. Les malades se haïssaient, mais ce n'est qu'après leur mort qu'ils découvraient que le mal venait de Dieu, après avoir été les victimes d'un mal qui avait dévoré les membres de la vieillesse. Ce qui est l'étonnant est qu'il agissait sans douleur, et pénétrait d'un froid glacial ceux qui en étaient atteints, au point que rien ne pouvait les réchauffer, et qu'à ce froid mortel succédait tout à-coup une chaleur si grande dans ces mêmes parties, que les malades y éprouvaient tous les accidents d'un cancer. »

Tandis que ce mal sévit en Lorraine en 1089, Sigebert écrit qu'il rendait les membres noirs

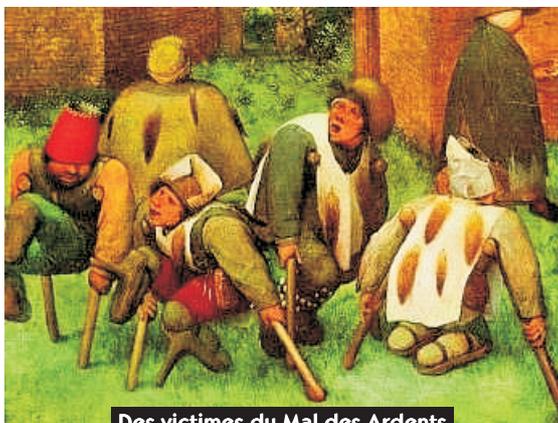


comme du charbon : ils se détachaient du corps, et les malades mouraient misérablement ou menaient une vie lamentable ; on ne voyait partout dans les chemins, les fossés, et aux portes des églises, que des moribonds poussant des cris affreux, et auxquels le mal avait dévoré les pieds, les bras, une partie du visage. Ravageant de nouveau la région et le Soissonnais en 1130, « le mal, raconte Mézeray, attaquait les pieds, les mains et le visage. Il s'accompagnait de délire, d'un grand abattement, de frissons considérables et de véhémentes douleurs à la tête et aux reins. Les glandes de l'aisselle et de l'aîne se durcissaient, il s'y formait des dépôts, et les pieds et les mains tombaient souvent en gangrène ».

En désespoir de cause, on incrimine l'ire divine

Historiens et chroniqueurs du Moyen Âge attribuaient au Mal des Ardents des causes surnaturelles, les voyant comme des pestes étranges. Sigebert écrit qu'en 1089 « on vit un dragon ailé traverser le ciel en vomissant des flammes, et développer le mal partout où le portait son vol ». Pensant que seul un miracle pouvait endiguer le fléau, les malades avaient recours aux vœux, aux offrandes, et augmentant la fréquence de la messe et l'adoration de gens restant mutilés

par ses saintes, le pape Urbain II recommanda un monastère particulier, celui de Saint-Antoine, en vue de secourir les pauvres atteints de cette affection. Les maisons de cette sorte servaient d'hospitales, et saint Antoine fut le patron auquel on se recommanda spécialement dans cette maladie. En *ex voto*, les malades échappés à la mort suspendaient aux murs de sa chapelle les membres qu'ils avaient perdus, et qui, noirs, cornés et imputrescibles, se conservaient indéfiniment. Une nourriture saine à base de viande de porc et de vin était également recommandée, de même que des pommades à



Des victimes du Mal des Ardents

au temps des incursions des Normands, la chronique de Frodoard dit que ce mal se répandit dans tout le monde, tant à Paris qu'en Italie. Elle fut très rare de ce temps-là. Elle fut très rare petit, et continu sans qu'on ne s'y remette. « En 993, l'historien Robert de Sully, en France, raconte une grande mortalité parmi les hommes. C'était un feu qui se répandait sur les membres, le feu qui se répandait sur les membres, le feu qui se répandait sur les membres. Souvent l'espace d'une nuit suffisait pour cet effet. Beaucoup de gens de toute classe périrent, et quelques-uns restèrent privés d'une partie de leurs membres pour servir d'exemple de la justice divine à ceux qui viendraient

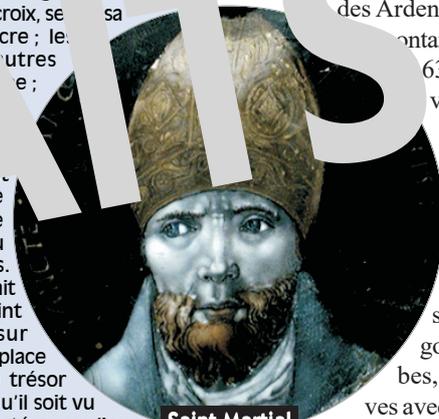


Le miracle de SAINT MARTIAL À LIMOGES en l'an 994

En l'an 994, tomba sur les humains une peste de feu si âpre et si furieuse qu'elle brûlait les corps indistinctement, tant que tout était infect de maladie. Les vivants en étant frappés étaient consumés jusqu'à mourir. Les uns se sentaient pris aux pieds, les autres aux mains, et, de ces extrémités le mal gagnait le cœur. Petits, grands, jeunes et vieux, hommes et femmes étaient infectés de cette peste, et l'acrimonie en était telle que l'on aimait mieux mourir que vivre. Dans l'excès de ces douleurs, on essayait parfois de se soulager en iétant d'huile ou de sucs affectés pour se rafraîchir, et croyait que cela guérirait. Une vapeur avec l'odeur inconnue de la peste se levait. C'est à Limoges que l'on trouva remède par l'intercession de saint Martial, et plusieurs y eurent recours. On dévota pour certains jours ses reliques à la ville de la Guyenne accablée par la peste. Les ducs de Guyenne, d'Anjou, de Poitou, de Poitou, de Gasconne et de Touraine y vinrent en multitude innombrable. Tous les prélats et grands seigneurs s'assemblèrent en ville, et l'on décréta trois jours de jeûne. On commença l'office avec révérence et dévotion extraordinaire ; la messe y fut dite à quatre heures du matin, le peuple qui était venu en très grand nombre étant hors de la ville. La terre était éclairée de tant de luminaires qu'il semblait faire jour. Après avoir creusé, on

trouva trois cercueils l'un sur l'autre : celui en plomb abritait les reliques du saint. Comme on eût levé ce trésor, on sentit une odeur si douce qu'elle surpassait toutes odeurs. Ceux qui étaient dehors furent surpris d'une telle frayeur qu'ils étaient comme morts, et il sembla à ceux qui étaient dans l'église que la terre tremblait. Le texte des Évangiles se lisait trois fois devers l'autel ; le saint fut mis sur un bannière et porté par les rues ; on le porta en firent un feu ; on le porta en démantèlement, qu'il fut porté à l'église ; il se dit qu'il était horriblement brûlé ; le corps saint fut mis sur un bannière ; le saint fut porté en grand autel sur les épaules. Incontinent le feu qui brûlait les corps cessa. Le corps saint demeura tout le jour sur l'autel, et par manque de place dans l'église, on porta ce trésor sacré hors de la ville, afin qu'il soit vu de tout le peuple. Il fut porté en un lieu éminent appelé *Mons-Gaudii* (Monjauvy), ainsi que d'autres saints de divers lieux. Cette translation solennelle dura quarante jours. ■

D'APRÈS... *Traité de la Dévotion des anciens chrétiens à saint Martial* paru en 1858



Saint Martial

net et leurs sabots ; les chevaux, les cornes de leurs pieds ; les volailles voyaient tomber leur bec et leurs ergots ; la peau des porcs se couvrait de taches gangreneuses.

Souhaitant s'assurer que le grain vicié constituait véritablement la cause de la maladie, Thuillier y sacrifia toute sa basse-cour. Lorsqu'il eut appelé l'attention du monde savant sur ces phénomènes expliquant les terribles et mystérieuses épidémies de Mal des Ardents, la gangrène sèche contenée s'était montrée en 1630 dans plusieurs provinces de France, causant grand ravage. En 1650, 1670, 1672 et 1674, la Guyenne, la Sologne et le Gâtinais subirent l'épidémie. Le premier symptôme était un engourdissement des jambes, suivi de douleurs vives avec gonflement sans apparence d'inflammation. Bientôt

se succédaient rapidement le froid, la lividité, la gangrène et la chute du membre affecté. Les pieds, les jambes, les cuisses, les doigts, les mains, les bras, le nez, se détachaient d'eux-mêmes sans hémorragie.

Perraut, après un voyage en Sologne à cette époque, rapporta à l'Académie des Sciences les dires de tous les médecins et chirurgiens du pays selon lesquels le seigle parfois s'y corrompait au point de former un pain très insalubre qui déterminait la gangrène sèche des membres chez ceux en mangeant pendant quelque temps. La maladie faisant fureur à Montargis, l'Académie chargea en 1674 le médecin parisien Denis Dodart d'aller l'y étudier : il accusa lui aussi le seigle ergoté qui, mêlé au pain en grande proportion, déterminait des vertiges, des fièvres malignes, avec assoupissement, et des gangrènes aux extrémités. Les pauvres seuls étaient atteints, et l'on ne pouvait se consommer. Noël, en juin, avait un effroyable gonflement et un effroyable gonflement et un effroyable gonflement. Après l'hiver de 1709, une épidémie de gangrène se gagna l'Orléanais et le Gâtinais. Noël, chirurgien de l'Orléanais, fut à y soigner nombre de malades atteints d'une gangrène sèche, noire et livide, qui commençait toujours par les orteils, puis s'élevait par degrés, arrivant quelquefois jusqu'au haut de la cuisse. Beaucoup en moururent. Chez un malheureux paysan on vit tomber successivement tous les doigts d'un pied, puis ceux de l'autre, puis la jambe, enfin la cuisse, mais il survécut. Noël mettait en cause le seigle ergoté, le pain de cette année-là contenant

base de saindoux et de plantes. Le *Saint Vinage* était ainsi un remède apprécié, constitué d'un mélange de vin, de plantes macérées sur les ossements de saint Antoine, le tout administré aux malades lors d'une cérémonie religieuse.

On promenait également les châsses des saints pour conjurer la contagion. Lorsque le mal toucha Paris en 1129, on entama les prières et les jeûnes, on fit des processions, et la châsse de sainte Geneviève fut promenée par les rues pour obtenir du ciel la cessation du fléau. La contagion alors cessa, non seulement à Paris mais dans tout le royaume. Malheureusement, bien que plus tard Innocent II, lors de son voyage en France, ait consacré par une fête le miracle de la sainte,

les Parisiens furent souvent touchés par le Mal des Ardents.

Cette maladie des blés avait été remarquée dès l'Antiquité. Les Grecs appelaient-ils mal des moissons sous la protection de saint Rémy. Les Romains appelaient-ils pour le blé rouille le *mal de Rubigo*, et c'est à quel Numa Pompilius institua les *rubigalia*, processions du mois de mai au milieu des champs, se terminant par l'immola-

tion d'un porc. Hippocrate, notant déjà combien les affections convulsives étaient fréquentes après les étés pluvieux, circonstance favorisant singulièrement l'altération des blés et des seigles, indiquait un résultat dont la cause intime lui échappait, mais qui était l'usage d'un mauvais pain. Virgile et Columelle rapportaient les maux que la rouille et le charbon causent aux moissons.

Le docteur Thuillier détermine la cause de l'ancestral fléau

Si Guy de Chaulieu, Ambroise Paré, Fabrice de Hilden détaillent au XVI^e siècle les symptômes du Mal des Ardents, ils en ignorent toujours les causes. C'est Thuillier, médecin du duc de Sully, qui au commencement du XVII^e siècle fut le premier à incriminer la consommation de céréales altérées. Une province était touchée par une maladie dont les symptômes étaient les suivants : que l'on mangeait le seigle, cultivé en quantité dans cette province, on enfermait beaucoup de grains en tas, on observait chez les paysans des gangrènes sèches, des doigts, des orteils, quelquefois des membres entiers qui se détachaient sans hémorragie, durs, noirs et racornis. En même temps, de très violentes douleurs d'entrailles, des spasmes opiniâtres tourmentaient le malade, qui le plus souvent périssait misérablement. Donnait-on de ce seigle aux bestiaux, aux volailles : les bœufs perdaient leurs cor-

Le battage du seigle au Moyen Âge



QUAND LES TAILLEURS SONT DES LOUPS

Des tailleurs DE PIERRE

qui s'entrechoquent

Jouant un grand rôle dans le compagnonnage, les Enfants de Salomon et de Maître Jacques sont organisés très tôt, adoptant des surnoms lourds de sens et s'affrontant sur des chantiers de la taille d'une ville

Au XV^e siècle, la réception d'un maître tailleur de meules donnait lieu à une cérémonie assez bizarre : « On avait, dit Monteil, préparé une salle de festin, et, au-dessus, un grenier où, pendant que dans la salle les maîtres faisaient bonne chère, se divertissaient, le dernier maître reçu, le manche de balai à la ceinture en guise d'épée, avait conduit celui qui devait être reçu maître, et il ne cessait de crier comme si on le battait à être tué. Un peu après il sortait, tenant par le bras le maître qui l'avait reçu et tous deux riaient à gorge déployée. Les loups de Salomon, ils venaient tous les jours ou presque tous, et se réunissaient dans des maisons, et se réunissaient à l'étrange pour la Judée. L'épithète de Loups qu'on leur connaît aussi viendrait, suivant Perdiguer, des sons gutturaux ou hurlements qu'ils font entendre dans toutes leurs cérémonies. Clavel fait dériver cette qualification et celle de chiens donnée à d'autres compagnons de la coutume des anciens initiés de Memphis, de se couvrir la tête d'un masque de chacal, de loup ou de chien. Au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes (1685), qui provoqua une séparation dans le compagnonnage en France, ils s'adjoignirent les menuisiers et serruriers et, partant, la dénomination de « Gavots » qui viendrait de ce que les adeptes de la Réforme se cachèrent alors près de Barcelonnette, en Provence, dont les habitants sont appelés aussi *gavots*. En 1840, ils étaient divisés en deux classes : les *Compagnons* et les *Jeunes Hommes*. Les premiers portaient la canne et des rubans fleuris d'une infinité de couleurs qui, passés derrière le cou, revenaient par devant flotter sur la poitrine ; les seconds s'attachaient à droite, à la boutonnière de l'habit, des rubans blancs et verts. L'ouvrier qui se présentait pour intégrer la Société subissait un noviciat pendant lequel il logeait et mangeait chez la mère, sans participer aux frais du corps. Au bout de quelque temps, et sitôt qu'on avait pu se convaincre de sa moralité, on le recevait Jeune Homme. Les Compagnons et les Jeunes Hommes portaient des surnoms composés d'un sobriquet et du nom du lieu de leur naissance, tels que la *Rose de Morlaix*, la *Sagesse de Poitiers*, la *Prudence de Draguignan*, à l'inverse de l'usage de la plupart des sociétés. D'autres tailleurs de pierre, reconnaissant pour fondateur Maître Jacques de Saint-Georges, architecte des Comtes de Savoie dès 1261, adoptèrent le titre de *Compagnons du Devoir*, s'appelant aussi *Compagnons passants* ou *Loups-garous*. Ils forment deux classes : les *compagnons* et ceux qui demandent à l'être ou *aspirants* ; les premiers portent la longue canne à tête d'ivoire et des rubans bariolés de couleurs variées, attachés autour du chapeau et tombant à l'épaule. Ils portent des surnoms semblables à ceux des *Compagnons de la Pierre*, pratiquant l'art de la pierre et ne sont pas, quoique les *Loups-garous* traitent les *aspirants* avec hauteur. Les *Loups* et les *Loups-garous* se détestent et se souviennent d'avoir essayé de difficilement passer une occasion d'en venir aux prises. Les chantiers de Paris ont seuls le privilège d'être pour les deux sociétés ennemies un terrain neutre et commun où une sorte de bonne intelligence est conservée. En 1720 les *Compagnons étrangers* jouèrent pour cent ans la ville de Lyon contre les *Compagnons passants*. Ces derniers perdirent et, se soumettant à leur sort, abandonnèrent la place aux vainqueurs ; cent ans plus tard, les temps d'exil étant expirés, ils crurent pouvoir retourner de nouveau dans la cité lyonnaise ; mais leurs rivaux ne l'entendirent pas ainsi, et, quoique très nombreux, les passants furent repoussés, se rejetant sur Tournus, où l'on taille la pierre pour Lyon ; les passants voulurent encore les repousser. On se battit, il y eut des blessés et même des morts. ■

à se séculariser peu à peu par le mariage de leurs membres, quelques associations d'ouvriers tailleurs de pierre s'étaient organisées en France sous le titre de *Compagnons de Salomon*.

Chaque famille a ses rites et ses signes de reconnaissance

Initiateurs de tous les autres, ils portaient le surnom de *Compagnons étrangers* et leur fut appliqué, dit le tailleur de pierre, le surnom de *Compagnons étrangers* pour leur fonction. Les *Loups-garous* et les *aspirants* se réunissaient au temple de Salomon, ils venaient tous les jours ou presque tous, et se réunissaient dans des maisons, et se réunissaient à l'étrange pour la Judée. L'épithète de *Loups* qu'on leur connaît aussi viendrait, suivant Perdiguer, des sons gutturaux ou hurlements qu'ils font entendre dans toutes leurs cérémonies. Clavel fait dériver cette qualification et celle de chiens donnée à d'autres



à se séculariser peu à peu par le mariage de leurs membres, quelques associations d'ouvriers tailleurs de pierre s'étaient organisées en France sous le titre de *Compagnons de Salomon*.

à se séculariser peu à peu par le mariage de leurs membres, quelques associations d'ouvriers tailleurs de pierre s'étaient organisées en France sous le titre de *Compagnons de Salomon*.

à se séculariser peu à peu par le mariage de leurs membres, quelques associations d'ouvriers tailleurs de pierre s'étaient organisées en France sous le titre de *Compagnons de Salomon*.

D'APRÈS...
> *Légendes et curiosités des métiers* paru en 1894-1895

Singulières CROYANCES

En Loire-Atlantique, on prétend que les maçons et les tailleurs de pierre choisirent pour leur fête l'Ascension car un tailleur de pierre retira la dalle recouvrant le tombeau de Jésus-Christ. Dans le pays de Vannes, on raconte qu'une belle et grande pierre étant à tailler, un tailleur de pierre et le diable luttèrent pour finir sa tâche le premier et empocher la récompense. Mais le tailleur de pierre ayant donné au diable un marteau de bois, ce dernier n'avancé pas ; le compagnon, muni d'une bonne pioche à la pointe d'acier, travailla comme il voulait. Le diable, en voyant cela, jeta son marteau de bois dans un étang.

Bien que connues dans l'Antiquité, les fourchettes n'étaient utilisées par les Grecs et les Romains que pour présenter au feu le pain ou les viandes qu'on voulait griller (peut-être les termes *furcilla* ou *furcula* signifiant *petite fourche* désignaient-ils ces accessoires) : lors du repas, on mangeait avec ses doigts, la cuiller seule, pour les mets liquides, étant admise à la table. Les mots latins *cochlea* ou *cochlear*, qui se retrouvent dans Martial, Pline et dans Columelle, au double sens de *cuiller* et de *cuillerée*, désignent par comparaison de sa forme avec une coquille, un instrument servant de mesure, et en usage parmi les ecclésiastiques pour retirer l'hostie du vase sacré.

Écuelles, couteaux et tranches de pain se partagent la table

Viandes rôties, gâteaux, fruits servis sur des tranches de pain, sur des plats ou sur la table, devant chaque convive, étaient séparés en morceaux par le couteau et portés à la bouche avec les doigts. Il y avait manière de s'y prendre, et l'on reconnaît au

temps de Périclès, sous Aristote, comment sous les Grecs, un convive bien élevé à la table ne se servait pas à sa bouche.

En France, l'usage de la cuiller pendant les repas ne fut pas observé avant le XIV^e siècle.

Cet ustensile fut mentionné dans les plus anciens manuscrits du Moyen Âge et figurait dans les vignettes dès le IX^e siècle. Elle était pourtant parfaitement connue : dans le testament de saint Remi, archevêque de Reims (V^e siècle), il est parlé de cuillers, « tant grandes que petites » ; au nombre des œuvres de charité que faisait la reine sainte Radegonde (VI^e siècle), Fortunat met celle de donner à manger « avec une cuillère », aux aveugles et aux pauvres que leurs infirmités mettaient hors d'état de se servir eux-mêmes.

Mais à table, les mets liquides se mangeaient dans des écuelles : on ne se servait pas en avait-il souvent qu'un pour plusieurs personnes. Le roman de *Perceforest*, écrit vers 1350 et décrivant un magnifique repas, nous apprend qu'« il y eut jusques huyt cents chevaliers seant à table et si ne eust celui qui n'eust une écuelle que celle à son écuelle ». A la fin du XV^e siècle,

L'ART DE NE PLUS MANGER AVEC SES DOIGTS

Comment CUILLERS ET FOURCHETTES passèrent à table

Connues des Anciens, cuillers et fourchettes n'apparaissent pas sur les tables de France avant le XIV^e siècle. On boit les mets les moins consistants à même l'écuelle, quelques couteaux à la main, et des autres, dégustés sur des tranchoirs. Peut-être le tranchoir, cet accessoire pourcheu et sensible luxueux, doit-il son nom de s'ivoire à ce qu'il est sûr et solide, mais certainement sous le règne Henri III.

« Le couteau... Ménéage de mets voult ind... une table... »

« On prenait l'écuelle par les deux oreilles dont elle était munie, la portait à ses lèvres, et la vidait ainsi petit à petit. Entre intimes, on n'usait pas d'écuelles, chaque convive puisant à son tour dans le chaudron qui servait de soupière.

Pour les mets solides, la fourchette n'ayant pas non plus sa place à table avant le XIV^e siècle, chacun recevait un épais morceau de pain coupé en rond, qui se nommait *pain tranchoir* ou, selon le terme utilisé par Froissart, *tailloir*. Tout porte à

croire qu'il s'agissait de pain bis. Ce *pain-assiette*, servi dans le festin royal aussi bien que sur la table la plus modeste, est mentionné dans une ordonnance dauphinoise de 1336, par laquelle on exprimait la volonté de voir les joyaux servir à table les « pains pour sa bouche, et quatre petits pains pour servir sur tranchoir ». Parlant de la table de son fils, trompé par Charles Mauvais avait sans le vouloir, une poudre empoisonnée, Froissart écrit qu'il « prit la poudre, et en mit sur un taillouer de pain et appella un

ch... et lui en donna à manger ».

Dans les repas royaux, l'écuyer découpait les viandes sur un tranchoir de métal ; un second tranchoir contenait quelques pains tranchoirs destinés aux principaux convives, et qui leur étaient présentés après que l'écuyer y avait déposé une des parts faites par lui. Les autres invités prenaient sur le plat avec trois doigts un des morceaux découpés d'avance, et le mettaient eux-mêmes dans leur tranchoir. Au lieu de déchirer cette part avec les dents, ils pouvaient la diviser au moyen du couteau, plusieurs tranchoirs de pain résistant à l'action de ce dernier. Concernant les tranchoirs restants, et imbibés de jus après un repas, Martial d'Autvergne écrit dans les *Vigilles de Charles VII* :

« Hé qu'ont les pauvres ? Ilz ont des tranchoirs qui demeurent du pain dessus la table. Et le relief [les restes] ? L'on le porte à l'estable pour le mengier des paiges et des chiens ».

Le jour du sacre du roi, on faisait un grand festin où l'on servait une grande quantité de tranchoirs de pain bis, et l'on présentait aux convives des parts de pain bis coupées en deux, qui se mangeaient ensuite au buffet. Au sacre de Louis XII, on en servit ainsi 1294 douzaines, et cette cérémonie s'observa encore au sacre de Charles IX. Son usage se maintint jusqu'au XVII^e siècle, et c'était un objet d'usage si



Repas au XV^e siècle. Extrait d'un livre d'heures imprimé pour Jehan Poitevin



L'écuyer tranchant

Bien se **LAVER LES MAINS** **POUR MANGER** avec ses doigts !

Avant de toucher à aucun mets, les convives se lavaient les mains. Un chambellan, un échanton, des écuyers ou des pages, la serviette sur l'épaule, s'approchaient de la table. Ils tenaient de la main gauche un bassin, de la droite une aiguière ou un second bassin muni d'un goulot ou *biberon*, et versaient sur les doigts de chaque personne une eau aromatisée dont le *Ménagier de Paris* (XIV^e siècle) nous a transmis la recette : « Mettez bouillir de la sauge, puis coulez l'eau, et faites refroidir jusques à plus que tiède. Ou vous mettez comme dessus camomille ou marjolaine ; ou vous mettez du romarin : et cuire avec l'escorce d'orange. Et aussi feuilles de lorier y sont bonnes. »

Au XVI^e siècle, cette coutume fut fort négligée et classée parmi les exigences de l'étiquette applicables seulement aux repas de cérémonie. Mais, dans ces circonstances, elle s'observait même à la table des domestiques, et si l'eau y manquait, on n'hésitait pas à se servir de vin affirme la *Civilité de J. Sulpice*. L'usage de employer pour les convives était tiédi, Platine nous apprend que le maître de maison dès la fin du repas, versait sur les convives une eau d'orange, de rose, de sauge, de romarin, d'aspic de serpent, de safran et de safran. « Comment, dit-il, il y a de la sauge et du romarin, et bien convenable, et bien honnête et c'est à dire quelque chose d'odorante et plus suave, elle était d'un usage commun et se portait avec elle. Dans *Les lettres de madame de Montpensier*, en 1611, elle se portait avec elle dans la salle, « trois moiselles se portèrent à présenter devant elle pour lui donner à laver ; elle portait un bassin et l'autre une esguière de mesme métal, et l'autre une toile damassée pour lui essuyer les mains. »

À la cour de Louis XIV, on se bornait, même quand le roi mangeait au grand couvert, à présenter au souverain une serviette mouillée sur laquelle il posait les doigts. Mais à la ville, l'ancien cérémonial fut encore observé pendant bien longtemps. La *civilité puérile et honneste* (1749) enseigne ainsi la manière dont un enfant devait s'y prendre pour offrir à laver : « Vous présenterez à laver les mains en élevant un peu l'éguière avec cérémonie, ayant la serviette ployée en long sur l'épaule gauche et tenant le bassin par dessous, s'il n'est posé sur un escabeau ou autre chose semblable ». Chez les petits bourgeois, chaque convive allait, avant de s'asseoir, se laver les mains à une fontaine accrochée au mur dans un coin de la salle. Lorsqu'on réunissait des convives d'inégale qualité, c'était sur les mains de la personne la plus considérable de la compagnie qu'il fallait commencer à verser de l'eau, avant d'en verser sur les mains des autres selon leur rang et leur qualité. ■

D'APRÈS... La vie privée d'autrefois : les repas paru en 1889

général que l'on disait proverbialement *grand comme un tranchoir*, que l'on appelait parfois les palettes des peintres des tranchoirs, et qu'un jeu pour lequel on se servait de palets ou disques de métal, avait reçu le nom de *jeu de tranchoir*. La *Civilité de Calviac* (1560) mentionne à la fois les as-

grie, épouse de Louis le Hutin (1316), en possédait seulement quarante-deux, chiffre hors de proportion avec la quantité de vaisselle plate qu'elle avait réunie. Charles V, qui possédait huit cent quarante écuelles d'argent, avait seulement soixante-six cuillers. Si l'habitude eût été de prendre sa



Cuiller en argent du XV^e siècle

soupe avec un tel ustensile, le souverain n'eût pas reculé devant cette dépense.

Quant à la fourchette, elle partit semble-t-il d'Italie, mais l'expansion de son usage en Europe fut très lent. Saint Pierre d'Amiens raconte avec horreur que

serviettes et les tranchoirs, et Scarron racontant en 1648 le repas offert par Énée à Didon, constate que « cent très belles demoiselles coupoient de la viande par les os ». C'est à cette époque que l'assiette remplaça définitivement le tranchoir.

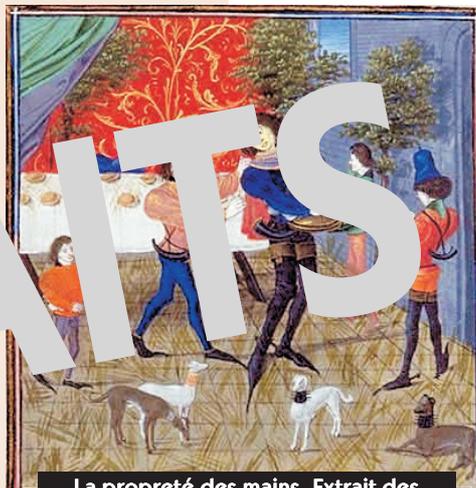
La cuiller prend son nom, la fourchette pointe son nom

L'usage des cuillers commença à se répandre au XIV^e siècle. Clémence de Hon-

princesse Marie de France, épouse de Louis le Hutin, possédait seulement quarante-deux, chiffre hors de proportion avec la quantité de vaisselle plate qu'elle avait réunie. Charles V, qui possédait huit cent quarante écuelles d'argent, avait seulement soixante-six cuillers. Si l'habitude eût été de prendre sa soupe avec un tel ustensile, le souverain n'eût pas reculé devant cette dépense. Quant à la fourchette, elle partit semble-t-il d'Italie, mais l'expansion de son usage en Europe fut très lent. Saint Pierre d'Amiens raconte avec horreur que la princesse Marie de France, épouse de Louis le Hutin, possédait seulement quarante-deux, chiffre hors de proportion avec la quantité de vaisselle plate qu'elle avait réunie. Charles V, qui possédait huit cent quarante écuelles d'argent, avait seulement soixante-six cuillers. Si l'habitude eût été de prendre sa soupe avec un tel ustensile, le souverain n'eût pas reculé devant cette dépense. Quant à la fourchette, elle partit semble-t-il d'Italie, mais l'expansion de son usage en Europe fut très lent. Saint Pierre d'Amiens raconte avec horreur que

d'Angleterre, en 1297, ces ustensiles semblant destinés à des usages spécifiques : pour manger certains fruits, « trois fourchettes d'argent pur mangier poires » dit l'*Inventaire de P. Gaveston* (1313) ; pour « penre [prendre] soupes en vin » en affirme un autre de 1347.

Le Moyen Age nous a légué quelques spécimens : ils sont emmanchés de cristal, de



La propreté des mains. Extrait des *Chroniques de Jean Froissart* - XV^e siècle

pierres dures ou d'ivoire, et l'on y reconnaît des objets de luxe, presque des curiosités. Grandes ou petites, elles n'ont que deux fourcherons. Jeanne d'Evreux, épouse de Charles le Bel (1328) et Clémence de Hongrie possédaient chacune une seule fourchette ; la duchesse de Touraine en avait deux. Plus tard, dans l'inventaire

de Charles V (1379) figurent neuf fourchettes d'or et deux d'argent. Quand le bon roi était à table, on plaçait devant lui une nef contenant « sa cuillier, son coutelet et sa fourchette d'or », mais il eût été certainement fort embarrassé pour se servir de cette dernière comme nous le faisons aujourd'hui. Charles VI possédait en 1418 seulement trois fourchettes. L'*Inventaire des ducs de Bourgogne* (1420) atteste de l'emploi de ces fourchettes pour manger les mûres, probablement parce que ce fruit laisse sur les doigts des taches difficiles à enlever : « Une bien petite fourchette d'or, à manche tortillé, pour manger mures ».

Avec un grand sens du partage, les convives jouent du couteau

Au XV^e siècle, même chez les princes, la personne chargée de découper la viande avant que le plat fût livré aux convives opérait avec un couteau, auquel elle présentait ses doigts en guise de fourchette, un passage que l'*Esprit de la maison de Charles le Hardy* d'Olivier de la Marche nous nous en fait aucun compte sur ce point. Décrit dans la fonction de l'écuyer tranchant attaché à la personne du duc, il exprime ainsi son rôle : « Il se présente la chaîne de son couteau, et le met devant le prince ; et s'il est bon compagnon, il doit très bien manger, et son droit est de manger ce qui luy demeure en la main en tranchant ».

La rareté des cuillers et des fourchettes donna de bonne heure une grande importance au couteau, le Moyen Age en con-

COMMENT NAQUIT UNE FÊTE COCASSE

La femme **adultère** de **saint GENGOULT** IMPITOYABLEMENT CHÂTIÉE

Patron des maris trompés, saint Gengoult était fêté en Lorraine, les malheureux élus arborant la couleur jaune du cocuage. Au VIII^e siècle, son épouse infidèle avait été punie par la fontaine de Varennes-en-Argonne.

Jouissant d'une grande vénération en Lorraine et porté sur le calendrier au 11 mai, saint Gengoult est particulièrement honoré dans le diocèse de la ville de Toul, dont les habitants ont mis sous son patronage une église splendide. D'autres paroisses telles que Maron et Maronville ont la tête du patron des maris dont les secrets ont violé la foi conjugale.

Une vénération pour le saint bourguignon, lorrain / adoration

A Commercy, l'occasion de plaisanteries et de farces. Le 11 mai, il se faisait une procession dans les rues de la ville, composée des hommes présumés trompés, et qui voulaient bien, dans cette circonstance, faire rire le public à leurs dépens. Celui qui consentait à passer pour un avéré mari malheureux portait une bannière surmontée de bois de cerf et ornée de rubans jaunes. Couleur symbolique du cocuage, le jaune était souvent exclu par les femmes de leur toilette, afin d'éviter les plaisanteries dont on pouvait user. Les hommes invités à la procession de Saint-Gengoult et acceptant de s'y rendre, portaient de gros bouquets jaunes ornés de rubans de la même couleur.

La veille de la fête, le peuple avait coutume de placer aux volets ou à la porte de la maison du mari réputé trahi par sa femme, deux cornes de bœuf, ou bien des bois de cerf en nature ou tracés au crayon, ou encore un gros bouquet de fleurs jau-

nes. La fête s'achevait par un repas où chacun témoignait beaucoup de gaieté.

Né au début du VIII^e siècle en Bourgogne et issu de très illustres parents, Gengoult épouse une femme d'une beauté au-dessus du naturel, qui, quoiqu'ancienne, n'est pas moins légère et distrait. Un jour, par un fait d'arme, le roi du royaume, le chef, il était sur le point de le révoquer par la Chambronne pour sa rébellion. Le duc de Bourgogne, Varennes-en-Argonne (village où du bien plus tard célèbre par l'épisode de l'arrestation de Louis XVI et de sa famille), lorsqu'il fit halte pour dîner dans une auberge sise à

côté d'une belle fontaine. Il conclut la vente de cette dernière pour 100 pièces d'argent avec son hôte qui, persuadé que Gengoult ne pourrait faire que la source ne fût toujours en son champ sans la pouvoir transporter sur ses terres, pensait avoir réalisé une excellente affaire. Selon la légende, son avarice fut punie. Arrivé chez lui, le saint planta un bâton en terre, et le lendemain matin, se trouvant dépourvu d'eau pour laver mains et visage, il ordonna à son serviteur d'aller promptement récupérer le bâton d'où sourdrait l'eau nécessaire. Mais la quantité d'eau fut telle qu'elle tarit aussitôt la source achetée en Champagne, cependant que celle de Varennes fut dès lors abondante.

Signalons que nombre de chroniques mentionnent Varennes-sur-Amance (près de Langres, en Champagne), comme lieu où saint Gengoult s'était établi. Ceci serait une erreur, due à quelques méprises successives de copistes qui, bien que mises au jour par le *Journal historique sur les matières du temps* en 1754, se sont perpétuées. Durant, Varennes-en-Argonne, à cette époque les restes d'un ancien puits au pied duquel une fontaine portant le nom de *Saint-Gengoult* passait pour être miraculeuse : elle guérissait plusieurs maladies, mais surtout celle qui par de cuisantes démangeaisons était fort incommode à ceux qui en souffraient. On y venait encore en pèlerinage, et un couvent de cordeliers y avait été fondé en 1418, avant d'être transporté dans un endroit plus favorable en raison des crues fréquentes de la rivière. En outre, la tradition rapportait l'existence



Statue de saint Gengoult

dame, à l'exemple de plusieurs femmes, se mêlait de coiffer son mari ; sa conduite amoureuse l'avait séparée de *Jean Coule* ; on vient lui dire que son époux opérait des prodiges. « Oui, dit-elle, il fait des miracles comme mon cul péte » ; à l'instant elle péta et ne fit que péter continuellement le reste de sa vie. Du Laurens ajoute que la ville de Cambrai fait tous

LA TONITRUANTE vengeance d'un époux bafoué

Dans la préface d'un manuscrit retrouvé dans son portefeuille après sa mort, l'abbé Henri-Joseph Du Laurens cite, entre autres reliques, les cornes de saint Jean Coule, et ajoute une note expliquant leur origine. Il rappelle que les légendaires jésuites Giry et Ribendeneiria assurent que le ciel a signalé ses merveilles sur le postérieur de la femme de saint Jean Coule. Madame, à l'exemple de plusieurs femmes, se mêlait de coiffer son mari ; sa conduite amoureuse l'avait séparée de *Jean Coule* ; on vient lui dire que son époux opérait des prodiges. « Oui, dit-elle, il fait des miracles comme mon cul péte » ; à l'instant elle péta et ne fit que péter continuellement le reste de sa vie. Du Laurens ajoute que la ville de Cambrai fait tous

les ans une procession en mémoire de cette faveur miraculeuse, où l'on traîne dans un char de triomphe le bienheureux *Jean Coule*, patron de Cambrai ; le saint est figuré au haut du char par un polisson d'écolier, qui tient un grand cartouche où sont écrits ces beaux vers : « J'avais cru que ma femme aimait la chasteté é é é, je vois bien que madame aime la volupté é é é, pour en perdre la mémoire dans le fleuve de l'oubli. Biribi, je vais boire, je vais boire ». Madame *Jean Coule* est au milieu du char, représentée par une jeune fille chargée de gros tétons flamands, qui font la beauté et le saillant de la procession ; elle tient en main l'histoire des sept péchés mortels ; à ses pieds sont deux tuyaux de fer blanc où passe le vent de deux soufflets qui imitent le bruit du postérieur de madame *Jean Coule* ; un chœur de musique, toujours discordant, l'accompagne en chantant : « Triomphez, ô grand saint, madame pette, ô quel destin. Ce bruit sournois annonce votre gloire, et dans l'histoire on dira mille fois : ce bruit vaut mieux que le son du hautbois ». ■

D'APRÈS... *Les Abus dans les cérémonies ou dans les mœurs* paru en 1788

SA ROBE ORNE LE MANTEAU DES ROIS

LA BLANCHE
Hermine

toute de légendes parée



Statue équestre de saint Gengoul (1691)

ancienne d'une grosse tombe appelée *tombe de saint Gengoul*.

Instruit depuis longtemps des écarts de son épouse mais ne lui en ayant encore fait aucun reproche, le saint se promenait un jour avec elle dans les champs lorsque, parvenu à la fontaine il lui fit part des rumeurs colportées contre son honneur. Elle répondit qu'il n'y avait rien de plus injuste que les bruits qu'on faisait courir

contre elle ; qu'elle lui avait gardé sa foi jusqu'alors et qu'elle la lui garderait toujours ; qu'il était malheureux pour elle d'être victime de telles calomnies.

Double peine pour une femme complice de meurtre

Aussi Gengoul répliqua : « Voici une eau limpide et qui n'est ni assez chaude ni assez froide pour nuire. Plongez-y votre bras : si vous n'en éprouvez aucun mal, vous serez innocente à mes yeux ». Considérant ce défi comme un trait de simplicité de son époux, la coupable s'empessa de fournir un témoignage si facile de son innocence, et plongea son bras dans l'eau jusqu'au coude. La tradition veut que le retirant, elle vit sa peau se détacher comme écorchée, et venir pendre jusqu'au bout de ses doigts. Dotée d'un revenu pour sa subsistance, l'épouse infidèle mourut, et ses déshonnes tandis que Gengoul s'était retiré à l'une de ses seigneuries, près d'Avallon en Bourgogne ; mais elle mourut, et son âme n'y apportât de nouvelles obstacles, elle résolut de s'en défaire par le concert de son amant. Ce dernier, se levant dans la chambre du saint durant son sommeil, parvint à le frapper d'un coup d'épée mortel à la cuisse. Gengoul s'éteignit quelques jours plus tard, le 11 mai 760, mais on raconte que le ciel voulant venger la mort du saint homme, fit deux nouveaux miracles.

L'adultère qui l'avait assassiné, étant retourné vers son infâme maîtresse pour lui donner avis de son homicide, fut saisi sur-le-champ de violentes coliques et mourut au milieu des plus atroces douleurs. La femme de Gengoul, qui ajouta à ses crimes celui de se moquer de ses miracles, fut châtiée par une incommodité honteuse, qui lui dura toute la vie : elle fut assujettie à l'horrible nécessité de faire un pet à chaque parole qu'elle proférait. ■

D'APRÈS...

> *Mémoires de l'Académie celtique* paru en 1809> *Les petits Bollandistes* paru en 1876> *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine* paru en 1849> *Journal historique des matières du temps* paru en 1754

Si les poètes ont fait à l'hermine une grande réputation de blancheur, cet animal n'est pas blanc toute l'année : c'est seulement en hiver qu'elle mérite son nom d'hermine, car elle porte alors une fourrure blanche, l'extrémité de la queue restant seule noire ; en été, elle a tout à fait le pelage de la belette.

L'imagination des anciens auteurs fut débordante : le mot gallois qui désigne l'Armorique et signifiant, littéralement, le pays de la mer, est *Llydaw*, qu'on traduit en bas latin par *Letavia* : *Regnum Letaviae* ; les légendaires eurent vite fait de donner en Breton le nom de *Yermin*, d'où l'hermine.

Les Bretons savaient que le nom de l'hermine ou le servait comme signe d'hermine. Outre une légende ajoutée à la confusion affirmait Brutus, chef de Troie puis l'Italie, avait abordé à l'embouchure de la Loire ; à Saint-Nazaire dit Alain Bouchart ; au Croisic prétend d'Argentré. Il était en Bretagne, pays auquel il donna son nom, et dormait sur le rivage lorsqu'une hermine « s'y vint reposer et lui fit mille caresses » ; ce fut là un bon présage puisqu'il conquiert le pays. « Dès lors Brutus quitta le Lion dragonné qui était son premier intersigne » et prit comme armes la figure au naturel de l'hermine.

De source inconnue, cette histoire n'est de surcroît pas ancienne : elle n'est pas mentionnée par Geoffroi de Monmouth, écrivain gallois du XII^e siècle. Dans ses textes, l'Armorique, plusieurs fois citée pourtant, n'a pas d'animal symbolique près du dragon rouge breton et du sanglier de Cornouaille. Mais deux cents ans plus tard, l'hermine est considérée comme l'animal symbolique traditionnel du duché : en 1381, Jean IV crée l'Ordre de l'Hermine dont le collier est orné d'« ermines passantes avec collier et chaînes branlantes », avec la devise *A ma vie*.

Dès lors ces mêmes hermines passantes se voient sur certaines monnaies et certains jetons de Bretagne. Toutefois les légendaires s'efforcèrent encore de donner à l'ordre national une antiquité fabuleuse, attribuant sa fondation, tel Albert de Morlaix, au roi Hoël le grand, cousin d'Arthur. En fait, l'apparition de l'hermine dans les armes du duché de Bretagne date de 1213 et remonte à Pierre Mauclerc, descendant du roi Louis VI.

En 1505, la reine Anne, à l'occasion du pélerinage qu'elle fit au Mont-Saint-Michel en basse-Bretagne, fit un voyage qui fut un triomphe à Morlaix, la réception officielle : les personnages tagés de sa cour, de sa famille et de sa branche armée se firent représenter la couleur de ses vêtements, depuis les rois de France jusqu'au duc de Rohan, qui se trouvait tout près lui dit : *Madame, que craignez-vous, ce sont vos armes*», conte Albert de Morlaix. Mais le voyage avait eu lieu en plein été, vers la fin août ; et à cette époque, les hermines sont brunes comme de vulgaires belettes. La bête blanche n'était-elle qu'un furet ou un putois albinos ?

L'emblème ne disparut pas après la réunion de la Bretagne à la France en 1532 : la ville de Nantes donne en 1551 à Catherine de Médicis une hermine dorée ; l'animal subsiste sur les jetons des Etats, mais en 1689, il est couché, endormi sous les rayons du soleil, dit l'exergue. La devise *potius mori quam foedari* l'accompagnant souvent depuis le XVI^e siècle fut prise à un autre Ordre de l'Hermine, créé à Naples au XV^e siècle. ■

D'APRÈS... *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* paru en 1920

La Dame à l'hermine. Peinture de Léonard de Vinci (1490)

de Rohan, qui se trouvait tout près lui dit : *Madame, que craignez-vous, ce sont vos armes*», conte Albert de Morlaix. Mais le voyage avait eu lieu en plein été, vers la fin août ; et à cette époque, les hermines sont brunes comme de vulgaires belettes. La bête blanche n'était-elle qu'un furet ou un putois albinos ?

L'emblème ne disparut pas après la réunion de la Bretagne à la France en 1532 : la ville de Nantes donne en 1551 à Catherine de Médicis une hermine dorée ; l'animal subsiste sur les jetons des Etats, mais en 1689, il est couché, endormi sous les rayons du soleil, dit l'exergue. La devise *potius mori quam foedari* l'accompagnant souvent depuis le XVI^e siècle fut prise à un autre Ordre de l'Hermine, créé à Naples au XV^e siècle. ■

MYSTÉRIEUSE NOTRE-DAME DES CLEFS

Une main *divine* sauve **POITIERS** des envahisseurs *anglais*

Au début du XIII^e siècle, gagnant un clerc à prix d'argent, des routiers anglais s'apprentent à prendre la ville récemment constituée par Aliénor d'Aquitaine en commune jurée. Mais la sainte Vierge en subtilise les clefs...

Devenue en 1199 usufruitrière du comté de Poitou en vertu d'un arrangement avec son fils le roi Jean sans Terre, Aliénor d'Aquitaine, qui avait été successivement reine de France puis reine d'Angleterre, s'attacha les habitants de Poitiers par deux chartes du mois de mai confirmant leurs anciennes libertés civiles et leur accordant le droit très précieux de se constituer en commune jurée.

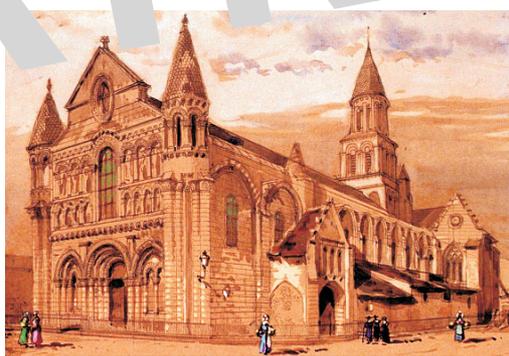
Dans ses *Annales d'Aquitaine*, Jean Bouchet raconte vers 1540 qu'en 1202 (certains chroniques arrivent jusqu'à 1201) le maire de la ville fit un clerc à prix d'argent et de grand esprit, qu'il envoya pour les affaires à Périgueux. Les Anglais, qui tenaient cette place, se rapprirent du clerc et firent qu'il les aidât à pénétrer dans la ville, lequel « leur fit réponse qu'il leur donnerait un pot de vin, leur livrerait ladite ville dedans le jour de Pâques prochainement ensuivant ». La veille de Pâques, les Anglais se présentèrent nuitamment sous les murs de Poitiers tandis que le traître tenta de dérober à son maître les clefs de la ville. Ô prodige, celles-ci avaient disparu. Eperdu, le clerc se précipita vers les murs pour prévenir ses complices, à qui il demanda de patienter jusqu'à quatre heures et affirma ne point faillir à sa promesse.

Réveillant à l'heure convenue son maître trouvant « qu'il estoit encore bien matin », il prétendit que les portiers de la Tranchée lui demandaient les clefs pour « un gentilhomme qui vouloit sortir en diligence, pour aller vers le roy Phelippes ». Le maire le crut, mais s'apprentant à lui donner les clefs et constatant, lui aussi, leur inexplicable disparition, il redouta avec effroi une possible

trahison lorsque les ayant cherchées partout, il ne les avaient point trouvées. Dépêchés par le maire à la porte de la Tranchée, jugée la plus dangereuse car non protégée par une rivière, quelques habitants virent les Anglais s'entretuer, sans connaître la raison de cet étrange combat.

Une intervention mémorable autrefois célébrée chaque année

Jean Bouchet nous apprend qu'alors « les Anglais furent en si grand effroy recueillis par le clerc, qu'ils se retirèrent à la porte de la Tranchée. Et comme devant l'Église Notre-Dame, voyant entre leurs bras les dites clefs, ils leur rendirent grâces et plusieurs



Église Notre-Dame la Grande à Poitiers

seieurs autres gens de bien qui estoient avec lui ». La présence des Anglais ayant fait le tour de la ville, les habitants avaient pris les armes et, parvenus aux murailles, virent 1500 Anglais gisant morts, tandis que les autres s'entretuaient.

Se précipitant alors hors la ville, ils achevèrent la déroute de l'ennemi en constituant des prisonniers qui révélèrent au maire la trahison et rapportèrent qu'à l'heure annoncée

par le clerc pour la remise des clefs, ils avaient vu devant les portes « une reine, vestue le plus richement qu'on sçaurait faire, et avec elle une religieuse et un evesque, qui avoient sans nombre de gens armez ; lesquels s'estoient mis à frapper sur les Anglais. Et qu'aucuns d'eux, considérant que c'estoit la Vierge Marie, saint Hilaire et sainte Radegonde [reine des Francs au VI^e siècle], s'estoient par désespoir occis eux-mêmes, et les autres tués occis leurs compagnons ».

La critique historique a formulé des doutes quant à la date qu'il conviendrait d'assigner à l'événement rapporté par Jean Bouchet ; la première mention écrite du miracle des clefs date du début du XV^e siècle et le récit est consigné dans un registre de l'échevinage de 1463 ; le récit des chroniqueurs du temps varie même sur quelques points secondaires ; l'imagination populaire a pu ajouter au fait principal bien des circonstances accessoires. Mais l'idée maîtresse demeure : la ville de Poitiers, exposée à un péril extrême, reçut la protection divine. Avant la Révolution, les trois statues de la Vierge, de saint Hilaire et de sainte Radegonde figuraient sur le grand autel de la basilique Notre-Dame la Grande : celle de la Vierge tenait à la main des clefs d'argent ; d'autres clefs étaient suspendues à la voûte. Les statues des trois patrons de la ville se trouvaient aussi dans les trois naves surajoutées à la nef de l'église, et dans les trois petits arcs surélevés au-dessus du portail précédant la nef latérale. En outre, deux statues surmontaient toutes les portes de la ville.

Ces statues miraculeuses se rattachaient les images annuels offerts à la statue de la Vierge depuis au moins 1428 par le corps de la ville, ainsi que la procession solennelle du lundi de Pâques supprimée en 1888. Jusqu'au XVII^e siècle, l'hommage du corps municipal consistait en cinquante livres de cire qui devaient brûler nuit et jour sur une roue ou couronne en bois peint, suspendue à la voûte. A cette époque on substitua au don de luminaire celui d'un manteau dont la valeur, par arrêt du Conseil, était fixée à trois cents livres. La remise de ce manteau était faite le jour de Pâques, par l'épouse du maire, qui procédait elle-même à ce que le peuple appelait la *toilette de la bonne Vierge*. Aboli en 1793, repris à la Restauration, cet usage fut de nouveau interrompu par la Révolution de Juillet. Le 29 novembre 1869, de grandioses cérémonies eurent lieu à Poitiers au milieu d'une pompe inouïe et d'un grand enthousiasme populaire, à l'occasion du couronnement de la statue miraculeuse. ■

D'APRÈS...

> *Le Pays poitevin* paru en 1898

> *Histoire sommaire de la ville de Poitiers* paru en 1889

Du matelot à la « sœur » VIDOCQ

Adeptes du déguisement et des évasions, Eugène-François Vidocq parvient rapidement à une évasion rocambolesque à la fin de son séjour au bagne de Brest où il vient d'être transféré le 13 janvier 1798.

Six jours après son arrivée au bagne de Brest le 13 janvier 1798, Vidocq cherchait à s'échapper sous un déguisement d'un matelot. « Je passai sans obstacle », dit-il, la porte de fer, et me trouvant dans un lieu que je ne connaissais pas, je me dirigeai vers un point. Après avoir erré çà et là, j'arrivai enfin à la porte de la ville. Un vieux gardien du bagne, nommé Lachique, y était continuellement posté. Il était impossible qu'un condamné, qui avait été pendant quelque temps au bagne, échappât à son œil vigilant.

« Non seulement il découvrait ou prétendait découvrir chaque condamné au regard et au geste qui lui était propre, mais il y avait encore une autre particularité qui l'aidait en cela. En effet, les condamnés, sans y faire attention, traînent toujours la jambe à laquelle le boulet a été attaché. Il fallait cependant passer devant ce redoutable personnage, qui était assis près de la porte, fumant tranquillement sa pipe, et fixant ses yeux d'aigle sur tous ceux qui entraient et sortaient.

« Comme j'avais un costume de matelot complet, (...) je ne fus pas inquiété »

« On m'en avait averti : je pris en conséquence mes précautions pour rendre mon déguisement plus complet ; je m'étais pourvu d'un pot de crème ; je m'approchai de lui sans crainte, et après avoir déposé à ses pieds le pot de crème que je portais, je tirai ma pipe de ma poche, et lui demandai la permission de fumer. Il me regarda d'un air curieux, et me dit qu'elle était allumée, je continuai à fumer tranquillement. « Tu es de la ville ? » j'avais à peine fait trois paroles que je m'aperçus que j'étais vu. Les trois coups de canon qui annoncent aux paysans l'arrivée d'un condamné. Il faut servir comme récompense cent francs à celui qui a promis de le faire échapper. Les quelques instants que les champs furent couverts d'hommes armés de fusils, de faux, et battant les buissons pour découvrir le fuyard. Je passai à côté de plusieurs d'entre eux, mais comme j'avais un costume de

matelot complet, et portais mes cheveux en queue (tous les condamnés ont la tête rasée), ce que j'eus soin de leur faire voir en tenant mon chapeau à la main, je ne fus pas inquiété. »

Parvenu dans un cabaret de village dont le maître, qui était garde-champêtre, était devant le feu dans son costume à moitié militaire, Vidocq eut le courage de lui dire qu'il désirait parler au maire du village. « C'est moi le maire, dit un vieux paysan, en bonnet de laine et en bottes, qui mangeait un gâteau d'orange. » Le nouvel incident me surprit, car j'avais espéré m'échapper du village sous prétexte d'aller dans la maison du maire.

Je pris un parti, et me rendis à la fonctionnaire saboteur, j'ayai pris le chemin de travers pour aller de Morlaix à Brest, et me mis à l'égal de ceux qui venaient de la mer. Mon costume me fit passer pour une seule personne.

« Je me mis devant moi, et me rendis à la française. Le lendemain, s'il était possible d'arriver à Brest dans la soirée, j'aurais répondu que c'était impossible d'y arriver à cause de la fermeture des portes, mais qu'il me donnerait un peu de paille dans sa grange, et que je pourrais aller le

lendemain à Brest avec le garde-champêtre, qui devait y conduire un forçat échappé et arrêté la veille. »

Le lendemain, Vidocq fut reconnu et reconduit au bagne. À peine y fut-il rentré qu'il s'échappa de nouveau avec plus de succès et plus d'adresse que la première fois. Tels sont à peu près les termes dans lesquels il raconte cette seconde évasion : « Comme il entra dans mes vues de passer quelque temps à l'hôpital, je me rendis malade avec du jus de tabac, et j'y fus transféré. Mais comme ma maladie ne dura que trois ou quatre jours, et que je ne pouvais me procurer d'autre jus de tabac dans cet hôpital, je fus obligé d'avoir recours à un autre expédient.

« À Bicêtre, j'avais été initié dans tous les secrets de faire ces inflammations et ces ulcères au moyen desquels les mendicants excitent la pitié publique. Parmi tous ces expédients, je choisis celui dont l'effet est de rendre la tête grosse comme un boisseau, d'abord parce qu'il devait naturellement embarrasser les médecins, et, en outre, parce qu'il ne pouvait me causer aucune souffrance, et qu'il était facile de m'en débarrasser à la fin de la journée. »

En effet, Vidocq avait fait sa tête de cette façon prodigieuse, et les médecins, qui furent consultés, prescrivirent du mercure à haute dose, et ordonnèrent qu'il restât à l'hôpital. « J'ai pu procurer mon habit de cœur hospitalier, notre héros déclina à l'aveur ce déguisement. Arrivé près de Brest, un curé de village le fit transférer à l'hôpital de la ville, et le recommanda à ses confrères. Le soir même, cette incroyable sœur fut reçue dans la maison d'un paysan, qui la fit coucher avec ses deux filles, fraîches et jolies, âgées de quinze à dix-huit ans. Vidocq assure qu'il put se contenir, et qu'il sortit du lit de l'innocence en véritable sœur de charité. ■

D'après...

> La police contemporaine. Troisième et dernière partie des mystères de la police (par Auguste Vermorel) paru en 1864



Vidocq. Gravure de Marie-Gabrielle Coignet (1793-1830) colorisée ultérieurement

UNE FEMME ET SA SŒUR « DE PIERRE » ?

LE FOËTUS pétrifié

agite le CORPS MÉDICAL

Au XVII^e siècle, certains médecins invoquent l'*aura seminalis* chère aux stoïciens, pour expliquer la découverte de l'étrange fruit d'une grossesse extra-utérine, d'autres l'attribuant aux « écarts d'imagination » de la mère

Le 6 août 1659, une femme de Pont-à-Mousson ayant plus de 60 ans, mère de plusieurs enfants, veuve depuis plus de 30 ans, se tua en se jetant de l'étage élevé de sa chambre, dans la rue. Durant sa vie elle avait plusieurs fois consulté les médecins au sujet d'une masse pierreuse qu'elle disait porter dans l'utérus et dont on pouvait constater la présence à trois doigts au-dessous de l'ombilic, point où elle déterminait un sentiment douloureux de pesanteur.

L'autopsie, effectuée sous les yeux de Pillement, professeur en chirurgie à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, révéla paraître une masse douloureuse d'un volume égal à celui de la tête d'un enfant de 6 mois, enveloppée dans une sorte de kyste non parable à l'estomac et du bœuf, retenu par plusieurs ligaments la reliant à l'utérus et aux intestins grêles. Pillement soupçonna avec

vertir en pierre ; la face, surtout, avait acquis la dureté du plâtre, sans que son volume eût été augmenté par le dépôt d'une substance étrangère ; ses dimensions donnaient l'idée d'un fœtus de 6 mois. L'utérus de la femme était intact et sans cicatrice succédant à une plaie par laquelle l'enfant aurait pu s'échapper.

L'absence de putréfaction est une pierre d'achoppement

Médecin de la ville de Sens-Da... avance en 1661 que cette... conception peut être produite par un... vapeur d'une *aura seminalis* appuyée sur l'étrange opinion de l'auteur d'Aristote, d'Hippocrate, de Platon, de Galien, par des exemples et citations qui sont loin d'être concluants. L'absence de putréfaction lui semble difficile à expliquer ; cependant, il faut bien reconnaître, dit-il, qu'on a souvent

Strauss, bien plus étrange est cette formation pierreuse. Aucun des médecins qui traitent cette question après lui n'est plus heureux dans ses explications, si ce n'est Van Helmont ; pour lui, c'est le résultat d'une matière terreuse transportée et déposée par le sang, ou exhalée des vaisseaux.

Quant à savoir si le fœtus est la fille ou la sœur de cette femme, Strauss ne se prononce pas. Plusieurs, cependant, sont portés à y voir un fait de superfétation, dû à un jeu de la nature ou à certains écarts d'imagination chez la mère commune de ces deux produits, l'un libre, l'autre emboîté, dont l'un devint femme, dont l'autre ne dépassa pas l'état de fœtus. Pour ces auteurs, l'imagination fortement surexcitée par diverses causes, mais notamment par le récit amplifié de cas de cette nature, peut assez ébranler l'esprit pour produire un tel résultat. Le fait, emprunté à Salmuth, d'une femme qui rendit un enfant par la bouche, est considéré par les uns comme un cas de superfétation ; les autres le citent pour prouver la possibilité de la conception extra-utérine par l'*aura seminalis*.

Usingius, professeur à l'académie de Groningue, voit sans le moindre doute non l'enfant, mais la sœur jumelle de la femme. Il n'accorde pas, dans la superfétation, le pouvoir que Strauss et d'autres accordent à l'imagination, qu'il accorde une grande influence aux sympathies et antipathies dans les conséquences des rapports charnels. Il cite pour l'autorité de Bartholin, un cas de fœtus trouvés dans l'estomac, dans l'intestin, et encore retenus par les ligaments. Quoiqu'il semble au premier abord ouvrir la voie à la seule solution possible concernant l'absence de putréfaction, Usingius la justifie par une tendance naturelle à la pétrification, citant de nombreux exemples, depuis les plantes et les animaux jusqu'à la femme de Loth.

Tous ces faits se rapportaient à la grossesse extra-utérine. Le fœtus, qui meurt soit par défaut de nutrition soit par l'inflammation qui règne à son voisinage et qui l'atteint lui-même, peut alors se putréfier et entraîner de redoutables accidents, voire la mort. Mais parfois il se momifie et passe à l'état de gras de cadavre ; tous les liquides sont résorbés et le kyste prend une dureté qui peut donner, à l'extérieur, la sensation d'une pierre. La durée de la gestation peut alors être illimitée sans mettre en danger la vie de la mère, sans même altérer notablement sa santé. La femme de Pont-à-Mousson en est un exemple, la gestation ayant duré au moins 30 ans. Sans sa mort accidentelle, elle aurait vraisemblablement longtemps encore porté son fardeau. ■

D'APRÈS...
> Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson paru en 1878



Le fœtus pétrifié
Gravure parue en 1609 dans l'ouvrage du médecin Johann-Georg Schenck pour illustrer le cas du fœtus de Sens (vers 1580)

trouvé dans le corps humain des môles charnues qui n'avaient subi aucune altération putride, la disposition des lieux exerçant une grande influence sur la tendance des chairs à se putréfier. Et d'affirmer que dans le cimetière des Innocents, à Paris, les cadavres se putréfient avec une telle rapidité qu'en 24 heures il ne reste plus d'intact que les os (!), tandis que dans la crypte d'une église de Toulouse, des corps sont encore intacts après 600 ans. Mais selon

Première machine à CALCULER industrielle

Depuis la machine à calculer de Pascal destinée, en 1642, « à suppléer au défaut de l'ignorance et du peu d'habitude », de nombreux instruments analogues furent proposés

Leur défaut commun était de ne se prêter qu'à des calculs très simples : dès qu'il s'agissait de multiplier, il fallait convertir l'opération en une suite d'additions. C'est le financier alsacien Charles-Xavier Thomas, de Colmar, qui en 1820 déposa un brevet pour son *Arithmomètre*, formé de diverses roues d'engrenage faisant mouvoir des chiffres et premier modèle d'une machine pratique permettant d'exécuter les quatre opérations fondamentales. Comme elle, les nombres se soient entiers ou avec des fractions décimales. Donnant de suite les résultats du calcul, elle tonnerre, elle n'était faite à l'usage d'aucun premier, Thomas ayant même été employé et plusieurs mécanismes qui ne rem-

les indicateurs du multiplicande sur les chiffres 6,4 et 8, et celui du multiplicateur sur 7, et ensuite on tire un cordon. La machine entre en jeu ; lorsqu'on sent un arrêt, on cesse de tirer, et on lit de suite le produit 4 536 sur la tablette de l'instrument. Le multiplicateur a-t-il plusieurs chiffres on répète autant de fois la même opération pour chacun : ainsi, pour multiplier par 537, on imite ce qu'on fait avec la plume dans le procédé accoutumé ; savoir, on multiplie par 7 puis par 30, puis par 500. En trois coups de cordon on arrive au produit ; seulement on déplace à chaque chiffre ou la tablette, pour imiter ce qu'on fait quand on recule le produit d'un chiffre à gauche. La multiplication et l'addition se font à la fois et au même tirage. Plus loin il va les mérites d'une telle machine. « Sans doute au milieu du tumulte des affaires, il est avantageux d'avoir un instrument que rien ne trouble ni ne préoccupe, que le bruit et le mouvement n'inquiètent pas, et qui donne facilement les résultats numériques désirés sans avoir à craindre les erreurs si fréquentes et si dangereuses. La machine, suivant M. Thomas, doit rendre d'importants services dans les comptoirs, les banques, les bourses, et tous les lieux où des calculs fréquents et rapides sont nécessaires ». ■

D'APRÈS... *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale* paru en 1822



Arithmomètre de Thomas

Anticipation de la PHOTOGRAPHIE couleur

Niépce et Daguerre n'étaient pas encore nés qu'en 1760 un écrivain visionnaire décrivait la photographie couleur

Sous le titre *Giphantie*, anagramme de son nom, Charles-François Tiphaigne de La Roche, écrivain visionnaire, publiait un curieux petit ouvrage où l'on trouve décrit, au chapitre 18, la photographie couleur. Il se suppose transporté dans le palais des Génies élémentaires, dont le chef lui parle ainsi : « Tu sais que les rayons de lumière réfléchis des différents corps font tableau et peignent ces corps sur toutes les surfaces polies, sur la rétine de l'œil, par exemple, sur l'eau, sur les glaces. Les esprits élémentaires ont cherché à fixer ces images passagères ; ils ont composé une matière très subtile, très visqueuse et très prompte à se dessécher et à se durcir, au moyen de laquelle un tableau est fait en un clin d'œil. Ils en enduisent une

pièce de toile et la présentent aux objets qu'ils veulent peindre. Le premier effet du miroir : on y voit tous les objets voisins et éloignés, tant la lumière peut traverser l'image. Mais si l'on met une glace au-dessus, la toile en durcit

visqueux retient les simulacres. Le miroir vous rend fidèlement les objets, mais n'en garde aucun ; nos toiles ne les rendent pas moins fidèlement, mais les gardent tous. Cette impression des images est l'affaire du premier instant où la toile les reçoit. On l'ôte sur-le-champ, on la place dans un endroit obscur ; une heure après, l'enduit est desséché et vous avez un tableau d'autant plus précieux qu'aucun art ne peut en imiter la vérité et que le temps ne peut, en aucune manière, l'endommager. Nous prenons dans leur source la plus pure, dans le corps de la lumière, les couleurs que les peintres tirent de différents matériaux que le temps ne manque jamais d'altérer. La précision du dessin, la variété de l'expression, les touches plus ou moins fortes, la gradation des nuances, les règles de la perspective, nous abandonnons tout cela à la nature qui, avec cette marche sûre qui jamais ne se dément, trace sur nos toiles des images qui en ont l'apparence et font douter à la main si ce qu'on appelle réalité sont pas d'autres effets de fantômes qui imposent à l'âme. « Tu vois, dit-il, à tous les sens à la fois. « L'esprit mental en ensuivant dans quelques détails physiques : premièrement sur la nature du corps, glissant et interceptant les rayons ; secondement sur les qualités de ce préparé et l'employer ; troisièmement sur le jeu de la lumière et de ce corps desséché. Trois problèmes que je propose aux physiciens de nos jours et que j'abandonne à leur sagacité ». ■

D'APRÈS... *Revue scientifique* paru en 1891



Première photographie de Niépce

DONNER DE L'ESPRIT-DE-VIN AUX AROMATES

L'existence PIMENTÉE des Vinaigriers et Moutardiers

Soumis à de sévères contrôles sanitaires et forts des privilèges des sauciers, moutardiers et distillateurs, les vinaigriers arpentent depuis longtemps déjà les rues de la capitale au cri de « vinaigres bons et biaux » lorsqu'ils reçoivent leurs premiers statuts au XIV^e siècle, 400 ans avant qu'un certain Maille, inventif et avisé, ne scelle la gloire de ses devanciers.

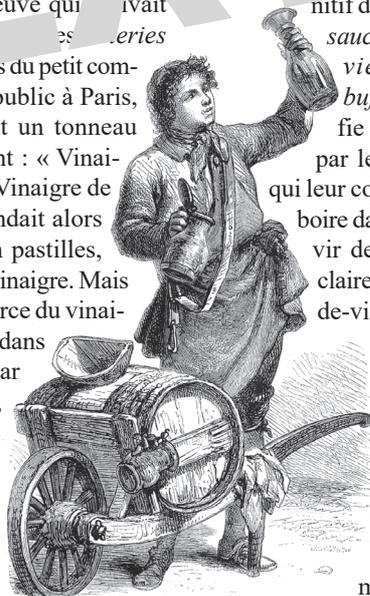
Le livre de Ruth (chapitre II, verset 14) témoigne, pour les époques bibliques, de l'usage du vinaigre comme assaisonnement des substances alimentaires : « Quand l'heure du manger sera venue, venez ici et mangez votre pain, et trempez votre morceau dans du vinaigre » ; pour l'antiquité grecque et romaine, les mots *oxybaphon* et *acetabulum* (vinaigrier) désignent des coupes emplies de vinaigre et placées sur des tables pour que les convives y trempent leur pain.

Des sauciers vintards cumulant les privilèges

Guillaume de la Ville Neuve qui vivait au XIII^e siècle, rapporte dans ses *Chroniques de Paris* que parmi les gens du petit commerce ayant droit de cri public à Paris, quelques-uns, promenant un tonneau dans les rues, annonçaient : « Vinaigre qui est bons et biaux, Vinaigre de moutarde i a ! ». On vendait alors de la moutarde sèche, en pastilles, que l'on délayait dans du vinaigre. Mais la fabrication et le commerce du vinaigre ne sont mentionnés ni dans les statuts mis en ordre par Etienne Boileau vers 1260, ni dans le règlement général du 30 janvier 1350 : pharmaciens et épiciers importaient alors des provinces le vinaigre qu'ils revendaient en gros ou au détail ; taverniers et cabaretiers en fabriquaient avec leurs vins

aigres ou tournés et leur lie. Cependant des marchands, qui eurent du succès et prirent le nom de *sauciers*, confectionnaient chez eux des sauces pour le service du public, leur besoin continu de moutarde et de vinaigre les poussant bientôt à élaborer chez eux ces deux dernières denrées.

Recevant le 28 octobre 1294 du prévôt des marchands le titre de *sauciers-moutardiers*, ils obtinrent par le même acte le droit de vendre leur produit avec la commission *vinaigriers-sauciers-moutardiers* et le titre de *buffetiers* et lorsqu'en 1393, le titre fut réellen- tement organisé, elle prit le titre définitif de *vinaigriers-moutardiers-sauciers-distillateurs en eau de vie et esprit de vin et buffetiers*. De La Mare justifie cette dernière appellation par leur qualité de distillateurs qui leur conférait le droit de donner à boire dans leurs maisons et d'y servir de l'eau-de-vie ou de l'eau clairette (cerises confites à l'eau-de-vie) : le mot *buffetier* dériverait de celui de *buvette*. Par ailleurs, en vertu de lettres patentes d'avril 1567, les vinaigriers seuls pouvaient acheter les étoffes à passer le vinaigre et le *vin de buffet* ; de surcroît, on les consultait comme gourmets pour choisir les vins ex-



Vinaigrier et sa brouette, d'après Poisson

quis servis dans les grands repas et placés sur les buffets.



Les sauces. Extrait du Livre des propriétés des choses (XV^e siècle)

D'après les statuts qui furent accordés aux vinaigriers en 1514 par Louis XII, nul ne pouvait exercer ce métier sans avoir fait trois ans d'apprentissage à Paris, et huit jours après la signature de la lettre (contrat) d'apprentissage, le maître devait la soumettre à l'examen des jurés, sous peine de 40 sols parisis d'amende. L'apprenti payait 5 sols pour son entrée, moitié au roi, moitié à la confrérie. La maîtrise s'obtenait moyennant un chef-d'œuvre et, si les jurés trouvaient que l'aspirant fût « suffisant ouvrier », s'il n'avait commis aucun crime ou délit, et que sa conduite n'eût donné à aucun reproche, il était admis, et payait 30 sols parisis. Les fils de maîtres étaient reçus « à franchise » pourvu qu'ils fussent trouvés capables, et ne payaient rien pour leur réception. Il était défendu d'employer ou d'avoir en sa maison « lye puante, vin éventé », gâté ou tourné, sous peine de 40 sols parisis d'amende et de confiscation des substances, qui étaient jetées ensuite dans les cuivres, bûches, mesures, seules, entonnoirs et autres ustensiles du métier devaient toujours être en parfait état de propreté, sous peine de 20 sols d'amende ; si, dans les envois de tonneaux, on devait trouver des vers, l'amende était portée à 20 sols. Se servir de vin « recueilli par terre » était passible d'une amende et de confiscation. Le moulin dans lequel se faisait la moutarde devait être présenté aux jurés.

Une réglementation stricte pour prévenir la fraude

En outre, aucun maître ne pouvait occuper plus d'un valet pour crier et acheter la lie dans Paris et, s'il avait un apprenti, il ne pouvait avoir d'autre valet chargé d'acheter, avant que le contrat de trois ans passé avec son apprenti fût expiré. Les compagnons portant la moutarde devaient être « sains es membres, et netcz [nets, propres] en habillemens, sur peine aux reffusans et faisans le contraire » de 20 sols d'amende, prescription reproduite dans tous les statuts postérieurs. Travailler les dimanches, jours de fêtes solennelles et jours des fêtes des Apôtres, de Sainte-Genève, de Saint-Vincent (patron des vinaigriers), de Saint-Nicolas et de Saint-Martin, était prohibé. Lorsqu'un maître passait de vie à trépas, sa femme pouvait continuer le métier, tant

qu'elle restait veuve, pourvu qu'elle fût « de bonne vie et honnête conversation », et sous condition de n'avoir qu'un valet « marchant pour crier la lye ». Si elle en employait plus d'un, elle encourait 20 sols d'amende et était « mal renommée de sa personne », les jurés fermant sa maison et lui retirant ce privilège. Dans les provinces, des règlements similaires furent ordonnés. Les statuts de 1514 interdisant trop de défenses : aussi cet assésis ne dura guère. On se consacra tout uniquement à la distillation, formant une communauté en 1530. D'autres imagèrent de faire traiteurs et pâtisseries pour le public, des repas et des festins, se réunissant en Communauté en 1599, sous le titre de *maîtres-queux-cuisiniers et porte-chapes*, ce dernier nom leur venant du chapeau de fer-blanc dont ils couvraient leurs plats en les portant dans la ville. De plus, en dépit de la défense de faire du vinaigre ou du *vin de buffet* mélangé, d'acheter des vins tournés pour en faire du vinaigre, les ordonnances relatives à ce métier de 1514 à 1567 furent toutes au profit de ceux qui l'exerçaient, et ainsi contraires aux intérêts du public. Les vins devenaient aigres, se gâtaient soit en raison de la chaleur ou des variations de température, soit pour être restés trop longtemps en route. De là collusion entre les vinaigriers ; de là également nécessité pour les propriétaires de ces vins de les perdre s'ils ne les leur vendaient pas à vil prix. Une déclaration royale du 10 juillet 1567 réforma cet abus, et permit aux bourgeois de Paris de vendre au détail et de faire du vin de buffet cru à la maison, devenant ainsi à qui bon leur semblait d'en faire du vinaigre. Ils pouvaient vendre de même le vinaigre sur tout ce qui se vend de jour et de nuit, différenciant le bon rouge et blanc relatif et de sur le blanc et le rouge en main, broquetaient dans le quartier, criant « Marchand de vinaigre ! Du bon vinaigre ! »

Une corporation récompensée, des privilèges jaloués

Ayant donné à leurs produits un très haut degré de perfection, les vinaigriers-moutardiers furent récompensés par de nouveaux statuts accordés le 14 mai 1666, portant que les différends ne devaient « être traduits qu'au Châtelet en première instance, et par appel au Parlement ». Rappelant la prescription d'hygiène stipulée en 1514, ils traitaient la moutarde comme un objet de première nécessité, ceux qui la fabriquaient ne devant tomber malades que le moins souvent possible. Ils flattaient également l'amour-propre des vinaigriers et se distin-

guaient des autres règlements des corps de métiers par des expressions emphatiques : « Et d'autre part la vie des hommes déclarant la fidélité inviolable en la confection des sauces, moutardes et autres denrées dépendant de ce dit art, nul ne s'en pourra mêler dorénavant, qu'il ne soit expert habile et reconnu dans une approbation générale pour entretenir la gloire que lesdits maîtres ont perpétuellement eu dans la fidélité de leurs ouvrages, il leur sera expressément enjoint de continuer leur travail à la moutarde, cameline, sauce jaune, sénevé, poulvré (...) avec tout soin, candeur, vigilance, honneur, et en leurs consciences, afin que le public ait lieu de se reposer sur leurs personnes ».

Les statuts imposaient la visite des graines destinées à la fabrication de la moutarde, et réservaient aux seuls vinaigriers la vente du vinaigre, du verjus, de la moutarde, de l'eau-de-vie, de l'esprit de vin, des cendres gravelées et de la lie. Les maîtres seuls pouvaient acheter du sénevé « soit à la campagne, ou ailleurs ». En considération de la somme de 1800 livres apportée par les vinaigriers au trésor royal en 1657, on inter-

disait d'une part à toute personne n'appartenant pas à la Communauté d'acheter tout liquide servant à la confection du vinaigre et d'avoir les outils du métier, à peine de 100 livres d'amende, abrogeant de fait la déclaration de 1567 permettant aux particuliers de fabriquer du vinaigre ; d'autre part les vinaigriers étaient exemptés de tous droits à l'avènement des rois à la couronne, aux majorats, sacres, mariages, entrées dans les villes,

naissances de Dauphins, etc. L'apprentissage durait quatre ans, et ne pouvait se faire que chez un maître. Une absence de plus de trois jours sans permission était punie de la perte de son maître, mais du maître qui était interdit à tout jamais. Pour être reçu maître, il fallait, indépendamment du serment d'apprentissage, avoir servi pendant un an un maître vigneron, prouver que l'apprentissage appartenait à la religion catholique, faire un chef-d'œuvre et payer les droits.

A cette époque, il y avait à Paris environ 200 maîtres vinaigriers, chacun employant en moyenne trois garçons. En général, deux

Entre AIGREUR et ÂPRETÉ la concurrence s'organise

En 1661, les statuts des vinaigriers furent révisés après avoir été longuement contestés dans quelques-uns de leurs articles par la corporation des maîtres tonneliers, notamment le trente-huitième, qui défendait à ces derniers d'acheter des futailles où il y aurait des lies et des baissières. Avec ces lies, en effet, ne pouvait-on pas faire du vinaigre, et empiéter gravement sur le domaine des vinaigriers-sauciers ? Mais cette défense interdisait indirectement tout commerce sur les vieilles futailles ; aussi les tonneliers récriminèrent-ils et demandèrent qu'on interdît aux vinaigriers d'avoir chez eux des doloires, maillets, sergents et autres instruments de tonnellerie, en sorte que les vinaigriers ne pussent pas raccommo-der eux-mêmes leurs barriques. Un arrêt, rendu le 10 avril 1666 et qui eut force de loi, porta règlement des deux corps de métiers, et donna la liste des outils dont on devait se servir dans chaque profession. Les vinaigriers-moutardiers eurent ainsi à soutenir divers procès contre les tonneliers qui voulaient leur faire concurrence : le 6 mars 1682, ils obtinrent notamment un arrêt du Grand Conseil, défendant aux apothicaires de vendre du verjus, et d'avoir dans leur boutique plus de 30 pintes de vinaigre. Le 18 mars de la même année, des défenses semblables furent faites aux chandeliers privilégiés, qui étaient

déjà tenus, depuis un arrêt du 2 août 1625, de recevoir les jurés des vinaigriers, mais pour ce qui concernait le vinaigre seulement, et sans que les jurés pussent prétendre à aucune indemnité. Par ailleurs, les vinaigriers faisaient confire des fruits dans l'eau-de-vie et les débitaient au public. Les distillateurs portèrent plainte, et un arrêt du 26 mars 1694 interdit aux vinaigriers cette activité, de composer aucune liqueur pour la vendre, et de prendre la qualité de marchands, tout en leur permettant cependant, conformément à leurs statuts, de distiller et débiter de l'eau-de-vie en gros et en détail. Les limonadiers voulurent, à leur tour, s'opposer à ce qu'ils en vendissent dans les rues et les places ; mais le 11 août 1697, le Parlement déclara « de trouver les vinaigriers dans ce genre de commerce ». Enfin, pour soutenir encore un procès, qu'il gagnait le 15 septembre 1700 contre les tonneliers, qui interdisaient l'achat de sénevé et de poulvré, le 14 juillet 1714, un arrêt leur permit de continuer à acheter, de presser et de vendre du verjus. ■

D'APRÈS... *Les ouvriers de Paris : alimentation* paru en 1863
ET *Le Magasin pittoresque* paru en 1867



Le vinaigre. Extrait du *Livre des médecines simples* (vers 1450)

CHEMIN TORTUEUX VERS LA RENAISSANCE

Mesures **DRASTIQUES** pour remettre les **ROUTES** dans le **DROIT CHEMIN**

En 1576, tandis qu'édits et ordonnances se succèdent depuis un siècle en faveur de la réparation des chemins ruinés par la corruption des péagers, le brigandage et les abus des riverains, les Etats généraux exigent un renforcement des contrôles ainsi que la plantation d'arbres délimitant la voirie. Mais la multiplication des juridictions est un frein au progrès...

Avant le règne des derniers Valois, la négligence des riverains auxquels incombait le soin des réparations, le mauvais vouloir des péagers toujours en querelle avec l'autorité, l'avarice des seigneurs gardant pour eux les sommes versées par les passants, l'absence de contrôle et de surveillance dont les paysans profitaient pour dépaver la chaussée et prolonger l'étendue de leur domaine, empêchèrent toute réparation des grands chemins. En outre, les passages incessants de troupes armées causaient le désordre, les pillages de récoltes et de pillards qui étaient devenus habiles et, sûrs de leur impunité, pouvaient par moments considérer les routes publiques comme leur domaine et y rançonnaient ceux qui s'y hasardaient.

A l'incurie du système féodal, succède la volonté farouche

Le pouvoir royal ne pouvait alors, si ce n'est dans son domaine propre, intervenir pour administrer ces voies publiques. Les péagers, auxquels avaient été concédé le droit de lever les péages, devaient en contrepartie subvenir aux réparations et assurer une viabilité convenable ; mais lorsqu'ils détournaient ces sommes et les gardaient pour un usage différent, les décisions répressives voire la saisie du revenu de ces péages par des magistrats ou officiers ordinaires dont les attributions étaient mal délimitées, prêtaient à contestations. Durant tout le XVI^e siècle, édits et ordonnances se succédèrent ainsi en faveur des

grands chemins que l'incurie en France avait trop longtemps laissé vieillir et se dégrader, et si Charles VIII parvint à faire réparer les routes du Dauphiné et de Provence pour transporter plus aisément en Italie ses lourds canons et ses convois de guerre, ce sont les lettres patentes de Louis XII en date du 20 octobre 1498 qui confèrent à ce caractère l'entretien des routes. Aux trésoriers de France, les seuls responsables, fut confié le soin de surveiller et de faire faire des deniers du roi les réparations de ceux qui sont à sa charge, et, pour ceux qui sont à la charge d'autrui moyen-

nant péages, de contraindre qui de droit à les réparer et entretenir.

Le 22 septembre 1535, François I^{er} ordonne que le produit des péages « ayant été ordonnés, permis et établis en lieux et contrées (...) pour l'aisance et commodité des passages », subviennent à l'entretien des « passages, ponts, chaussées et chemins publics », afin que « chacun allant à pied, cheval, charrois, voitures, sommes, charges, bétail, troupe ou autrement, puissent aller et venir sûrement en leurs affaires, et le commerce nécessaire à la chose publique être fait sans péril de leurs personnes, montures, bêtes, marchandises et biens ». En cas de non exécution, les réparations reconnues nécessaires seront données « à bail au rabais » ; les ouvriers « contraints à bien et dûment faire les ouvrages dans le temps et par la manière qui leur seront baillés ». Mais pour net et précis qu'il fût, l'ordre se heurtait encore à la puissance des seigneurs ; de surcroît, il manquait encore, à côté des trésoriers, des techniciens et des ingénieurs à même de diriger sainement le travail exigé. Aussi il semble que tout l'effort tendit à unifier et fortifier cette administration naissante. En mai 1551, un édit portant création des conseillers magistrats et juges présidiaux, affecte les deniers « procédant des fonds et reste des ventes et ventes exclusives de péages, tant sur les pavés, ponts et passages, tant sur un autre » du février 1552 au profit du pouvoir de la justice. Les élus, leur donnant à surveiller tous les chemins qui leur donneront lieu de réparations et seront condamnés à payer des péages, et à contraindre les seigneurs à la réparation nécessaire.

1576 : un tournant dans l'histoire des routes de France

Les Etats généraux assemblés à Blois en novembre 1576 marquent une date dans l'histoire de l'entretien des routes : les vœux des cahiers exposent avec une vigueur redoublée l'importance des communications pour la prospérité du commerce. Le Tiers réclama énergiquement la vérification générale des péages, la suppression immédiate de ceux qui s'étaient installés frauduleusement à la faveur des guerres et le règlement du tarif des bacs. En vain la noblesse protesta contre la saisie du produit des péages par les procureurs du bailliage, car elle voyait dans cette mesure un contrôle gênant et permanent. Les empiètements des riverains rétrécissaient la route et parfois même l'interrompaient sur un long espace, obligeant voyageurs et convois à faire un détour et à passer à travers des terres labourées. Les cahiers demandèrent que « les chemins fussent ramenés à leur ancienne largeur, qu'ils



Abords d'un village au début du XVI^e siècle

De plaisants « ENTREMETS » pour égayer les REPAS

La civilisation antique avait produit des troupes de musiciens faiseurs de tours, chanteurs ou autres artistes dont le rôle était d'amuser dans les intérieurs. A Rome,



Festin d'apparat avec entremets, d'après une gravure du XVI^e siècle

les pantomimes et la musique étaient complètement nécessaires de tout à la cérémonie. Le christianisme ne pouvait truire ces pratiques, et, malgré l'Église les prohibait, la barbarie d'abord, la suite la chevalerie, s'y adonnèrent bas-reliefs de nos cathédrales nous de nombreux exemples de pitre.

de troubadours distrayant les seigneurs des XI^e et XII^e siècles. Ces représentations prirent au XV^e siècle, sous le nom d'entremets, plus d'importance. On y vit des ballets ou des pantomimes exécutés au son de la musique, puis de véritables pièces tirées de la Fable, accompagnées de chœurs, de danses et d'orchestre.

On a toujours cité comme le plus célèbre de ces entremets celui que l'histoire a enregistré sous le nom de « Banquet du vœu du faisan », fête qui eut un grand retentissement et resta aussi célèbre du point de vue politique que de celui de la mise en scène ; si l'on n'y représenta point de pièces de théâtre,

on y vit du moins des constructions décoratives considérables, telles qu'une « église croisée, verrée et faite de gente façon, où il y avait une cloche sonnante et quatre chaires ». On avait figuré tout près de là « une caraque [navire] ancrée, garnie de toute marchandise et de personnages de mariniens ».

Un peu plus loin, « un pâté dedans lequel avoit vingt-six personnes vifs, jouant de divers instruments, chacun quand leur tour venoit ». Puis « un château, et sur ce château de la maîtresse tour, étoit Méusine en forme

de serpente ; et par deux des moindres tours de ce château, sailloit, quand on vouloit, eau d'orange qui tomboit es fossés ». A côté du château « étoit un moulin à vent (...), un tonneau mis dans un vignoble ».

Il y eut alors plusieurs entremets ; c'étaient des tableaux vivants tels « qu'un tigre merveilleusement fait qui se combattoit à l'encontre d'un grand serpent, un homme qui battoit un buisson plein de petits oiseaux, un fou qui se promenoit monté sur le dos d'un ours, enfin un lac environné de plusieurs villes et châteaux, auquel lac avoit une nef à voile levée toujours, voguant par l'eau du lac, et étoit cette nef gentement façonnée et bien garnie de choses appartenant à un navire (...).

Par la porte où tous les entremets étoient passés et entrés vint un géant, plus grand qu'on vit oncques, vêtu d'une robe longue de soie verte et sur sa tête avoit une

de crasins d'or et de main gauloise en la grande poisse guisaient la façon ; et droitement venoit couvert de sa robe lequel avoit un turban où se tenoit un homme en manière de croix, vêtue d'une robe de satin blanc, et par dessus avoit un bandeau de noir et de la affublée d'un

de reclus. Elle représentait l'Église venant implorer le secours de la chevalerie bourguignonne. Le roi d'armes entra alors, tenant à la main un faisan orné d'un collier d'or, et Philippe le Bon faisait vœu « à Dieu et à la Vierge, après aux dames et au faisan, d'aller combattre le Turc pour sauver l'Église menacée ».

D'APRÈS... Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre et des arts qui s'y rattache paru en 1885

Du lien supposé entre CHEMINS BOÎNÉS et bornes militaires

Dans ses *Antiquités de Vésone*, W. de Taillefer suit, à partir de Périgueux, le tracé de la route de Saintes, près de laquelle, dans la commune de Marsac, avait été découvert en 1754 la célèbre colonne militaire de l'empereur Florian, et constate que « partout elle est connue des habitants du pays sous le nom de *Comi bouinat*, sans doute, observe-t-il, à cause des bornes ou colonnes militaires qui marquaient les lieues sur toute sa longueur ». Formulée par l'antiquaire périgourdin en 1826, cette opinion est celle adoptée en dernier lieu par A.-F. Lièvre, savant bibliothécaire de Poitiers, qui écrit en 1887 : « si une boïne est une borne, un chemin boiné est un chemin borné, c'est-à-dire pourvue de bornes militaires ».

Mais n'y avait-il au Moyen Age que les voies romaines qui fussent désignées sous le nom de *Chemins boinés*, et cette dénomination leur venait-elle des colonnes militaires ? Un document des archives de la ville de Périgueux nous montre qu'en 1329, Archambaud de Périgueux, son procureur, et plusieurs particuliers propriétaires de vignes et de champs cultivés le long du chemin qui de Périgueux conduisait à Château-Landry, se plaignirent que quoique ce chemin ait été construit d'ancien et délimité à l'aide de bornes ou boinés (et certis limitibus boinatis seu consignatum), néanmoins quelques-uns de ces propriétaires, en prenant les noms, ont empiété sur le chemin, bien plus que par les halliers creusés des fossés au préjudice de la chose publique, et de telle manière que les bêtes de l'un ne peuvent y passer sans danger.

Les propriétaires, pour se transporter sur les lieux et constater les faits, ont justifié à l'inspection du lieu les bornes ou boinés, et ont fait constater par un expert que les bornes ou boinés n'étaient pas des bornes militaires, mais des bornes civiles, et que les boinés n'étaient que des bornes civiles.

Les boinés étaient destinées à en marquer l'étendue et à prévenir les empiètements que les propriétaires voisins pourraient être tentés d'y opérer. De même qu'ils bornaient leurs vignes et leurs champs, nos pères ne négligeaient donc pas aussi quelquefois de borner ceux de leurs chemins qui faisaient partie du domaine public.

Qu'une voie romaine soit devenue plus tard un chemin boiné, l'explication en est simple. La voirie alors, ne connaissant pas ces modifications que nous lui voyons subir aujourd'hui. Un chemin, une fois ouvert, était suivi de siècle en siècle. Les chemins du Moyen Age, et notamment ceux désignés dans les chartes latines sous les noms de *via antiqua*, *via ferrata*, *iter magnum*, *iter publicum*, se confondaient pour la plupart avec les voies romaines qui souvent elles-mêmes avaient été construites sur d'anciennes pistes gauloises ou celtiques. Rien d'étonnant à ce que sur un chemin boiné, on ait ainsi rencontré des bornes militaires, qui ne sont là que par accident, les chemins ne leur ayant pas emprunté leur dénomination.

D'APRÈS... Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord paru en 1890

Premières DISSECTIONS du Moyen Age

Si, au XIV^e siècle, la médecine ne sort pas des vieilles ornières, si la chirurgie, tout en conservant, en France comme en Italie, le caractère clinique

qu'elle avait repris à Salerne, ne fait pas de notables progrès, l'anatomie commence à entrer dans de nouvelles voies. Au début du XIII^e siècle, une ordonnance royale prescrit, à Salerne, la dissection d'un cadavre, substitué aux cochons sur lesquels on faisait jusqu'alors les démonstrations anatomiques. Le 7 mars 1309 parut une autre ordonnance

trant de ces détails et de ces ordonnances, cette ordonnance prescrivait la dissection d'un cadavre, substitué aux cochons sur lesquels on faisait jusqu'alors les démonstrations anatomiques. Le 7 mars 1309 parut une autre ordonnance

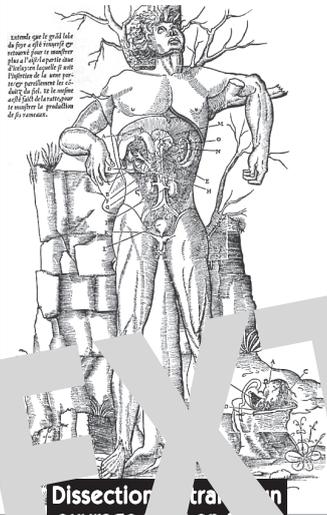
trant de ces détails et de ces ordonnances, cette ordonnance prescrivait la dissection d'un cadavre, substitué aux cochons sur lesquels on faisait jusqu'alors les démonstrations anatomiques. Le 7 mars 1309 parut une autre ordonnance

lui, dans cette même ville, Guillaume de Salicet ouvre aussi des cadavres et note un engorgement sanguin du poumon. Vers le milieu du XIII^e siècle, Thaddaeus fait allusion à des dissections ; et plus tard Bertruccius les mentionne positivement. Il y avait donc, en Italie, un courant d'opinion scientifique en faveur de l'anatomie humaine qui força la main aux autorités ecclésiastiques et civiles.

En France, les résistances furent plus opiniâtres, et les médecins accusèrent longtemps les chirurgiens de crime de dissection. C'est en 1376 seulement que parut un premier triomphe de la science sur les préjugés. Le roi, qui avait fait de la ville de Montpellier son lieu de résidence, le gouverneur et les autres magistrats de la ville

faisaient difficulté de leur livrer un cadavre tous les ans pour les dissections, Charles V ordonna en 1392 que l'ancien usage fût aboli, attendu que la science et l'art de la médecine ne pouvaient à Montpellier par-dessus toutes les autres écoles. Nous et nos prédécesseurs, et tous les princes, avons toujours pris des docteurs de cette ville pour nos médecins, à cause de leur science et leur grande expérience ».

D'APRÈS... Histoire des sciences médicales comprenant l'anatomie, la physiologie, la médecine, la chirurgie et les doctrines de pathologie générale (T. 1) paru en 1870 ET Collection des meilleurs dissertations, notices et traités relatifs à l'histoire de France (T. 15) paru en 1838



Dissection anatomique en 1715

Dans sa *Parémiologie musicale*, Kastner affirme que « de tous les instruments à cordes que l'on a possédés et que l'on possède encore, il n'y en a pas dont la forme soit plus connue que la harpe et dont l'origine le soit moins ». Nous la trouvons d'abord en Phrygie entre les mains des prêtres, des guerriers et du peuple ; puis en Égypte, dans le sanctuaire des temples. Le nom de David est intimement lié à celui de cet instrument ; et l'on ne peut guère douter qu'il fut, dans tout l'Orient, en aussi grand honneur que la lyre chez les Grecs.

Très petite, arrondie, dont il faut saisir violemment les cordes

En Occident, elle fut connue de très bonne heure. « Les bardes, dit Fétis, s'en servaient avec une habileté rare ; c'est avec la harpe qu'ils accompagnaient les mélodies galloises, modulant de fantaisie et conduisant le chanteur d'un ton dans un autre pour les divers couplets d'un même air ». Selon Kastner, « en raison de leur fabrication grossière ou de leur épaisseur, les cordes présentaient dans le principe une telle résistance à l'exécutant, qu'il était obligé de les saisir violemment avec les doigts pour en obtenir du son. C'est probablement cette manière presque brutale de les ébranler qui fit adopter le nom de harpe pour distinguer cet instrument de la cithare proprement dite, qui d'ordinaire se touchait assez délicatement avec un plectre ».

Le mot *harpe*, dont l'auteur ajoute qu'il vient d'un mot grec signifiant « saisir violemment, enlever avec violence », apparaît pour la première fois dans des vers de Venantius Fortunatus, évêque de Poitiers, qui vivait à la fin du VI^e siècle : « Romanusque lyra plaudat tibi, Barbarus harpa, Graecus achillica ; chrotta britanna canat... », que nous traduisons par « Et que le Romain t'applaudisse sur la lyre, le Barbare sur la harpe, le Grec sur l'achillienne ; que le crouth breton chante ».

Cette harpe primitive, qui était de petite taille et essentiellement portable, demeura en usage et fut très en honneur durant tout le Moyen Âge. Sa forme était alors variable, à en juger par les représentations figurant sur les bas-reliefs ou les manuscrits anciens. Dotée d'une seule ran-

ELLE SUT USER DE SES CORDES SENSIBLES...

Le RÈGNE sans partage HARPE de la sur le monde musical

Instrument sacré connu dès l'Antiquité mais dont le nom apparaît au VI^e siècle, la harpe est tenue en haute estime tant chez les princes que les particuliers et troubadours. Portative et prétendument indispensable à tout gentilhomme, elle jouit ensuite d'innovations techniques et de l'engouement des grands, lui assurant des siècles de gloire.

gée de cordes, d'abord au nombre de neuf, puis de douze, et enfin de quinze, la harpe possédait une colonne qui, le temps qu'elle demeura portable, n'était pas toujours droite, adoptant parfois une forme arrondie donnant aux mains plus d'aisance et lui conférant une forme plus gracieuse. Les harpistes ou *harperes* (expression qui tenait à la fois de la présence d'un plectre et du fait qu'ils étaient souvent des jongleurs) surprenant qu'on se fût adonné à leur



David jouant de la harpe devant le roi Saül

Isabeau de Bavière, qui aimait donc beaucoup cet instrument, puisque son « herpeur » avec ses « herpes » la suivait en voyage. En 1403, un « herpeur » parisien nommé Colin Julienne reçut 40 sols parisis « pour sa paine et sallaire, d'avoir mis au point la harpe de la Roynne d'Angle-

terre, qui estoit toute rompue, et y avoir mis des chevilles et encordé tout de neuf ».

Admise chez les princes et les rois, la harpe était encore honorée chez les particuliers. Guillebert de Metz, dans une minutieuse description de la harpe de Charles Duchie, nous parle d'un « herpeur » parmi les instruments de musique dont il dit que cet homme « un véritable mélomane, l'aimait collectionner ». Les souvenirs bibliques attachés à la harpe firent un instrument qui, par sa sorte magique de la guérison de Saül par la harpe de David, elle conserva même, jusqu'au XVII^e siècle, la réputation de calmer la fureur, l'agitation, la fièvre, et Platet, le traducteur de la *Vie Civile*, écrivait en 1613 : « Les Livres nous apprennent encore que le son de la harpe est un souverain remède contre la morsure de la tarentule ».

Instrument de prédilection des troubadours chantant l'amour

A côté des bourgeois cultivant la harpe pour leur plaisir, il ne faut pas oublier les joueurs de profession, sortes de troubadours allant de ville en ville, de château en château, portant leur instrument avec eux, protégé par un fourreau. Un passage de du *Roman de Perceforest* (1460) nous fait connaître l'un de ces voyageurs : « Lors monta et print congé de luy, et se mist au chemin, et le menestrier demeura tout seul, si print sa harpe et la mist en sa custode, puis se mist en chemin ». Tout le cycle poétique des chansons de gestes exécutées par les troubadours et trouvères fut accompagné sur la harpe. Anciens missels, peintures et



Cahedin et le harpeur vers 1470

sculptures de l'époque montrent hommes, anges et saints jouant de cet instrument. Selon un recueil des lois du pays de Galles, la harpe était alors l'une des trois choses indispensables à un gentilhomme ou à un baron, aux côtés de son manteau et d'un échiquier, le même recueil ajoute ailleurs que « trois choses sont nécessaires à un homme dans sa maison : un homme vertueux, un coussin sur sa chaise et une harpe bien accordée ».

La vogue de cet instrument distingué entre tous était telle au XIII^e siècle, que Guillaume

de Machault composa un Dictionnaire de la Harpe, en vers, imaginant que chaque corde de l'instrument divin représente une vertu de sa maîtresse. Les cordes sont au nombre de vingt-cinq : la première est bonté, la seconde gaîté, la troisième douceur, la quatrième humilité et ainsi de suite. Comme le cor, elle fut l'instrument de la chevalerie ; pour être un héros, il fallait y exceller. Nous lisons ainsi dans le *Roman du Roi Horn* écrit à peu près vers le même temps : « En cel tens surent tuit harpe manier : Cum plus cert curteis hom, tant plus sot (sut) del mestier ». Dans le *Roman de Flamenca*, Giraud de Cabrer, trouvère du XIII^e siècle, mentionne qu'après un banquet chacun joua d'un instrument d'été, « tant citant et tant d'été » : « Plus m'au harpa que viula ou flaute ou l'au viula ». On était invité où l'on avait pour de remplir cette obligation, « soit par son convenance ou tout au moins pour un service dépeint » : « Tel en reng en après fu la harpe liverée, A Chescun pur harper fu la harpe commandée ; Chescuns i harpa, vileins seit qu'il devce ! ».

Nombre de troubadours en jouaient sur

leurs genoux ; d'autres portaient l'instrument en bandoulière pour pouvoir mimer et danser en même temps qu'ils exécutaient, les jongleurs ne se servant guère que de petites harpes suspendues au cou. La forme de ces instruments ne subit pas de graves modifications au cours des XIV^e et XV^e siècles. Mais si aux premiers temps de la Renaissance, la harpe n'avait pas perdu de la faveur dont elle jouissait, Rabelais n'ayant garde de l'oublier en énumérant les divers talents que l'on s'efforça de donner à son héros Gareantua (chap. XXIII), elle ne fut plus abandonnée : les Médicis, qui s'appelaient en France, jouaient du luth, de la harpe, de la viole, de la flûte, de la guitare. Mais pendant la première moitié du XVI^e siècle, nous ne trouvons plus de harpe dans les estampes du temps. Ce n'est que la harpe qui au demeurant commençait à être un instrument un peu primitif et impropre aux modulations les plus usitées.

Des « célébrités » donnent un nouvel élan à la harpe

Mais la harpe reprit bientôt une importance considérable dans le monde musical. M^{lle} Du Puy, « célèbre harpiste, dit le *Mercur* (décembre 1677), à laquelle son beau talent avoit conquis renommée et fortune », tint pendant vingt ans la Ville et la Cour, sous le charme de son jeu incomparable. Personne aussi originale que grande artiste, celle qui institua par son testament une rente viagère pour ses chats, et défendit qu'on tolérât à son enterrement ni borgnes, ni boiteux, ni bossus, laissa à un aveugle des

LES PRODIGES accomplis par Madame de Genlis À LA HARPE

M^{me} de Genlis n'était pas seulement une excellente exécutante ; elle avait une vocation irrésistible de professeur. Quoi qu'elle apprît, elle avait hâte de l'enseigner. Aux fêtes qu'elle donna à son château pour le couronnement de la rosière de Salency, elle institua un concours de harpes et distribua des cadeaux aux jeunes filles qui jouaient le mieux.

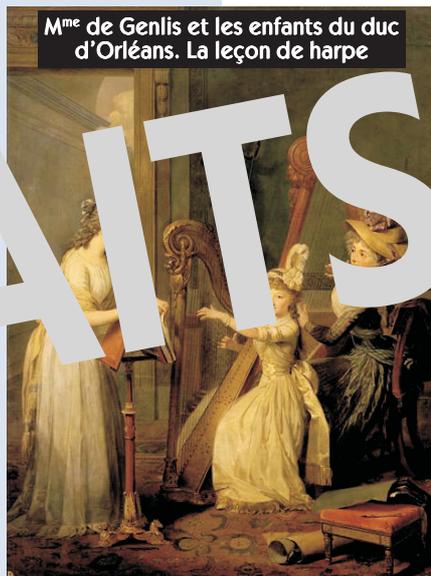
Ses *Mémoires* nous révèlent sa façon on ne peut plus originale d'enseigner la harpe : « J'avais, dit-elle, une amie charmante âgée de vingt-huit ans et aveugle depuis quatorze. Elle était très bonne musicienne, chantait d'une manière ravissante, et me conjura de lui apprendre à s'accompagner de la harpe. Elle me dit de lui en faire un petit instrument qui ne pût être que le doigt seul, et qui ne contenir que trois cordes, un boyau de ruyne grosseur en teinte placées à distance observée sur la harpe. Une harpe de carlate par exemple sur les cordes en absence tout respect à son. Un des grandes difficultés de la harpe est de bien faire les cadences, c'est à dire non du bras comme font certains professeurs, mais uniquement des doigts et en tenant le bras immobile, car ce n'est qu'ainsi qu'on peut les faire liées et brillantes ».

M^{me} de Genlis invita alors son amie à s'exercer sur le petit instrument. « Elle portait toujours sur elle cet extrait de la harpe qui, dans son sac, tenait moins de place qu'un éventail, elle en jouait durant les visites et

souvent sans qu'on s'en aperçut, en le cachant sous son schall. Au bout de quinze jours, ses doigts étaient parfaitement déliés et disposés comme je le désirais ; alors je lui fis faire une autre harpe toujours en miniature et en muette, mais plus grande et portant seize cordes, sur laquelle je lui fis faire des gammes, des arpègements et des mouvements des cinq doigts de chaque main. Cet exercice presque toujours fait en vue des visites et des

visites et des plus prodigieuses en six mois elle n'aurait pu l'être en six mois. Les études orales et écrites par elle furent continuées. Après avoir continué pendant deux mois et demi avec la même ardeur sur le second instrument muet, mon amie, par mon conseil, prit mes leçons sur une véritable harpe ; alors elle confondit tout le monde par l'étonnante rapidité de ses progrès. En moins de six mois d'études et de leçons sur les petites et grandes harpes, elle accompagnait à ravir et en jouant d'un beau mouvement les ritournelles les plus ornées ». ■

D'APRÈS... *La Nouvelle Revue* paru en 1903

M^{me} de Genlis et les enfants du duc d'Orléans. La leçon de harpe

Quinze-Vingts « le célèbre instrument auquel elle devoit sa réputation ».

Vers 1660, un fabricant de harpes tyrolien avait inventé une sorte de crochet qui agissait sur la corde et changeait son accord en la raccourcissant. Mais la solution du problème ne fut résolue pratiquement que vers 1710 par un luthier de Donawert, un certain Hochbrucker, qui imagina un mécanisme à pédales permettant de changer simultanément l'accord de toutes les notes, sans que les mains de l'exécutant eussent à intervenir. D'abord au nombre de cinq, les pédales étaient placées derrière l'instrument. En 1720, cette décou-

De temps immémorial on se servait de poinçons de métal pour régler le parchemin et obtenir une écriture régulière, mais le papier connu, on s'aperçut que cette méthode présentait le défaut de couper la nouvelle matière. Si dès le commencement du XI^e siècle, on se servit, en France, en Italie et ailleurs, de petits cylindres taillés en pointe ou *crayons de plomb*, leur utilisation se répandit avec le développement des applications du papier, deux siècles plus tard. La plupart des curieux crayons historiques en plomb du XIII^e siècle, trouvés dans la Seine, à Paris, sont surmontés d'un écusson en forme de spatule ou de croissant, ornés de croix latines ou de fleurs de lys, et reposant quelquefois sur un nœud ajouté en forme de quatre feuilles.

Dans sa coque de bois, le crayon anglais résiste plusieurs siècles

Sans obtenir le moelleux des crayons modernes ni les différents degrés d'intensité dans la couleur, on traçait des lignes suffisamment apparentes, sans entamer les substances. Mais dans les pays recelant des gisements de carbure de fer naturel, nommé *graphite* ou *plombagine*, on ne tarda pas à découvrir la propriété que possède cette substance, de laisser sur le papier une teinte grise et luisante, et l'idée vint de l'appliquer au même usage que les bâtonnets de plomb, qui avaient le défaut d'inciser le papier. Cette matière étant cependant très fragile, on imagina de la rendre plus solide en l'enfermant dans de petits cylindres de bois. Ainsi, on quitte en Angleterre et en Allemagne pour être dans les deux pays à la fois, la fabrication des crayons modernes nous ramène à l'époque précédente, sachant seulement qu'elle débuta bien avant le XVI^e siècle.

Quoi qu'il en soit, au commencement du XVII^e siècle, les crayons – dont tant d'artistes avaient eu grand besoin dès le XVI^e siècle pour leurs dessins, surtout les architectes – étaient généralement couverts de bois. C'est, écrit Tavernier dans son *Voyage des Indes*, « de peur qu'ils ne se rompent, et à mesure que le crayon s'use on oste du bois pour le découvrir ». Nos crayons à régler ou à prendre des notes devinrent d'un usage général à partir du XVIII^e siècle, puisque, selon le grammairien Dumarsais, les écoliers devaient avoir « des cahiers propres et réglés avec du plomb ou du crayon ». Il existait alors deux espèces de crayons, toutes deux vendues à Paris, par les petits marchands installés sur les parapets du Pont-Neuf.

La plombagine la plus pure se trouvant aux environs de Keswick, dans le Cumberland, c'est en Angleterre que, pendant très longtemps, on a pu faire des crayons de bonne

HOMME DE GÉNIE POUR INDUSTRIE DE POINTE

L'astucieux **INVENTEUR** du

CRAYON moderne

TAILLE EN PIÈCES le monopole anglais

Utilisé dès le XI^e siècle, le crayon de plomb est bientôt détrôné par celui de plombagine, anglais et préfigurant le crayon moderne, avec sa mine entourée de bois et ne déchirant pas le papier, l'Histoire retenant pourtant le nom de l'ingénieur Conté qui, en 1795, s'illustre dans cette industrie

qualité, mais au XVII^e siècle, les Allemands essayèrent de combattre ce monopole et, manquant d'une matière première convenable, ils imaginèrent de lui substituer une pâte composée de plombagine impure, d'antimoine et de soufre. Si ce fut le début de l'industrie des *crayons artificiels*, les produits obtenus laissaient beaucoup à désirer, et l'Angleterre continua de fournir l'Europe de crayons de bonne qualité, en utilisant le graphite. Les Français, margés par le carbone de cette substance, donnèrent un crayon plus mou, moins tenace, en la faisant bouillir dans l'eau, après avoir fait la science en petites baguettes fines, il n'y avait qu'à l'introduire dans les cylindres de bois.

Pénurie et cherté des crayons aiguillonnent les savants

Mais lorsque la guerre eut privé la France des crayons anglais, le Conseil des Mines de la République chargea le chimiste Conté (an III) de rechercher les moyens de fabriquer des crayons artificiels. Le compte-rendu de la séance de l'Institut en date du 6 prairial an IV (25 mai 1796), plus de deux ans après que ce dernier eut fait part au gouvernement des essais effectués et des premiers succès enregistrés, nous livre les détails de cet avènement. Nous y lisons que « le but de l'auteur a été de substituer aux crayons d'Angleterre et d'Allemagne, que la guerre a rendus plus rares et plus chers, de nouveaux crayons artificiels qui, en multipliant nos ressources en ce genre, pussent en même temps affranchir la France

d'un tribut qu'elle a payé jusqu'ici à ses voisins, et créer une branche d'industrie, trop peu ou trop mal cultivée ».

Et de rappeler « que l'art primitif en ce genre de travail se bornait presque à mêler de la poudre grossière de plombagine native, avec de la gomme délayée dans l'eau, du soufre ou de la résine rouge, et un blanc d'œuf de la gomme détrempee, à coller ce mélange inexhaustible dans des roseaux ou des moules de bois préparés pour les coller dans des planches à rainure grossièrement taillées en espèces, de sorte qu'il n'en résultait que des simulacres de crayons, à grains rudes et inégaux, durs, cassants, ou au contraire très fragiles, mous, sans consistance, fusibles au feu, dissolubles et délayables au moins dans l'eau, laissant sur le papier des traces ou peu visibles, ou trop épaisses, trop ou trop



Boîte de crayons Conté

peu adhérentes, ne remplissant en un mot presque aucune des conditions que l'on recherche dans les crayons de bonne qualité ». Avant ceux de Conté, quelques essais avaient toutefois été entrepris. Lafosse, gra-

CROISADE CONTRE LES GABELOUS

La **SANGLANTE** histoire de
l'emblématique **IMPÔT SUR LE SEL**

ou la **conspuée** **GABELLE**

Objet de l'animadversion générale dès son avènement, synonyme d'oppression fiscale favorisant révoltes et contrebande, la gabelle, impôt sur une denrée « incorporée au domaine du roi » que la population devait acheter en quantité imposée, variait selon les provinces de France et donnait lieu aux pires exactions.

Désignant à l'origine toute espèce de impôts, le mot *gabelle* de *gabellus* selon le Cange dérive de *gapan* ou *gapel*, qui signifie tribut. D'autres le tirent de l'allemand *gabe*, abstrait de la même signification. Mais certains lui attribuent une origine espagnole : il serait issu du mot *alkabala*, qui signifie *taxe, impôt*, l'existence de l'article *al* indiquant qu'il tire son origine de l'arabe ; or dans cette langue, *kabalah* désigne d'une part l'adjudication d'une terre ou de tout autre objet moyennant une redevance payée au fisc, d'autre part la taxe que l'on payait en vertu de l'engagement contracté avec le trésor public.

Une taxe seigneuriale devenue lucrative redevance royale

Si plusieurs anciens auteurs mentionnent la *gabelle de vin*, *gabelle de drap*, le terme fut appliqué au sel sous saint Louis : redevance alors imposée à leurs vassaux par les seigneurs de la féodalité qui vendaient au peuple cette denrée au prix fixé par eux-mêmes, elle n'était pas encore royale et ne devint redevance royale qu'à partir de Louis IX le Saint. Alors, simple tribut de quelques seigneurs représentant la surveillance de l'Etat sur la production, la responsabilité du produit revenant à rétribuer le roi des frais d'exploitation de salines, elle constituait une véritable protection des particuliers : une ordonnance de ce prince porte que, vu les fraudes et exactions commises par les marchands de sel, le commerce de cette denrée sera fait à l'ave-

nir par les officiers de la gabelle de Philippe le Long à la date du 13 août 1318 et confirme l'existence : « Comme il appartient à sa connaissance, que la gabelle du sel étoit vendue par les seigneurs, il fit appeler devant lui les prélats, barons, chapitres et bonnes villes, pour pourvoir, par leur conseil, sur ce grief et quelques autres.

Mais les guerres continuelles que Philippe de Valois eut à soutenir contre les Anglais, obligèrent ce dernier à augmenter cette imposition et à instituer par lettres patentes du 20 mars 1342 les *greniers à sel* dans toutes les provinces qui appartenaient au domaine et confiés à des commissaires royaux privilégiés, ce qui valut à son auteur d'être appelé ironiquement roi *salique* par Edouard III, roi d'Angleterre, son compétiteur à la couronne de France. La somme prélevée était d'un

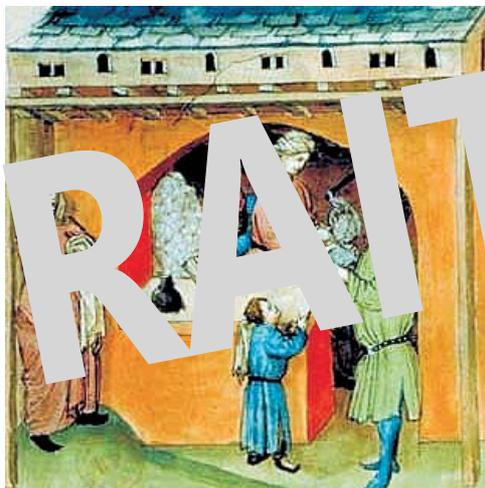
cinquième du prix de vente : on le considérait comme impôt extraordinaire, et il n'était perçu qu'avec l'assentiment des nobles et des prélats. Mais il connut le même sort que les autres droits d'aides établis sous Jean II ; il devint aussitôt permanent de fait.

A l'origine, les greniers à sel n'étaient autre chose que des bâtiments dans lesquels on déposait, jusqu'à ce qu'il fût vendu, tout le sel recueilli dans les salines, sous la surveillance des préposés de la gabelle. Les officiers des greniers à sel avaient pour mission de recevoir le sel que tout fabricant se devait de lui amener sous peine de confiscation, de le vendre aux particuliers, et d'en percevoir le prix, dont ils étaient comptables devant celle des sept chambres des comptes, à la juridiction de laquelle ils appartenaient. Mais la perception des droits de gabelle ayant occasionné de fréquents soulèvements populaires, Louis V institua par une ordonnance du 18 août 1308 un tribunal de chaque grenier à sel, composé de deux présidents, deux *metiers* ou grenetier et un administrateur de grenier à sel, trois contrôleurs, un greffier, et quelquefois quelques officiers, et fut pour attribution de connaître, en première instance, des contestations qui pouvaient s'élever, soit sur la mesure, soit sur la vente du sel, et de juger le *faux-saugage*, c'est-à-dire le crime de contrebande en fait de sel, le *faux-sel* étant celui vendu clandestinement hors des greniers royaux.

Le prix de vente était alors réglé par un tarif, et chaque habitant était tenu de renouveler tous les trois mois une provision de sel estimée d'après ses besoins présumés. Les nobles et ecclésiastiques propriétaires de marais salants pouvaient seuls retenir, sur le produit de leur récolte, la quotité nécessaire à leur consommation particulière. On accorda aussi le *franc-salé* ou l'exemption de l'impôt à quelques communes, et à des officiers de cours souveraines. Le sel était incorporé au domaine du roi, c'est-à-dire considéré comme une substance privilégiée, que Dieu avait donnée aux rois de France pour augmenter le trésor. On ne pouvait l'exporter à la mer sans leur autorisation.

Source : Les salines, l'affermage mène la contrebande

Lorsque le roi Louis II affirma la vente du sel, son tarif de vente n'eut plus rien de fixe, et les fermiers généraux qui avaient obtenu d'avance, pour un certain nombre d'années et pour un prix déterminé, l'adjudication de tout le produit de cet impôt, pouvaient ensuite, au moyen de dons ou pensions qu'ils faisaient aux ministres et aux grands seigneurs, faire augmenter indéfiniment le tarif des droits, ce qui leur procurait de scandaleux bénéfices. Ils forçaient en outre les



Vente de sel. Enluminure extraite du *Tacuinum Sanitatis*

DU POISSON POUR LE CARÊME

L'ancestral **DROIT DE**

Baronnage

sur le port de **NANTES**

Le droit de baronnage consistait dans « la perception du troisième brin de poisson à prendre et choisir dans toutes les barges, barques et bateaux, arrivant de la pêche au port de Nantes pendant le carême inclusivement »

Selon l'usage, le maître du bateau ou barge choisissait le premier brin, la prévôté le second, et le troisième droit était le droit en question » ou droit au baron. Bien que nous ne puissions indiquer son origine précise, ce droit devait assurément remonter à une date fort ancienne, et la première pièce dans laquelle il en soit fait mention est un acte de prise de possession du 5 février 1494, par lequel un certain Geoffroy Prezeau, écuyer, seigneur de la Ramée, se soumettant par serment au pouvoir et à la juridiction de la court de Clisson, transmet le droit à son fils aîné Pierre. Geoffroy reconnaît « qu'il tient noblement a foy homage et rachapt quant le cas y advient du Roy nostre souverain seigneur, prouchement es fiez et juridiction de la court de Nantes, c'est à scavoir : un devoir appelé le devoir au baron, qui est de chacun vesseau qui aporte poisson de mer a vendre audit lieu de Nantes en la sarsion de caresme de prendre et avoir le plus beau poisson qui soit audit vesseau, de quelque espèce que soit, fors deux dont le marchand a qui est ledit poisson choisit le premier, nostre dit souverain seigneur le second et le tiers, nostre seigneur le devoir au baron ». Le seigneur de la Ramée, seigneur de la Ramée, se soumettant par serment au pouvoir et à la juridiction de la court de Clisson, transmet le droit à son fils aîné Pierre. Geoffroy reconnaît « qu'il tient noblement a foy homage et rachapt quant le cas y advient du Roy nostre souverain seigneur, prouchement es fiez et juridiction de la court de Nantes, c'est à scavoir : un devoir appelé le devoir au baron, qui est de chacun vesseau qui aporte poisson de mer a vendre audit lieu de Nantes en la sarsion de caresme de prendre et avoir le plus beau poisson qui soit audit vesseau, de quelque espèce que soit, fors deux dont le marchand a qui est ledit poisson choisit le premier, nostre dit souverain seigneur le second et le tiers, nostre seigneur le devoir au baron ». Le seigneur de la Ramée, seigneur de la Ramée, se soumettant par serment au pouvoir et à la juridiction de la court de Clisson, transmet le droit à son fils aîné Pierre. Geoffroy reconnaît « qu'il tient noblement a foy homage et rachapt quant le cas y advient du Roy nostre souverain seigneur, prouchement es fiez et juridiction de la court de Nantes, c'est à scavoir : un devoir appelé le devoir au baron, qui est de chacun vesseau qui aporte poisson de mer a vendre audit lieu de Nantes en la sarsion de caresme de prendre et avoir le plus beau poisson qui soit audit vesseau, de quelque espèce que soit, fors deux dont le marchand a qui est ledit poisson choisit le premier, nostre dit souverain seigneur le second et le tiers, nostre seigneur le devoir au baron ».

dement expréss d'iceluy Pierre Prezeau de au nom dudit Geoffroy Prezeau son père presenter et bailler ce present adveu et escript en la cour dudit lieu de Nantes, et en demander et avoir relation, et environ ce faire les choses y pertinentes nécessaires et requises, et tout ce que dessus a le-



La pêche miraculeuse (peinture de J.-B. Jouvenet)

dit Geoffroy Prezeau promis (...) par son serment tennir, et jamais naller contre ».

Un droit convoité par les uns, redouté par les autres

Un aveu en date du 23 juin 1520 nous révèle l'existence d'un autre droit que celui du baronnage, et prouve l'importance de ce droit. Le nom de ce droit est le droit de baronnage, de 5 sous monnaie par poisson, non compris le poisson de mer, et détaille le droit de baronnage. Ce droit est perçu en l'année 1520, le 16 février, par la court de Clisson. Le Carême est le seigneur de Fouché demeurant en sa maison de la Hamelière paroisse de Saint-Similien de Nantes, lequel pour satisfaire aux ordonnances de messieurs les commissaires députés par Sa Majesté pour la confection du papier terrier et reformation de son domaine de Nantes et aux assignations publiques faites en

conséquence d'icelles, a reconnu et déclaré tennir et posséder sous son fief de la prévôté dudit Nantes a foy homage et rachapt un droit nommé le baronnage qui se prend sur les bateaux qui reviennent de la pesche aux ports de Nantes pendant le caresme, qui est un poisson le plus beau après que le maistre dudit bateau a droit de choisir et la prévôté de Nantes le second, et cinq sols monnaie sur chaque poisson nommé Morhon autrement marsouin qui se debitte en détail audit Nantes a un banc dans la vieille cohue aussi dudit Nantes sur lequel se debitte ledit poisson dans la paroisse de Sainte-Croix ». Les seigneurs propriétaires affermaient leur droit pour une somme assez élevée à des particuliers qui devaient avoir encore certains profits. Nous voyons en effet que vers 1744 une veuve Fleury, qui en payait 500 livres de denier à Dieu et 2000 livres de principal, a pour concurrente une nommée Pinard, qui en propose 3000.

Toutefois le droit ne se percevait pas toujours sans contestation. Le 10 mars 1502, est rendue sentence de la prévôté de Nantes contre deux particuliers refusant de payer ce droit à la fermière du seigneur de l'Oiselinière (Pierre Prezeau), qui défend de troubler ni lui ni ses fermiers dans la perception de ce droit. Le 29 février 1516,

sentence du prévôt de Nantes contre le fermier de ce droit, au sujet de 5 sous monnaie par lui prétendue sur un bateau de Piriac qui avait des morhons, de laquelle sentence le fermier appelle. Le 28 mars 1602, sentence du juge prévôt de Nantes contre Guillaume Talmau plaignant et demandeur contre François Corbon, fermier de droit. Ladite sentence maintient ledit fermier à exiger le droit sur le poisson en ledit temps de carême, tant sur les vaisseaux

que bateaux avec quille ou sans quille.

La dernière pièce concernant la perception de ce droit est datée du 6 juin 1783 : « Entre le sieur Gillet, musicien, sa femme, marchande publique, et le sieur Dubois, char-

chand public, femme, marchande publique, premiers et deux droits de baronnage, de l'année dernière le 24 avril dernier (...). Le nom de la veuve, pescheur ; Le nom de la partie ouies, et avoir égard aux exceptions de la condamne de payer au parties la somme de six livres pour les deux droits de baronnage dus sur le poisson qu'il amena le 14 avril dernier, avec les intérêts et aux dépens liquidés à dix-sept livres treize sols neuf deniers, non compris le coût et retrait de la présente qui sera exécutée par provision suivant l'ordonnance ». ■

D'APRÈS...

> Revue historique de l'Ouest paru en 1892

MALOUIN : médecin au caractère bien trempé

Célèbre médecin de la Faculté de Paris, Paul-Jacques Malouin était surtout recherché par les gens de lettres et les savants, mais voulait qu'ils ne se permettent aucune observation sur ce qu'il prescrivait

Né en 1701 à Caen, Paul-Jacques Malouin fut docteur-régent de la Faculté de Paris, médecin ordinaire de la reine, membre de l'Académie des sciences, de la

Société royale de Londres, honoraire au collège des médecins de Nancy, professeur en médecine au Collège royal et censeur royal. Son père, conseiller au présidial de Caen, lui avait destiné la place qu'il occupait, mais rien ne put empêcher le jeune homme d'embrasser une profession vers laquelle l'entraînait la vocation la plus décidée.

Malouin était d'un caractère franc, au point de paraître dur quelquefois, mais c'était en fait le résultat de son caractère dans son temps. Homme estimable dans tous les genres, habile praticien, consacra ses moments à l'étude d'une science qu'il chérissait et à laquelle il rendit de vrais services. Sa confiance au pouvoir de la médecine était entière, et sa vie fut la critique amère de ces gens de mauvaise foi, qui professent sans rougir une science qu'ils affectent de considérer comme moins que conjecturale.

« Me voici, je vous hais, je vous soignerai, et je ne vous verrai de ma vie ! »

Ainsi, Malouin exigeait de ses patients une confiance entière, une soumission aveugle, et se brouillait avec ses meilleurs amis lorsqu'il leur arrivait de faire quelque plaisanterie sur la profession de médecin. L'un d'eux, avec lequel il avait rompu pour cette raison, étant tombé dangereusement malade, Malouin en est informé, et apprend en même temps la nature du traitement qu'on lui fait suivre. Il court chez le malade : « Vous êtes en danger, lui dit-il, on vous traite mal ; me voici, je vous hais, je vous soignerai, et je ne vous verrai de ma vie ! » Il tint parole

sur tous les points. Diderot, suivi pendant trois ans, avec un courage à toute épreuve et une parfaite exactitude, tous les remèdes qui lui furent prescrits ; après sa guérison, il vantait, devant son médecin, la confiance avec laquelle il avait exécuté les ordonnances ; tout à coup, Malouin l'interrompt et l'embrasse avec transport, en lui disant : « Vous êtes digne d'être malade ! »

Marmontel éprouvait depuis sept ans une névralgie faciale qui le faisait souffrir cruellement ; elle durait douze à quinze jours, par accès pendant six heures, et survenait tous les jours à la même heure, avec peu de variations. « Un médecin de la reine appelé Malouin, homme assez habile, dit-il, mais plus Purgon que Purgon lui-même, avait imaginé de me faire prendre en lavements des infusions de vulnéraire : cela ne me fit rien ; mais au bout de son période accoutumé, le mal avait cessé, et voilà Malouin, tout glorieux d'une aussi belle cure. Je ne troublai point son triomphe ; mais lui, saisissant l'occasion de me faire une mercuriale : *Eh bien ! mon ami, me dit-il, croirez-vous désormais à la médecine et au savoir des médecins ? Je l'assurai que j'y croyais très fort. Non, reprit-il, vous vous permettez quelquefois d'en parler un peu légèrement ; cela vous fait tort dans le monde. Voyez parmi les gens de lettres et les savants, les plus illustres ont toujours respecté notre art, et il me cita des grands hommes. Voltaire lui-même, ajouta-t-il, lui qui respecte si peu de choses, a*

toujours parlé avec respect de la médecine et des médecins.

— *Oui, lui dis-je, docteur ; mais un certain Molière ?* — *Aussi, me dit-il, en me regardant fixement et en me serrant le bras, aussi comme il m'a dit :*

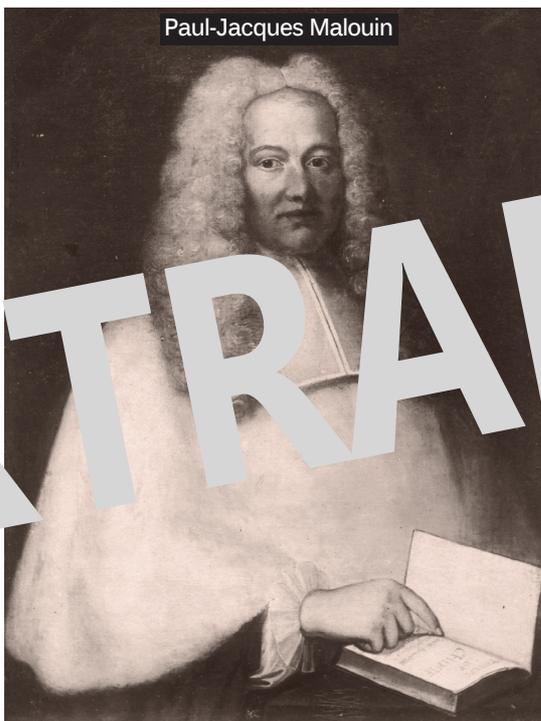
« L'année 1766 sa description de l'Art de guérir, du vermillon et du sang. Quelques années plus tard, Antoine Parmentier lut à l'Académie un mémoire sur les mêmes matières, dans lequel il se voyait obligé d'attaquer directement les théories de Paul-Jacques Malouin. Tous les yeux étaient fixés sur ce dernier, dont on connaissait l'extrême véhémence ; Parmentier lui-même osait à peine le regarder à la dérobée. La lecture terminée, Malouin, qui jusqu'alors avait écouté avec la plus grande attention, se lève précipitamment, court au jeune savant : « Je vous félicite, lui

dit-il, vous avez mieux vu que moi. »

Comme il croyait très sincèrement à son art, il l'employait pour lui-même ; et surtout pendant les dernières années de sa vie, toutes les heures de sa journée étaient scrupuleusement réglées, d'après un régime qu'il s'était imposé. Un régime différant beaucoup de la vie commune, et par conséquent qui le séparait presque entièrement de la société. S'il n'a voulu, par ce régime, que se procurer une vieillesse saine et robuste, terminée par une mort prompte et sans douleurs, il ne s'est point trompé ; il mourut à Versailles d'une attaque d'apoplexie, le 3 janvier 1778. ■

D'APRÈS...

> Encyclopédie méthodique. Médecine Volume 8 paru en 1870, Dictionnaire des sciences médicales Volume 31 paru en 1819 ET OEuvres de Condorcet Tome 2 paru en 1847



Paul-Jacques Malouin

LOI DU PLUS FORT OU LOI LA PLUS JUSTE ?

Les **DIFFÉRENDS** lavés dans le **SANG**

ou les **DUELS** comme instrument **JUDICIAIRE**

La liberté qu'avait la partie offensée de prendre les armes pour réfuter ou venger toute imputation injurieuse est dès le V^e siècle consacrée par les lois barbares, puis contrecarrée au XII^e siècle par l'ordonnance romaine et la volonté de Saint-Louis de supprimer ce rite. Les combats, parfois lancés par les seigneurs pour leur intérêt

Si la loi salique permit la preuve par serment, ni par le combat judiciaire, la preuve du combat fut admise en exception lorsque l'adm...
périale romaine céda, en Gaule, le pas à l'influence germanique dès le début du V^e siècle.

La loi du glaive domine durant six siècles

Il n'y eut alors d'autre droit proprement dit que celui du glaive, tempéré par quelques coutumes locales, et plus tard Gondebaud, dans sa *loi Gombette*, publiée à Lyon le 29 mars 502, institua le combat ou plutôt en renouvela l'institution, en en donnant la raison dans sa loi même : « C'est afin qu'on ne fasse plus de serments téméraires sur des faits obscurs, et de faux serments sur des faits certains ». Il fallait alors opter entre le meurtre et le parjure ; de deux maux on crut ainsi choisir le moindre.

Le théâtre du combat était un espace appelé *champ clos*, autour duquel on tendait une corde que personne ne pouvait franchir. Primitivement, on voyait s'affronter en champ clos deux champions, destinés aux combats. Deux siècles plus tard, les combats étaient réservés aux combattants qui se disputaient, en préalable du combat consistant en discours, formules et cérémonies religieuses ; telles que serment sur les langues qu'ils n'avaient ni sorcelleries, ni maléfices, ni incantations, etc. ; ce dont néanmoins on prenait la précau-

pour leur tenir lieu de rafraîchissements. On visitait et on mesurait leurs armes ; après quoi le combat commençait à l'endroit signalé par le maréchal de France, qui criait : *Laissez aller les bons combattants !* Les combattants se pressèrent l'un vers l'autre, tous deux se tenant à distance, de peur, tous deux, de se heurter, et de se faire que ce qui eût dû être un combat se fût transformé en un massacre. Celui qui offrait le combat devait jeter la première chose à son adversaire, puis ramasser un gant que ce dernier ramassait pour marquer son acceptation du défi : cela s'appelait *gage de bataille*.

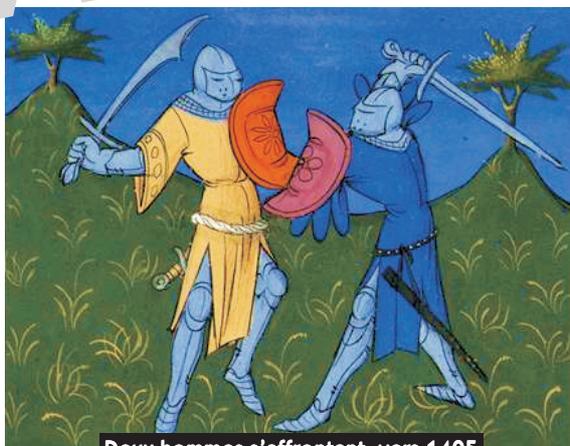
Chacun des combattants choisissait aussitôt un ou plusieurs témoins, longtemps appelés *parrains*, qui n'eurent d'abord

d'autre rôle que celui de veiller au maintien des règles et formalités du combat. Plus tard ils durent y participer et prendre fait et cause pour leurs *fillets*, soit pour les appuyer, soit pour les venger. Les armes ordinaires étaient pour les gentilshommes l'espadaon, épée large et à deux tranchants, la cuirasse, le bouclier, et la lance quand on combattait à cheval. Les roturiers ou *vilains* ne pouvaient se mesurer qu'avec le bâton. Les champions devaient, avant d'entamer le combat, prendre Dieu, la Vierge et les Saints, notamment *Monsieur Saint Georges, chevalier*, que leurs causes étaient justes et qu'ils ne s'en départiraient pas. Par ailleurs, les combattants assistaient à la messe – *missa pro duello* – avant d'entrer en lice, et souvent prenaient l'Eucharistie en forme de rafraîchissement. Après le combat, le vainqueur se rendait à l'église pour faire une action de grâce, et laissait quelquefois les épaves de son adversaire vaincu comme esot.

Le combat judiciaire au Moyen Âge : l'avantage au duel du serment

Le combat judiciaire avait paru s'affaiblir sur la fin de la période mérovingienne, par suite de l'influence du clergé qui cherchait à y substituer le serment. Mais Charlemagne lui-même, sur les représentations qui lui furent faites par les assemblées générales de la nation, accepta comme une nécessité le combat judiciaire sur les remontrances que lui adressèrent dans une assemblée du Champ-de-Mars les hauts barons de l'empire, et proclama dans la loi des Lombards « qu'il valait mieux voir l'accusateur et l'accusé se battre ensemble à coups de bâtons, que de les exposer à commettre de faux serments ».

Quant à l'Église, elle employait les épreuves de l'eau, du feu et autres ordales, mais n'acceptait pas l'épreuve par le combat, *campus aut duellum*. Au VI^e siècle déjà, les écrits d'Avitus, archevêque de Vienne, et de son neveu, l'archevêque de Lyon, neveu de l'empereur, témoignent de son opposition à ces épreuves judiciaires. Au commencement du VII^e siècle, le grand archevêque de Lyon, Godebold, s'éleva avec force contre ces jugements prétendus par Dieu, et demanda au fils de Charlemagne, Louis le Débonnaire, d'abolir la loi Gombette et d'adopter les formes de jurisprudence établies par la loi salique ou la loi des Francs. Il s'écriait notamment : « Quand il y avait lutte au sujet de la vérité du christianisme, ceux-là furent vainqueurs qui moururent, non ceux qui firent mourir ; les témoins de la vérité eurent le des-



Deux hommes s'affrontant, vers 1405
Extrait du Roman d'Ogier le Danois



Les **VAINCUS** d'un duel **PAIENT** L'AMENDE ou meurent sur **LE BÛCHER**

Desfontaines et Beaumanoir, juristes, dont l'un était contemporain de saint Louis, et l'autre écrivait peu de temps après en 1283, nous ont conservé les diverses formalités du combat judiciaire, tel que l'ordonnaient encore les tribunaux de leur temps. Non seulement le combat avait lieu entre les parties contendantes ; mais il pouvait s'établir aussi entre l'une des parties et les témoins produits par l'autre. Sur un démenti donné par celle-ci le combat commençait ; et si le témoin était vaincu, la partie était censée avoir produit un faux cartel, et perdait son procès. En outre, si le procès avait été jugé en première instance sur une déposition de témoins, la partie qui l'avait perdu avait le droit de *fausser* immédiatement le jugement, en donnant au juge un démenti au moment où il prononçait sa sentence. Alors le combat s'engageait avec lui.

Dans tous les cas, le champion qui succombait, n'en était pas quitte pour les hasards du combat : une grosse amende lui était imposée à titre d'épices ou autre ; d'où le proverbe *les battus paient l'amende*. Le magistrat, de son côté, s'il n'était pas obéi, s'en dédommageait par un cartel ; on pouvait ainsi lui faire raison d'une résistance. Il n'était pas permis au vassal de *fausser* le jugement de son seigneur. C'eût été une *félonie* ; d'où il suit que les serfs et les *vilains* se passaient d'appel. « Il n'y a, dit Desfontaines, entre toi, seigneur, et ton vilain, autre juge fors Dieu ! » On pouvait en certain cas se battre par pro-

cessus en mourant, et les soutiens de l'iniquité succombèrent en faisant mourir ». Même si l'Église permettait quelquefois le duel en cour laïque et intervenait quelquefois pour en diminuer les inconvénients, elle ne l'autorisait pas dans les cours monastiques ou cléricales. Dès le XI^e siècle, un grand nombre de papes décrétèrent l'interdiction judiciaire, avant de s'étendre au XIII^e siècle aux épreuves barbares d'Italie. Mais, en vain le concile de Valence, en 1322, et le pape Grégoire X, en 1274, sous le pontificat de Léon IV, frappèrent d'anathème ceux qui s'engageaient aux combats judiciaires, le douzième canon blâmant surtout l'usage obligeant deux plaideurs, avant de jeter et de ramasser le gage de bataille, à prêter deux serments en sens opposé, dont l'un sera nécessairement un parjure ; la pratique du combat judiciaire se propagea, grandit, se fortifia. Jusqu'au



Duel à l'épée

curieur, notamment quand le procès concernait des femmes ou des ecclésiastiques. Les procureurs n'étaient pas alors des gens de plume, mais bien des gens d'épée très experts en cette partie ; on les appelait *champions* ; et quand ils étaient vaincus, ils avaient le poing coupé ; soit pour mieux les intéresser à bien défendre leur partie, soit pour qu'en cas de défaite, on ne fût plus exposé à se servir d'un maladroît, usage qui existait encore au temps de Beaumanoir. Tout ceci se passait ainsi en matière civile. En matière criminelle, la partie qui succombait, soit elle-même, soit par son champion, était pendue ou brûlée. « Et cil qui serait vaincu », portent les *Etablissements* de Saint-Louis, « si serait pendu ». Dans aucun cas la mort ne pouvait perdre ses droits. Pendant que les champions combattaient, les deux parties étaient gardées hors la lice, la corde au cou, attendant la potence ou le gain du procès, selon le résultat de la lutte. ■

D'APRÈS... Histoire des duels anciens et modernes, contenant le tableau de l'origine, des progrès et de l'esprit du duel, etc. (T. 1) paru en 1835



Un duel au Moyen Âge

XI^e siècle, le duel judiciaire ne fut applicable, en général, qu'à l'*appiau de tréson* (appel de trahison), qui comprenait les infractions positives aux devoirs de la vie civile, et l'*appel de meurtre* (appel de meurtre), qui comprenait le meurtre et les injures graves. On l'ajouta ensuite à l'*appel de roberie* (appel de grand larcin) et, par conséquent à diverses espèces de vols. Les juges des cours laïques, et même quelquefois ceux des cours ecclésiastiques, renoncèrent presque partout à la preuve par témoins, pour y substituer les *jugements de Dieu*.

Le clergé inquiet d'assister au retour en force du droit romain

Le droit romain avait sommeillé en France durant six cents ans – le Code Théodosien, premier Code officiel publié dans l'Empire Romain en 438 et qui régit les Gaules devenues romaines –, lorsqu'au milieu du XII^e siècle, à la faveur de la prise d'Amalfi en Italie (1137), on découvrit un manuscrit du *Digeste*, paru en 533 et consignait la jurisprudence des Romains depuis le II^e siècle av. J.-C. jusqu'au III^e siècle de notre ère. On apprit alors, ou plutôt on se souvint qu'il existait d'autre droit que la force, d'autre puissance que le glaive, d'autres arguments que le meurtre, cependant que la coutume du combat était devenue si générale qu'on y recourait pour les contestations du plus

mince intérêt. C'est Louis VII qui, en 1168, dans une charte donnée à la ville d'Orléans, prohiba le duel en matière civile pour toute dette n'excédant pas cinq sols, l'étude des lois romaines ayant déjà fait de rapides progrès en Europe. Il s'était établi en Italie des écoles où l'on enseignait le nouveau droit, lequel y prit bientôt une telle faveur qu'il éclipsa la loi des Lombards rajeunie par Charlemagne. Ce droit se répandit en France vers 1150, et fut d'abord enseigné à Toulouse et à Montpellier, même avant l'établissement des universités, et non sans souffrir d'une opposition de

la part de l'autorité ecclésiastique. En effet, le clergé, dès les premiers siècles du Moyen Âge, pour combattre la férocité des mœurs du temps et suppléer à l'absence de toute législation, avait établi successivement un corps de lois particulières, et même des tribunaux ecclésiastiques pour les appliquer. Ce corps de lois, appelé Droit canon, était un composé de traditions les plus équives du Code Théodosien et des canons des conciles. Au XII^e siècle, la compétence des juridictions ecclésiastiques s'était rapidement étendue et l'on sollicitait comme un vainqueur l'exemption de la juridiction civile enthousiasmé par la découverte du *Digeste* et l'autorité ecclésiastique qui craignait la ruine de la jurisprudence canonique. Honorius III, pape de 1216 à 1227, voyant l'étude du droit romain faire en France de rapides progrès, publia une décrétale qui « défendait à toutes personnes d'enseigner ou d'apprendre le droit civil, à Paris et aux lieux circonvoisins, sur peine d'être interdit de la profession d'avocat, et même d'être excommunié par l'évêque diocésain ». On sait qu'alors la plupart des avocats étaient *clercs*. Mais cette décrétale n'eut pas grand effet, aussi Montesquieu observe-t-il que « le nouveau droit s'établit successivement et se maintint, malgré les excommunications des papes qui protégeaient leurs canons ».

Souhaitant limiter le recours au combat, Philippe-Auguste édicta quant à lui en 1215 un règlement dont l'objet était de déterminer la longueur des bâtons dont les champions devaient se servir. Il ordonna également vers le même temps que l'appelant en duel, pour cause capitale, serait, en cas de défaite, puni de mort et de la confiscation de ses biens. Après lui, le roi

L'HYGIÈNE SAUVÉE PAR LES COMMODITÉS

Ambulantes ou à demeure les **LATRINES** tardent à **S'IMPOSER**

Connues des Romains qui en dotaient leurs édifices publics, les latrines ont également leur place au sein de nos abbayes, monastères et châteaux du Moyen Age, mais ces lieux où l'on se retirait pour satisfaire le besoin d'excréter sont pourtant négligés au XVI^e siècle, expliquant notamment l'insalubrité des demeures royales et des rues de la capitale

Si les Grecs avaient dans leurs habitations des lieux destinés à recevoir les sécrétions, les appelant *aphedron*, ce qui correspond à notre expression française *latrines* (dérivé de *lavatrina* signifiant *bain*), il existait à Rome des latrines publiques ou *sterquilinia*, affermées à des titulaires appelés *foricarii* qui acquittaient au fisc le prix de leur bail et percevaient, en échange, un droit sur ceux qui y allaient. Dans les lieux dont les édifices publics étaient ordinairement pourvus et dont on retrouve la trace au deuxième siècle avant J.-C. Outre le *sterquilinum*, il y avait encore dans les rues et aux confins des villes romaines des amphithéâtres pour recueillir l'urine des passants.

Des « lieux de nécessité » dont nos ancêtres ne se privaient point

Durant la période gallo-romaine, les choses restent en cet état, et tant les monuments que les maisons particulières dans les Gaules durent être pourvues de latrines, à en juger par les vestiges des arènes de Nîmes. C'est encore à Nîmes qu'on découvrit dans les ruines d'une maison romaine, une latrine contiguë à la cuisine et dont la fosse était sans cesse lavée par les eaux courantes, le local étant alors désigné par le mot *secessus*, le « petit réduit ». On a relevé en Gaule l'existence d'un grand nombre de puits, dits *puits funéraires* ; or les prétendus puits ne seraient autre chose que des fosses d'aisance, beau-

coup d'entre eux étant de simples trous, dans lesquels on jetait les vidanges. Quand ils étaient pleins, on les recouvrait et on en creusait d'autres ; ce qui explique leur nombre relativement considérable. Selon le docteur Bougon, « les lieux d'aisance étaient très bien compris chez nos ancêtres gallo-romains. On disait déjà *aller à la selle*, absolument comme nous le faisons aujourd'hui ».

À la fin du premier siècle, les monastères et abbayes carolingiennes étaient pourvus de latrines généralement placées dans des bâtiments particuliers et isolés appelés *necessaria* (lieux de nécessité) avec lesquels on communiquait par des passages couverts : le plan de l'abbaye de Saint-Gall offre un exemple de cette disposition. Le bâtiment est carré ; une série de sièges (*sedilia*) occupe la partie méridionale de la pièce, qui est très vaste ; à l'angle oriental est figurée la lampe (*lucerna*) qui brûlait toute la nuit. On lit dans le couloir d'arrivée : *Exitus ad necessarium*. Tous les bâtiments prin-

cipaux de l'abbaye, l'infirmierie, la maison des novices, les pavillons des hôtes, les écoles, cuisines, etc., étaient pourvus de *necessaria*. Dans certains monastères, les latrines étaient placées à distance des autres bâtiments, auxquels les rattachait un long couloir, et au-dessus d'un cours d'eau.

Le X^e siècle ne nous a laissé aucun renseignement sur les latrines ni sur les réceptacles stercoraires ; nous lisons seulement dans les *Annales bénédictines* de 996 qu'à l'époque, l'usage de *anitergia* était très répandu et que les religieux de l'ordre de saint Benoît ne pouvaient se passer de cet accessoire. Au siècle suivant, la disposition des latrines est identique, et les matières excrémentielles sont, le plus souvent, jetées sur la voie publique. Mais les fouilles de la Cité, à Paris, ont permis de reconnaître qu'il existait déjà à l'intérieur de quelques propriétés, mais toujours en dehors du corps du logis, des trous murés à fond perdu qui, sans aucun doute, étaient affectés à recevoir les matières fécales.

Des latrines moyenâgeuses au sein même des habitations

Quant aux châteaux du Moyen Age, s'ils ne présentaient pas, selon Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, des façades arrangées par bords d'atrie, des colonnades et des tours, ils possédaient des latrines pour les seigneurs comme pour l'arraisonnement des bêtes ; ils en possédaient tant qu'il en fallait et très bien disposées. Au château de Coucy, les tours du donjon, comme au commencement du XII^e siècle, ont des latrines à chaque étage, construites de manière à éviter l'odeur et tous les inconvénients attachés à cette nécessité. Les latrines du donjon s'épanchent dans une fosse large, bien construite, et dont la vidange pouvait se faire sans incommoder les habitants. Quant aux latrines des tours, elles étaient établies dans les angles rentrants formés par la rencontre de ces tours et les courtines, et rejetaient les matières au dehors dans l'escarpement boisé qui entoure le château. Dans le château de Marcoussy,

de la même date, les latrines étaient dans l'épaisseur des murs, et les matières tombaient dans une fosse voûtée en ogive, située au-dessous du sol. Dès le commencement du XIV^e siècle, il y avait déjà des latrines dans les habitations rurales, ainsi qu'en témoigne un manuscrit de 1301, cité par Léopold Delisle. Les bordiers ou paysans normands étaient tenus de curer l'étang et les latrines du manoir. Quant à celles des monastères, elles ne sont plus établies autour des murs d'une salle, mais disposées sur deux



Latrines romaines

Le premier tournoi dont parle l'histoire fut donné en 842, à l'occasion de la paix, après une guerre sanglante entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, petits-fils de Charlemagne. L'historien Nithard décrit leur entrevue à Strasbourg et raconte comme ils se donnèrent toutes les marques d'une amitié réciproque, ajoutant que pour rendre cette assemblée plus solennelle, il se fit des combats à cheval entre les gentilshommes de la suite des deux princes, pour donner des preuves de leur adresse dans les armes.

1066 : Geoffroy de Preuilly codifie cet amusement militaire

Les anciennes chroniques en attribuent l'invention, en 1066, à Geoffroy, seigneur de Preuilly en Anjou « qui torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur », rapporte ainsi la *Chronique* de Tours. Mais il fut en réalité le premier auteur de statuts établissant des règles, des serments et des devoirs à remplir par les chevaliers. « Quant que le tournoi commença, afin de ne pécher par fraude, ni par ruse, le sortilège et pour conserver le bon ordre. Les serments furent fixés : l'immortalité des personnes ne devait être touchée ; et il fallait, pour être admis à chevalier, ou gentilhomme, avoir une juste et noble ambition de parvenir à la chevalerie ». La jeune noblesse y prenait occasion de gagner le droit de porter des éperons dorés, ce qui n'était permis qu'aux seuls chevaliers. L'honneur qu'acquéraient les vainqueurs, les largesses qui leur étaient accordées, les égards dont ils étaient l'objet, déterminaient les bacheliers à rechercher avidement les tournois. Dès le XI^e siècle, malgré les anathèmes de saint Bernard, qui traite ces jeux d'« exécrables foires », la plupart des jeunes nobles allaient sans cesse de l'un à l'autre, dans l'espoir d'être proclamés les « mieux faisant ».

Ce type d'amusement était particulièrement affectionné par la noblesse en temps de paix. On s'y exerçait à manier la lance et l'épée, à bien se servir du bouclier et à se tenir ferme à cheval et à soutenir les plus vaillants assauts sans se laisser déconçonner. Les chevaliers tournoyaient et étaient tellement équipés de toutes pièces qu'ils étaient, pour ainsi dire, invulnérables ; ils avaient aussi besoin de se montrer à l'adresse pour se maintenir à cheval, car une fois renversés à terre, ils ne pouvaient plus se relever et se trouvaient en danger d'être foulés par les pieds de leurs propres chevaux, chose fréquente dans les combats. Désignés par les anciens sous le nom de *jeux militaires*, ils prirent le nom de *tournois* lorsqu'on introduisit dans cet exercice une

L'ÉCOLE MILITAIRE DE L'ADRESSE

Quand les CHEVALIERS S'AFFRONTENT avec ÉCLAT et FRACAS lors des tournois

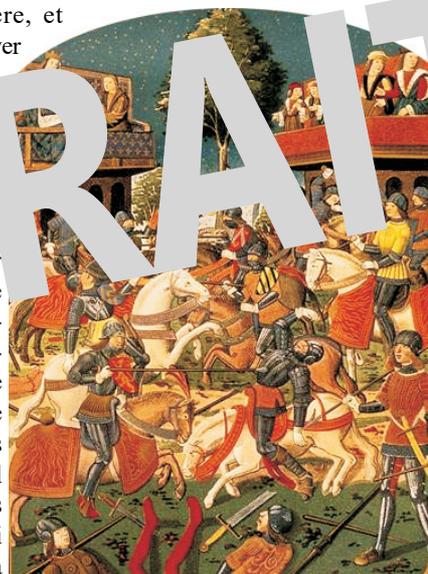
Exigeant bravoure et adresse à manier la lance et l'épée, les tournois, déjà pratiqués au IX^e siècle, constituent l'amusement principal des princes et des nobles, donnant aux chevaliers l'occasion de s'affronter lors de compétitions aux combats parfois sanglants, fermement condamnés par les papes et pour lesquels seuls les lieux de rassemblement étaient réservés à ceux qui avaient la capacité à guerroyer.

Le tournoi se déroulait de la manière suivante. Il y avait deux prix pour ceux qui remportaient le mieux ; on nommait des juges pour examiner les armes des combattants qui devaient entrer en lice, et pour adjuger le prix à ceux qui le méritaient. Selon le *Traité de la noblesse* de Robert Hubert, les chevaliers devaient user « d'espées rabatuës, les taillans et pointes rompuës, et de bastons, tels que à tournoy appartient, et devoient frapper de haut en bas, sans tirer, ne sans saquier ». Ces épées se nommaient *glaiwes courtois*, *armes courtoises*. Le *cri des tournois*, dans Jacques Valere en son traité de la noblesse, porte que les *tournoyants* doivent être « montez et armez de nobles harnois de tournoy, chacun armoïé de ses armes, en hautes selles, pissiere, et chanfrain, pour tournoyer de gratuites espées rabatuës ». Les lances étaient aussi rabatuës. Les combattants se tenaient devant eux, et ils devaient « frapper du haut en bas sans rebouter, ni botter, ni tocq, ou chier, ne tourner sur courtoisement. Car en ce faisant il [le chevalier] ne gagneroit riens, ne point de prix d'armes n'auroit, mal l'amenderoit ou dit des juges ». Ceux qui étaient commis en la qualité de juges des tournois,

mesuraient et examinaient les lances des chevaliers et leurs autres armes, et vérifiaient qu'ils n'étaient pas liés à leurs selles, ce qui était prohibé.

Les femmes, absentes mais omniprésentes lors des tournois

Si à l'origine les femmes n'y assistaient point, ces manifestations revêtirent bientôt en France cette teinte chevaleresque et galante, marque distinctive du caractère national et signe précurseur de la féodalité. Elles choisissaient un chevalier, qu'on nomma le *chevalier d'honneur*, parce que ce choix était l'honneur le plus grand qu'un gentilhomme pût recevoir. Elles lui donnaient une coiffe, une guimpe, et une robe de chambre, qu'il attachait au bout de sa lance ; et, lorsqu'il recevait la lance, il recevait la coiffe, la guimpe et l'insigne de son seigneur. Le général du tournoi, il y veillait en leur nom, dénonçait celui qui les avait offensées, et que tout le monde devait frapper ; mais, dès que, par leur ordre, il le touchait du bout de sa guimpe, à l'instant il devenait sacré, comme étant sous la protection des dames, et il n'était plus permis de le toucher. Le chevalier d'honneur avait également la fa-



Tournoi au XV^e siècle

LA LAITUE notoirement préjudiciable à la VUE ?

Les anciens attribuaient à plusieurs plantes potagères le pouvoir d'exercer une action sur la vue. Parmi les liliacées, l'ail et le poireau passaient pour diminuer l'acuité visuelle, l'oignon et la scille pour éclaircir la vision. Une ombellifère, l'aneth, prise par voie gastrique, était considérée comme une des causes de l'amblyopie ; en revanche, le suc d'une rutacée, la rue sauvage, mêlé à du lait maternel et employé en onctions, avait la réputation de procurer une vue perçante.

De toutes les plantes comestibles, la laitue est celle qui fut le plus souvent accusée par les anciens d'affaiblir la vue. Une vieille traduction de Dioscoride nous apprend que « trop fréquentée en viandes », elle « nuit à la vue, aide aux inflammations, et mal sainte Agathe ». Pline copie Dioscoride. Ce n'est pas Galien qui, en maints passages, décrit les propriétés thérapeutiques du suc de laitue et ses effets toxiques, l'accuse d'agir sur le cœur, lorsqu'il est pris en trop grande quantité, à la manière de la ciguë et du pavot, et de provoquer l'assoupissement léthargique, ne fait aucune allusion à des troubles visuels de cette nature. On n'en trouve non plus aucune mention dans les médecins ou agronomes latins ; mais la tradition survit, elle reparait vivace dans les auteurs byzantins. Un passage des *Géoponiques*, attribué à Florentinus qui vécut sous l'empereur Macrin (III^e siècle), met l'amblyopie au nombre des effets de la laitue absorbée en trop grande quantité. Syméon Sethi, qui vivait à Byzance au XI^e siècle, affirme que de manger jusqu'à la satiété de la laitue amoindrit les forces corporelles et affaiblit la vision. Hiérophile, dans son petit traité de l'alimentation, recommande d'user de la laitue avec modération, car, dit-il, l'abus affaiblit les pupilles. Il ajoute que l'action du suc de laitue agirait sur la musculature intrinsèque de l'œil comme le fait la belladone. On a encore avancé que la laitue amortissait l'énergie des organes génitaux, et Galien rapporte que dans sa vieillesse il ne trouvait pas de meilleur remède contre les anxiétés que pour mourir.

Si le suc des laitues passe pour provoquer le sommeil, d'éteindre les feux de l'amour – Disocoride affirmant qu'elle « fait en aller les imaginations continuelles de paillardise qu'on a en dormant, et



Récolte de la laitue (XIV^e siècle)

est contraire au jeu de l'œil », de faire vomir et par l'estomac, d'augmenter la viscosité du sang, ces plantes potagères fortifient les estomacs relâchés ; mais, pour obtenir cet effet, il faut les manger avec un peu de sauce au vinaigre et à la saumure, adoucie avec du vin cuit. Si la pituite est trop épaisse, on les mangera avec du vin de scille, ou du vin d'absinthe ; s'il y a de la toux, avec du vin d'hysope. ■

D'APRÈS... *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine* paru en 1921, *Nouveaux éléments de thérapeutique et de matière médicale (T. 2)* paru en 1826 et *Histoire naturelle de Pline (Liv. 20)*, Traduction d'Ajasson de Grandsagne paru en 1832

Des mangeurs de feu n'ayant pas FROID AUX YEUX

Le *Journal des savants* du 15 février 1677 nous apprend que l'Anglais Richardson, surnommé l'incombustible et le mangeur de feu, « mâche des charbons, que l'on voit longtemps ardents dans sa bouche ; qu'il fond du soufre, le fait brûler dans sa main, et ensuite le porte tout en feu sur le bout de sa langue, où il achève de le consumer ; il met un charbon ardent sur sa langue, sur lequel il fait cuire un morceau de chair crue, ou une huître, et souffre sans sourciller, qu'on l'allume avec un soufflet, pendant l'espace d'un demi-quart d'heure ». Un fer rouge dans ses mains ou sa bouche ne laisse aucune marque ; enfin, il avale du verre fondu et de la poix, ou encore du soufre et de la cire mêlés ensemble tout enflammés, de sorte que la flamme en sort de sa bouche.

Ces démonstrations qui paraissaient alors tenir du merveilleux faisaient le plus grand bruit en Europe, lorsque Dodart de l'Académie des sciences de Paris, résolut de les expliquer. Il fut aidé par un des savants qui nous révèle notamment qu'il s'agit de personnes très délicates qui avale le charbon chaud, et ne peuvent manger avec elles sans se brûler les yeux, les nez, les lèvres, les dents, les oreilles, les charbons, ou les poix, plusieurs fois, en présence de leurs spectateurs. Les charbons brûlés par la salive étouffent ces charbons entiers, et la digestion qu'ils ont faite par la partie d'impression que cette sorte de feu leur fait faire sous le nez, les charbons plus chauds, et sa flamme est beaucoup moins chaude que la flamme d'un charbon ordinaire. Il est très difficile de faire que la surface d'un charbon bien rasé soit plus chaude que la surface d'un charbon ordinaire. Le charbon sur lequel le sieur Richardson fait cuire de la viande est à plus de deux pouces de sa langue, et enveloppé avec du pain crû ; et le soufflet avec lequel il faisait allumer le charbon, soufflait beaucoup plus sur la langue, que sur le dessus du charbon. Ce mélange de poix noire, de poix résine et de soufre allumé, est beaucoup moins chaud qu'on ne pense. Les résines ne sont que fondues, le soufre ne brûle qu'à sa surface, et cette surface n'est qu'une croûte de la nature du charbon.

Dodart affirme avoir tenu le doigt sans problème durant plus de deux secondes sur ce mélange fondu, tandis qu'il flambait depuis plus de quatre minutes. Il ajoute que « les dents sont couvertes d'un émail si dur, qu'elles peuvent bien souffrir un moment l'application d'un fer rouge. Il ne faut quelquefois qu'une application pour cautériser le nerf, et le rendre insensible. Cette application répétée peut user les dents, et j'ai remarqué que celles du sieur Richardson sont extrêmement usées. M. Thoissard m'a assuré avoir vu une dame d'Orléans, faire dégoutter sur sa langue, de la cire d'Espagne allumée, sans qu'il y parût aucune impression sensible ; et lécher plusieurs fois, sans se brûler, une barre de fer rouge ». ■

D'APRÈS... *Dictionnaire des sciences médicales (T. 23)* paru en 1818

Une BÊTE mangeant la BEAUTÉ DES FILLES

Le vallon de Troussepoil était anciennement le repaire d'une grosse bête noire à long poil, faite comme un ours, qui ravageait le pays à plusieurs lieues à la ronde. Le monstre prenait plaisir à se baigner dans un ruisseau qui coule au fond de la vallée, et le nom de Troussepoil serait venu de ce qu'il se retirait de là le poil tout hérissé. Les vaches et les femmes étaient la viande qu'il préférait, de sorte qu'il n'y avait jour où il ne fit ample consommation des unes et des autres. Les habitants consternés imploraient toutes les puissances pour être délivrés d'un si grand fléau. Le légat du pape se proposa pour exorciser la bête, mais ne réussit pas, ayant perdu sa vertu parce qu'il avait embrassé une fille le matin. Le duc de Foix, qui ne réussit pas non plus, fit venir un certain nombre de chiens de Tarente pour avoir raison de la bête à coups de poix. L'abbé de Troussepoil, qui était un homme très pieux, fut un jour parvenu par un chemin étroit de la montagne de M... qui voulait lui passer par la gorge, mais il eut besoin de passer dix ou quinze jours et cinq nuits en prières. Avec ses signes de croix, il réduisit la bête à venir se ranger sous son bâton, et il l'amena ainsi, docile et douce comme un agneau, jusqu'au milieu de la cohue d'Angles. Les hommes et les femmes chantaient

alleluia, mais les filles y virent matière à risée et dirent : « Père Martin, dompis quand êtes-vous breger d'au diable ? » L'abbé, sans rien répondre, fit monter la bête au pignon de l'église, où elle est encore – le pignon de l'église d'Angles, sur la façade, est surmonté d'une statue d'ours qui sert de piédestal à une croix dressée sur son dos –, et quand l'ours eut été changé en pierre par un nouveau signe de croix, le saint homme lui dit : « Tu ne vivras dès mesur que de la beauté des filles d'Angles », et aussitôt les filles d'Angles, qui jusque-là avaient été jolies, furent laides.

Une autre version raconte l'ours d'Angles comme un chat noir, et la chasse éternelle du seigneur de Galleries qui avait un dimanche lancé à l'heure de la messe ses chiens à la poursuite d'un cerf trouvant refuge, au moment du sacrifice, dans une grotte habitée par un ermite. Or le vieux anchorète qui non seulement avait refusé de livrer l'ours au cruel Gallery, avait de plus révoqué ce dernier de la vengeance céleste, puis lui avait dit, devant son refus : « Va, Gallery, va et poursuis le cerf, le Tout-Puissant te condamne à le chasser toujours du coucher du soleil à son lever ». Depuis lors, Gallery avait chassé toutes les nuits, tantôt sur la terre, tantôt dans la région des nuages, la chasse étant ouverte par le cerf, suivi de la meute et du piqueur. ■

D'APRÈS... *Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée* paru en 1861

La bête de l'église d'Angles (Vendée)



tés que pour mourir. Les laitues crues ou bouillies.

LES SECRETS DE LA « MUMIE »

Les MÉDECINS friands

de la momie

THÉRAPEUTIQUE au Moyen Age

Perses et Arabes utilisèrent l'asphalte pour lutter contre diverses maladies, soit sous forme de fumigations contre l'asthme, la toux et les points pleurétiques, soit ordonné intérieurement contre les menstruations difficiles, les hémorragies, soit extérieurement pour faire mûrir les abcès, combattre les maladies de la peau, et pour adoucir les douleurs provoquées par les foulures et blessures.

Au XVI^e siècle, Ambroise Paré s'exprimait ainsi : « Les bitumineuses eschauffent continuellement, résolvent et par longue espace de temps emollissent les nerfs », ajoutant qu'Avicenne (II^e siècle ap J.-C.) connut le « pissasphalte qui est une sorte d'escume qui provient de la mer. La dite escume, pendant qu'elle nage et flotte sur l'eau est molle et comme fluide, mais peu après estant portée par l'impétuosité des vagues aux rivages et arrestée entre les rochers et cailloux, se dessèche et affermit plus dure que la poix reséchée come il est discours par Dioscorides ». Pline, Celse, Galien, Dioscoride mentionnaient déjà l'utilité de ce produit bitumineux que les relations des savants arabes, les cadeaux princiers, les récits des explorateurs introduisirent dans la thérapeutique du Moyen Age.

On eut donc recours à la momie égyptienne de l'époque gréco-romaine. On la préparait sous forme de résine ou de succédané de l'asphalte, c'est-à-dire sous forme de morceaux résineux y ajoutant, puis on se mit à décomposer les cadavres embaumés et à les pulvériser pour l'usage dans les officines et apothèques d'alcôve comme médicament. On prépara des momies falsifiées y russent également vendues. Mais les corps que la mer rejetait sur le sable et ceux des lépreux et pestiférés ne suffisant pas à pourvoir le marché européen de ce médicament si précieux, on utilisa les corps desséchés que l'on découvrit dans les sables

mouvants du désert et que l'on dénomma *Mumies blanches*.

On en vint au demeurant à douter dans le public de l'action thérapeutique de ces corps provenant pour la plupart de lépreux, de pestiférés, de charognes décomposées, et l'on se mit à prescrire l'exsudat découlant des corps en décomposition que l'on additionnait de myrrhe, d'aloès et d'asphalte. Cet exsudat eut ses heures de vogue si nous en croyons André Caille : « Quant à ce que nous tenons aujourd'hui pour vraie Mumie ce n'est autre chose que l'humeur qui découle des corps mais que l'on avait embaumés à l'aide d'aloë et de

myrrhe ». Il passait pour guérir maux de tête, engourdissements, maux d'oreille, rages de dents, douleurs intercostales et cardiaques, ballonnements, toux, et prévenir les inflammations provoquées par les blessures, les contusions, les piqûres de

Reçage de la momie en de l'esprit de vin au Moyen Age

Comme on le dit dans le *Reçage de la momie* de l'époque gréco-romaine, Etmuller et Pénic préconisent celle-ci selon des méthodes que nous rapporte Etmuller : « Vous prendrez le cadavre d'un homme rousseau parce que ceux de ce poil ont le sang plus

bre, où ils s'endurciront comme des chairs enfumées sans aucune mauvaise odeur. Vous obtiendrez ainsi une momie véritable qui placée devantiers préparèrent des teintures, des élixirs, de l'eau distillée et qu'ils mêlèrent à une foule de médicaments ».

La momie entrant dans la préparation du Baume antipedagrique de Philippe Muller, le baume de Paracelse, de l'Onguent sympathique, du Baume vulnéraire. Elle devait être belle, noirâtre, lisse, non poussiéreuse, ne pas sentir mauvais ou encore ne pas contenir de parties osseuses. Pomet dit qu'on l'estime propre pour les contusions et pour empêcher que



Enveloppe d'une momie égyptienne de la période gréco-romaine

tenu et la chair plus délicate, frais et entier, sans taches et d'environ 24 ans, mort d'une mort violente non pas de maladie et qui ait été exposé durant 24 heures aux rayons du soleil et de la lune en un temps serein. Hachez par morceaux la chair musculeuse de ce cadavre et les saupoudrez de poudre de myrrhe avec un peu d'ale. Après cela mettez les macérer durant quelques jours dans de l'esprit de vin fin. Après quoi vous les suspendez durant 9 ou 10 heures pour les dessécher, puis vous les replongez dans de l'esprit de vin pour les en imbiber, enfin vous les suspendrez dans un lieu bien sec et bien aéré à l'om-

bre, où ils s'endurciront comme des chairs enfumées sans aucune mauvaise odeur. Vous obtiendrez ainsi une momie véritable qui placée devantiers préparèrent des teintures, des élixirs, de l'eau distillée et qu'ils mêlèrent à une foule de médicaments ».

Le sang ne se caillebotte. Si l'introduction de ce médicament souleva l'indignation de plusieurs savants, les *Institutiones Materiae Medicae* prétendent que la momie employée à l'intérieur ou appliquée à l'extérieur arrête les hémorragies et cautérise les plaies, tandis que Paracelse la préconise même contre le venin des serpents et contre les empoisonnements. En 1679, Clauder l'ordonnait contre les couches difficiles, le scorbut et pour faciliter la digestion, prévenir l'hydropisie, calmer la fièvre et les catarrhes des bronches. Etmuller la conseillait sous forme d'applications contre les coups, blessures, contusions, brûlures, fractures. Les vertus de la momie furent célébrées par Rabelais, Shakespeare, et cette substance fut utilisée par les artistes pour peindre plusieurs toiles. ■

D'APRÈS...

> *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine* paru en 1912

L'INDOMPTABLE LUMIÈRE ENFIN ENCHAÎNÉE

LUMIÈRE sur les balbutiements

et la paternité partagée de la

PHOTOGRAPHIE

Ignorant semble-t-il les applications pourtant prometteuses entreprises à la fin du XVIII^e siècle à l'aide d'une chambre noire et de chlorure d'argent, Niépce résout en 1824 le problème de l'impression photographique, Daguerre palliant plus tard la durée démesurée d'exposition et le manque de finesse de l'image dues aux substances utilisées

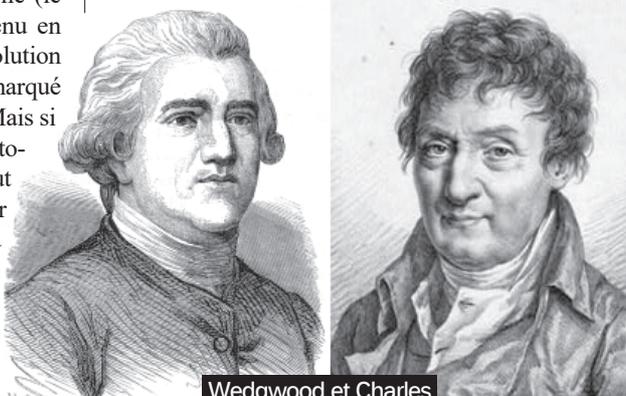
Ancêtre des appareils photographiques et connue d'Aristote au IV^e siècle avant J.-C., décrite par le savant perse Alhazen au X^e siècle, la chambre noire retient également l'attention de Léonard de Vinci, qui en 1514 expérimenta « en laissant les images des objets extérieurs pénétrer par un trou dans une chambre très obscure, on interce[r]vait sur ces images sur une feuille blanche placée dans cette chambre, mais qu'elles seront petites et inverses ».

Charles et Wedgwood forment des silhouettes éphémères

Tandis que cette chambre était employée notamment par le physicien Porta au XVI^e siècle, l'alchimiste Fabricius publiait en 1566 sa découverte de l'argent corné (le chlorure d'argent), qu'il avait obtenu en versant du sel marin dans une dissolution d'un sel d'argent, et dont il avait remarqué la propriété de noircir à la lumière. Mais si les deux principaux agents de la photographie étaient ainsi connus, il fallut attendre la fin du XVIII^e siècle pour que le physicien Jacques Charles, à qui l'aérostation naissante dut son organisation régulière et tous ses moyens d'action, les mît à profit afin d'exécuter le premier des photographes rudimentaires. Dans les cours publics qu'il donnait vers 1780 dans les salles du Conservatoire de Paris, il montrait aux assistants un curieux spectacle : Charles formait une image sur l'écran

de la chambre obscure, recouvert d'avance d'une feuille de papier enduite de chlorure d'argent, et les projections lumineuses de son visage s'imprimaient sur le papier. L'autre soir, Charles se procura à former la silhouette de son domestique, en plaçant la personne devant un fortement éclairé. C'est le mode de projection sur l'écran d'une feuille de papier enduite de chlorure d'argent, disposée sur cet écran, recevait la silhouette, qui se maintenait visible tant que la lumière ambiante ne l'avait pas altérée. On se passait de main en main ce papier qui bientôt, noircissant en entier, offrait un second phénomène aussi curieux que le premier.

Un peu plus tard, Thomas Wedgwood, physicien et industriel anglais célèbre



Wedgwood et Charles

pour ses travaux sur la céramique, copia quant à lui, au soleil, le profil d'une personne dont l'ombre était projetée sur un papier enduit de nitrate d'argent ; mais

un mémoire posthume publié par l'illustre Humphry Davy – qui poursuit ces mêmes expériences – sous le titre *Description d'un procédé pour copier des peintures sur verre et pour faire des silhouettes, par l'action de la lumière sur le nitrate d'argent*, porte : « On a essayé aussi de copier des paysages avec la lumière de la chambre obscure (...), elle est trop faible ; mais on peut, à l'aide du microscope, faire copier sans difficulté, sur du papier préparé, les images des objets ». De surcroît, Davy ne parvint pas à rendre inaltérables à l'action de la lumière les images ainsi obtenues. Il est surprenant d'observer que ces savants n'aient pas cherché à fixer les images qu'ils parvenaient à former, à l'aide de réactifs qu'ils utilisaient pourtant journellement dans leurs travaux et qui eussent été providentiels en la matière.

C'est vers 1815 que Joseph-Nicéphore Niépce, originaire de Chalon-sur-Saône, songea, pour la première fois et sans avoir eu semble-t-il la connaissance des travaux de ces savants, à obtenir des images permanentes par l'action de la lumière sur des substances inaltérables. Il fut le premier à faire usage de ces recherches pour l'invention de la lithographie qui, découverte en Allemagne par Alois Senefelder, fut introduite en France en 1814 par Gaspard Thiry. Cet art nouveau fixait alors l'attention générale, et excitait un intérêt sans égal : on s'étonnait, avec raison, de voir imiter en quelques instants, avec un bout de crayon et un fragment de pierre polie, les produits de l'art pénible et compliqué du graveur.

Après 10 ans de travaux, Niépce dévoile son « héliographie »

En réfléchissant sur le principe de la lithographie, Niépce osa penser qu'il ne serait peut-être pas impossible d'aller encore plus loin. Alors qu'il tentait de tirer des épreuves sur une lame d'étain, avec des crayons lithographiques, lui vint l'idée d'obtenir sur une plaque métallique la représentation des objets extérieurs par la seule action des rayons lumineux. L'enchaînement de ses essais est assez difficile à connaître : on n'en trouve les traces que dans la correspondance qu'il entretenait avec son frère Claude, établi à Kiev ; mais, Nicéphore s'abstenait avec soin de nommer les substances dont il faisait usage, dans la crainte que ses lettres ne tombassent entre les mains de quelque indiscret. S'il commença à recourir au chlorure d'ar-

Entrant dans la composition d'un fard utilisé par les Egyptiens et appelé *Stem*, l'antimoine tirerait son nom de ce dernier, *Stem* donnant naissance à *Ithmid* chez les Arabes puis à *Athmond*, d'où les Latins auraient fait *Antimonium*. L'emploi thérapeutique de l'antimoine date de l'antiquité : si l'on prétend qu'Hippocrate l'utilisa sous le nom de *tétragone*, plus connu sous celui de *fusain*, mentionné par Théophraste et dont les feuilles et les fruits *quadrangulaires* sont purgatifs et un peu vomitifs, son usage est en réalité certain à compter de Dioscoride (I^{er} siècle), médecin de Cléopâtre et d'Antoine, qui l'appelait *Stimmi*, expliquant l'autre appellation *stibium* de l'antimoine ; dernière désignation restée jusque dans la nomenclature moderne, en dépit de celle d'*antimoine* fabriquée vers la Renaissance.

Paracelse prête à l'antimoine de merveilleuses vertus

Dioscoride le décrit comme « un excellent médicament pour raffermir les chairs et les consolider, cicatriser les ulcères, les brûlures, sécher les lécérations des yeux, arrêter le morve et le sang provenant du nez », propriétés également signalées par Avicenne qui nous donne même le nom de *paracelsus* à la base de sa formule d'antimoine n° 100 : l'extractum minium. Le livre des Ancêtres : « On le brûle dans une tourtière, après l'avoir entouré de fumier de bœuf ; puis on l'éteint avec du lait de femme et on le broie dans un mortier avec de l'eau de pluie ». Mais les Grecs et les Romains, loin de soupçonner les plus importantes propriétés de ce métal-

loïde, le réservèrent exclusivement pour l'usage externe, son introduction dans la thérapeutique interne le devant aux alchimistes, qui vers la fin du Moyen Age le travaillèrent à l'envi et conçurent ainsi : le régule d'antimoine, *régule* signifiant *petit roi*, l'antimoine étant supposé l'un des éléments de l'or ; les oxysulfures d'antimoine, sous les noms de *safran des métaux* (ou *crocus metallorum*) et de *verre d'antimoine* ; l'antimoine diaphorétique ; le vin antimonial ou *émétique*, qui s'obtenait par macération de vins blancs sur le safran des métaux ou sur le verre d'antimoine.

Les premiers documents parus à l'égard de cet usage interne se trouvent dans l'œuvre de Paracelse, né en 1493 à Salzburg, promoteur des remèdes énigmatiques empruntés à la chimie minérale. Il recommande l'antimoine contre plusieurs maladies, lui prête de merveilleuses vertus, entre autres celles de restaurer et de renou-

SULFUREUX MÉTAL TRIOMPHANT DE L'OPPROBRE

Une GUERRE de 100 ANS

DIVISE LES MÉDECINS sur l'usage

de l'antimoine

Réservé originellement à l'usage externe avant d'être suggéré comme remède interne par les alchimistes puis proscrit en 1566 par le parlement et la Faculté de Paris, l'antimoine reparut en 1600 dans le vin émétique, vanté avec une exagération que la persécution pour sa seule justification, alimente les débats et le combat médical durant un siècle.

er tous les foies et les têtes d' corps. il ne s'agit que d'une prière de s'empêcher et de vivre comme un en ayant fait le mal du mal cauc ou épilepsie. Peu après la mort de l'alchimiste, survenue en 1541, parut en 1564 un autre ouvrage sur le même thème, de Louis de Launay, médecin de La Rochelle. Sous l'influence de ce livre et de la pratique de son auteur, les remèdes antimoniaux commencèrent à se généraliser en France, et une lutte ardente s'ouvrit entre les partisans et adversaires de cette substance. La Faculté

même de Strasbourg et concluant qu'il venait de l'abandonner complètement ou bien de chercher une meilleure préparation ne contenant plus de *partie vénéneuse*.

Médecins parfois farouchement hostiles au vin antimonial

Mais cette fronde officielle eut pour conséquence la poursuite des expérimentations dont ce métal était la base et l'essor de son emploi. Paulmier, médecin de Caen, s'attira en 1591 la censure de l'Ecole pour avoir vanté les bienfaites propriétés de l'antimoine et pour avoir voulu faire aux apothicaires et aux médecins un cours de chimie. Riolan père (1600) était acharné contre les antimoniens, simplement parce qu'Aristote n'avait pas parlé de ce médicament. En 1604, l'attention fut vivement attirée sur ce métal, ses préparations et ses applications, par la première édition de l'apologie emphatique de *Théophraste*.

Antimonium de Basile Valentin. L'antimoine officiellement l'œuvre de certains Basile Valentin – prêtre et moine bénédictin ayant vécu au XV^e siècle –, en latin redécouvert par lui-même, Johann Thölde, appartenait à une « une sept merveilles du monde » en promettant richesse et santé avec cette substance, en signalant cependant avec insistance les « propriétés vénéneuses » et indique le *vin émétique*, employé comme vomit-purgatif. Dans son *Traité des minéraux*, le même Basile Valentin est encore plus explicite : « Les fleurs d'anti-



de l'antimoine Paris interdit de 13 août 1566, en proscrivant par un arrêt l'antimoine comme poison sollicitant une réforme parlementaire, quel fit de sa décision l'emploi des préparations de cette substance. L'année suivante, le médecin de Clermont-en-Beauvaisis, Jacques Grévin, l'accusa dans un *Discours contre l'antimoine* d'être un violent poison dans l'état où on le donnait alors, affirmant avoir failli

UN AMOUR IMMODÉRÉ DE LA VIGNE

L'ARRACHAGE des ceps

n'entame pas L'ESSOR des

VINS gaulois

Importée d'Asie en Europe, la vigne, qui doit semble-t-il aux Phocéens fondant Marseille son enracinement sur le sol français, suscite l'engouement des Gaulois qui bientôt accouchent d'un vin réputé, un édit inique de l'Empereur Domitien les contraignant un temps à marquer le pas mais n'entamant pas leur détermination à exceller dans cette production

La culture de la vigne et l'art de faire du vin avec les fruits qu'elle produit remontent aux temps les plus anciens. La vigne et l'olivier sont les deux arbres qui soient les premiers cités dans les livres sacrés : peu après le déluge Noé planta la vigne ; il exprima le jus de son fruit pour en faire du vin, et en ayant bu il s'enivra (Genèse, chap. IX).

La culture de la vigne, d'abord apannage des Marseillais

Mais certains historiens veulent qu'Osiris, que les Grecs ont nommé Bacchus, ait trouvé la vigne dans les environs de Nysa (Arabie), et qu'il l'ait transportée et cultivée dans les Indes. L'Europe reçut vraisemblablement la vigne de l'Asie : les Phéniciens, qui voyagèrent de bonne heure sur les côtes de la Méditerranée, introduisirent sa culture en Grèce, en Sicile, en Italie, en Espagne. Quant aux Gaulois, il est certes incontestable qu'ils avaient, vers 600 av. J.-C., connaissance du vin, puis que lorsque les Phocéens vinrent à Marseille, ils firent d'un royaume pays, puis senta, puis vinée, à leur chef, un coupe remplie de vin. Mais le vin était toute tirée de l'Asie, et selon l'histoire romaine, ce sont les Phocéens qui « après avoir accoutumé les Marseillais à vivre avec elle et avec des armes, après leur avoir appris à tailler la vigne », induisirent chez ce nouveau peuple un bel ordre dans la conduite des hommes et des affaires publiques.

Plinie affirme pourtant que le premier qui fit

connaître le vin aux Gaulois fut un Helvétique, nommé Elicon, lequel, après avoir



Bacchus. Peinture de Le Caravage

gagné à Rome quelque argent, voulut retourner dans sa patrie, et fut tué avec son vin par les Gaulois. Les fruits de la vigne, sages par la vigne il vint à l'habit, les portait la corbeille de l'heure, contenance produisait l'heure. Pour l'art de l'heure, c'est. Tout can que l'animé de sa patrie par des motifs de vengeance personnelle et voulant la perdre, fut à l'origine de cette expédition : rapportant chez les Gaulois du vin d'Italie et le faisant boire à leurs chefs, il sut ainsi les inciter à armer 300 000 hommes et à les conduire au-delà des Alpes, occasionnant le sac de Rome.

Pendant plusieurs siècles, et jusqu'aux

premières conquêtes des Romains, seuls les Marseillais et les colonies qu'ils fondèrent sur leur côte, s'adonnèrent semble-t-il à la culture de la vigne. Leur politique en aura fait un secret, afin d'éprouver dans leurs profits moins de concurrents ; comme le Sénat de Marseille défendit le vin aux femmes de la république, pour maintenir les mœurs parmi elle. La rareté de ces vins les aura rendus chers, ceux d'Italie ne l'étant pas moins en raison des frais de transport. Ce qui explique un passage de Possidonius (I^{er} siècle av. J.-C.) – auteur ayant voyagé chez les Gaulois – dans lequel il affirme que seuls les plus riches de la nation buvaient du vin ; et ce vin, ils le tiraient d'Italie ou du territoire de Marseille. Si cette expression peut donner à penser qu'il n'y avait alors dans la Gaule que ce seul canton qui eût des vignes, Strabon, auteur du même siècle, nous confirme qu'alors une grande partie de la Gaule recueillait du vin. Lorsque César conquiert la Gaule, il trouva des vignobles dans plusieurs contrées, et nota que ceux de Marseille et de Narbonne ne le cédaient en rien à ceux de la Grèce et de l'Italie.

Nous savons en outre par le même que les Gaulois manifestaient un certain engouement pour la culture de la vigne, puisqu'il remarque, comme un fait singulier, que les Nerviens, peuples de Belgique, l'avaient exclue de leur territoire, regardant le vin comme un breuvage également contraire à la santé, au courage, et à la vertu. Lorsque les Romains eurent soumis à leurs armes cette partie de la Gaule qu'ils nommèrent Province et qui plus tard forma le Dauphiné, la Provence et une partie du Languedoc, leurs armées et leurs colonies y favorisèrent, y étendirent probablement les plantations de vignes, Plinie, nous parlant au I^{er} siècle ap. J.-C. des vins de Vienne, de l'Auvergne et du territoire de Sens, ajoutant que les vins gaulois étaient recherchés en Italie.

ne ouillard, tous s'attellent à renouer au III^e siècle

Malgré l'état de prospérité de notre vigne fut de courte durée, Domitien, en l'an 92, présentant une récolte de blé ainsi qu'une trop grande abondance de vin, pour ordonner d'arracher impitoyablement toutes les vignes qui étaient cultivées en Gaule. Malgré les édits des empereurs, les Gaulois défendirent pied à pied leurs vignobles ; ils protestèrent avec énergie et constance contre ces volontés iniques, et demandèrent au commerce les vins qu'ils ne pouvaient plus produire. La culture de la vigne ne reprit et ne se généralisa en Gaule qu'à partir de 281, année où l'empereur Probus (276-282), qui

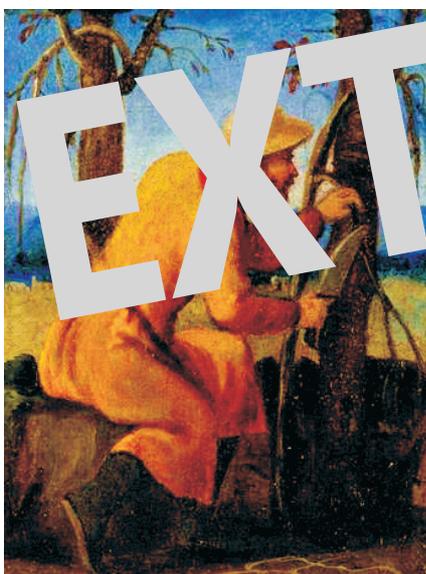
FUMÉE ET POIX pour donner du corps au VIN GAULOIS

Les Gaulois imaginèrent de fumer leurs vignes avec de la cendre, usage qui au rapport de Pline était celui de la Gaule narbonnaise. On y poudrait même de cendre les raisins, lorsqu'ils commençaient à mûrir ; « et l'on ne peut nier que la poussière, dans cette contrée, ne contribue plus à leur maturité que le soleil même ». Selon le naturaliste, « Marseille donne un vin gras et épais, qui a deux sortes de goût, mais qui sert à mêler avec d'autres vins », Athénée estimant que le vin de Marseille était bon et possédait surtout la qualité de mûrir les autres lorsqu'il était mêlé avec eux. Pour Pline, il est « difficile » de se prononcer sur le « mérite de ceux de la province narbonnaise ; parce que les habitants, pour en changer le goût et la couleur, les frelatent, y fument, y mêlent des herbes, des choses nuisibles et jusqu'à de l'alcool confie cependant que ces falsifications étaient chez les Grecs et chez les Latins qui, selon les auteurs, y jetaient de la poix, du plâtre, des diables, de l'eau de rose et beaucoup d'autres ingrédients sensibles. L'Italie, qui s'appelle *vinorum* Se-ride, ainsi que le poix était une chose à faire pour le vin : autrement, ils usaient de la poix ; le vin de Marseille pour mûrir le vin de France. Columelle nous apprend que les auteurs de l'Europe ont une poix particulière : le poix, vin de Marseille, devait particulièrement à cette particularité. Les Marseillais avaient l'habitude de fumer leurs vins, de les épaisir, de les couvrir de la fumée pour leur donner l'apparence et le goût de vins vieux, s'inspirant sans doute d'un usage qui, quand le vin nouveau avait subi dans la cuve la fermentation qui constitue sa nature, les Marseillais le mettaient en tonneaux, avant d'y jeter de la poix, des cendres, substances qu'ils estimaient propres à achever sa réputation ou à lui donner une qualité nouvelle. Après un, deux ou trois ans selon la nature du vin, ils le transvasaient dans des vaisseaux de terre, qu'ils bouchaient puis portaient dans une chambre particulière au plus haut de la maison, exposée au midi et nommée *fumarium*, qui par des tuyaux pratiqués au plancher recevait la fumée d'un feu qu'on allumait dans une pièce inférieure. Ne pouvant s'échapper que par quelques trous aménagés dans le mur, cette fumée cuisait le vin et lui donnait la consistance du miel, au point que lorsque plus tard on souhaitait le boire, il importait de le délayer avec de l'eau chaude. L'épithète d'*improba* que Martial donne aux *fumarium* des Marseillais, ferait croire que les habitants de cette contrée ignoraient l'art de les construire, ou celui de les échauffer. ■

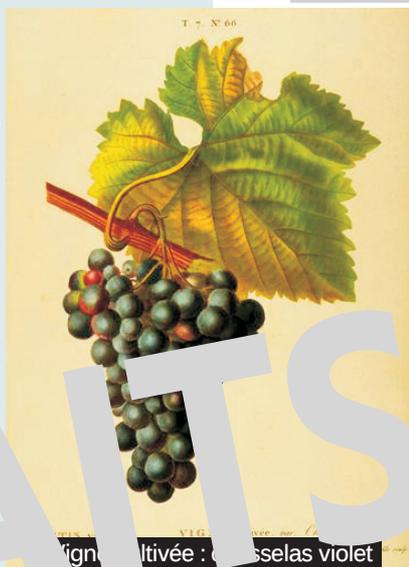
D'APRÈS... Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours (Part. 1, T. 2) paru en 1782

avait commencé sa carrière militaire par une expédition contre les Gaulois révoltés et avait semble-t-il hâte d'incorporer définitivement à l'Empire ce peuple dont il estimait les brillantes qualités, abrogea toutes les ordonnances restrictives édictées par ses prédécesseurs. Au rapport de Dunod, ce fut un spectacle ravissant de voir la foule des hommes, des femmes et des enfants s'empresser, se livrer à l'envi et presque spontanément à cette grande et belle restauration. Tous en effet pouvaient y prendre part : tandis que les uns brisaient les rochers, ouvraient la terre, en extirpaient d'antiques et inutiles souches, creusaient des fosses, etc., les autres apportaient, dressaient et assujettissaient les plants. Les vieillards, répandus dans les campagnes, désignaient, d'après les renseignements qu'ils avaient reçus dans leur jeunesse, les coteaux les plus propres à la vigne. Dès lors la vigne n'eut plus pour limites, comme autrefois, le nord des Cévennes ; elle gagna bientôt les coteaux du Rhône, de

la Saône, le territoire de Dijon, les rives du Cher, de la Marne, de la Moselle. Au IV^e siècle, sa culture s'étalait au nord de la Garonne sur le territoire des Charentes. En 316, saint Martin de Tours apporta aux habitants de la vallée de la Loire l'Évangile et la vigne. L'exposition des collines de Paris, qui portait encore le nom de Lutèce, se prêtait à cette culture ; un passage du futur empereur Julien nous l'assure : en 358, il y arriva en qualité de Gouverneur des Gaules, n'étant alors encore que *Cesar*, et la choisit pour son séjour, faisant l'éloge de la culture de la vigne, vantant la qualité des vins de son territoire, les mêmes que ceux d'Ausonie, et ajoutant encore qu'il n'y avait pas d'autre vin que celui qui se faisait sur le rivage du Rhône, « coquages aussi estimés, dit-il, sur la table des empereurs que les vins excellents qu'ils tiraient de Bordeaux ». La vigne avait fait ces rapides progrès, lorsque les invasions massives de barbares vinrent inonder les terres de l'Empire romain. Au V^e siècle, la région bordelaise est un centre vi-



Homme taillant la vigne en mars



nicole déjà très prospère, et la Gaule Narbonnaise est couverte de vignes, le commerce des vins procurant à Marseille ses moyens d'existence, leur renommée occasionnant, sous l'empire de Flavius Honorius une irruption des Goths d'Espagne, dont le roi Ataulfe ne fut attiré, dit-on, que par le désir de s'emparer des récoltes de cette contrée. Il fut repoussé ; mais plus heureux que lui, les Wisigoths, les Bourguignons et les Francs s'établirent au sein de ces vignobles, pour la prospérité desquels ils firent de sages règlements.

L'amour d'une vigne dont la loi salique prend très tôt soin

Les Francs en effet, donnèrent à la culture de la vigne de grands encouragements, et poussèrent l'estime qu'ils lui portaient au point de donner aux enclos qui leur appartenaient le nom de *vigne noble*, d'où vint, par corruption, le mot de *vignoble*, et le mois d'octobre prit dans leur langue le nom de *mois des vins*. La loi salique prévoyait des amendes prononcées contre ceux qui arracheraient un cep ou voleraient du raisin. Les scènes de la vendange telles que la cueillette, le transport du raisin sur des chariots, la mise en cuve, sont représentées sur des sarcophages et des mosaïques de la période mérovingienne. Presque toujours les grappes étaient foulées à pieds d'hommes ; cependant le pressoir (*torcular*) n'était pas inconnu. Les Gaulois laissaient le raisin macérer dans la cuve pendant une année entière, au lieu de le transvaser dans de grandes amphores, les raisins des vignes soigneusement lavés et essuyés de poix. Ce vin de pays était trouble et avait l'habitude de le filtrer à travers des sacs (*sac vinarii*), avant de le verser aux caves. Les routes étant peu sûres, mal entretenues, souvent impraticables et coupées par les inondations, le vin ordinaire, pour la majeure part, se consommait sur place, et il était donc assez difficile de s'en procurer en dehors des centres de production. Fortunat, venant de Metz, est secouru dans sa détresse par un ami qui apporte des aliments mais aussi du vin, « en tant qu'on peut en trouver dans ces campagnes ». Cependant les grands crus voyageaient malgré ces embûches. Sous les Mérovingiens, la Champagne produisait également d'opulentes récoltes, car les habitants de la cité de Chalons pas-

UNE PRISON BIEN CADENASSÉE ?

COUPS de boutoir dans le
mystère entourant les CEINTURES,
de CHASTETÉ

Mode semble-t-il de très peu antérieure à la Renaissance et dont Rabelais atteste l'existence, l'usage en France des ceintures de chasteté, munies d'un cadenas et constituées d'une lame percée placée entre les cuisses, aurait été inspiré d'une pratique italienne, les érudits que la pudeur rend avars en détails, divergeant sur son géniteur et la date d'introduction

Une erreur communément répandue fait remonter à l'époque des Croisades l'usage des ceintures de chasteté, s'appuyant sur le fait que, les seigneurs partant pour un si grand voyage avaient jugé nécessaire de s'assurer de la fidélité de leurs femmes en imaginant ces engins barbares.

Un instrument imaginaire pour le démon de la jalousie

Pour les systèmes les plus simples, l'occlusion est formée par un bec d'ivoire, attaché par une sangle à un ceinturon d'acier muni d'une crémaillère. Le bec dont la courbe épouse celle du pubis, est creusé d'une fente longitudinale pour le passage des sécrétions naturelles, et la crémaillère, qui permet d'ajuster à la taille le cerceau recouvert de velours pour ne pas blesser les hanches, est maintenue au cran voulu en donnant un tour de clef. Nicolas Chorier en décrit une autre : un grillage d'or est maintenu fixé sur le pubis par quatre chaînettes, dont deux soudées en haut de la grille s'attachent par devant à la ceinture, deux autres s'attachent par derrière en passant sous les cuisses.

Mais la grille d'or, comme le bec d'ivoire, ne protégeait que la chasteté du devant, en laissant l'autre absolument sans défense. L'auteur de l'article Ceinture de chasteté dans l'*Encyclopédie*, en décrit, lui, une autre « composée de deux lames de fer très flexibles assemblées en croix ; ces lames sont couvertes de velours. L'une fait le tour du corps au-dessus des reins, l'autre

passé entre les cuisses et son extrémité vient rencontrer les deux extrémités de la première lame ; elles sont toutes les trois réunies par un cadenas, dont le mari seul a le secret. La lame qui passe entre les cuisses est percée d'une manière à donner à un homme le moyen de passer sa femme, et d'être au fond de sa nature, et d'être que le Démon de la Jalousie, dont l'édifice se perd par quelque chose de ceinture. Le *Dictionnaire de Trévoux*, dirigé par les Jésuites et publié en 1751, avec approbation et privilège du roi, l'appelle « ceinture de virginité ou ceinture virginale, un instrument injurieux au sexe féminin, imaginé par le démon de la jalousie, dont les maris se servent pour s'assurer de la sagesse de leurs femmes. Cette ceinture est fermée par



Caricature allemande : un mari âgé et riche, une jeune épouse munie d'une ceinture de chasteté et son jeune amant

un cadenas dont le mari seul a le secret ». Certains érudits datèrent l'introduction et l'emploi de ces engins en France au moins au XIV^e siècle, se référant à certaines paroles assez obscures des écrivains de ce temps. Guillaume de Machaut, poète mort en 1377, s'exprime par exemple ainsi en parlant d'une de ses maîtresses, Agnès de Navarre mariée au comte de Foix : « A donc la belle m'accolla, / Si ataignit une clavette / D'or, et de main de maistre faite, / Et dist : Ceste clef porterez, / Ami, et bien la garderez, / Car c'est la clef de mon trésor, / Je vous en fais seigneur dès or, / Et desseur tout en serez maistre, / Et si l'aim plus que mon oeil destre : / Car c'est m'honneur, c'est ma richesse, / C'est ce dont puis faire largesse ». Agnès écrivait, elle, à Guillaume : « Ne veuilliez mie perdre la clef du coffre que j'ai, car si elle estoit perdue, je ne croi mie que j'eusse jamais parfaite joie. Car, par Dieux ! il ne sera jamais deffermé d'autre clef que celle que vous avez, et il le sera quand il vous plaira ». Le poète lui répondait : « Quant à la clef que je porte du très riche et gracieux trésor qui est en coffre où toute joie, toute grace, toute douceur sont, n'avez doute qu'elle sera très bien gardée, si vous le veu plaist et je puis le faire, je le ferai le plus brièvement [brièvement] que je pourrai, pour veoir les traces, les veuilles et les vestiges de cest amoureux trésor ».

Les origines de la ceinture de chasteté au moyen âge

Les commentateurs ont pensé que, pour assurer son amant de sa constance, Agnès de Navarre portait de son plein gré une ceinture de chasteté dont elle avait donné la clef à Guillaume de Machaut, illustrant de la sorte un usage dont l'existence n'est pas certaine : si un mari n'imposait pas cet accessoire à sa femme, une mère à sa fille, un frère à sa sœur, l'amante, l'amie l'adoptait elle-même, comme un symbole de fidélité, puisqu'elle offrait la clef à son ami, à son amant. C'était là une de ces *emprises*, que les dames et leurs serviteurs se donnaient réciproquement pour éprouver la constance et la *seureté* de leur amour. La ceinture de *sûreté*, au lieu d'être un outrage et une honte, aurait alors constitué une preuve délicate de tendre dévouement. Mais le comte de Laborde, dans sa *Notice des émaux exposés dans les galeries du musée du Louvre*, ne veut pas que ce trésor dont parle Machaut désigne la ceinture de chasteté : on peut effectivement interpréter ces passages dans un sens tout allégorique et immatériel, assez conforme au symbolisme raffiné du temps. Mais ce digne académicien ne voulait-il pas qu'on puisse dire que

UN CRI OMNIPOTENT ET SUSPENSIF

Sus aux **COUPABLES** *sur-le-champ*
 en invoquant la **clameur**
 de **HARO !**

Des siècles durant, historiens et juristes ont avancé que la clameur de haro était propre à la province de Normandie où elle aurait été introduite par le duc Rollon, vivant du temps du règne de Charles le Simple, vers 912 : « Ce mot *haro* dérive du nom de Raoul, premier conquérant de la Normandie, dont l'intégrité devint si recommandable, que de son vivant ses sujets, dans l'oppression, s'écriaient *Ha-Rou*, c'est-à-dire *viens t'expliquer devant Raoul*, qui leur faisait rendre justice, en sorte que la justice et la puissance de ce prince a passé jusqu'à nous et se perpétuera », explique ainsi Terrien dans son *Nouveau commentaire portatif de la coutume de Normandie*, cette tradition populaire étant consacrée par l'épithète de la chapelle de Saint-Romain qui avait reçu les restes mortels de Rollon.

La piste du *Ha-Rou* mise à mal par les témoignages

La piste du *Ha-Rou* mise à mal par les témoignages de l'époque médiévale. Si l'histoire nous apprend bien que Rollon apporta en France la coutume de la clameur et un bon nombre de coutumes de justice, aucun texte ne stipule qu'il ait crié *haro* ou l'ait remise en question. On consulte Guillelmus Jumièges, Guillaume de Poitiers, Ogeric Vital, ou encore Robert Wace qui garde le même silence bien que nous laissons dans son *Roman de Rou* plus de deux cents vers à décrire les châtiments infligés aux voleurs par la sévère justice du duc de Normandie. Du Cange, le premier, révoqua cette explication, soupçonnant l'existence d'institutions analogues au haro en France et en Angleterre à une époque antérieure à la conquête de Rollon : il sem-

ble que cette procédure soit en effet identique à celle des lois barbares connue sous le nom de *ligatio*, consacrée comme elle en cas de flagrant délit et rencontrée dans la loi salique, dans celle des Ripuaires, des Thuringes, des Frisons. Elle prévoit le droit, pour la partie lésée, de s'emparer du malfaiteur pris sur le fait, de l'empêcher de prendre la fuite, mais à la condition de le conduire aussi promptement que possible devant la justice. En outre, si le délinquant pris en flagrant délit refuse de se laisser lier, le citoyen



Statue de Rollon, duc de Normandie

Plainte verbale et publique de la clameur de haro, qui on faisait violence ou injustice, et qui implorait la protection du prince, l'efficace clameur de haro constituait une assurance à l'égard de l'assuré. Une légende tenace fait croire en Normandie, tout en usage dans nombre de communes de Normandie, les malfaiteurs s'en iraient dire les faits contre leurs édits

le tuer, et doit ensuite être placé sur une claie, dans un four, en présence de témoins, afin de mettre les parents du morts en demeure de faire valoir leurs réclamations.

Concernant le haro, dont le *Grand Coutumier de Normandie* précise qu'« il ne doit être crié fors pour cause criminelle, si comme pour feu ou pour larcin ou pour homicide ou tout autre évident péril », les effets en sont les mêmes que dans les lois barbares une fois crié : celui qui l'a lancé est placé *ipso facto* sous la sauvegarde du duc de Normandie ou du seigneur justicier, et quiconque se permettrait de le mal-

traiter serait coupable d'avoir enfreint cette sauvegarde. L'accusé devient, de plein droit, le prisonnier du duc qui, s'il parvient à s'enfuir, n'en est pas moins réputé prisonnier partout où il se trouve ; « tellement, nous dit Terrien, que combien qu'il soit parvenu de la justice ou haro a esté crié, il peut estre poursuivi par les seigneurs à chaude presse, quel que jurisdiction qu'il soit trouvé pour estre amené aux prisons du lieu où le haro a esté crié ». Ceux qui ont entendu le haro doivent se mettre à la poursuite du coupable,

essayer de l'arrêter et le conduire immédiatement devant le magistrat : « ils le doyent retenir, ou crier haro après luy autrement sont-ils tenus à l'amender au prince ; s'ils tiennent le malfaiteur, ils sont tenus de le rendre à la justice et ne le peuvent garder qu'une nuit, se n'est pour aper péril. Tous ceux à qui la justice commandera à garder tels malfaiteurs, ou les amener en prison en la ville où les malfaiteurs sont, doyent faire aide de leurs corps une nuit et un jour, ou autres pour eux qui soyent suffisans à les mener en prison. Et ce est appelé le plet de l'espée : car tels malfaiteurs doyent estre repriméz à l'espée et aux armes, et doyent estre mis en prison et liez », mentionne le *Grand Coutumier*.

La mort pour quiconque tente de se soustraire au haro

Le haro *de playe et de sang*, qui fut pendant longtemps de la compétence exclusive du duc de Normandie, les haro justiciers, devint, sous le règne de l'Angevin Régime, de la compétence de seigneurs auxquels cette compétence fut attribuée après la réunion de cette province à la France sous Philippe-Auguste. Les seigneurs prirent alors soin de publier dans toutes leurs ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes, la clause « nonobstant clameur de haro », en sorte que cette clameur a paru avoir assez d'autorité pour faire obstacle à l'exécution des nouvelles lois, s'il n'y était pas dérogé par une clause expresse. Le haro criminel est mentionné par presque tous nos juristes

PIERRE D'ARAGON SUR SON CHEVAL BLANC...

MESSAGE humoristique délivré

par l'innocente DANSE du

CHEVALET

De l'obstination de Pierre II d'Aragon, seigneur de Montpellier repoussant en 1207 les propositions de réconciliation d'une épouse dont il s'était séparé et qui ne lui avait pas encore donné d'héritier, découle le *chibalét*, mettant en scène un cheval empli de paille refusant l'avoine qu'on lui présente et entouré d'une troupe de comparses aux jambes garnies de grelots

Restée pendant plusieurs siècles sous la domination de ses seigneurs, et réunie à la couronne seulement sous Philippe le Bel, la ville de Montpellier dut sans doute à son indépendance, de rester longtemps elle-même. Un des traits distinctifs la recommandant tout particulièrement est le goût prononcé de ses habitants pour le chant et la danse, parmi lesquelles une particulière et singulière que tout le monde connaît par son caractère si gracieux et si originale, connue sous le nom populaire de *Danse du Chevalet*.

Des consuls reconnaissant d'abord pour éviter un divorce

La tradition veut que Pierre II, roi d'Aragon, comte de Barcelone, de Roussillon et d'Urgel, et qui était devenu seigneur de Montpellier par son mariage le 15 juin 1204 avec Marie de Montpellier, fille unique de Guillaume VIII et d'Eudoxie Comnène, eut bientôt un différend avec son épouse qui n'inspirait pas tout l'amour désirable à son jeune et volage époux. En 1207, Pierre, irrité, resta seul à la ville, cependant que Marie se retira à Mireval, l'un de ses domaines situé à 15km. Les douze consuls, sages prud'hommes, furent grandement alarmés par la rumeur d'un possible divorce, déplorable scandale qui engendrerait de nouveaux troubles, la reine ayant déjà été, contre son gré, mariée à Bernard IV comte de Comminges qui voulait simplement s'emparer de son héritage, avant leur séparation en 1201. Or, assurément

le roi d'Aragon ne se dessaisirait pas de Montpellier, et Marie n'abandonnerait pas ses droits héréditaires ; les gens des campagnes la soutiendraient avec passion ; ceux de la ville se diviseraient ; le roi ferait venir des Aragonnais, des Roussillonnais, des Catalans.

Tandis que certains consuls s'ingénieraient à empêcher le divorce, d'autres, au contraire, envoient également des députés à l'évêque de Montpellier qui s'efforçait de



Retour à Montpellier de Pierre II d'Aragon et de Marie

successivement auprès de chacun des époux. De Mireval à Montpellier, on ne voyait sur la route que consuls chevauchant. Peines inutiles ! Ce qu'ils gagnaient le matin auprès de Pierre, ils le perdaient le soir auprès de Marie ; et si, au contraire, la reine s'amadouait, le roi devenait plus exigeant. Les négociations les mieux conduites se rompaient brusquement, et la situation empirait, au

point que Marie se serait un jour écrié : « J'ai soif de paix, j'en ai soif comme une jument qui n'aurait pas bu depuis trois jours ; mais Pierre s'obstine à me refuser une goutte d'eau. » Lorsqu'on lui rapporta ces propos, Pierre d'Aragon lança : « *Cavalisca !* C'est elle qui ne met pas un grain d'avoine dans ma mangeoire quand moi, comme un cheval mourant d'inanition, j'ai faim de concorde. »

L'expression *Cavalisca* fit fortune ; elle est encore usitée dans le pays avoisinant où elle équivaut à *saperlotte*, *sapristi* ou *caramba*. La reine, femme d'esprit, ne pouvait guère en être choquée, après s'être comparée elle-même à une cavale altérée, et lorsque, de son côté, Pierre s'assimilait à un cheval affamé d'avoine. « Que Votre Altesse daigne me pardonner ! dit le consul en instance auprès de lui, notre souveraine, qui vient de passer à Mireval le plus ennuyeux des hivers, lui a plusieurs fois offert la *civada* [l'avoine], mais le corbillon a toujours été vidé par quelque ruade fouguese. » Cette repartie ayant fait sourire le prince, le conseil des prud'hommes ne perdit pas un instant : dès le lendemain matin partait pour Mireval sous la conduite de trois consuls, un grand nombre de danseurs, tant hommes que femmes, et un cheval empli d'avoine, s'efforçant de faire manger à son maître, qui ne cessait de lui offrir des épis d'avoine, dès qu'il se portait vers le corbillon.

De l'avoine sur le petit cheval qui meurt de faim et de soif !

Vers deux heures de relevée, on entendit ainsi une joyeuse aubade de tambourins et de hautbois, accompagnés bientôt des éclats de rire d'une multitude accourue de tous les quartiers de la ville. Le prince, à cette rumeur, se mit au balcon et vit ses paroles mises en action sur la place par un corps de ballet dont les deux principaux acteurs étaient un agile danseur enfermé dans un cheval de carton, à qui un autre, non moins agile, présentait une corbeille remplie d'avoine. Le premier, pirouettant brusquement, tâchait par ses ruades de faire sauter en l'air l'avoine et corbillon. Le second, en revanche, s'efforçait de placer la mangeoire sous le nez du petit cheval, en patois *lou chibalét*. S'il s'approchait, l'autre reculait, et quand le *chibalét*, à son tour, semblait disposé à manger, le donneur d'avoine faisait un écart, le jeu se prolongeant au milieu de péripéties bouffonnes. Autour de ces deux personnages gambadaient en cadence deux troupes de com-





Consommation du mariage de Marie et Pierre

parses enrubannés, aux jambes garnies de grelots, et l'on arborait les drapeaux aux armes de la ville et ceux aux armes du prince. De tous côtés, on chantait à tue-tête : « Dona dé civada aou paouré chibalét / Qu'es mort de fan, qu'es mor de sét ! (Donne de l'avoine au pauvre petit cheval / Qui meurt de faim, qui se meurt La grande affirme qu'alors, l'un des consuls guida au prince qu'au même moment pareil se divertissait la reine Marie en enferme cha un cheval blanc en sa vers Minorque avec, à sa suite, un cortège folâtre, suivi par une foule de citoyens et des succès de leurs consuls et que grossirent encore, chemin faisant, les populations des campagnes. Bientôt les deux époux s'embrasèrent, et Marie monta en croupe sur le palefroi royal.

Les deux troupes de danseurs furent alors spontanément remplacées par une innombrable légion de danseuses. Toutes les jeunes filles du pays formèrent, avec des branches de vigne, des arcs de triomphe portatifs, et n'eurent garde de rester en chemin, se faisant un devoir d'accompagner le roi et la reine réconciliés jusqu'à leur hôtel seigneurial. Elles couraient, dansaient avec leurs cerceaux de verdure, inventant mille chassés-croisés en se disputant le plaisir de faire passer sous leurs fraîches guirlandes les princes qui ne se boudaient plus, rapporte encore la tradition. Cette farandole rappelait une autre danse populaire appelée *las treillas*, les treilles, dont l'origine n'est pas bien fixée : c'est un vrai ballet qui, s'il faut en juger par le costume champêtre des danseurs et les danses qui l'exécutent, paraît appartenir à Diogenes, ou à des disciples de Vengeurs. Elle peut être un jeu du grec ou romain introduit dans la vallée narbonnaise. Quel qu'il soit, ses protagonistes, conduits par des corymbes, paillard et repas, en croupe, sous des cerceaux de vigne en mousseline gaufrée et ornés de rubans et de fleurs.

La haquenée du roi, reine de la fête initialement instituée

Vers le coucher du soleil, toutes les cloches de Montpellier sonnaient en branle pour fêter le retour du roi à Montpellier avec la reine en croupe sur son palefroi, et moins d'une année plus tard, le 2 février 1208, ces mêmes cloches célébraient la

CHEVALET SE HISSANT jusqu'à Louis XV mais dont l'origine reste SOURCE D'ERREURS

Le rétablissement de la santé du futur Louis XV encore *Régent du royaume*, tombé malade le 31 juillet 1721, donna lieu à nombre de fêtes et fit éclore une multitude de pièces de poésie, la ville de Montpellier envoyant pour sa part son chevalet afin de réjouir le roi et de lui témoigner sa satisfaction de le voir rétabli. Cette danse fut exécutée le 21 août, dans la salle à manger du monarque, et le *Mercure*, dans son numéro d'octobre 1721, après avoir fait le récit de la plupart des amusements qui furent en cette occasion donnés au roi, ajoute que malgré le fait que ce nouveau détail ne paraisse trop long, il ne peut résister à l'envie de dire un mot du *Chevalet*, qui doit tenir ici sa place, et par la vivacité de son caractère, et par l'originalité de son origine. »

Si la description qu'il en fait est exacte, il est difficile de ne pas être surpris de ces connaissances de nombreux auteurs de l'époque. L'auteur du *Mercure* est Bernard V, roi de France, et son épouse, la reine Marie de France, en 1251, la ville un comte de Gui, comte de Montpellier, et dans son histoire de l'Aumône, dans son voisinage ; c'est à ce que rapporte l'auteur, jeune fille de Montpellier, mariée à Catherine, il est à bien tenir la reine son épouse, et son avenir pour elle, et son rôle de reine jouant avec les anciens comtes de Montpellier alloit être atteinte sa réputation, et se seigneurieusement la belle Catherine, en substituant la reine à sa place, et il fut couché dans son lit une nuit qu'elle y attendait le roi. Ferdinand distingua point l'épouse de la maîtresse, et dans les suites il fut ravi de devoir cette intrigue tromperie la naissance d'un héritier légitime : ce fut Jacques d'Aragon qui régna depuis à son père. Pour Catherine Rebusie elle n'en fut que plus considérée de tout le monde, et plus tendrement aimée du roy de Majorque. Il poussa même la passion jusqu'à entrer publiquement dans la ville de Montpellier sur une haquenée blanche, portant derrière lui sa maîtresse en croupe. »

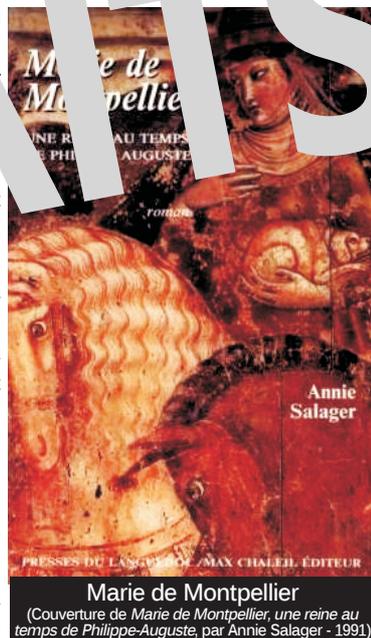
Ainsi, le *Mercure* parle de Ferdinand V qui jamais ne fut seigneur de Montpellier, au lieu de Pierre II d'Aragon ; en fait le roi de Majorque, qui ne fut conquise que par son successeur et fils Jacques I^{er} ; fixe le mariage avec Marie en 1251, tandis qu'il eut lieu en 1204 ; présente celle-ci comme la fille de Gui, comte de Montpellier, au lieu de Guillaume qui ne prit jamais, non plus que ses prédécesseurs, le titre de comte, mais seulement de seigneur ; met à la place de la reine Marie sur la croupe du cheval de Pierre, sa supposée maîtresse Catherine. Quoi qu'il en soit, le journal assure que Louis XV fut assez content du chevalet, écoutant également avec plaisir la chanson languedocienne que le conducteur de la troupe lui chanta, sur l'air d'un des rigaudons qu'ils avaient dansé. ■

D'APRÈS... *Le Mercure* paru en 1721 ET *La Mosaïque du Midi* paru en 1839

naissance du fils de Marie et Pierre, Jacques, qui put, en 1230, après avoir expulsé les Maures de Majorque et de Minorque, ajouter à ses titres celui de roi des Baléares. En cette même année 1208, on voulut célébrer la réconciliation si importante pour la ville, en renouvelant les mêmes plaisirs et les mêmes jeux. A cet effet, les habitants obtinrent du roi cette haquenée blanche qu'ils avaient tant fêtée, et depuis leur était devenue si précieuse. Ils imposèrent à la ville la charge de la nourrir et de lui procurer le soin ; et elle vécut ainsi pendant vingt ans. Elle mourut un jour dans une écurie, et fut enterrée dans le cimetière du roi. Cette coutume venait de la ville, où les habitants étaient si occupés que la jeunesse était occupée autour de la haquenée, à chanter ou à danser, exercice naturel aux gens du pays. Ce renouvellement d'un jeu sans caractère bien déterminé d'abord, n'eut pas dans le commencement l'importance d'une institution régulière ; mais bientôt les habitants de Montpellier prirent si bien goût à cette fête, que

quand la pauvre bête qui en était l'objet eut assez vécu, ils imaginèrent de remplir sa peau de foin, et de ramener, tous les ans à peu près, la même cérémonie. C'est de cette peau empaillée que le *Chevalet* prit naissance, et se perpétua.

Il n'y eut dès lors point d'événement heureux ou solennel dans la famille de la reine Marie de Montpellier, qui ne fût célébré par la danse du chevalet. Lors du mariage de Louis VIII avec Eléonore de Castille (le 2 février 1221), sœur de Blanche de Castille (déjà mariée au futur roi de France Louis VIII), cette danse fut remise en honneur avec une importance toute nouvelle ; car les habitants étant persuadés que le seigneur de Montpellier devait sa naissance à la réconciliation de ses parents, voulurent lui marquer combien cette circonstance leur était chère. Il convient de préciser que le 2 février 1208, les principaux personnages de la ville furent témoins de la naissance de l'Infant, qui fut présenté à l'église au moment où l'on commençait le *Te Deum*. Douze cierges de même grosseur



Annie Salager

Marie de Montpellier

(Couverture de *Marie de Montpellier, une reine au temps de Philippe-Auguste*, par Annie Salager - 1991)

JADIS UN INSTRUMENT D'ÉDUCATION

La discipline par le FOUET séduit MONASTÈRES et ÉCOLES

Punition exercée au sein des couvents et monastères sur les moines désobéissants, coupables de vol ou jugés coupables de luxure, la flagellation, de très ancienne origine, a été adoptée puis modifiée par l'Église catholique avant d'être utilisée comme un mal nécessaire et un instrument indispensable à l'éducation des vicaires, des frères et des sœurs.

L'usage du fouet, remontant à la plus haute antiquité, existait chez les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs, ainsi que chez les Romains, lesquels l'appliquèrent aux esclaves, aux écoliers et aux vestales convaincues de négligence dans l'entretien du feu sacré, la loi refusant pour ces dernières à des mains profanes le droit de l'infliger, le grand-pontife, à qui appartenait exclusivement l'autorité sur les prêtresses, étant seul juge et exécuteur.

La flagellation : humiliation infligée sous le regard de tous

Cette coutume des mœurs païennes fut adoptée par le christianisme, et les canons de plusieurs conciles montrent que cette punition était infligée surtout aux hérétiques ; mais si elle semble ne pas avoir existé dans les premières institutions monastiques, le Code des règlements préparés par leur fondateur ne faisant pas mention de l'usage volontaire de sangles ou de fouets, la fustigation y figurait comme un moyen de correction. Les supérieurs des établissements religieux, pour ce pouvoir, il était ainsi ordonné que le moine convaincu d'être un menteur, un voleur, ou d'enfreindre d'autres règles, après avoir été puni par les moines plus âgés, devait de s'amener à la tâche, comme fois il sera en présence de tous les frères, d'abandonner ses mauvaises pratiques. Mais s'il néglige encore de se corriger, il sera flagellé avec la dernière sévérité ». De même, « pour ce qui est du moine convaincu de vol, si l'on peut encore l'appeler

moine, on le fouette comme s'il avait récidivé en adultère, et avec une grande sévérité : parce que ce ne peut être que la luxure qui l'ait amené à commettre un vol. »

Parmi d'autres délits punis de la même façon, étaient les actes d'indécence de toutes sortes, tels que ceux commis avec des enfants ou d'autres moines, et dans ce cas la correction était infligée en public ; étaient très rudement fouettés ceux qui, par orgueil, niaient ou cherchaient à atténuer leur faute et refusaient d'offrir satisfaction devant leurs supérieurs. Ceux qui cherchaient à s'évader du monastère subissaient la correction du fouet, et cette punition était infligée en public pour délits de conversation licencieuse, ou pour avoir encouragé un frère à mal agir. Eu égard aux relations avec l'autre sexe, nous trouvons parmi ces règlements : « Que celui qui a été seul et a conversé familièrement avec une femme soit mis au pain et à l'eau pour deux jours ou bien qu'il sera deux jours coupé de la table. » Ceux qui refusaient de s'amener



Scène de fustigation

der après cette peine pouvaient être expulsés de la communauté, de crainte que leur mauvais exemple ne pût corrompre leurs frères.

Pour quelques délits, les statuts conféraient au supérieur le droit de continuer la flagellation *ad libitum*. Saint Colomban (VI^e siècle) entre dans les détails les plus minutieux sur l'administration de la discipline aux ecclésiastiques : tant de coups pour le religieux qui ne s'est pas prosterné en sortant du couvent ; tant pour celui qui, au commencement du repas, n'a pas fait le signe de la croix sur sa cuiller ; tant pour celui qui n'a pas coupé ses ongles avant de dire la messe ; tant pour celui qui, à table, n'a pas ramassé les miettes ; tant pour celui qui n'a pas encore ramassé les miettes ; tant pour celui qui parle trop fort, qui s'occupe de son repas, qui fonde les autres, qui raille, qui se moque, qui se dispute ; et ainsi qu'ils ne cessent de punir les défauts. Après en avoir puni plusieurs fois, les évêques s'autorisèrent de la règle de saint Benoît d'Aniane, restaurateur de la discipline monastique en France, qui commença de s'occuper de sa règle en 776, laquelle fut mise par le pape Grégoire le Grand au rang des écrits canoniques et « ordonne des jeûnes excessifs, des flagellations rudes et sanglantes, même pour les enfants ». Si, au chœur, ces enfants faisaient, en chantant, quelque faute, on les dépouillait et on les frappait de verges.

Une peine pour venir à bout des sujets les plus indociles

Les opinions se partageant au point de vue de la façon d'appliquer la flagellation, il fut résolu en 817, dans une assemblée ecclésiastique tenue à Aix-la-Chapelle, de fouetter les moines nus, en présence de leurs frères, ordonnance observée dans quelques monastères. Dans les couvents, le droit de flagellation était également conféré au supérieur, et prescrit pour des manquements à la morale et pour négligence ou paresse dans l'accomplissement des devoirs religieux. Une règle de saint Césaire d'Arles, datant de l'an 508, spécifie la peine de flagellation contre les religieux récalcitrants. Un exemple de sévérité est l'histoire d'une religieuse nommée Duda, accusée et convaincue d'inceste, par le concile de Douzi, tenu le 13 juin 874. Elle avait péché avec un prêtre, Humbert, qui nia le cas, avant que les deux coupables ne se rendissent devant l'évidence des témoignages. On leur reconnut par ailleurs deux complices, deux religieuses du nom de Berthe et Erprède. La peine prononcée par le concile fixe : « pendant trois ans, Duda sera frappée de

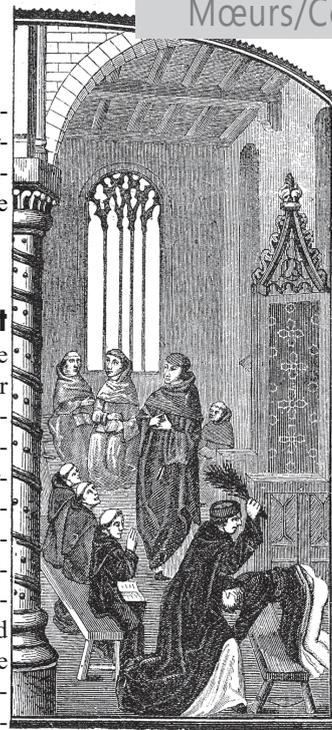


verges sur le dos, en présence de l'abbesse et des religieuses, afin d'expier, par la douleur de la chair, les fautes que le plaisir de la chair lui a fait commettre ; pendant trois autres années, elle est autorisée à participer aux prières des sœurs, mais derrière la porte ou dans un lieu assigné par l'abbesse ; la septième année, elle ira à l'offrande, mais la dernière de toutes, et après sept ans accomplis, elle recevra le corps et le sang de Notre Seigneur, si elle est vraiment pénitente : on lui recommandera de ne jamais oublier son péché, d'avoir toujours les yeux baissés, et de faire le signe de la croix toutes les fois que des pensées impures la tourmenteront. » Les deux complices furent condamnées à être frappées de verges pendant trois ans et demi. Les paroles de saint Augustin (IV^e siècle), l'un des Pères de l'Église, qui félicite le tribun Marcellin d'avoir remplacé la torture et les flammes par le fouet pour arracher l'aveu de la bouche des accusés, nous font connaître que cet instrument n'était pas simplement employé dans les monastères, mais d'une façon générale dans la discipline de

présenteront ensuite à genoux au se-mainier, pour être fustigés par lui. Certains prêtres, avant de donner l'absolution à leurs pénitents, les frappaient de verges.

Il n'est pas jusqu'aux rois qui soient passibles du fouet

Pour ne citer que quelques exemples de pécheurs soumis à la peine du fouet par les règles canoniques, citons Louis le Débonnaire, qui après avoir été forcé d'abdiquer la couronne (833), fut frappé de verges à Soissons, dans l'assemblée des évêques. Les papes, avant de donner l'absolution de certains crimes, imposèrent quelquefois une flagellation publique, y astreignant des princes. Tels furent Raimond le Vieux, comte de Toulouse, accusé de favoriser les Albigeois et fouetté publiquement à la porte de l'église Saint-Gilles, à Valence, par les mains du légat du pape ; Foulques, comte d'Anjou, qui avait fait « suffoquer dans un bain » le fils et héritier d'Alain de Bretagne, dont il avait épousé la veuve : en réparation de son crime, il se rendit à Jérusalem, accompagné de deux serviteurs, dont l'un « lui mit honteusement la corde au cou, comme à un criminel jugé à mort, le traînant jusqu'au



Saint-Sépulcre », tandis que l'autre le fouettait sans discontinuer avec un paquet de verges.

Henri II, roi d'Angleterre, qui avait causé par un mot imprudent la mort de l'archevêque de Cantorbéry subit la flagellation qui se donnait alors avec un balai, et l'abbé Fleury décrit la peine infligée au roi

comme un spectacle affreux « faisant paraître le pénitent nu jusqu'à la ceinture avec une corde au cou et des verges à la main, dont il se faisait fustiger par le clergé, comme on fit entre autres à Raimond ». Le fils et successeur de Philippe-Auguste, Louis VIII, jugé coupable d'avoir continué de prétendre à la couronne d'Angleterre, lorsque le pape la

Scène de flagellation religieuse



l'Église. Au demeurant, nombre d'évêques s'arro-gèrent sur les clercs le même droit que les abbés ou les prieurs exerçaient sur leurs moines, et le pape Grégoire le Grand ordonne à Paschasius de faire donner le fouet pub-lic à un diacre qui avait calomnié un évêque. Le châti-ment d'un évêque est très barbare, comme celui d'Elivre (vers 1000), qui fut suspendu de la communion et les maîtres et les maîtresses qui fai-saient fouetter leur esclave au point de lui

donner la mort. Si la mort avait lieu avant le troisième jour, et que l'intention de la donner fût établie, il n'était possible d'être admis de nouveau à la communion qu'au bout de sept années d'une pénitence légitime. Si la mort avait eu lieu sans que cette intention fût prouvée, la suspension n'était que de cinq années. Dans les premiers siècles de l'Église, les prêtres fouettaient ceux qui venaient se confesser, le pape Adrien I^{er} défendant expressément mais en vain, à la fin du VIII^e siècle aux évêques, prêtres et diacres, d'y recourir. Une charte de 1240 ordonne que les excommuniés souhaitant rentrer en grâce assisteront à la procession nu-pieds, en chemise et tenant en main des verges qu'ils

DU BON USAGE du fouet au point de vue de son efficacité

« Je me rapproché au... suite... inventic... e la... ée pé... gique :... raient ou répr... qu'ils... avait... eu de no... leur... curseur... histre... de la... ellation... astique... gument... qu'il... eût été... d'invoqu... ustition. Ma... s avaient un répondant... autre... t autoris... au... dans... livre de... age... n'a-t-il pas écrit : « Il ne faut pas que les pé... épargne... es ve... à... enfants... serait les haïr », d'où nous avons fait le prover... Qui aime son châ... est dit, dans les *Coutumes de Cluny*, rédigées vers 1087 par le... e Udab... « A toutes les heures de prières, quand les enfants chanteront mal les offices... s'endormiront, le prieur ou le magister les dépouillera sans délai, les mettra en chemise et les frappera avec de légères verges d'osier ou avec des ficelles préparées dans cette intention. » On ne sait rien de la durée des exécutions, mais le fait suivant démontre qu'elles inspiraient une forte appréhension aux délinquants. Le jour de la Saint-Marc, rapporte Léon Maître dans *Les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, des écoliers de Saint-Gall avaient encouru la peine de la flagellation, pour avoir fait l'école buissonnière. Celui d'entre eux qu'on avait envoyé chercher les verges, sous les combles du monastère, voulant se soustraire, lui et ses complices, au châtiement, s'empara d'un tison et mit le feu à l'abbaye.

On ne s'étonnera plus d'entendre un abbé se plaindre à saint Anselme du Bec, de ne rien obtenir des enfants qu'il élevait, « bien qu'il les accablât de coups ». Et Maître de rapporter encore : « Mais, mon révérend Père, dit Anselme, si vous plantiez un arbre dans un jardin et que vous le resserriez au point d'arrêter le développement des branches, que pousserait-il après un an passé ? Rien sans doute, et les branches reviendraient sur elles-mêmes. Vos enfants sont de même. Oppressés outre mesure, ils arrivent à se persuader que vous n'avez pour eux ni bienveillance ni affection, que vous êtes leur ennemi, et que vos procédés sont inspirés par la haine... Comment voulez-vous par les flagellations former le cœur d'un enfant et le ramener aux bons principes ? Si vous voulez les élever convenablement, il est nécessaire de tempérer la correction par la mansuétude. » L'abbé aurait pu recourir à un système éducatif plus graduel, comme celui que proposait un évêque de Metz : à la première chute, avertir le délinquant ; à la seconde, l'admonester ; à la troisième, lui adresser une réprimande publique ; à la quatrième, le mettre au pain et à l'eau ; à la cinquième, le séparer de la communauté, l'enfermer ou le battre de verges, *si son âge le permet* ; enfin, s'il résiste encore, prier et le mener devant l'évêque. Guibert de Nogent, parlant du maître de grammaire qui l'a élevé, rend hommage à sa vertu, mais confesse qu'il l'accablait presque tous les jours d'une grêle de soufflets et de coups pour le contraindre à savoir ce qu'il n'avait pu lui enseigner, avant d'ajouter : « Ma mère m'ayant, selon sa coutume, demandé si j'avais encore été battu ce jour-là, moi, pour ne point paraître dénoncer mon maître, j'assurai que non. Mais elle, écartant bon gré mal gré le vêtement qu'on appelle chemise, vit mes petits bras tout noircis, et la peau de mes épaules toute soulevée et bouffie de coups de verge que j'avais reçus. » ■

D'APRÈS... *Mœurs intimes du passé (6^{ème} série)* paru en 1920

LE MARIAGE DU MAILLET ET DU BUIS

Délaissant **LA CROSSE**
 le **jeu** de **MAIL**
 tout terrain **S'INSTALLE** en France

Chaudement recommandé par les médecins, avec boule et maillet pour seuls accessoires, le mail, dont l'ancêtre le jeu de crosse est pratiqué au moins depuis le XIII^e siècle, exige force lorsqu'il est exercé en plein champ, à toute volée, à travers sentiers et ravins, mais requiert plus d'adresse lorsque la partie se déroule dans de belles allées ombrageuses

Nous trouvons la trace de la pratique du jeu de mail par les Romains dans le poète latin Quintus Ennius, né en 239 av. J.-C. et dont il ne reste aujourd'hui des œuvres que quelques fragments dont un grand nombre nous viennent de citations faites par des grammairiens ou par quelques auteurs tels que Cicéron, Aulu-Gelle et Martial. Parlant des jeunes gens de son temps, il rapporte qu'ils jouaient aux boules et les poussaient toutes leurs forces, usant du terme *tuditantes*, Festus, grammairien latin vivant entre le IV^e et le V^e siècle nous apprenant que le verbe *tudito* employé par Ennius a la même signification que *malleo protudo*, qui veut dire : *pousser avec un maillet*.

Nous n'avons, malheureusement, aucune donnée certaine sur la forme de ce maillet, ni sur la manière dont ce jeu était pratiqué.

Les « crosseurs » ne sortent pas indemnes des parties

Quelques siècles plus tard, une forme primitive du jeu de mail se pratiquait en France sous le nom de jeu de la crosse, dont il était constamment question dans nos vieux

documents. « *Crossare*, dit Ducange, du français *crosser*, chasser une balle avec un bâton recourbé ; de là *crosseur*, celui qui chasse la balle. » Parmi les marchands établis au XIII^e siècle et payant la taille figurent deux *crossetiers*. Au moyen de cette

Une attitude du joueur de mail



crosse, on chassait une boule, soit avec un bâton en bois, soit avec un bâton en fer, mais un bâton en fer par un maillet. Les bâtons pour les crossetiers étaient divisés en deux camps. Sur un autre maillet est peinte la Nativité ; on y voit les bergers jouer à la crosse pour passer le temps et se réchauffer en attendant que l'ange vienne. On jouait, en effet, volontiers l'hiver, d'abord parce que c'était un excellent jeu pour combattre le froid. Les habitants d'Avranches jouaient ce jeu sous le nom de *crosserie* avec un certain cérémonial : toute la ville se rendait au jour fixé sur la grève de la Saudière ; l'évêque donnait le premier coup de crosse au son de la grosse cloche de la cathédrale.

En faveur sinon à Bethléem, du moins en France dès le XIII^e siècle et sans doute plus tôt encore, le jeu ne l'était pas moins au XVI^e et au XVII^e, comme le prouvent les ordonnances de police le rangeant au nombre « des exercices dangereux dans les rues » (*Traité de la police* de Delamare, et *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Crosser*). La crosse prenait des formes diverses, s'adaptant aux différents jeux qui devaient sortir de l'exercice primitif et vivre une vie propre. La courbure, dans certains cas, était prononcée, mais l'extrémité du bâton

dur ; les mêlées étaient furieuses ; les boules volaient, les cresses tournoyaient ; de là crânes fendus et nez aplatis. Il s'ensuivait des poursuites judiciaires ; mais, heureusement pour les joueurs, meurtres et blessures provenant du jeu étaient classés parmi les crimes passionnels. Les « lettres de rémission » faisant grâce aux crosseurs abondent : « Comme ils jouaient à un certain jeu appelé *choler de la crosse* (...) la boule dudit jeu fut envoyée par l'un des compagnons haut en l'air », et il en résulta un malheur pour lequel grâce est accordée au compagnon (1387). « Ainsi que lesdits enfants crossoient ensemble, icelui suppliant frappa ledit Jehan d'une crosse qu'il tenait. » Amnistie au coupable qui a été entraîné par la passion du jeu (1397).

Sous la forme d'un maillet, la crosse prend ses marques

On peut voir une autre preuve de la vivacité du jeu dans le sens figuré que prit, au cours des âges, le mot *crosser* : il signifia, par métaphore, traiter rudement. Crosse et crosseurs sont fréquemment représentés par nos miniaturistes et émailleurs. Les miniatures du Livre d'heures de la duchesse de Bourgogne (XV^e siècle), représentent, autour des pages du calendrier, une variété de jeux et notamment leurs formes de boules. Tantôt on pousse des boules de bois vers un but consistant en un bâton fiché en terre, tantôt une seule bille, beaucoup plus grosse que la dimension d'un maillet et apparaissant en cuir, est chassée par des coups de maillet divisés en deux camps. Sur un autre maillet est peinte la Nativité ; on y voit les bergers jouer à la crosse pour passer le temps et se réchauffer en attendant que l'ange vienne. On jouait, en effet, volontiers l'hiver, d'abord parce que c'était un excellent jeu pour combattre le froid. Les habitants d'Avranches jouaient ce jeu sous le nom de *crosserie* avec un certain cérémonial : toute la ville se rendait au jour fixé sur la grève de la Saudière ; l'évêque donnait le premier coup de crosse au son de la grosse cloche de la cathédrale. En faveur sinon à Bethléem, du moins en France dès le XIII^e siècle et sans doute plus tôt encore, le jeu ne l'était pas moins au XVI^e et au XVII^e, comme le prouvent les ordonnances de police le rangeant au nombre « des exercices dangereux dans les rues » (*Traité de la police* de Delamare, et *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Crosser*). La crosse prenait des formes diverses, s'adaptant aux différents jeux qui devaient sortir de l'exercice primitif et vivre une vie propre. La courbure, dans certains cas, était prononcée, mais l'extrémité du bâton

Les Chinois sont les premiers à avoir connu la propriété de l'aimant, qu'ils nommaient *Thsu-chy* — que l'on peut traduire par *Pierre qui aime*. « Cette pierre, dit un écrivain chinois, attire le fer comme une tendre mère qui fait venir son enfant à elle. » Les annales de l'empire chinois font état du fait suivant, survenu en 2634 av. J.-C. : le troisième empereur, Hoang-ti, « était inquieté par un parent rebelle Tchi-Yeou, homme turbulent et chef de province, c'est-à-dire habile archer, qui avait fait des sabres, des lances pour opprimer l'empire et contre qui il avait eu déjà trois batailles à livrer. Comme il s'aperçut que des brouillards épais dérobaient l'ennemi à sa poursuite et que ses soldats s'égarèrent, il fit construire un char qui indiquait le sud, pour reconnaître les quatre points cardinaux. De la sorte il put atteindre Tchi-Yeou, s'emparer de sa personne et le mettre à mort. »

Le char à aimant, vers le sud : en l'honneur de la boussole ?

Pour le savant Klapperton qui s'exprime au XIX^e siècle, le mystère de ce char indiquant le sud consista à placer une barre de fer aimantée, ou peut-être simplement une pierre aimantée, dans le bras d'une figure de bois, qui se mouvait librement sur un pivot, et dont l'index montrait le sud. Passée ensuite sous silence, la vertu d'indiquer constamment la direction polaire réapparaît dans les annales officielles chinoises en 1140 av. J.-C., où elle eut l'honneur d'être utile à d'honorables ambassadeurs qu'on dota de « cinq chars de voyage » afin qu'ils puissent retrouver le chemin du retour après avoir rendu visite à l'empereur et son premier ministre. Aucune explication n'est avancée pour justifier que ces chars utilisant la pierre d'aimant tombèrent longtemps en désuétude.

En revanche, le célèbre dictionnaire *Chon Wen* terminé en 121 ap. J.-C. porte, à l'article *aimant* : nom d'une pierre avec laquelle on peut donner la direction à l'aiguille ; ce qui montre qu'alors l'usage de l'aiguille aimantée s'était substitué à celui de la pierre d'aimant, le char à aimant faisant, les siècles suivants, partie des équipages de la maison impériale. Si des écrivains chinois affirment, sans preuves tangibles, que leurs navigateurs se dirigeaient dès le milieu du III^e siècle à l'aide de l'aimant, les annales nous ont cependant conservé l'itinéraire des commerçants de leur empire aux VI^e et VIII^e siècles : or leurs navires partaient de Canton et se rendaient à l'étranger en passant par l'île de Ceylan, il est peu probable que des peuples qui depuis l'an 121 connaissaient le secret de donner, à l'aide

CAP SUR UN INSTRUMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Les nébuleux premiers pas

de la BOUSSOLE

aux quatre COINS du MONDE

Connue des Chinois qui en équipèrent leurs chars de voyage, la boussole est réintroduite au XI^e et XII^e siècles en Europe sous la forme d'une aiguille flottant dans un liquide que les magnets éclairent la nuit pour arriver à travers l'océan à traverser l'interdit et faussement attribuée à Flavio Gioia, le navigateur vénitien qui donna sa forme moderne qu'au XV^e siècle

d'une pierre, la transition à l'aiguille, n'ait pas imaginé d'en faire usage dans des courses maritimes aussi longues. Un ouvrage chinois datant du XI^e siècle nous montre l'aiguille aimantée servant à l'amusement des bonnes et des enfants.

L'invention de la boussole en Europe semble ne pas le devoir aux Chinois. Thalès, Démocrite, Empedocles, Platon, Aristote, et plusieurs autres philosophes grecs, en recherchant la cause de la propriété merveilleuse de l'aimant, se divisèrent en différentes opinions auxquelles ils joignirent des idées fantastiques et fabuleuses. Epicure imagina ensuite deux causes de la vertu magnétique, dont une fut adoptée complètement par Lucrèce, qui, dans son poème *de Natura rerum*, en parle avec admiration et l'explique par de certaines propriétés

du minéral, qui, par sa vertu, attire les métaux et les pierres, et se porte vers l'aimant. Mais Lucrèce n'a pas forcément connu la force directrice de ce minéral vers le pôle, car il n'en parle point. Pline, s'il évoque, comme Claudien, avec enthousiasme la vertu at-

tractive de l'aimant, ne fait aucune mention de la force directive.

Inconnue des Anciens, qui naviguaient près des côtes

Pas un monument de l'antiquité ne donne à entendre que la boussole fût connue des pilotes phéniciens, grecs, romains ou carthaginois. Nous voyons au contraire qu'en l'absence de ce guide inappréciable, les navigateurs étaient obligés de suivre les rivages, et que cette navigation, toujours en vue des côtes, rendait les voyages longs et pénibles. Si le navigateur s'aventurait en pleine mer, ce n'était jamais que par beau temps, ces entreprises ne pouvant être heureuses qu'autant que le

soit la possibilité d'une voile pour se faire aider à tourner le vent, et que les auteurs ont attribué à nos marins l'invention de l'aimant dans la navigation dès le IX^e

siècle et qu'ils s'en servaient déjà pour la flotte de la première croisade, en 1096, arguant de textes mentionnant la boussole à la fin du XII^e siècle, soit un siècle plus tard, car considérant qu'avant qu'une découverte devienne en ces temps reculés un sujet de composition littéraire, il lui fallait



FAMILLE MARQUÉE DU SCEAU DE LA FATALITÉ

Frère et sœur **RIVALET**
pour l'éternité entachent
Tourlaville

Exécutés pour inceste sur la place de Grève, à Paris, le 2 décembre 1603, à l'issue d'une longue traque et après que le roi Henri IV ait refusé de les gracier, Marguerite et son frère Julien, appartiennent à la famille Ravalet qui possède alors le manoir de Tourlaville et que la légende du pays affirme être déjà couverte par ses crimes et punie.

Le château de Tourlaville se situe dans le département de la Mayenne, à 5 km au nord-est de Château-Lafite, le village de Tourlaville. Le château, bâti ou plutôt reconstruit à la fin du XVIII^e siècle à l'initiative d'un nouveau seigneur, a dans son ensemble et dans sa distribution intérieure l'irrégularité capricieuse des manoirs de cette époque, et dans son architecture les nombreux ornements sculptés : portes entourées de moulures, fenêtres à croisillons de pierre, lucarnes à volutes.

Quand le Beau Garçon aime la Belle Damaoiselle

La légende de ce lieu autrefois habité par une famille de Ravalet qui possédait la seigneurie de Tourlaville, se rapporte à deux

enfants nés dans la ville de la Mayenne, à la fin du XVI^e siècle. Le château de Tourlaville se situe dans le département de la Mayenne, à 5 km au nord-est de Château-Lafite, le village de Tourlaville. Le château, bâti ou plutôt reconstruit à la fin du XVIII^e siècle à l'initiative d'un nouveau seigneur, a dans son ensemble et dans sa distribution intérieure l'irrégularité capricieuse des manoirs de cette époque, et dans son architecture les nombreux ornements sculptés : portes entourées de moulures, fenêtres à croisillons de pierre, lucarnes à volutes.

Les deux enfants de Jean n'étaient désignés, à dix lieues à la ronde, que sous les noms du *Beau Garçon* et de la *Belle Damaoiselle*. Un romancier du temps nous affirme qu'ils se ressemblaient. La maison des Ravalet était riche, et sa seigneurie s'étendait sur les deux paroisses de Sideville et de Tourlaville. Elle était redoutée sur ses terres, et ses vassaux en racontaient tout bas d'étranges choses à la veillée. Les gens du pays comptaient-ils sur les deux enfants pour avoir sa justice ? La tradition n'en dit pas plus, mais cet espoir, si espoir il y eut, semblait quoi qu'il en soit devoir être trompé. Où était, en effet, le Caïn de sa prédiction lorsque devant ses yeux il n'y avait que deux enfants frais et roses, joyeux et entrelacés dans un même amour, deux enfants qui, du même berceau qui les endormait naguère, n'avaient essayé tour à

Mais avec l'âge, la douce confiance s'était bien vite évanouie, et la froide réserve lui avait succédé. On eût dit de ces amis perdus et chers au souvenir, avec lesquels tout reste à recommencer. Lequel des deux fit le premier pas et revint à ces baisers d'enfance si tôt oubliés ? L'histoire se tait. Elle dit seulement que l'amour des enfants de Ravalet changea de nom, et qu'une voix cachée y répondit un jour par un cri d'horreur : c'était un inceste. Le toit paternel ne pouvait désormais rester commun au frère et à la sœur. Aussi Julien le quitta-t-il aussitôt pour aller faire ses études à Paris, et pendant son absence, qu'on a lieu de supposer avoir été de plusieurs années, la famille n'eut point de soin plus important que de trouver un mari à sa coupable fille. Un vieux receveur des tailles de la Généralité de Normandie, dont le château était voisin, se présenta et fut sans peine agréé.

Marguerite et Julien sont trompés puis mis aux arrêts

Avec la nouvelle épouse, sous le regard accusateur d'une mère et d'une sœur, il est permis de penser que l'amante de Julien eut hâte, par conséquent, de sortir de son horrible contrainte, et d'accepter telle condition qu'on lui faisait. Le mariage eut donc lieu, et il en sortit deux enfants. Mais bientôt, dit son historiographe, dégoûtée d'un vieil époux et de l'abaissement de sa position, à laquelle elle avait sans doute fait le sacrifice de sa noblesse, elle ne refusa plus les visites et les caresses de son frère. Comme la première fois ils furent découverts, et il ne leur resta plus que le parti de la fuite. La triste Marguerite portait d'ailleurs en son sein le témoignage de son parjure, et elle savait que le doute n'arrêterait plus la vengeance de son époux.

Sous des noms supposés, ils quittèrent donc le pays et parcoururent plusieurs provinces. Tantôt ils se réfugièrent en Poitou, tantôt en Anjou. L'Anjou, à son tour, venant à manquer et n'ayant plus pour eux de retraites assez secrètes, ils passèrent en Bretagne. Car l'époux si indignement outragé ne restait pas oisif, et, grâce à son or, retrouvait toujours la trace qu'on cherchait à lui faire perdre. Et le receveur des tailles n'a pas été trompé par ses émissaires : c'est bien à Paris que les deux coupables se sont réfugiés. Ils ne doivent pas en sortir. Une nuit, dans l'asile où ils voudraient oublier le monde et se faire oublier de lui, les pas des sergents se font entendre, et une voix, frémissante de joie et de colère, retentit par-dessus le bruit d'armes. La fille de Ravalet l'a trop vite reconnue ; mais toute retraite est impossible, et il ne lui reste plus, aussi qu'à Julien, qu'à

Château de Tourlaville (façade méridionale)

Illustré par les malheurs de la famille des Ravalet - Restauré en 1868



enfants de cette maison, convaincus du crime d'inceste, Julien de Ravalet et la belle Marguerite, sa sœur, son aînée de dix-huit mois, condamnés à mort et exécutés sur la

tour leurs premiers pas, que pour se tendre la main et s'unir dans la vie ? Et douze ans durant, chacun avait pu se réjouir de ces naïves caresses.

Walahfrid mentionne l'huile de roses, en ajoutant que « personne ne saurait dire combien de fois elle a guéri les maux des mortels ». Hildegard est déjà bien mieux informée : d'après elle, les pétales écrasés de la rose, appliqués sur des yeux chassieux, les guérissent ; ils font également disparaître les ulcères qui n'ont pas un caractère malin. Mélangés aux potions, aux onguents, aux divers remèdes, ils les rendent d'autant plus efficaces qu'ils y ont été ajoutés en plus grande quantité.

Distillation prometteuse et perfectionnée par les Arabes

Après Hildegard, il faut placer le faux AEmilius Macer, l'auteur d'un traité sur les vertus des plantes, célèbre dans les derniers siècles du Moyen Age. Selon lui, les pétales écrasés de cette fleur guérissent le feu sacré ; mélangés à du vin, ils arrêtent le flux du ventre ; le suc qu'on en retire, ajoute-t-il, entre dans la composition de divers collyres ; réduits en poudre, ils font disparaître, seuls ou mêlés à du miel, les ulcères de la bouche ; appliqués en cataplasme ou bien écrasés dans du mout, ils calment la fièvre.

Les Arabes avaient inventé les sirops, qui d'Orient et d'Espagne devaient passer dans toutes les officines de l'Occident ; la distillation perfectionnée par eux permit également de fabriquer des produits nouveaux. Eissa ibn Massa reconnaissait à cette fleur, surtout à la variété de pétales rouges, une vertu fortifiante, en même temps qu'elle rafraîchit, suivant lui, le sang et les humeurs de la tête. Pour Ishac ibn Ibrahim, la rose est bonne à l'estomac et au foie, elle réduit en partie les obstructions du foie, elle est bonne pour les occasions par la chaleur. Razès, à son côté, dit que la rose guérit la fièvre, mais il affirme en même temps qu'elle guérit le coryza. D'après lui encore, le miel rosat est bon à l'estomac, « qui contient des humeurs ». Razès vante également le sirop de roses et le sucre rosat.

Avicenne, et après lui Vincent de Beauvais, regardent la rose à la fois comme acide, styptique et amère ; pour eux encore elle est apéritive, ainsi que détersive, et calme l'effervescence de la bile ; en infusion, elle est bonne contre les nausées et les palpitations fébriles et salutaire à tous les viscères ; elle fortifie les membres inférieurs. En cataplasme, elle attire les pustules et les échardes, résout les apôtèmes, guérit les excoriations de la peau et régénère les chairs rongées par les ulcères. Grâce à sa froideur, dit-il encore, la rose calme les douleurs des yeux, et celles de la matrice. Une infusion de pétales séchés est bonne contre la chassie des yeux

ALLONS VOIR SOUS LA ROSE...

Précieuse alliée de l'Homme

LA ROSE

se pare de toutes les VERTUS

« Rose est de grande médecine », dit un poète anonyme du commencement du XIV^e siècle, qui n'est ici que la croyance générale de son temps aux vertus de cette fleur aimée. Tous les auteurs, chrétiens ou arabes, qui, depuis les premiers siècles du Moyen Age, ont écrit sur la thérapeutique ou l'histoire naturelle, ont parlé des vertus médicinales de la rose

et les ulcères des intestins. Le suc de la rose est excellent pour entretenir l'humidité de l'estomac ; dans une infusion il est efficace pour les maux d'oreilles et de gencives. Il est souverain aussi dans les syncopes. Les jeunes pousses et les têtes de la rose, à l'en croire, sont excellentes pour les crachements de sang et ses causes, raffraîchissent le sang. Enfin, selon les auteurs, l'huile de rose font écouler le sang et les reins. D'après le *Livre de simple médecine* d'Ibn es-Sina, l'huile de rose est bonne pour les têtes de roses de Syrie et de Damas, en poudre cicatrisante et assouplissent la peau des malades atteints de la variole, et il vante également, d'après le même ouvrage, les propriétés salutaires du sirop de roses, qu'il recommande entre autres dans la fièvre bilieuse. Nous retrouverons à l'instant cette préparation d'origine arabe, dans la pharmacopée de l'Orient, où la rose n'occupe pas moins de place que dans celle de l'Orient. Son emploi y a été généralisé surtout par l'École de Salerne. Nicolas Praepositus, qui contribua à en fonder la renommée au XII^e siècle, recommande l'emploi de la rose dans les maladies d'estomac et de foie ; elle fait cesser, dit-il, les embarras gastriques, dégage la tête des « fumées » de la bile et arrête les hémorragies nasales. Cuite dans du vin, elle apaise les douleurs d'oreilles et en gargarismes guérit les ulcérations des gencives. Ses graines pilées produisent le même effet.

Enfin, les pétales en cataplasme, ainsi que l'écorce en décoction, guérissent, selon lui, les hémorroïdes.

Le Livre de simple médecine : « Pib'... pharmacopée

M... est de Plateau... on trouve l'... plus co... les usa- ges de la rose... Moyen Age... pro- priétés qu'on... supposait ; l... célèbre médecin nous... issé da... livre de



simple médecine ou *Circa instans*, une véritable pharmacopée de cette fleur ; il n'a omis aucune des préparations dans lesquelles elle peut entrer, ni aucun de ses emplois. Aussi a-t-il servi de modèle et de guide à tous les auteurs de thérapeutique qui sont venus après lui. Vincent de Beauvais le cite dans les autorités qu'il invoque ; si Albert le Grand ne paraît rien lui devoir, Thomas de Cantimpré, Barthélemy l'Anglais et Pierre de Crescence, dans son traité d'agriculture, l'ont suivi presque tex-

PROFESSION SOUS HAUTE SURVEILLANCE

ACCOUCHEMENTS : chasse gardée

de **SAGES-FEMMES**
vertueuses et honnêtes

mière fois mention, dans un état de distribution du vin, de la « saige-femme de l'Orstel-Dieu ». En 1505, la gérance de l'établissement est retirée au Chapitre, et se trouve donnée à huit bourgeois de Paris constitués en Bureau, et les registres mentionnent les noms de « vingt-neuf saiges-femmes » qui se sont succédées de 1505 à 1581.

En outre, il existait déjà, attachées au tribunal du Châtelet, des ventrières ou matrones jurées qui, comme nos experts actuels, étaient commises pour éclairer la justice et rédiger des rapports de médecine légale. Ainsi, en avril 1384, nous voyons Agace la Françoise et Jehanne la Riquedonne, « matrones jurées du Roy », chargées de visiter une jeune fille qui se plaignait d'avoir été violée. Laurent Joubert, médecin du roi Henri III, nous a conservé le texte de trois rapports rédigés dans des cas semblables, l'un d'eux, destiné au Châtelet, étant ainsi conçu : « Nous, Marion Teste, Jane de Meaus, Jane de la Guigans et Madeleine de la Lippuë, matrones jurées de la ville de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra, que le 14^e jour de juin 1532, par l'ordonnance de Monsieur le Prévost de Paris ou son lieutenant en laditte ville, nous sommes transportées en la rue Frepaut [Phéliepeux], où pend pour enseigne la Partefleuve. Là nous avons vu et interrogé une certaine jeune fille âgée de quinze ans ou environ sur la plainte faite par elle en justice de son seigneur le Breton, duc de Bretagne, lequel a dit avoir violée et corrompue. Et tout veu et visité doigt et à l'œil, nous avons...

Conversation vertueuse
et vie exemplaire exigées

Les règlements relatifs à l'exercice du métier de sage-femme furent imprimés ou réimprimés vers 1580, la plaquette d'une extrême rareté composant cette édition étant intitulée : *Statuts et règlements ordonnés pour toutes les matrones ou sages-femmes de la ville, faubourgs, prévôté et vicomté de Paris, accoutumés de tout temps être gardés et jurés par lesdites matrones avant d'être admises à l'exercice de leur état*. Nous apprenons que la communauté était placée, comme celle des chirurgiens, sous le patronage de saint Côme et de saint Damien. L'article premier oblige les sages-femmes à visiter au moins une fois par an l'église consacrée à ces bienheureux martyrs. « Elles doivent, par leur intercession, supplier la bonté de nostre Sauveur de leur donner grâce de bien, fidèlement et charitablement exercer leur vocation à l'endroit de toutes femmes, soyent pauvres, médiocres ou riches. »

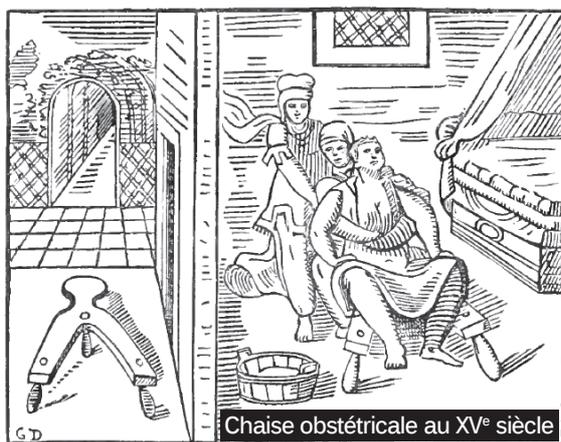
Demeurant l'apanage des sages-femmes jusqu'au XVI^e siècle avant que les chirurgiens ne s'y adonnent également, la pratique des accouchements est au Moyen Âge dévolue à celles que l'on appelle ventrières, les règlements relatifs à son exercice exigeant bientôt d'elles une solide instruction, ainsi qu'un comportement vertueux et honnête

On peut affirmer que les premières sages-femmes furent de bonnes âmes qui, ayant aidé plusieurs voisines en travail, avaient acquis ainsi quelque expérience des accouchements, et celles qui tirèrent parti de leur petit savoir en l'exerçant tel un métier, reçurent d'abord le nom de *ventrières*, la Taille de 1292 nous apprenant qu'à cette époque, Paris en comptait au moins deux : Marie de la rue de Saint-Martin, et Estienne de la rue des...

Pas de diplôme pour accéder
à l'exercice du métier de ventrière

Barthélemy l'Anglais, dans *De proprietatibus rerum* (1250), consacre un paragraphe à ce métier : « La ventrière est une femme qui a l'art d'aider à la femme quand elle enfante, à fin qu'elle ayt l'enfant légèrement, et que l'enfant ne soit en péril. Ceste ventrière oing le ventre de la femme qui enfante d'aucuns oignemens pour faire yssir [sortir] l'enfant plus tost et à moins de douleur ; Quand l'enfant naist, elle le reçoit et luy coupe le nombril du long de quatre doigtz, et le noue ; et puis elle lave l'enfant pour en oster le sang, et après elle le frotte de sel et de miel pour seicher et conforter les membres, et l'enveloppe en blanc drappeaulx. » En 1377 et en 1379, la duchesse de Bourgogne fit venir de Paris à Dijon, pour l'assister en ses couches, « Asseline la ventrière », femme de Robert Alexandre, bourgeois de Paris. A partir de la fin du XIII^e siècle, nous

observons l'existence d'un département spécial pour les accouchées, en l'Hôtel-Dieu ou Maison-Dieu de Paris. Cet établissement, d'après une charte du XV^e siècle, nous apparaît sous Louis XI composé de cinq salles, entre autres : « La quinte salle (...) en lieu détourné et clos et illec où les femmes grosses et leurs enfans, et les autres malades, sont logés. » En 1383, il y avait à l'Hôtel-Dieu une « ventrière qui accouchiez » nommée Juliette. De cette époque jusqu'en 1505, aucun détail complémentaire ne nous est fourni. Le service d'accouchements continue à fonctionner et les registres de l'Hôtel-Dieu nous le prouvent en désignant, en 1385, la sœur Jeanne Dupuis, sous le titre de « maîtresse des accouchées ». A la fin du XV^e siècle, il est fait pour la pre-

Chaise obstétricale au XV^e siècle

Scène d'accouchement au XVI^e siècle

Les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation de s'établir sont stipulées avec soin. Les aspirantes étaient tenues avant tout de « faire paroistre leur demeure, leur vie, conversation vertueuse, et soubz quelles maistresses ou mères elles ont apprenu le mestier. » Il n'était donc officiellement aucun cours, aucun moyen d'ins-
Toute-fois, il était fait chaque année par l'un des chirurgiens du Châtelet, un « anatomie de femme pour l'instruction de la pratique des saiges femmes, où elles seront averties se trouver, si elles en ont commodité. » Ces premières formalités accomplies, les aspirantes étaient interrogées par le médecin, les deux chirurgiens et les deux matrones jurées du Châtelet. Si l'épreuve leur était favorable, elles prêtaient serment entre les mains du prévôt de Paris, et pouvaient, huit jours après, « mettre et apposer, au devant de leurs maisons, enseignes de saiges femmes,

comme ont les autres : qui sont une femme portant un enfant, et un petit garçon portant un cierge, ou un berceau, avec une fleur de lys si bon leur semble. » Reçues dès lors membres de la corporation, de nombreux devoirs leur incombaient, que les statuts énumèrent ainsi. Elles se comporteront en toute circonstance « sagement, honnestement et vertueusement, et n'useront de paroles ny gestes dissolus. » Elles ne toucheront pas les patientes, elles ne laboureront point ostentiblement leurs habits, elles ne se laveront pas les mains, elles ne seront pas diligentes à secourir les pauvres riches, à moins que Dieu leur en fera un agréable loy travail. » L'enfant sera secouru autrement que le chef devant, qui est le plus naturel, ou s'il se présente par les pieds, « qui est un autre accouchement, le première après le naturel », elles feront aussitôt appeler soit un médecin, soit un chirurgien, soit une « des anciennes maistresses et matrones jurées. » Sous peine de mort, elles ne provoqueront l'avortement d'aucune femme, « soit mariée ou non mariée. » Enjointes de vivre en « femmes de bien et d'honneur », elles « ne mesdiront les unes des autres et ne se provoqueront d'injures ny de paroles, ains se comporteront saigement et comme

prudentes femmes. » Par ailleurs, elles devront dénoncer toute femme qui exercerait le métier sans avoir subi l'examen accoutumé et prêté serment, et agir de même vis-à-vis de celles qui seraient connues pour « tenir mauvais train, pour recevoir ou enseigner mauvaises et dissolues compagnies. »

Les saiges-femmes agrées à la communauté des chirurgiens

Les saiges-femmes étaient, en vertu des statuts, demandeur instruction aux chirurgiens jurés et assister à leurs consultations, beaucoup n'avaient même de serment, les chirurgiens ne mettaient aucune complaisance à leur égard, négligeant de leur faire des leçons, de sorte qu'elles demandèrent, en 1635, à être instruites par la Faculté de médecine. Mais la Faculté était trop occupée de ses querelles avec les chirurgiens, et c'est une Déclaration de septembre 1664 qui chargea les chirurgiens d'instruire les saiges-femmes, tout en conférant au doyen de la Faculté de médecine le privilège de présider les examens. A partir de 1678, ces examens sont mentionnés dans les Commentaires, sous la rubrique : *Obstetricæ apud barbitonsores chirurgicos examinatae et ad magisterium admissar, decano præesente et annuente.*

Les statuts accordés aux chirurgiens en novembre 1699 leur attribuèrent la réception des saiges-femmes, et à dater de ce moment, elles sont officiellement « agrées » à la communauté des chirurgiens,

honneur qu'elles partagent avec les renoueurs, les herniaires, les dentistes, les oculistes et les lithotomistes. En outre, ces statuts de 1699 exigeaient des aspirantes qu'elles eussent servi pendant trois mois à l'Hôtel-Dieu, ou pendant trois ans chez une sage-femme de Paris, condition dont étaient dispensées les filles de sage-femme ; qu'elles présentassent un certificat de catholicité et de bonne vie et mœurs ; qu'elles vissent au jour fixé comparaître à Saint-Côme devant le jury d'examen

dont faisaient notamment partie le premier chirurgien du roi, les quatre chirurgiens du Châtelet ou encore les quatre saiges-femmes du Châtelet, le montant des droits d'examen s'élevant à 169 livres et 9 sous. Les saiges-femmes n'avaient pas de blason, comme les médecins, comme les chirurgiens, ni comme les apothicaires ;

LOUISE BOURGEOIS ou la persévérance d'une accoucheuse HORS PAIR

Quand Louise Bourgeois passa de l'aisance à la misère lors du siège de Paris (1589), elle obéit à sa vocation et s'en explique ainsi : « Une honneste femme qui m'avait accouchée de mes enfants, qui m'aymoit, me persuada d'apprendre à estre sage-femme, et que si elle eust sçu lire et escrire comme moy, qu'elle eust fait des merveilles ; que le cœur lui disoit que si je l'entreprendois, je serois en peu de temps la première de mon estat ; que mon mary, qui avait demouré vingt ans en la maison de feu Maistre Ambroise Paré, premier chirurgien du roy, me pourroit beaucoup apprendre. Je ne m'y pouvois résoudre quand je pensois à porter des enfants au baptisme. Enfin, la crainte que j'eus de voir la nécessité à mes enfants me le fit faire.

« Je me mis à étudier dans Paris, et m'offris d'accoucher la femme de notre seigneur, et l'accoucher d'un fils. Je me par tout le corps, tant qu'il y avoit de luy un peu d'eau. J'y leu et reu qu'il ne faut pas laisser une femme qui vient d'accoucher, d'aller qu'une foible ne l'emporte par cause de vacuation. Je demeure comme elle, et vis l'enfant parlois quelquefois à elle ; quelquefois elle me réndit point. Mais l'enfant sur un seiller à terre se coucha à elle, que je trouvoy de l'herchay du vinaigre et de l'eau de la ris revenir de bonne heure.

« De petites gens à autres, je fus employée grandement. (...) Je practiquay environ cinq ans avec pauvres et médiocres ; au bout desquels je me fis recevoir jurée à Paris. Il doit avoir à la réception d'une sage-femme : un

médecin, deux chirurgiens et deux saiges-femmes, qui estoient la dame Dupuis et la dame Péronne. Elles me donnèrent jour pour les aller trouver ensemble. Elles m'interrogèrent sur quelle vacation estoit mon mary ; ce que sachant, elles ne vouloient point me recevoir, au moins Madame Dupuis qui disoit à l'autre : *Par Dieu, ma compagne, le cœur ne me dit rien de bon pour nous, puisqu'elle est femme d'un Surgeon [chirurgien] ; elle s'est contrada avec ces autres saiges*

me cou... de... en foir... mes... faut... des... me... artisans... n'e... rien à n... soit qu... e... dev... en faire, ... si je... ment, il me rai... trait b... pour faire de la cendre... aux autres. Elles me tinrent en telles longueurs, et avec tant de sots propos, qu'un bel enfant que je nourrissois en mourut, de l'ennuy que surtout la Dupuis me donna. Je dis cela pour faire voir comment Dieu scait venger ceux à qui l'on fait du mal lorsqu'ils y pensent le moins. Cela se dira en son lieu. Ayant esté reçue de tout le reste, elle fut contraincte de me recevoir à grand regret. » ■

D'APRÈS... *Les saiges-femmes en France* paru en 1897



Louise Bourgeois

MAGIQUE ET PRÉCIEUSE POUR LA SANTÉ HUMAINE

RACINE et FLEUR de

chicorée

séduisent par **LEURS VERTUS**

Wegweis (guide), *Sonnenwende* (tournesol), *Sonnenwirbel* (se tournant vers le soleil), *Sonnenbraut* (fiancée du soleil) et d'autres prouvent à quel point elle était connue et parlait à l'imagination de nos ancêtres. Les légendes se sont emparées de la fleur de chicorée. Celle d'une blancheur immaculée est très rare. Elle portait bonheur à celui qui la trouvait, à condition qu'il la fixât immédiatement sur un bâton, sinon elle disparaissait. Elle possédait le pouvoir de libérer des épines. On assimilait les plantes de chicorée à des êtres humains : la fleur bleue représentait les hommes méchants, la blanche les bons.

Un succès qui perdure
pas au fil des siècles

est guéris dans la seconde moitié du Moyen Âge et les siècles suivants. Un ouvrage de botanique plus ou moins médicale où la chicorée figure et la vogue de la chicorée ne passe pas le XVII^e et XVIII^e siècles.

Dans la section *Des plantes de notre pays* de son *Traité de la matière médicale*, E.-F. Geoffroy (1672-1731) note :

« On fait plus fréquemment usage de la chicorée sauvage chez les apothicaires que dans les cuisines (...) Elle est vantée comme un remède polychreste dans différentes maladies, surtout lorsqu'il faut résoudre, déterger et tempérer (...) On l'emploie heureusement dans les obstructions du foie et des autres viscères qui commencent ; dans la jaunisse, la cachexie, la mélancolie ; dans les inflammations de la gorge, de la poitrine et des autres parties (...) On la recommande aussi dans les fièvres. J'ai connu des gens qui par le seul usage continué des feuilles de chicorée sauvage, mangées dans la salade, s'étaient guéris de fièvres intermittentes opiniâtres et rebelles (...) On prépare dans les boutiques une eau et un extrait de chicorée sauvage. L'eau distillée des fleurs bleues guérit l'inflammation et l'obscurcissement des yeux ; elle passe aussi pour être cordiale ».

L'*Histoire des plantes de l'Europe et de ses contrées qui viennent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique* (...) rangée sous l'Ordre du Pinax de Gaspard Bauhine, livre des indications moins fréquentes. En breuvage, de deux jours l'un pour les gouteux, pour ceux qui ont le sang, et pour le flux de sperme ou semence génitale ; son suc appliqué avec du vinaigre et huile rosat apaise la douleur de la tête (...) ; elle est bonne aux apostèmes, étant appliquée dessus. » Le 4 février 1685, Madame de Sévigné donne le conseil suivant : « Je crois les bouillons de chicorée fort bons, j'en prendrai : ne négligez point

Si la torréfaction industrielle de la chicorée fait son apparition à la fin du XVIII^e siècle, l'engouement pour elle ne que n connaît comme régénératrice à l'époque, en Egypte, Grèce, Romains appréciant en leur temps ses vertus médicinales et mentales.

Très appréciée des Égyptiens comme plante digestive et apéritive, citée à l'époque par le médecin Dioclès de Carystos (300 av. J.-C.) et le botaniste Théophraste (IV^e-III^e siècle av. J.-C.), louée dans les maladies du foie et des intestins par le médecin Erasistrate, la chicorée se voit attribuer une force régénératrice dans le traité de *Matière médicale* de Dioscoride vers la fin du I^{er} siècle de notre ère.

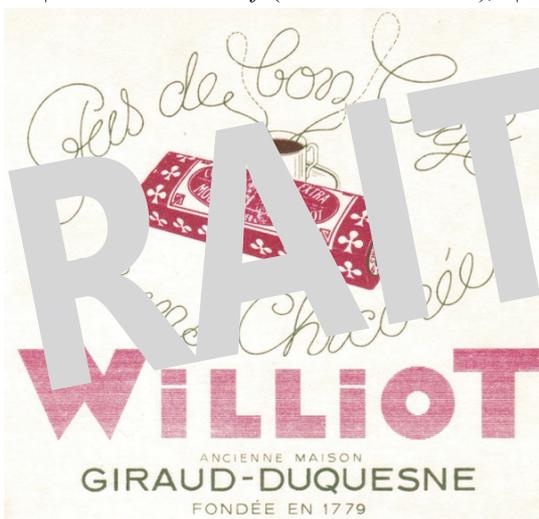
Onction, onguent, pansement : l'incontournable chicorée

Chez les Romains, Celse (I^{er} siècle ap. J.-C.) la vante et Galien (vers 130) voit en elle l'amie du foie. Pline l'Ancien (23-79), au livre XX de son *Histoire naturelle*, affirme que le suc de chicorée, avec de l'huile rosat et du vinaigre, calme les douleurs de tête et, bu avec du vin, celles du foie et de la vessie. « La chicorée sauvage, poursuit-il, en aliment et en topique, rafraîchit les collections purulentes. Son bouillon relâche le ventre, est bon pour le foie, les reins et l'estomac. De même, bouillie dans le vinaigre, elle dissipe les douleurs de la dysurie (...) du vin mêlé, elle sert à la vessie, elle est bonne à la vessie. »

Bouillie dans le vinaigre elle est si bonne que les règles ont été sorties les plus dures. Les Marajons ont dit que ceux qui se conduisent d'un suc de chicorée entière à l'usage de la chicorée se attirent plus de faveur et obtiennent plus facilement ce qu'ils désirent. » Le même usage était répandu

chez les Arabes, qui l'appelaient *Hina*. Rhazès (IX^e-X^e siècle) marque nettement sa préférence pour la chicorée sauvage sur la cultivée. Al-Ghâziqî (XII^e-XIII^e siècle) la prescrit en onction, en onguent, liniment ou pansement contre la gerçure et l'enflure ou le relâchement de la paupière, contre l'œdème, autour de la plaie d'un abcès lacrymal incisé, dans l'ophtalmologie.

Dans le capitulaire *De villis* qui contient ses instructions pour la culture des plantes médicinales et l'établissement de jardins botaniques, Charlemagne prend soin de faire figurer la chicorée, et les écrivains médicaux du Moyen Âge, telle Hildegarde de Bingen, en font l'éloge. Albert le Grand, au XIII^e siècle, l'appelle *Huntlope* (là où courent les chiens) en raison de son abondance dans la nature. Ses multiples surnoms de *Hindlauf* (course de la biche),





Chicorée sauvage

vos amers, c'est votre vie. » Aussi bien, la chicorée n'est pas sans avoir joué son rôle dans la vie des grands de ce monde. Au témoignage du médecin Guy Patin, en septembre 1658, Louis XIV, malade à la suite d'une succession d'émétiques, se rétablit grâce à un remède à base d'infusion de chicorée.

En 1670, l'eau de chicorée — dont on se servait volontiers — fut même le remède des malades — fut même mélangée à la tentative d'empoisonnement d'Henriette d'Angleterre par le chevalier d'Effiat ; « Madame était à Saint-Cloud, qui, pour se rafraîchir, prenait depuis quelque temps, sur les sept heures du soir, un verre d'eau de chicorée, écrit Saint-Simon. Un garçon de sa chambre avait soin de la faire. Il la mettait dans une armoire d'une des antichambres (...) Cette eau de chicorée était dans un pot de faïence ou de porcelaine et il y avait toujours auprès d'autre eau, en cas que Madame trouvât celle de chicorée trop amère, pour la mêler. » L'ayant remarqué, le marquis d'Effiat profita d'un mo-

ment où il était seul dans l'antichambre pour jeter du poison dans le pot de chicorée et, surpris par la venue d'un valet de chambre, feignit d'avoir bu de l'eau de l'autre pot.

La chicorée remplace avec avantage un café devenu cher

Le premier savant à avoir comparé le café à la chicorée est apparemment le médecin et botaniste Jean-Baptiste Linné (1707-1778). Traité des plantes d'Europe à son retour d'un voyage dans le nord, il révéla que la décoction de racine de chicorée était d'un goût si éloigné de celui de la décoction de café. Le docteur Jean-Baptiste de Prague, auteur de la première méthode de fabrication industrielle de la chicorée torréfiée aux Pays-Bas, antérieurement à 1690. A la vérité, la torréfaction apparaît avoir été pratiquée de tout temps, et l'on n'attendit pas le XVIII^e siècle pour l'appliquer à la racine de chicorée ; mais c'est alors que l'ensemble des opérations de lavage, coupage, séchage et traitement au feu furent mises au point. Des Pays-Bas, le procédé gagna l'Allemagne, puis la Belgique et, par l'Alsace, la France.

La première marque commerciale de chicorée que nous connaissons est celle de Förster et von Heine, titulaires d'une licence délivrée par Frédéric II de Prusse en 1769 : un semeur de chicorée fait fi d'un navire chargé de café venant du pays exo-

trique figuré à l'arrière-plan, ce qu'explique la légende *Ohne euch gesund und reich* (Sains et riches sans vous). Vers 1802, les usines de chicorée étaient si nombreuses à Brunswick qu'un publiciste écrivait : « Tout ce qu'Hérodote et Plinius nous racontent des parfums qu'on avait autrefois dans le Brunswick et de ses environs : les vapeurs qui s'exhalent des usines de chicorée, même à de grandes distances, sont si agréables, flattent l'odorat de ceux qui s'en approchent. » En France, une lettre parue dans le *Journal économique* de décembre 1770, puis dans le *Mercur de France* du 14 mars 1771, et le *Calendrier intéressant pour l'année bissextile 1772, ou Almanach physico-économique* de Saigaud de La Fond, décrivent le processus du traitement industriel : nettoyage des racines, morcellement de celles-ci, séchage et torréfaction. Sous la Révolution, le café devenant cher, un abonné du *Journal de Paris* prône à son tour l'usage de la racine de chicorée torréfiée dans une lettre publiée le 5 thermidor an III (23 juillet 1795).

Le Blocus continental décrété par Napoléon le 21 novembre 1806 donna à la production de la chicorée un essor considérable, mais en fit incliner l'emploi davantage de la médecine et de la pharmacie vers l'alimentation et la boisson. On vit se répandre les expressions de *café-chicorée* ou *café à la chicorée*, *chicorée caféiforme*, *café de santé*, *café économique*, etc. La chicorée n'en disparut pas pour autant de la pharmacopée et ne cessa de faire l'objet

L'ALSACE : terre d'accueil française de L'INDUSTRIE de la CHICORÉE

De toutes les provinces de France l'Alsace est la première à avoir connu l'usage de la racine torréfiée de chicorée. Témoin une lettre datée de « Fort-Louis-du-Rhin, 14 mars 1771 » et insérée sans nom d'auteur en avril de la même année, publiée quelques mois plus tôt (décembre 1770) et dans les mêmes termes au sein du *Journal économique*.

Ce ne fut que lentement que l'industrie de la chicorée réussit à prendre pied entre Rhin et Vosges. Sans doute le *Cichorium intybus* L. n'y était-il pas inconnu des agriculteurs. Il était cultivé dans les jardins afin de servir à l'alimentation humaine et c'est à ce titre que Jean-Jacques Spielmann le comprit dans son catalogue des herbes potagères strasbourgeoises (1769). D'autre part, s'il n'est point mentionné dans l'enquête ouverte, en 1805, au sujet des ressources agricoles du Bas-Rhin, sur l'initiative de la Société d'agriculture, sciences et arts de ce département, six ans plus tard, cette même compagnie entendra un « Mémoire sur les travaux et les usages de la plaine de Haguenau, sur leur culture et les moyens de leur perfectionnement », dont l'auteur, Lebel, s'exprime ainsi : « La chicorée sauvage (*Cichorium intybus* L.) : on la sème dans les champs, dans les prés, dans les sillons, résiste à toutes les intempéries, elle a peu de besoins, elle est aussi saine que le café et se vend à bon prix. L'agriculture ne peut que s'en louer, elle est la chicorée qui se cultive le plus dans le pays. Elle est prise déjà dans les questions de médecine et de pharmacie. »

Plus ancienne industrie en Alsace, la fabrication de chicorée apparaît en 1805. Dans le *Kurier* de Fort-Louis du 13 juillet 1805, on lit : « L'honneur de prévenir le public que la fabrication de café économique de la rue des Veaux dans celle des Dentelles, n°5, a été transférée à la production allemande, est répétée les 23 et 27 juin. Les lettres du 10 et 30 juillet 1805 ont été remplacées par cet avis, également traduit en allemand : « Fort-Louis, rue des Dentelles, n°5, à Strasbourg, fabrique du café à la chicorée, et vend de toutes sèches et mises en poudre, que beaucoup de personnes préfèrent à la chicorée. Les plantations qu'il fait de ces articles le mettent à même de les donner à un très juste prix ». D'autres estimaient plus la betterave rouge. On lit ainsi dans le *Courrier de Strasbourg* du 12 août 1813 : « La racine de chicorée est amère et échauffe » ; arguant que la boisson obtenue par la décoction de la poudre de betterave « est bien supérieure à tout ce qu'on a tenté jusqu'ici pour imiter le café. » ■

D'APRÈS... *Revue d'histoire de la pharmacie* paru en 1951



de recherches scientifiques poussées. Selon L. Courvaux, Dorvault, édition de 1928, la chicorée sauvage fournit des amers « dépuratifs, laxatifs, très employés » ; on en fait un infusé, un extrait, un suc dépuré, un sirop simple, un sirop composé. Ce dernier est le sirop composé de chicorée et de rhubarbe « très employé comme laxatif dans la médecine des enfants » et qui figure déjà dans les formulaires du Moyen Âge. ■

D'APRÈS... *Revue d'histoire de la pharmacie* paru en 1972

Des documents du XII^e siècle mentionnent l'envoi en Norvège de vins de Saintonge que les Flamands chargeaient tant à La Rochelle qu'à Saintes et à Saint-Jean-d'Angély, denrée devenue, pour les Norvégiens, un breuvage ardemment convoité qu'ils consommaient dans leurs festins, mélangé de miel ou parfumé de graines odorantes. Il en était de même avec l'Angleterre : en 1204, les Rochelais obtinrent même de Jean sans Terre — roi d'Angleterre (1199-1216) et fils d'Aliénor d'Aquitaine — la liberté de circuler dans tous les ports britanniques à l'exception de Londres, et l'année suivante des lettres de sauvegarde pour aller librement vendre leur vin en Flandre.

Les vins de Saintonge cités aux côtés de ceux de Grèce

Les côtes de Bretagne et de Picardie offraient également aux vins expédiés depuis La Rochelle — provenant d'Aunis, de Saintonge et d'Angoumois — d'importants débouchés, et il s'en faisait dès le XIII^e siècle un grand commerce avec Paris. Quand le clerc et écrivain Henri d'Andeli écrit vers 1225 dans son poème intitulé *La bataille des vins* que le roi Philippe-Auguste mande à ses messagers d'aller quérir les meilleurs vins du monde, et comme en vantant leurs mérites et leurs renommées les vins d'Auxerre et de la Moselle s'enorgueillissent d'abreuver les Allemands, le vin de La Rochelle leur impose silence, et prenant la parole : « Je repais, dit-il, toute l'Angleterre, les Bretons, les Flamands, les Ecossais, Irlandais, Norvégiens et Français, et de tous ces pays je rapporte de riches esterlins ». Dans un autre poème en l'honneur de la capitale, composé en 1323, Jean de Jaudun dit en parlant de la Seine que ce fleuve transportait chaque jour pour la consommation des Parisiens de grandes quantités de vins, parmi lesquels il citait ceux de Grèce, de Grenache, de La Rochelle et de Gascogne.

Mais il faut attendre le commencement du XVII^e siècle pour qu'apparaisse en Aunis et en Saintonge un produit nouveau dont l'essor dans ces pays le devra au commerce des vins solidement établi depuis 400 ans avec l'Europe du Nord, l'eau-de-vie de vin. En 1712, Claude Masse, ingénieur ordinaire de Louis XIV, écrit : « Il n'y a pas encore 90 ans — à ce que m'ont assuré les anciens du pays —, ce qui nous reporterait à 1622, que l'on a commencé dans les dites provinces à convertir le vin en eau-de-vie. Le moindre paysan un peu aisé faisait brûler son vin, dont les marchands faisaient alors un très grand débit sous cette

UNE LIQUEUR À LA CONQUÊTE DU MONDE

Les eaux-de-vie inégalées

COGNAC

du Pays de
portent le *commerce charentais*

Si les vins d'Aunis et de Saintonge ont d'ores et déjà acquis au XIII^e siècle une solide réputation auprès des pays d'Europe du Nord, il faut attendre le XVII^e siècle pour qu'apparaisse l'eau-de-vie, mais surtout le suivant pour assister à l'éclosion du Cognac, produit alliant simplicité de fabrication et saveur incomparable faisant bientôt l'objet d'une âpre spéculation

forme nouvelle. C'est même ce qui avait déterminé tout le monde à planter des vignes, ce qui fait qu'il ne restait que très peu de terres incultes. (...) D'ailleurs le vin qu'on y recueille est plus propre en général pour l'eau-de-vie que pour boire. »

Mais jusqu'à la fin du XVII^e siècle l'eau-de-vie de la région de Cognac n'est connue qu'en France, qu'elle même soit consommée dans les autres régions de France. En revanche, elle est indubitablement connue à l'étranger, déjà, d'un particulier à l'autre, par toute l'Europe du Nord, par tout le monde. Presque toute la production des Charentes est destinée à l'étranger, et les trois provinces d'Aunis, de Saintonge et d'Angoumois n'ont déjà plus d'autre préoccupation que de ménager et de favoriser le commerce d'exportation. A Cognac se fondent déjà des maisons de commerce pour l'exportation des eaux-de-vie. En 1698, Bernage, intendant de la généralité de Li-

moges, affirme qu'« il se vend très peu de vins aux étrangers qui ne les trouvent pas assez forts pour passer la mer ; mais quand les vins blancs d'Angoumois sont convertis en eaux-de-vie qui est la destination ordinaire des armées et danoises viennent les chercher en masse de paix aux ports de Charente et il s'en fait une consommation avec une âpre spéculation. »

De la désaffection des vins à la conversion en eau-de-vie

À l'étranger, le goût s'était en effet affiné et le public n'acceptait plus les vins détériorés par le voyage dont il se contentait antérieurement. Le mémoire de 1731 sur l'Etat de l'Angoumois dit : « A l'égard des vins à boire, il n'en descend que très peu, et encore à fort vil prix, à Rochefort. Les cantons du vignoble de Saintonge nouvellement plantés plus près (des ports) y en fournissent du meilleur et à moindre prix de transport. Il n'y a dans l'élection d'Angoulême que quelques petits cantons où il s'en vend à cause de leur bonté, et néanmoins à bon marché ; le reste, hors la provision des propriétaires, se convertit par nécessité absolue en eau-de-vie. » Et en 1745, les gentilshommes bouilleurs de cru diront encore que « la plus considérable partie du revenu de ces provinces consiste dans leurs vins, dont la quantité est trop grande pour se consommer dans le pays et dont la qualité ne peut supporter le transport, surtout le passage en mer, en sorte qu'ils sont nécessités de la convertir en eaux-de-vie. »



Alambic en usage au début du XX^e siècle pour la production du Cognac

LOUVEL : meurtrier parce que « froissé » ?

Fils cadet du comte d'Artois (futur Charles X), le duc de Berry était assassiné dans la nuit du 13 au 14 février 1820 cependant qu'il sortait de l'Opéra accompagné de son épouse

Officiellement, le meurtrier, Louis-Pierre Louvel, avait agi par conviction antimonarchiste. Témoin de ce tragique événement, Roulet, libraire privilégié de l'Opéra et ouvrier de la loge royale, en publiait trois ans plus tard la narration dans un étrange opuscule dont il ne s'était réapproprié que quelques exemplaires avant de disparaître. Les détails de ce crime n'acquiescent pas à la version officielle. En 1822, la *Revue des singularités* publia par lettre ouverte à Malabrou, s'échappant de la réédition de la relation écrite par Roulet, la naïveté de l'écrit, la simplicité polémique des détails, la multitude des faits, le ton respectueux mais inconscient d'un témoin imprégné d'un esprit de parti. Cet ouvrage, le *Journal*, malgré la mort de ses auteurs, au nom des documents précieux de l'Histoire. Roulet, par son récit, rapporte que le duc murmura, quelques minutes après le crime : « C'est quelqu'un que j'aurai peut-être froissé. »

Réflexion prenant tout son sens si on la rapproche d'une anecdote tenue d'un témoin oculaire mort dans les années 1850 dans un petit village de la Moselle, à Marly. Nommé François Chéry dit François Bourrelier — du nom de sa profession —, il était ouvrier chez le sellier Laurent,

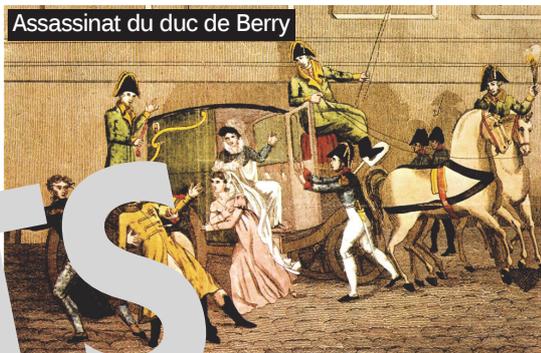
de Metz, avec Louvel, lorsque le duc de Berry vint dans cette ville pour présider à des manœuvres militaires. Le prince était descendu dans le principal hôtel de la ville, en face de la

bonne que se l'en travail Louvel. Un matin, y arrêté et se montrant les vases. Louvel ouvrier argent et contremaître de

qui, qui avait volontiers l'humeur grondeuse, critiqua vivement le travail qu'il examinait et finit par dire : « Tout cela est cochonné : c'est en Allemagne qu'il faut aller pour voir de l'ouvrage bien fait. » « Vous deviez donc y rester ! » murmura Louvel en fermant la malle avec violence et la repoussant du pied. Le duc de Berry pressentit plutôt qu'il n'entendit la réplique de l'ouvrier, mais il trouva son attitude et son geste impertinents et lui sangla la figure d'un coup de cravache. Dès lors Louvel devint pensif et morose ; puis un beau matin il annonça son départ et sa détermination d'aller travailler à Paris. On sait le reste. ■

D'APRÈS... *Revue anecdotique des excentricités contemporaines* paru en 1862

Assassinat du duc de Berry



Sirop pectoral de VAUQUELIN

Si l'on retient de Vauquelin qu'il découvrit le chrome et le béryllium, on connaît assez mal dans sa vie la partie purement pharmaceutique

Datant de la fin du XVIII^e siècle ou du commencement du XIX^e, un prospectus pour ce sirop était ainsi libellé : « SIROP PECTORAL ET BALSAMIQUE DE MOU DE VEAU par Vauquelin, apothicaire, rue de Ciery, au coin de celle Poissonnière, n° 85, à Paris. Ce sirop n'est point un remède universel ; mais l'expérience a constamment prouvé qu'il est, pour toutes les maladies qui attaquent la poitrine, le remède le plus souverain. Il supplée aux bouillons de mou de veau, rétablit, comme eux, le velouté de l'estomach, et produit les effets les plus salutaires, sans avoir rien de dégoûtant pour le malade.

Dans la toux sèche, la coqueluche et les rhumes en général, qui proviennent de la névrosisme inspiratoire, il détermine l'écoulement qui les accompagne, en diminuant la difficulté de respirer. Enfin dans l'asthme, ou l'asthme pulmonaire, soit humide, soit sèche, le sirop calme l'altération et l'irritation qui sont inséparables de cette maladie.

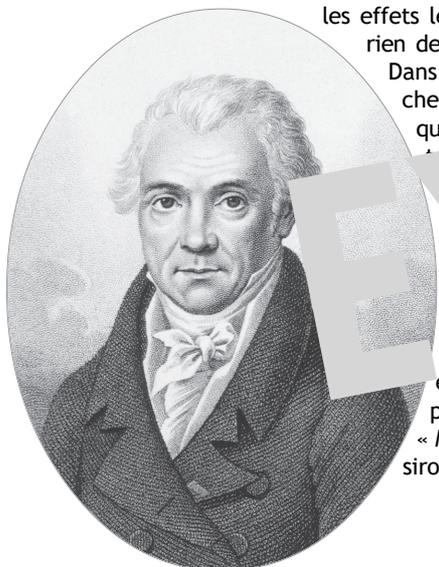
« Manière de s'en servir. — Ce sirop se prend, ou pur, ou dans

une tasse d'infusion, bechique, comme celle de mauves, de violettes, de bourrache, etc., trois cuillerées par jour suffisent; une le matin, une à midi, l'autre le soir, en observant de mettre une heure d'intervalle entre le repas et la prise du sirop. On peut aussi l'associer au lait de vache et à celui d'ânesse. Dans l'asthme, seulement, on le mêlera avec partie égale d'oximel scillitique. »

On trouve dans la *Gazette de Santé* du 11 mars 1807 une recommandation pour ce sirop dont le succès a accrédité le débit et dont une espèce de possession a consacré la propriété. Dans *La question des remèdes secrets sous la Révolution et l'Empire* (1924), on trouve le texte d'un prospectus publié vers l'an XI pour un sirop de mou de veau par distillation de l'apothicaire pharmacien de Lyon. On y relève des particularités de celles du prospectus de Vauquelin, par exemple : « Ce n'est point un remède universel ; mais l'expérience a constamment prouvé qu'il est, pour toutes les maladies qui attaquent la poitrine, le remède le plus souverain. » Rétablit le velouté de l'estomach, dans les rhumes, et produit les effets les plus salutaires de la transpiration arrêtée. »

Malgré l'affirmation qu'on cherchait à l'imiter, il semble pourtant que le contrefacteur, Vauquelin étant notoirement honnête et désintéressé. De plus Macors fait approuver, en 1807, par Napoléon, un sirop vermifuge par distillation et crée des dépôts dans toutes les principales villes, mais il n'est plus du tout question du sirop de mou de veau qu'il n'aurait pas manqué de faire autoriser s'il en avait eu la priorité. ■

D'APRÈS... *Revue d'histoire de la pharmacie* paru en 1933



Louis-Nicolas Vauquelin

TABLE ANALYTIQUE

MODE/COSTUME

Chapeaux et coiffures font le délice des caricaturistes	10	Un accoutrement révolutionnaire pour les magistrats	719
Foulards, chapeaux, perruques	11	Un roi fait triompher les perruques	755
Poupées d'albâtre, poupées de modes	42	Colère des abbés perruquets	756
La mode des montres-bijoux	43	Une bourse pour dompter les chevelures	757
Robe rouge et cheveux épars pour les mariées	74	Les vertugales dignes des seules paillardes ?	784
Usage des miroirs dans la toilette des dames	76	La vertugale, bienfaitrice de l'arrière-train	784
Quand le corset régnait en maître	145	La ceinture, accessoire du quotidien et symbole	813
1770 : les corsets sur la sellette	146	Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée	814
Masque et chaperon de velours au temps des corsets de fer ..	147	Port de la chemise de jour et de nuit	842
Naissance et histoire de la cravate	170	XVII ^e siècle ou le retour de la chemise de nuit ?	843
Le col de chemise se mue en fraise godronnée	171	Drap de la pudeur et cérémonial royal	844
Les Incroyables, victimes de la mode	172	Les jarretières envoûtent hommes et femmes	888
1634 : l'édit contre le luxe déclenche un tollé	208	Naissance de l'Ordre de la Jarretière	889
Coupes sombres dans le budget vestimentaire	209	Charlemagne impose les premières lois somptuaires	909
Chapeaux et parfums étrangers défendus ?	210	La botte au bal et à l'armée sous Henri IV et Louis XIII	941
L'Eglise fustige les coiffures à cornes	234	Cirage et chausse-pied pour souliers et bottes	942
Croisade d'un prédicateur contre les coiffures à cornes ...	234	Vent satanique soufflant sur les robes du Moyen Age	979
Mode des paniers pour gonfler les jupons	271	Les patenôtres, accessoire de dévotion et ornement	1005
Le panier, sujet de crainte et de moquerie	272	Le marché convoité des perles de patenôtres	1006
Mademoiselle Margot, reine du panier	273	Un uniforme pour reconnaître les prostituées ?	1064
Le vêtement paysan prend des couleurs	300	Queues des costumes, ou signe de rang social	1071
Coiffure des champs et dame des villes	301	Vertus et signification de l'ostensible écharpe	1123
Croix d'or pour les paysannes	302	Royalistes et Ligueurs	
Naissance et histoire de l'éventail	347	s'écharpent par couleurs interposées	1124
Une éventail académie	348	Liberté vestimentaire : inscrite dans la loi mais menacée ...	1145
Langage de l'éventail	349	Signes vestimentaires religieux prohibés par un maire	1146
Histoire de la poulaine	362	Les manchons séduisent hommes et femmes	1169
Les pigaces, reflet d'une époque dissolue ?	363	Discret ou ample, le manchon occupe la scène	1170
Comment certaines poulaines sont jugées obscènes	364	Robes décolletées : offenses à la bienséance ?	1218
Mouche de taffetas	397	La bourguignotte ou la salade de métal	1237
Mouches et coquettes de l'Antiquité	398	Singulier accoutrement des députés	
Rouge pour les élégantes	399	et « tricoteuses » sous la Convention	1261
Quand les braguettes se substituaient aux poches	436	Accoutrement des médecins du temps de Molière	1293
La braguette, objet de toutes les attentions	437	Mule pour les médecins et épée pour les chirurgiens	1294
Le sac à main fait sa révolution	438	Les parfums envoûtent le XVII ^e siècle	1347
Le gant, caprice de mode et accessoire symbolique	458	Curieux cosmétiques décriés par les moralistes	1348
En avoir ou ne pas en avoir les gants	459	Engouement pour les ceintures	
Don singulier de gants au Parlement	460	utilitaires ou demi-ceints	1366
Barbe et moustache au Moyen Âge	498	Les demi-ceintiers chahutés par les orfèvres	1366
Sacrifier sa barbe et sauver sa tête	499	Quand l'avenir des perruques se jouait à un cheveu	1395
Wilgeforte, femme à barbe crucifiée	500		
Le mouchoir supplante doigts et manches	549		
Louis XVI et le mouchoir au carré	550		
Le mouchoir, support illustré tendancieux	551		
Renaissance et décadence des barbes et moustaches	561		
Les chanoines veulent raser l'évêque	562		
La menace imaginaire du moulin à barbe	563		
Naissance des convoités parapluies et parasols	602		
Conflit entre fabricants de manches			
et confectionneurs de baleines	603		
Sous le parasol de la Révolution, les esprits s'échauffent	604		
Engouement pour les fards fustigé			
par médecins et moralistes	618		
D'une femme fardée il faut se méfier	619		
Se farder : un sacrilège porté par l'ignorance !	620		
Cannes et badines : armes et accessoires de luxe	658		
La canne et les règles de bienséance	659		
Crimes favorisés par l'excès de masques au XVI ^e siècle	690		
Les « momons » masqués s'exercent au fait d'amour	690		
Les gens de robe plébiscitent le rouge et le noir	717		
Quand les avocats deviennent écarlates	718		
		LÉGENDES/INSOLITE	
		L'escroc magicien	12
		Croix de Saint-Benoît ou croix des sorciers	13
		Usages et superstitions populaires dans les Ardennes	13
		Sacrifices humains chez les Gaulois ?	18
		La redoutable poire d'angoisse	46
		Une expédition du voleur Palioli	47
		La légende du roi Childéric	47
		Vision d'une procession prodigieuse en 1620	47
		Traque de la Bête du Gévaudan	80
		La mort de la Bête	82
		Les fausses Jeanne d'Arc en Touraine	123
		Jeanne la Féronne	125
		Enfants allaités par des ânesses	175
		La curieuse épopée de Jeanne Hachette	237
		Jeanne Hachette, héroïne trop brillante ?	238
		Une étrange épidémie : les possédées de Morzine	289
		L'évêque d'Annecy face aux possédées	290
		Scandaleuses idoles et statues contre la stérilité	311

Curieuses pierres joignant l'utile à l'agréable	312	Les mérites du bézoard ou pierre à venin	882
Qui était Priape ?	313	Paré teste le bézoard sur un cuisinier condamné	882
La fée Mélusine	330	De l'or espagnol dans la capitale historique du Béarn	890
Une fée veillant éternellement sur son fief	331	Prophétisme : prémices de la guerre des Camisards	892
Mélusine, fille d'Hercule ?	332	Des prophètes âgés de 4 ans ?	893
Faut-il craindre les climatériques ?	345	Extraordinaire pouvoir de contagion du prophétisme	894
L'énigmatique Masque de fer	372	Prétendues et épouvantables terreurs de l'an mille	904
Masque de fer : l'embarrassant Fouquet ?	373	Les dragons s'affichent aux Rogations	906
Masque de fer : Molière ou le trisaïeul de Napoléon ?	374	Légendaire combat contre le dragon de Niort	907
Sainte Marthe et la Tarasque	408	Coulôbré de Vaucluse et saint Véran	908
La Provence, terre de dragons	409	Boîtes à crânes pour soulager les ossuaires	927
Les miraculés de la crypte tarasconnaise	410	M ^{lle} de Sombrebail, héroïne au verre de sang	936
Mise au jour de la Madone de Bijoux	435	Premier cep de vigne champenois, don d'un chypriote ?	943
Mal des Ardents et farine de seigle	446	Polémique et supposés miracles de saint Livier	947
Miracle de saint Martial à Limoges en 944	447	Ferri pourfend les anachronismes de la vie de Livier	948
Mal des Ardents et preuve de Salerne par le cochon	448	Le légendaire saint Livier selon Ramberviller	949
Lanternes des morts ou fanaux funéraires	451	Martelage du ventre et forgerons guérisseurs	973
Cheminée n'est pas lanterne	451	Le martelage : méthode miraculeuse	
Repos sous les gouttières et la lanterne	452	pratiquée dès le VII ^e siècle ?	974
Bénézet et construction du pont d'Avignon	463	Funeste destin des « oubliés » de l'île Tromelin	987
Bénézet hissé au rang de saint	464	Peurs irrationnelles suscitées par les comètes	992
Mésaventures du corps de Bénézet	465	837 : apparition de la comète « de Halley »	993
Chiens du guet, à Saint-Malo	466	La comète apparue en 1680 démystifiée	994
Femme enceinte sauvée des molosses	466	La diète de Moncrabeau	
Veyrine dans les églises pour guérir les maux	496	adoube et encourage les menteurs	1007
Trous miraculeux, de vie ou de mort	496	Vertus thérapeutiques de la momie au Moyen Age	1023
Le légendaire chien de Montargis	522	Dames blanches : fées affables mais irritables	1029
Un prétendant éconduit à l'origine du crime ?	523	Le sort de Lyon entre les mains d'une dame blanche ?	1030
Le mythe du chien, mis en scène	524	Dames blanches du Jura : éthérées et peignées	1031
Saint Gengoult ou Gengoul, patron des maris trompés	540	Sulfureuse et miraculeuse poudre de sympathie	1034
Vengeance posthume d'un époux bafoué	540	Poudre de sympathie : rempart contre la mort ?	1035
Un récit prêtant vie à la Pucelle jusqu'en 1448	558	Effets sympathiques du vitriol calciné	1036
La Mauresse, fille cachée de Marie-Thérèse	574	Vertus curatives des mèches de cierge	1043
Le fœtus pétrifié de 1659 divise le corps médical	584	Maria-Mâtre, vierge de roche veillant sur Nantua	1077
Étole et clefs de saint Hubert contre la rage	589	Un Janséniste inspire le mouvement convulsionnaire	1083
Don de guérison des descendants de saint Hubert ?	590	Singuliers secouristes au chevet des convulsionnaires	1084
Omelette miraculeuse de la nièce de saint Hubert	591	Convulsionnaires réputés incombustibles	1085
Présages en Angoumois avant l'assassinat de Henri IV	594	Interdiction des ifs dans les cimetières	1096
François Ravaillac en proie à d'étranges visions	595	Influence supposée de la lune sur la gent féminine	1098
Les secrets des noueurs d'aiguillette	628	Action de la lune sur les naissances	1099
Une noueuse d'aiguillette est livrée aux flammes	629	Emprise de la lune sur les maladies et les médicaments	1100
De la façon peu catholique de dénouer l'aiguillette	630	Vin et sel indispensables	
Rites et superstitions du pays de Jumièges	647	à la construction des ponts et routes	1115
Les météorites, pierres de tonnerre ou de foudre ?	657	XIII ^e siècle : peine des croix cousues pour les hérétiques	1128
Papesse Jeanne : de la naissance d'une fable	664	Baguette divinatoire traquant métaux et sources	1136
Mythe de la chaire percer pour prouver le sexe des papes	665	Réputation du sourcier dauphinois Jacques Aymar	1137
Ordre de Rome pour cacher l'existence de la papesse ?	666	Baguette divinatoire au crible de la science	1138
Œufs Nivernais : objets de superstitions et sorcellerie	685	Secret dévoilé des Vierges ouvrantes	1160
Août 1808 : un lâcher d'œufs, tactique de guerre	686	Ceintures de chasteté : de la légende à la réalité	1162
Miracles de Dagobert II, célébré à Stenay depuis 872	699	Plaidoyer contre l'usage des ceintures de chasteté	1163
Amédée VIII et le sens erroné de « faire ripaille »	706	Quand la clef d'une ceinture de chasteté est perdue	1164
Une décapitation à l'origine de sa retraite à Ripaille ?	707	Le chimpanzé Auguste :	
Le duc de Savoie Amédée injustement calomnié	708	vedette du grand écran dans les années 1920	1179
Quête de l'inestimable diamant de la vouivre	723	La caricature envahit les stalles d'églises	1199
Un dragon-volant aperçu aux environs de Lyon	724	Allégorie des rats et vices du monde	
Traque mémorable d'une vouivre franc-comtoise	725	comme motif d'une stalle	1200
De vivaces superstitions basques	744	Stalles : supports de scènes de la vie d'autrefois	1201
Décompte erroné des 1 700 000 clochers français	759	La Révolution annoncée par une prophétie en 540	1203
Fées des Houles en Haute-Bretagne	769	Tribunal d'exception pour sorcières basquaises	1207
Une fée exorcisée par le curé de Saint-Suliac	770	Trésor englouti de la Lutine	1256
Les écrouelles guéries par le toucher royal	778	Robert le Diable : enfant terrible devenu sage	1258
Vertus du Saint-Chrême	779	Robert sauve la Normandie en sacrifiant ses brigands	1259
Écrouelles et hypocrisie du monde médical	780	Robert le Magnifique ou Courteuse ?	1260
Déluge à Brive-la-Gaillarde : colère divine ?	785	Guillaume d'Aquitaine : troubadour	
1766 : faux miracle de saint Melaine à Preuilly	833	renonçant à la débauche	1275
Bienfaits supposés de la castration	837	Légende de Théophile vendant son âme au Diable	1295
Opération barbare et méconnaissance médicale	838	Pacte de Théophile avec le Diable selon Rutebeuf	1296
La castration féminine	839	Le miracle de Théophile orne églises et manuscrits	1297
Fontaines miraculeuses d'Eutrope et d'Eustelle	863	Les Fois de Ré jaillissent la nuit des dunes	1309
Qui se cache derrière saint Eutrope ?	864	Les Rivalet entachent Tourlaville pour l'éternité	1328
Découverte du tombeau d'Eutrope au XIX ^e siècle	865	Rivalet : nom marqué par une suite de crimes ?	1329
La nudité envahit processions et usages	870	Devises énigmatiques de Tourlaville	1330
Coutume de « donner les innocents »	871	Récoltes ravagées par les Becs-croisés en 1618	1352

Chapelle miraculeuse et pierres de saint Ortaire	1357
Métaux et pierres pour artefacts médicaux	1363
L'or se décline pour acquérir mille vertus	1364
Émeraude et saphir unis contre l'adultère ?	1365
Le mystère des Vierges noires	1378
Conjectures quant à la noirceur de la Vierge	1379
Puits miraculeux du roi Sigismond, meurtrier devenu saint	1386
Indestructible puits de Saint-Sigismond	1387
Culte de saint Sigismond	1388

FAUNE/FLORE

La mandragore, plante merveilleuse ?	15
Le bonhomme de Fatouville, pommier séculaire	15
Orme de Salernes (Var)	71
Dicton Attendez-moi sous l'orme	71
Les attaques de loups autrefois	142
Un jardin en 1533	188
Des greffes extraordinaires	189
Sur les traces du dindon, gallinacé venu d'Amérique	252
Ne les prenons pas pour des dindons !	252
Lutte contre les incendies, forêt provençale en feu	253
La truffe sur les tables de France	274
La truffe, diamant culinaire ?	274
Histoire des truffes à la Cambacérès	275
Le brave et vertueux sanglier	321
Jacques, le sanglier domestique	321
L'huile de pavot œillette sur la sellette	358
50 années pour une réhabilitation de l'huile de pavot	359
Culte voué à un chêne des Landes	370
Plant de café sauvé par de Clieu	387
Introduction du café en France	388
L'ours, bête indignement calomniée	400
L'ours qui devint laboureur	400
Les cèdres de Jussieu	434
Itinéraire du cèdre de la rive gauche	434
Vertus médicinales des carottes contre les ulcères	467
La figue, plébiscitée en France	503
Figuier de Roscoff	503
Pluies de grenouilles et crapauds	515
Un déluge de témoins d'averses de batraciens	516
L'hermine devient symbole et séduit une reine de France ..	541
Le dauphin, animal apprivoisé par les fables	560
Cocadrille, serpent magique issu d'un œuf de coq ?	608
Les cygnes de la Seine protégés par Louis XIV	633
L'armoise, herbe lunaire et « plante féminine »	648
Chiens de guerre, ancien atout militaire ?	679
Chiens contre la cécité et chiens facteurs	679
Vertus de la veine de Vénus ou verveine	735
Des animaux d'une légendaire longévité	760
Pêche de baleines centenaires	761
Vertus de la fougère, plante issue de la foudre	801
Sous la fougère, l'épuration magique ?	801
Irrespectueuse intrusion des chiens dans les églises	824
Peine de mort pour les chiens récalcitrants ?	825
Le pivert : un orgueilleux protégé du dieu Mars ?	855
Le café inonde la France	916
Le café néfaste au cerveau et au sang ?	917
Le breuvage noir contre tous les maux ?	918
Nourricière pêche de la baleine	919
Le pêcher, poison d'Orient se répandant en France ?	952
Palissage à la loque et pêche de Montreuil	953
Versailles ou fondation de la première ménagerie scientifique	995
Bernardin de Saint-Pierre sauve toute une ménagerie	996
La mystérieuse vigueur du marronnier du 20 mars	1012
Les « confrères » du marronnier : un danger ?	1012
Quand le thé chinois infuse à l'Europe ses vertus	1014
Le thé gage d'une vieille heureuse ?	1015
Tentatives de culture du thé en Europe	1016

Aptitudes insoupçonnées de l'éléphant	1042
Lutte opposant dragon et éléphant	1042
Oie de la Saint-Martin	1069
Apprécie de l'Antiquité, l'oie reste onéreuse	1070
Pigeons voyageurs pour contrer le siège de Paris	1107
Réhabilitation de l'ortie injustement méprisée	1150
Applications médicales multiples de l'ortie	1150
Haute valeur thérapeutique de la joubarbe	1178
Petite joubarbe : plante gorgée d'espoir	1178
Vertus curatives de l'olivier	1221
L'olivier : arbre ayant pour berceau une légende	1222
De fervents promoteurs de l'huile d'olive	1223
Naturalistes et secret du chameau	1241
Réserve du chameau : légende mise en défaut	1242
La Provence lutte contre les sauterelles	1274
Providentiels oiseaux mange-sauterelles	1274
Le buffle déboule dans les Landes	1281
1827 : première visite en France d'une girafe	1302
Girafe apprivoisée mais emprisonnée ?	1302
Alliée de l'Homme la rose se pare de toutes les vertus	1331
La rose : privilégiée en cosmétologie et en cuisine	1332
Eaux divines à base de roses	1333
Chicorée : un produit vertueux devenu industriel	1368
L'Alsace : terre d'accueil industriel de la chicorée	1369
Vénéral et respecté : le cerf objet de légendes pieuses	1410
Le cerf : animal aux mille mystères	1411

PERSONNAGES

Antoine-Augustin Parmentier et la pomme de terre	16
Petite histoire de la pomme de terre	17
Cruel destin de Justine-Nicolette de Foix	38
Châteaubriant, ville chargée d'histoire	39
L'empoisonneuse La Voisin	48
Racine complice de La Voisin ?	49
La Voisin, coupable du massacre de 2500 avortons ?	50
Les fréquentations de La Voisin	51
L'énigme de la mort de Louis XVII	87
La piste Louis XVII-Naundorff	88
Trois familles du royalisme	90
La captivité de la famille royale	91
L'abbé de l'Épée	114
Le langage des signes sauve un enfant	116
Pierre Poirve, missionnaire des épices	138
Chevalier d'Éon : grandeur et décadence	163
Les Tonnerrois entre opprobre et fierté	164
Le chevalier d'Éon, producteur de vin très averti	165
L'alchimiste Nicolas Flamel	191
Le trésor de Nicolas Flamel	192
Flamel transforme une demi-livre de métal en or	193
Gilles de Rais, coupable ou innocent ?	228
Richesse et bravoure excitent haine et jalousie	229
Exécution de Gilles de Rais : l'issue d'une parodie de procès ? ..	230
Dans le sillage de Jean Ango, marin dieppois	261
La Grande Nef Française, navire qui jamais ne navigua	262
Manoir d'Ango, joyau de la Normandie	263
Pascal Paoli se bat pour la Corse	294
Le traité qui vendit la Corse à la France	295
Le cuisinier Antonin Carême	315
Banquet pantagruélique défrayant la chronique	316
Carême fustige la médiocrité	317
Succès de la belle Madeleine à Paris	324
La célèbre chanteuse voilée	324
Oberkampf et les toiles peintes	334
L'ouverture du marché des toiles peintes	335
Le sacre impérial d'un homme de génie	336
Gilles de la Tourette contre les TICS	382
Les victimes du syndrome profèrent des insanités	383
TICS considérés comme une maladie	384
Antoine Benoist et les figures de cire	416
Concurrence pour les portraits en cire	417

Benoist à la recherche d'une noblesse perdue ?	418
Pierre de Montmaur, prince des parasites	478
Sus au pique-assiette	479
Tactique de Pierre de Montmaur : bien faire et laisser dire ...	480
Henri Mondeux, prodige du calcul mental	482
L'abbé Faria, père de la suggestion hypnotique	517
Faria contre le modèle du baquet de Mesmer	518
Les persifleurs fustigent l'abbé Faria	519
Duchesne, botaniste du XVIII ^e siècle et précurseur	525
Un pionnier de l'instruction amusante	526
Roubo : l'atypique menuisier bâtisseur	579
Achevée par Roubo, la Halle aux blés est le théâtre de joies et de drames	580
Marie-Thérèse Figueur, la véritable madame Sans-Gêne	613
Quand Sans-Gêne séduit comme un garçon	614
L'esprit de la Dragonne Figueur fait fondre les généraux	615
Jean Buridan et la légende de la tour de Nesle	621
Le paradoxe de l'âne de Buridan	622
Aimée Dubucq de Rivery, sultane française en 1784	668
Le succès des médaillons de Nini, sculpteur et graveur	691
Bertrand d'Ogeron, fondateur de la colonie d'Haïti	741
Les sanguinaires Frères de la Côte	742
D'Ogeron, ami des boucaniers et visionnaire	743
Charles Tellier, le « père du froid »	772
Louis Alibaud, régicide condamné à l'échafaud	803
Quand Alibaud prépare méthodiquement son crime	804
Dernières heures de Louis Alibaud	805
L'espion malchanceux Samuel Gringalet	829
Philis de la Charce ou la Jeanne d'Arc du Dauphiné	867
Le courage de Philis salué par son ennemi ?	868
Véracité des exploits de M ^{lle} de la Charce	869
Odette de Champdivers la petite reine	901
L'ascendance illustre d'Odette de Champdivers	902
Comment Odette fut poussée à la confiance	903
Sébastien Erard révolutionne l'industrie musicale	931
Piano-forte d'Erard et brevet royal	932
Erard crée la harpe moderne en 1794	933
Guy de Chauillac, Hippocrate du XIV ^e siècle ?	965
Chauillac préfère le bistouri au fer chaud et à l'emplâtre ...	966
Quand Chauillac réhabilite la chirurgie	967
Marion du Fauoët, « Robin des Bois » bretonne ?	997
Marion, une main de fer dans un gant de velours	998
Question et potence pour Marie Tromel dite Marion	999
René Caillié explore Tombouctou	1019
Caillié échappe de peu à la mort	1020
Le retour d'Afrique de Caillié semé d'embûches	1021
Laffemas sauve les manufactures françaises	1059
Laffemas : homme pragmatique et déterminé	1060
Laffemas attire ouvriers étrangers et capitaux	1061
Vicq d'Azyr précurseur de la veille sanitaire	1093
Vicq d'Azyr face à ses détracteurs	1094
Œuvre dense mais inachevée de Vicq d'Azyr	1095
Schwilgué sauve l'horloge astronomique de Strasbourg	1125
Le calendrier mécanique perpétuel de Schwilgué	1126
Les honneurs de la visite d'un prince pour Schwilgué	1127
L'Académicien Furetière exclu par ses pairs envieux	1157
Furetière déninge le Dictionnaire de l'Académie	1158
Fronde de Furetière contre treize académiciens	1159
Jenny Savalette de Lange : l'homme-femme mystificateur ...	1189
Mademoiselle de Lange ou la précieuse amie	1190
Jenny de Lange, homme-femme aux deux visages	1191
Trésaguet met fin à l'« âge de pierre » des routes	1219
70 après Trésaguet : un autre pas de géant français	1220
Félicie de Fauveau et nouvelle Chouannerie	1253
De Fauveau entre la lyre et l'épée	1254
Bienveillance de la « demoiselle » de Fauveau	1255
Théodore de Neuhoff roi de Corse en 1736	1285
Coulisses du débarquement du roi Théodore	1286
De Neuhoff et l'ultime abordage de l'île de Beauté	1287
Du combat politique à la retraite monastique d'Éginhard ...	1311
Légende d'Imma et Éginhard : conte ou poésie de l'histoire ?	1312
Vie de Charlemagne : œuvre capitale d'Éginhard	1313

L'aventurière Montansier règne sur le théâtre	1349
La Montansier convertie au républicanisme pour affaires ...	1350
Bonaparte manque d'être fiancé à la Montansier	1351
L'Amazone chrétienne Alberte-Barbe de Saint-Baslemont, héroïne du pays barrois	1381
M ^{me} de Saint-Baslemont et les Cravates de bois	1382
Vie légendaire de M ^{me} de Saint-Baslemont	1383
Louis Berryer : agent haï et calomnié de Colbert	1401
Berryer sur le chemin de la sagesse et du repentir ?	1402

INVENTIONS/DÉCOUVERTES

Naissance du télégraphe, Claude Chappe	19
En 1850, premiers pas du télégraphe électrique	20
Machines à voler, ou l'avènement du parachute	53
1670 : le vaisseau volant de François Lana	54
La consécration du parachute	55
Sangatte ou l'invasion de l'Angleterre par le Tunnel sous la Manche	84
Polémique à propos du Tunnel sous la Manche	84
Sangatte, une histoire houleuse	86
Premiers pas de la guillotine	148
Guillotine miniature, distraction à la mode sous la Terreur ...	148
Premier souffle de la voiture à vapeur	176
L'éolipyle	176
Le fardier de Joseph Cugnot	178
Un petit air de guiterne, ancêtre de la guitare	197
Paléophone et phonographe, ancêtres du phonographe ..	211
Un phonographe maquillé en poupée	211
Première démonstration du phonographe	212
Artiste pour phonographe, ou la voix phonogénique	213
L'avènement des conserves alimentaires	246
1809 : consécration de Nicolas-François Appert	247
Conserves d'Appert contre fléau des gens de mer	248
La machine de Marly	277
Vauban veut détourner l'Eure	278
La machine de Marly s'arrête	279
Naissance du fantoscope	304
Balbutiements de la fantasmagorie	304
Fantasmagorie : fantômes pour frissons garantis	306
Origine et usage de la clepsydre	359
La nuit divisée en chandelles	360
L'éclairage public : de la chandelle au réverbère	426
Frauduleuse économie de bouts de chandelle	427
Comment le sieur Quinquet s'appropriera le bec d'Argand ...	428
Histoire des trompes et cors	473
Corner l'eau pour passer à table	474
Un hiver moins rude près de l'escauffaile	530
Feu grégeois et poudre à canon métamorphosent l'artillerie	542
L'artillerie ou l'art de rendre fort	543
Un nouveau feu grégeois, arme fatale de Louis XV	544
Polémique autour de l'inoculation contre la variole	581
Mal variolique rongeur l'Europe depuis le VI ^e siècle	582
L'héroïque docteur Tronchin au nom devenu vendeur	583
Le thermomètre né de l'imparfait thermoscope	592
Galilée, père du thermomètre à air ?	592
Remèdes au mercure pour soigner la syphilis	637
La légendaire origine du mal syphilitique	638
Le rob syphilitique du docteur Boyveau-Laffeteur	639
Automates : prodiges d'artistes mécaniciens	675
Tableaux mouvants pour séduire Louis XIV	676
Faux automate joueur d'échecs du baron Kempelen	677
Jean Tardin précurseur du gaz d'éclairage en 1618	705
La harpe, reine du monde musical	731
Madame de Genlis, curieux professeur de harpe	732
La harpe choyée par des inventeurs de génie	733
Le paratonnerre de Franklin s'attire les foudres	746
L'expérience de Marly ou le tonnerre démasqué	747
Procès du paratonnerre de Saint-Omer	748
Clavecin oculaire et orgue des saveurs	802

Premiers sons de cloches en Occident	830	Filles de joie d'Avignon	133
Annonce des offices religieux avant l'avènement des cloches	831	Marthe Richard : l'ancienne prostituée ferme les maisons closes	135
Cloches et usages profanes tolérés	832	Quand les juges se faisaient payer en épices	139
Du cadran solaire à la montre	852	Usage des effigies en cire	141
Montres sonnantes trahissant leurs propriétaires	853	Quand le clergé percevait le droit de sépulture	141
Restauration de l'heure décimale révolutionnaire	854	Les veillées de Noël	159
1639 : le quinquina séduit l'Europe	896	Les badineries interdites dans les églises à Noël	160
Guy Patin pourfend l'écorce de quinquina	897	Plantation de l'arbre de mai	173
Madame de Sévigné plébiscite le quinquina	898	Trimazos et Rogations en mai	174
Les latrines ou « commodités » tardent à s'imposer	954	Des omelettes pour le retour du Soleil	174
Toilettes publiques d'avant-garde en 1670 ?	955	Le concubinage des prêtres	196
Succès des cabinets d'aisances à dix centimes	956	Le bizutage, enfant du régime militaire ?	214
La thériaque : une panacée ?	988	De la bascule au zanzibar	214
Les trochisques de vipère et la thériaque	989	Impunité zéro pour les magistrats du temps de Philippe V ...	215
La thériaque préparée en public pour contrer la fraude ...	990	Truculente procession de l'Assomption	225
Carrosses et chaises à porteurs	1051	Les ecclésiastiques privés de chasse ?	239
Rouler en vinaigrette lors d'intempéries ?	1052	Foire aux Jambons	243
Premiers fiacres et transport de masse	1053	Une foire née avec la boucherie	243
Paternité partagée de la photographie	1088	Le cochon, objet de toutes les attentions	245
Le procédé photographique au point dès 1825 ?	1089	Foires de Champagne	266
Moyens rudimentaires pour un Niépce méfiant	1090	Souverains et suzerains encouragent les foires	267
Antimoine : sulfureux métal faisant polémique	1109	Foires : manifestations sous haute surveillance	268
Croisade de Guy Patin contre l'antimoine	1110	Cierges et crêpes de la Chandeleur	284
L'antimoine pour se préserver des rigueurs de l'hiver	1111	Croix de fumée à la Chandeleur	284
Bienfaits de l'omnipotente saignée devenue panacée	1147	Chanson française et air provençal	285
Minutieux préparatifs d'une bonne saignée	1148	Soupes et potages pour petits et grands	298
Utile saignée pour une grossesse réussie	1149	Champ-d'Oiseau ouvre le premier restaurant	299
Paternité disputée du chemin de fer	1184	Art des préparations potagères	299
La locomotive patine à coups d'inventions singulières	1185	Le port du voile inspiré des dieux ?	308
Voyages périlleux sur les premières lignes ferroviaires	1186	Présents et friandises pour les fêtes de Pâques	322
Inconfortable et indocile vélocipède	1215	L'œuf surprise, objet d'art et de liesse	322
La bicyclette détrône le grand bi	1216	La folle course des cloches pascales	323
Imagination des vélocipédistes téméraires	1217	Le privilège de la fierté pour sauver sa tête	333
Engouement maladif pour les clystères	1238	Croisade contre le Lundi des Harengs	351
Le jeûne rompu par le lavement ?	1239	Les moines veulent mettre un terme à la Harouille	352
Mauvais payeur et clystères coûteux	1240	L'heure des michettes sonne à l'abbaye	353
Miraculeuse Eau de Javel	1268	Joute à la lance pour le roi de l'Épinette	376
Berthollet et la salubre eau chlorée	1269	De la magnificence à la décadence de l'Épinette	376
L'Eau de Javel inonde la presse en 1788	1270	Usage de la bouillie et du gruau	377
Effets curatifs du trémousoir	1288	Recette de bouillie par la Faculté de médecine	377
Nébulieux premiers pas de la boussole	1317	Biberon de bouillie pour souverain	378
Quid de la boussole chinoise transmise aux Européens ? ...	1318	Curieuses médications du Siècle des Lumières	392
Les Anciens : sans boussole mais utilisant l'aimant	1319	Jeu de l'aluette ou jeu de la vache	401
Avènement de la pile ou le monde scientifique sous tension	1343	Droit de naufrage et naufrageurs, ou pilleurs de mer	412
Opiniâtre Galvani électrisé par ses résultats	1344	Un fléau touchant les côtes européennes	413
Galvani réfute les théories de Volta	1345	Fête des Rois mages	413
Du ballon de papier à la montgolfière	1374	Mystérieuse étoile des mages	414
Trois animaux : premiers navigateurs aériens	1375	Enseignes parisiennes : entre calembour et publicité	419
Premier voyage humain en ballon	1376	Fantaisie et religion pour les enseignes de la Renaissance ...	420
L'orviétan ravit les charlatans	1396	Fête de la Bonne Mère à Antibes	424
Guerre sans merci entre marchands d'orviétan	1397	Histoire des bains en France	443
L'orviétan Contugi affronte la concurrence	1398	Étuves et mauvaise réputation	444
		Un bon bain ou du parfum ?	445
		Fête de la Rosière récompensant la vertu	449
		Moissonneurs de l'Orne et fête des Gerbes	472
		Foire du Lendit en plaine Saint-Denis	475
		Bénédictin et premier jour du Lendit	476
		Un petit-fils de Charlemagne, père du Lendit ?	477
		Cuillers et fourchettes passent à table	493
		Se laver les mains pour manger avec ses doigts	494
		La nef complète le couvert et embellit les tables	495
		Chanson douce pour la mariée dans la Sarthe	497
		Pèlerinage et baignade de Sainte-Clotilde	509
		Les Andelysiens s'accrochent à leur baignade interdite ...	510
		Derniers jours de l'année au rythme de l'Au gui l'an neuf ...	531
		Un acquit de l'an nouveau ?	532
		Lit et literie du Moyen Age, théâtres de singuliers usages ...	537
		La bassinoire, ancêtre de la bouillotte	538
		Le lit tenu autrefois en haute estime	539
		La fête des Brandons enflamme les jeunes mariés	559
		Un jour pour donner des valentins	559
		Les élégantes Lionnes en 1840	564

MOEURS/COUTUMES

La Sainte-Ampoule	21
Châtiment des querelleuses et calomniatrices	22
Origine du mot tintamarre	22
Prémices de la crise de la vache folle en 1852	22
Joutes sur l'eau et jeu de l'Oyson	44
Un mariage en Sologne au XIX ^e siècle	45
Nourriture des cultivateurs et fermiers	57
Jeu du Trou-Madame ou jeu des Portiques	79
Petite histoire du football	83
Rafraîchissements dans les bals de Louis XIV	95
Bains de mer de Dieppe contre rage et folie	96
Une partie de trictrac ?	109
Quand les parties de billard tournaient au pugilat	110
Quand le roi saint Louis ouvre les maisons closes	132

La ménagerie des fashionables post-romantiques	565	Le Cheval fol institué en mémoire d'une sédition	1032
Les Lions rois de l'élégance dès le XVI ^e siècle	566	Contourner les prescriptions du carême	1039
Les courses de taureaux défient l'Église et l'État	569	Usage d'œufs et de beurre en carême	1040
Paris plébiscite les combats de taureaux	570	Restrictions du carême entraînant la fraude	1041
Jeu du papegai : plus qu'une distraction d'arquebusiers	596	Fructueuse foire Saint-Clair	1054
Devoirs contraignants du roi du papegaut	597	Foire de Beaucaire plébiscitée	
Roi du papegai et reine sur « la rose »	598	par les marchands européens	1072
Origine du pot aux roses enfin exhumée ?	605	Les privilèges de la foire de Beaucaire menacés	1073
Quand le jeu de paume étourdit le royaume	623	La foire de Beaucaire mise en péril	1074
Le tripot de la Sphère, quartier général du roi de France ...	624	Selle chevalière ou cérémonie de soumission	1086
Des salles de jeu de paume pour la Comédie et l'Opéra ...	625	Cavalcades et indécences de la fête des Fous	1102
Les Kyriolés, ou le religieux festolement vosgien	626	Fête des Fous à la mode provençale	1103
Le roi approuve les « kyriolets »	626	Eglise contre « diacres saouls » de la fête des Fous	1104
Gayant, le légendaire géant qui sauva Douai	650	Entremets du Moyen Âge pour divertir les convives	1114
Lydéric le Forestier, géant au grand cœur fondant Lille ...	651	1378 : entremets de haut vol à la table de Charles V	1114
Papa Reuze s'invite aux Folies de Dunkerque	652	Danse de la Bête aux allures ancestrales	1139
Les étrennes malmenées par la Révolution dès 1790	667	Rites controversés du baptême sous la Ligne	1152
L'Épiphanie lorraine et le retour du Soleil	678	Derniers soubresauts du Bonhomme la Ligne	1153
Les heures de repas glissent avec les siècles	687	Procès du rite du passage de la Ligne en 1783	1154
Écornifleurs, adeptes du dîner pris à midi	688	Interdiction de filer et de laver à la Sainte-Agathe	1171
Hygiène et théâtre plaident en faveur d'un dîner tardif ...	689	Renaissance de thermes réchauffant cœurs et corps	1180
Le Bacchu-Ber, ancestrale danse d'épées	710	Ni fruit ni légume vert pour une cure thermique réussie ...	1181
Une danse pyrrhique devenue bachique	711	La pollution : ennemie des stations thermales	1182
La Saint-Charlemagne récompense les écoliers	714	Danse du Chevalet pour éviter un divorce	1194
Charlemagne œuvre pour l'école		Quand l'origine du Chevalet est entachée d'erreurs	1195
mais ne crée pas l'Université	715	Naissance du Chevalet passée au crible des faits	1196
Fête de Saint-Charlemagne sous la Révolution	716	Foire millénaire du Beuvray mêlant commerce et religion ...	1202
Encre de bois et plumes de cygne supplantent la cire	721	Décadence de la « litte » de Bibracte	1202
Manuscrits en lettres d'or, adulés ou conspués	722	Cheval bouté hors de Paris par l'automobile	1224
Le jeu du Cheval Mallet interdit en 1791	728	Éternuement inspirant crainte et respect	1226
Cheval Mallet, héritage des druides ou de l'ost ?	729	L' « éterneu » et Dieu vous bénisse !	1227
1665 : naissance de la foire Saint-Ovide	758	Superstitions régionales et éternuement	1228
Curieux concert d'aveugles à la foire de 1771	758	Le fouet séduit écoles et monastères	1262
Traque sans relâche de la paternité	773	Règles pour garantir l'efficacité du fouet	1263
Judicieuses déclarations de paternité	774	Des flagellés n'obtempèrent pas et se rebiffent	1264
Un célèbre père prétendu	775	De la crosse au jeu de mail tout terrain	1290
Usages pour la bonne tenue des baptêmes	776	Mail des Byzantins fort estimé des Persans	1291
La Soule, ancêtre du rugby et du football	781	La Bernarde : boule de mail pour s'assurer la victoire	1292
Les vainqueurs de la Soule récompensés	782	Foire de Lessay ou la Grande Lande en fête	1303
Douleurs engendrées par le jeu de la Soule	783	Danses et joie célèbrent l'enterrement de Carnaval	1314
Un festin seigneurial du XIII ^e siècle	806	Procès de Mardy-Gras roi des Gourmands	1315
Vins et boissons de fruits au Moyen Age	807	Incas de Valenciennes : fête de bienfaisance	1322
Procession du Lazare et grâce d'un criminel	810	Grandiose marche des Incas de 1866	1323
Qui profite de la grâce vendômoise ?	811	La charité des Incas fait des émules	1324
Destin de la sainte Larme de Vendôme	812	Troménie de Locronan :	
Bachelorie de Melle : fête des célibataires	818	plus longue procession de France	1334
Bergère et moutons pour la bachelorie de Châtillon	818	Locronan et pétrification de saint Ronan	1334
Fête des Paranymphe pour étudiants brillants	845	Cérémonie irrévérencieuse des filles de Champagne	1339
Bataille pour obtenir le premier lieu des Paranymphe ...	846	Rapports amoureux et sévères Cours d'amour	1358
Paranymphe mêlant plaisanterie et connaissance	847	Code d'amour rapporté par un chevalier breton	1359
9 octobre : « jour des insultes » à Bron	850	31 articles d'un code d'amour utopique ?	1360
1711 : la fête de Bron marquée par un drame	850	Un sacrifice public : la faucherie du coq	1367
Sanctification des chambres d'auberges	859	Foire de la Saint-Luc à Poitiers	1399
Le Charivari pour fustiger les secondes noces	874	Pâtisseries hors pair pour pâtés périgourdins	1413
Dangereux charivaris de la cour royale	875	Pâtés de Périgueux : attendus et appréciés	1414
Charivari politique pour accueillir un député	876	Pâtés renommés en guise de monnaie d'échange	1415
Quand les bardes charmaient les Gaulois	895		
Tribut du Barétous ou redevance en vaches	913		
Querelles ancestrales pour des têtes de bétail	914		
Du jeûne au festin du Roi-Boit	923		
Le Roi-Boit, fête pétrie de paganisme ?	924		
Roi-Boit ou l'offrande à la lune ?	925		
Feux de la Saint-Jean et roue flamboyante	938		
Préparatifs de la Saint-Jean dans les Hautes-Pyrénées	939		
La Basse-Bretagne en liesse fête dignement la Saint-Jean ...	940		
Saint Crapard et fil de chanvre contre maux de ventre ...	951		
Chevaliers s'affrontant lors de tournois	975		
Tournois dans les règles de l'art	976		
Montrer patte blanche pour « tourner »	977		
Le premier almanach « Bottin » fraîchement accueilli	1000		
La lucrative charge de roi des ribauds discréditée	1002		
Un ancêtre du roi des ribauds sous Charlemagne ?	1003		
Une dame des filles de joie substituée au roi des ribauds ...	1004		
		ARTS/INDUSTRIE	
		Porcelaine de Valenciennes et porcelaine de Sèvres	24
		Ardoises et ardoisières d'Angers	58
		Petite histoire du patron des ardoisières	59
		Été 1660 : les Parisiens découvrent la glace	92
		Méthodes ancestrales de conservation des fruits	92
		Glaçons dans la boisson : un geste d'efféminé !	94
		L'essor des manufactures de soies	98
		Incitation à la création de manufactures de soies	99
		L'industrie de la soie : points de repère	100
		Comment la bière conquiert l'Europe	111
		Légende de Gamberin	113
		Huitres d'Étretat, gourmandise royale	150

À la barque ! ou le cri des marchands d'huîtres	152	L'Europe s'enflamme pour les premières	
1615 : la France fond pour le chocolat	180	allumettes au phosphore	980
L'essor du chocolat attise les convoitises	181	Inventeur du briquet oxygéné et industriel	981
Le chocolat détourne de l'ivresse	182	Concurrence exacerbée entre fabricants d'allumettes	982
Du papyrus au papier de chiffon	220	Lent essor de l'industrie cotonnière	1024
Le filigrane prend ses marques	221	Le coton accusé de sacrifier des emplois	1025
Pénurie du chiffon	222	Essais fructueux de culture du coton en France	1026
Amateurs de pétun et tabac alsacien	240	Bienfaits de la culture de la garance	1045
Le tabac s'enracine en France	240	Arrêt de 1756 en faveur de la garance	1046
Croisade papale contre le tabac	241	Hommage au réintroduteur de la garance	1047
La France en croque pour la confiserie	286	Déclin de l'authentique sucre de pommes normand	1078
Dragées perlées contre maux d'estomac	286	Recette du véritable sucre de pommes	1079
Guerre aux colorants dans les confiseries	288	La pêche française s'éprend du hareng	1120
L'industrie savonnaire de Provence	325	Quand le hareng s'invite sur les théâtres de guerre	1121
Une libéralisation du marché		Renouveau des pêcheries picardes grâce au hareng	1122
du savon qui fait grincer des dents	326	L'essor de la vigne gauloise se joue de l'arrachage	1130
Le monopole du savon de Marseille	327	Fumée et poix pour donner du corps au vin gaulois	1131
Une découverte moyenâgeuse sauve la pisciculture	341	Conciles prônant la modération face aux abus de vin	1132
L'Académie des sciences et les pêcheurs vosgiens	342	Guerre de la tapisserie entre Felletin et Aubusson	1166
Viviers du XVIII ^e siècle inspirés des techniques romaines ...	343	Malice des tapissiers de Felletin	
Usage des parfums naturels	379	contre les manœuvres de ceux d'Aubusson	1167
Le très prisé ambre gris	380	Succession d'arrêts lacérant la tapisserie de Felletin	1168
Curieuse vision du musc	381	Safran requérant patience et efforts pour l'appropriser ...	1208
La lutte entre vins de Champagne et de Bourgogne	389	Safran dénaturé par la fraude	1209
Secret de dom Pérignon	390	Porcelaine et espionnage industriel en 1766	1250
Inconditionnels et détracteurs du vin effervescent	391	Le chimiste Macquer traque le secret de la porcelaine	1251
Bataille pour le monopole des jouets d'enfants	394	Lutte pour s'approprier la paternité de la porcelaine	1252
Jeux d'éveil des bébés souverains	395	Laborieuse distillation du vin	1278
Du mercier au magasin de jouets et nouveautés	396	Industrie de la distillation bouleversée au XVIII ^e siècle	1279
Le très disputé marché de la coutellerie	431	Colonne distillatoire de Bérard	1280
Maîtres couteliers langrois	432	L'épopée de la florissante ganterie passe par Grenoble ...	1306
Privilège des couteliers taillé en pièces	433	Atypique ganterie grenobloise à la fin du XIX ^e siècle	1307
Essor de l'industrie verrière	468	La ganterie de Chaumont entre dans la bataille	1308
Gentilhomme verrier languedocien	469	Du nectar de Charlemagne aux liqueurs des religieux	1327
Glace française contre hégémonie vénitienne	470	Eaux-de-vie de Cognac et commerce charentais	1407
Difficultés de l'ancestrale tannerie française	490	Lutte contre la contrefaçon et falsification du Cognac ...	1408
L'incontournable Halle aux cuirs	491	La qualité du nectar cognaçais fait l'unanimité	1409
Tanneries de peau humaine : un mythe ?	492		
Avènement et nouvel âge d'or de la reliure	534		
Grolier, bienfaiteur de l'art du relieur	535		
Des animaux bibliophages ou bibliophiles ?	536		
Mille et un atouts des cartes à jouer	554		
La carte existait déjà sous Charles V	555		
Quand la carte fait le jeu de la propagande	556		
Essais d'implantation de la canne à sucre en Provence	606		
La reine-mère choisit Hyères pour accueillir un jardin royal ...	607		
La dentelle du royaume impose le point de France	634		
La dentelle, luxe traqué au début du XVII ^e siècle	635		
Les Alençonnaises se révoltent contre les Vénitiennes	636		
Essor des papeteries de Thiérache	672		
La lente genèse du papier thiérachien	673		
La céramique française renaît de ses cendres	702		
Abaquesne, premier faïencier de France, s'établit à Rouen	703		
Le mystère des faïences d'Oiron ou de Saint-Porchaire	704		
L'industrie du crayon bouleversée par Conté	739		
Conté : un étonnant artiste physicien	740		
Propagation de la betterave à sucre	766		
La Côte-d'Or résiste à la betterave	767		
La betterave source d'enjeu économique	768		
1741 : la peste des rizières décime Thiers	792		
Le riz, culture assujettie à la dîme ?	793		
Cabale contre la Compagnie du riz ?	794		
La Compagnie pétrolière de Pechelbronn	835		
Vertus du pétrole ou huile de Gabian	836		
1794 : la faîne pour enrayer la pénurie d'huile d'olive	848		
Porcs privés de faîne par la Convention	849		
Brillants débuts de la cristallerie de Baccarat	877		
Le miroir de Venise : un cristal ancestral oublié ?	878		
La maurelle, plante tinctoriale recherchée	920		
Le quotidien des chasseurs de maurelle	921		
La récolte du varech mise en coupe réglée dès 1681	958		
L'exploitation du varech menacée en 1731	959		
De la toxicité de la fumée du varech	960		

INSTITUTIONS

Comment nos ancêtres battaient monnaie ?	26
Petite histoire du Franc	26
La plus ancienne monnaie d'or parisienne	28
Lumière sur les fonds secrets	56
Les aliénés, bêtes curieuses au XVIII ^e siècle	60
L'origine des asiles	60
Le premier aliéné libéré par Philippe Pinel	62
Mettray, première colonie agricole en 1840	118
Colonies pénitentiaires : efficaces mais dangereuses	120
Le sort des mineurs délinquants : points de repère	122
Procès ecclésiastiques et criminels contre les animaux	126
Rude époque pour la gent porcine	126
Les tribunaux ecclésiastiques jettent	
l'anathème sur les sangsues, chenilles et limaces	129
Sentence rendue contre une truie	130
Répression de la mendicité	153
Taxe des pauvres	155
Tempête sur les retraites au XIX ^e siècle	185
Le temps des tontines	186
Les retraites : points de repère	187
Le politicien de l'avenir	187
L'Hôtel de Ville	207
Forçats condamnés au bagne	223
Pierre Cognard, faux comte au bagne de Brest	223
La vie au bagne de Brest	224
Réforme de l'éducation et mondialisation	250
Le diktat des diplômes	251
La censure des livres	280
Victimes de la censure	281
La censure favorisant la fraude	282
La presse et les publicitaires	303

Des veilleurs corrompus aux pompiers	355	Ingénieux mais infortuné calendrier républicain	1091
Pas de pitié pour les incendiaires	355	Accouchement difficile du calendrier révolutionnaire	1092
Du Perier et la pompe portative	356	Impôt des portes et fenêtres	
Plusieurs siècles pour redécouvrir le siphon public romain ?	357	pour pallier le déficit budgétaire	1112
Soulèvement populaire contre un impôt sur le vin	365	Impôt des fenêtres : arbitraire et onéreux à percevoir	1113
L'astucieuse vente à pot	365	Loi Grammont de protection	
Extorsion organisée autour des taxes sur l'alcool	366	des animaux s'appliquant aux corridors	1133
Naissance des ambulances urbaines	421	Loi Grammont : concise mais floue	1134
« Saucisses » de Percy : une révolution sur le front	422	Clameur de haro contre coupables présumés	1173
L'ancêtre du SAMU	423	Confusion entre haro commun et haro judiciaire	1174
Mythe du féodal droit de cuissage	453	Bataille d'étymologistes autour de la racine de « haro »	1175
Interdiction des trois premières nuits	454	Trêve de Dieu pour endiguer les guerres	1211
Tire-vesse et droit de cuissage	455	Paix de Dieu imposée par les ruses	1212
Naissance du drapeau tricolore	485	La foi : rouage-clé de la Trêve de Dieu	1213
Bleu, incarnat, blanc : symboles de l'autorité royale	486	Projet d'assurance-maladie en 1754	1232
Le fils de Louis XVI salué par un drapeau tricolore	487	Droit inaliénable aux soins selon de Chamousset	1233
Fraudeurs de lait en 1742	508	Modèle de sécurité sociale au point en 1770	1234
Naissance de la Morgue et filets de Saint-Cloud	512	Interdiction de la taxe sur la prostitution	1236
Droit de morgue, procès au cadavre	513	Prostitution : à l'assaut d'une taxe immorale	1236
Spectacle de la Morgue	514	Remèdes secrets devant la justice	1244
Des chevaucheurs du roi aux postes publiques	527	Recette efficace d'un biscuit purgatif	1245
L'Université assure la distribution du courrier	528	Médecins et remèdes secrets	1246
Timbres précoces de la petite poste parisienne	529	Criminels et droit d'asile religieux	1271
Caricatures satiriques contre la papauté	575	Périmètre d'asile étendu par l'Eglise	1272
Le pape-âne, incarnation du vice papal	576	Parlement de Paris appuyant le droit d'asile	1273
Caricaturistes châtiés par la caricature	577	Droit de représailles pour recouvrer ses biens	1299
1567 : la vigne décrétée hors-la-loi au profit du grain	593	Mise en œuvre des représailles sous contrôle	1300
Origine et prérogatives du bourreau,		Confiscation et sauf-conduit afférents aux représailles	1301
bras armé de la haute justice	609	Tentative d'endiguer la mendicité	
Fronde contre la havée ou droit de havage du bourreau	610	et d'instaurer un revenu minimum	1325
La famille Sanson ou la vie d'une lignée de bourreaux	611	Approche pragmatique de la mendicité en 1700	1326
Droit de dîner du seigneur de Quélen	640	Singulier droit d'appel volage en Laonnois	1370
Les ordalies, épreuves érigées en preuves judiciaires	653	L'appel volage résiste	
Attitude de l'Église face au principe de l'ordalie	654	aux assauts ecclésiastiques et laïques	1371
Déférence des princes face à l'omnipotence de l'ordalie	655	Charles V neutralise l'appel frivole	1372
Mesures drastiques pour restaurer les routes	682	Confréries de Charités et derniers honneurs aux morts	1391
À chaque province sa largeur de voies	683	Code d'obéissance des Frères de la Charité	1392
Haro sur les bandits de grand chemin !	684	Résistance des Charités au joug révolutionnaire	1393
1631 : Théophraste Renaudot et naissance de la Gazette	736		
Origine du mot gazette, connu avant Renaudot	737		
Rares et médiocres contrefaçons de la Gazette	738		
Histoire sanglante de la conspuée gabelle	752		
D'Audijos et les franchises sur le sel	753		
La gabelle entre en résistance	754		
Privilèges de la hanse parisienne	798		
Un prévôt des marchands inféodé à la hanse	799		
Le lucratif diktat de la hanse	800		
L'impuissance d'un mari jugée par le Congrès	808		
Numérotage des maisons et des rues	820		
Confusion dans le numérotage sous la Révolution	821		
Loi de 1805 sur le numérotage	822		
Droit de baronnage sur le poisson de Nantes	840		
Censure au théâtre ou les acteurs et comédiens traqués	856		
Les différents visages de la censure	857		
Théâtre sous le joug du lieutenant de police	858		
Répression des blasphèmes et jurements	884		
Roi et clergé luttent contre les blasphèmes	885		
La mort pour punir les blasphémateurs	886		
Les différends lavés dans le sang des duels	910		
Les vaincus du duel paient l'amende	911		
Renaissance du duel au XVI ^e siècle	912		
« Une fois n'est pas coutume » ou enquête par tourbe	950		
Unification des coutumes de nos provinces	950		
Le sac à procès survit à l'Ancien Régime	986		
Le zélé procès du sac à procès !	986		
Droit de Quevaise ou contre-pied du droit d'aïnesse	1017		
Quevaise ou Juveignerie en Alsace	1018		
Réhabilitation du repos du dimanche	1037		
Travailler le dimanche pour gagner plus ?	1038		
Renaissance des duels au XVI ^e siècle			
malgré leur interdiction	1066		
1578 : un duel tourné en tuerie	1067		
Chaque duel sanglant annonce une nouvelle loi	1068		

MÉTIERS

Du valet malin au laquais fripon	30
Les laquais sèment la terreur à Paris	33
Les crieurs des morts	45
Arracheurs de dents et dentistes	65
Recettes de 1685 contre la douleur des dents	65
Histoire de la Dent d'Or, légende du XVI ^e siècle	66
Le Grand Thomas, brillant charlatan dentiste	68
Des changeurs aux banquiers	194
Les foires, terrain de prédilection des changeurs	195
Le bain bouillant des faux monnayeurs	195
Pâtisseries et oublieurs	226
1722 : marchands d'oublies frappés d'interdit !	226
Un jambon de discorde entre pâtisseries et charcutiers	227
Marchands d'eau-de-vie, distillateurs autrefois	254
Lente genèse de l'esprit-de-vin	254
L'eau-de-vie, miraculeuse ?	256
Cloutiers et épingliers	291
Pouvoir cabalistique du clou	291
Traditions des cloutiers	293
Couturières et tailleurs s'entredéchirent	318
Des femmes habillent les femmes	319
Le monde agité de la couture parisienne	320
Les bouquetières	346
Renouveurs d'os malmenés par les chirurgiens	386
Les Bailleul, illustre famille d'émérites renouveurs	386
Boulangers, talemeliers : corporation privilégiée	402
La religion dit non à la cuisson	403
Pain sanglant pour les Cambrésiens	404
Corporation des cardeurs de laine	442
Les tailleurs de pierre	488

Repos d'une heure du vigneron durant son labeur	900
Spéculation boursière sur la sellette	934
La Révolution traque les forbans de la finance	935
1771 : soulèvement à Nancy contre le prix élevé du pain ...	961
De la révolte nancéenne naît un hospice pour enfants	962
1761 : inculpation pour dénonciation	
de complot imaginaire contre le roi	963
Un député du Tiers-Etat étouffe les premiers syndicats	983
Cabinet noir dénoncé à la Chambre des députés	1013
Prétendue conspiration contre Bonaparte	1048
« Suicide » à la Bastille masquant un scandale d'État ? ...	1062
Comment l'embastillé « suicidé »	
avait tenté d'échapper à la prison	1063
Grève des gagne-deniers contre la collusion	1105
1786 : l'arrestation d'un gagne-denier	
met le feu aux poudres	1106
Fronde d'un évêque contre l'agitation liée aux Rameaux	1151
1903 : une communauté de Chartreux	
expulsée par la force	1155
Un chartreux s'oppose au Président du Conseil	1156
Gâteau des rois et jeu d'échecs	
menacés par la Révolution	1187
Fête des Sans-Culottes contre la fève	1188
Projet avorté d'une république ardennaise indépendante ...	1192
1594 : pyramide et cabales dues au régicide Châtel	1197
Pas de quartier pour Jean Châtel supplicié	1198
Avènement en France de la télévision	1231
Fronde anti-républicaine de Chevières	1248
Hameau de Chevières contre la Terreur	1249
Expédition d'Entrecasteaux à l'affût de La Pérouse	1283
Entrecasteaux en Nouvelle-Calédonie :	
escale de tous les dangers	1284
Secret perdu de l'étrange	
momie des Martres en Auvergne	1320
Premières mesures sanitaires contre la peste	1336
Chapelains de Saint-Roch contre la peste	1337
Mesures d'envergure contre la peste en 1534	1338
1321 : traque des empoisonneurs des puits et fontaines ...	1361
Une ordonnance rend le lépreux <i>persona non grata</i>	1362
Barbereau vend l'eau de la Seine pour remède universel	1389
Grands remèdes de l'apothicaire Barbereau	1390
1787 : projet de Roland de la Platière	
d'extraction de graisse à partir des morts	1394
Précurseurs et imitateurs de Roland de la Platière	1394
1867 : brasseries à femmes et prostitution clandestine	1403
Impunité des brasseries employant des mineures	1404
Au cœur des brasseries de la débauche	1405

LIEUX/MONUMENTS

L'île d'Yeu contre envahisseurs et impôts	183
La naissance légendaire du Pont d'Yeu	183
À la recherche du pays de Cocagne	205
En Cocagne, les fossés de la prison sont remplis de vin	206
Le mât de Cocagne	206
La légendaire ville d'Ys	249
Légende du roi Gradlon	249
Naissance de la ville de Charleville	276
Montmartre, village historique et mystique	309
Montmartre et ses sources miraculeuses	310
Prison des moines de Saint-Germain-des-Prés	337
Jours d'un miraculé au cœur d'une prison « révolutionnaire » ...	338
L'onirique château d'Abbadia	405
La dernière pierre d'Abbadia, jamais posée	406
Mystérieuse et extraordinaire abbaye de Saint-Bertin	440
Roses miraculeuses de l'abbaye	
de Saint-Bertin en 1163	441
Un buffle à l'origine de Saint-Calais ?	483
Le plus ancien monastère du Maine	484
Notoriété des eaux de Bourbon-l'Archambault	501
La Quiquengrogne, fier témoin de l'Histoire	502

Poitiers sauvée des Anglais par une main divine	552
Les étranges vestiges du Bois-Chenu à Domremy	557
Condom, ville de légende, cité et miraculée	599
Une urne bienfaitrice veillant sur Condom ?	600
L'île Maquerelle accueille les cygnes parisiens du roi	632
1774 : l'île de Bouin veut conserver ses privilèges	656
La vente de l'île de Bouin au roi de France	656
L'Élysée ou l'histoire houleuse du Palais des Gourdes	695
Sous le Directoire, le tout Paris s'approprie l'Élysée	696
Projet de transformation de l'Élysée en bibliothèque ? ...	697
La Couvertoirade, ancienne Commanderie templière	727
Rouen née de Roth et Magus ?	749
César fondant Rouen, une légende vivace	750
Quand Besançon s'appelait « Chryso polis »	796
Besançon cité d'or ?	797
1904 : le gouffre du Soucy de Côte-d'Or livre ses secrets ...	819
Les origines de Courtisols divisent les érudits	851
Charles-Quint fait de Théroouanne une cité fantôme	883
Le royaume privilégié d'Yvetot a-t-il existé ?	926
Yvetot, royaume sous la férule du roi de France	926
Les quatre crocodiles de la ville de Nîmes	968
Empreinte miraculeuse marquant	
la ville du Pas-Saint-l'Homer	984
Brigands et loups louent les vertus de saint Lomer	985
Les moines du Moutier-Rozeille coupables de meurtre ...	1027
L'évêque de Limoges et l'indocilité du Moutier	1028
Princesses saintes et Nogent-les-Vierges	1049
Courroux des saintes Maure et Brigitte	1050
Le village de Quarré et le commerce des tombes	1076
Usages des tombeaux de Quarré devenus inutiles	1076
Trompettes-jongleurs et singes de Chauny	1101
Falunnières de Touraine : terre fertile et de légendes	1135
Josselin : cité fortifiée née	
d'une statue miraculeuse de la Vierge	1165
Souterrains-refuges : entre traquenards et abris	1247
Les Stéphanois « Gagats » de leur sol ?	1276
Chant des Gagats pour décrocher la lune	1277
Bétharram devient une terre de miracles	1304
Bétharram : foyer de guérisons miraculeuses	1305
Scarpone : une cité objet de toutes les convoitises	1340
Scarpone placée sous le signe des miracles ?	1341
Origine du singulier Pas de Dieu à Poitiers	1384
La sainte Vierge protectrice de la ville de Metz	1416

LE SAVIEZ-VOUS

Le jeune Berlioz se joue du grand Cherubini	9
Le jeu du cochon à Paris en 1425	14
Fureur des pantins en 1756	14
Défense d'aller au cabaret	14
Les femmes sablaises aimaient la cabriole	29
Quand les loteries détournaient la loi	29
Supplice de la Schupfe	29
Où se cachent les fées ?	29
Voltaire balaye le vieux français <i>oi</i>	34
Un maître ès-salades limousin ravit l'Angleterre	41
Louis XV, descendant d'un notaire et d'un barbier	52
Trottoirs de Paris	63
Dépouilleuses d'enfants	63
Armures pare-balles : un poids très handicapant	64
Paris-Versailles en carabas ?	72
La grande roue, projet pour Paris en 1900	72
La réclame au XVII ^e siècle	72
La journée de huit heures au XVI ^e siècle	73
Quid de la femme politique ?	73
L'impôt sur les cosmétiques	78
La cérémonie des Rissoles	78
Sonner les cloches pendant l'orage	78
Cruels feux de la Saint-Jean	102
Projet d'impôt sur les chats	102
Qui étaient les centenaires d'autrefois ?	102

La très embarrassante épée d'Ampère	105	Jetons pour calculer	407
Méfiez-vous du maître Gonin	117	La vérité sur le mot de Cambronne	407
La Bourse des Pieds humides	117	Le triste sort de La Ramée	407
La pluie et la politique	117	Révélation d'une tombe girondine	415
Afficheurs de l'Ancien Régime	131	Artiste peignant avec ses pieds	415
Paille pour une climatisation écologique	131	Tutoiement comme principe républicain	415
Fouette cocher	131	Viande d'épigrammes à la table de François I ^{er} ?	425
L'abbé de Boisrobert : farceur hors pair	137	Naissance et mariage savoyards	439
Erreur fatale de bourreau	137	Quadrature du cercle et cruelles désillusions	439
Usage des points sur les i	144	Parties de coq et repas	439
Bien se tenir à table au Moyen Âge	144	Tour du Diable	450
Chants de Noël pour noces bourguignonnes	144	Concert de pourceaux dirigé par un abbé	450
Quand la justice veut un coupable	162	Villageois et cloche de discorde	450
À votre santé !	162	Quand l'Homme contrarie dame Nature	457
La boussole, découverte « simultanée » des Chinois et des Français ?	162	Malencontreux mais fortuit jeu de mots ?	457
La chance sourit (parfois) aux audacieux	169	Monstres automobiles effrayant les chevaux	471
12 mai 1003 : Gerbert d'Aurillac, 1 ^{er} pape français, s'éteint ...	184	Arbres aux pouvoirs légendaires	471
La propreté au Moyen Âge	184	Improbable enfant posthume	471
Supplice de la roue	184	Fontaine-belle-eau et Fontainebleau	481
La facétie des Sept, jeu de mots picard	190	Jeu d'Amiens, jeu de Sarrasins	481
Origine de « croquer le marmot »	190	Forteresses religieuses pyrénéennes	481
Chien empoisonné sur ordre du roi Louis XI	190	Cruel verdict de l'épingle en Bretagne	489
Un précurseur du « Wi-Fi » vers 1600 !	201	Vertus de la morgeline, herbe du roi	507
Faire de Paris une vaste école publique ?	201	Argenteuil refuse l'impôt révolutionnaire	507
Origine du mot charabia	219	Corde de pendu : légende et superstition	507
Destin de l'église Saint-Séverin	219	Vendée et Deux-Lais	511
Question et écartèlement pour tentative d'assassinat	219	Almanachs prophétiques et astrologues astrologues	511
Génie des pierres en Lorraine	232	Tasteur et Tape-Cul	511
Bas les masques chez les Chartreux	232	Moines volant un âne	511
Bonnet vert et pilori pour les banqueroutiers	232	Escamoteurs aux commandes de l'État	521
Miraculeuses chemises de Chartres	232	Réchauffement : vers une ère glaciaire ?	521
L'avènement avorté de l'industrie du caoutchouc	233	Droit de melius animal et de vestiaire	533
Un Dijonnais contre la Ligue	242	Dangereuse recette de soupe dauphinoise	533
Supplice de la chevauchée de l'âne	242	Paris envahie par les boues	533
Et Dieu inspira quelques jurons !	242	Vertus du corail rouge	548
Vins du Perche prisés des religieux	260	Cheval blanc du maudit marquis de Pontlez	548
Entrée de la noix de coco à Paris	260	Peau de mouton pour l'accouchée et nourrice de choix ...	548
Dent de licorne : un antidote universel ?	260	Du matelot à la « sœur » Vidocq	553
Des maîtres ès arrogance	265	Pois chiches dimanche des Rameaux pour les Marseillais ...	567
Première transfusion sanguine sur l'homme	265	Prix de beauté et de chevelure dans le Pas-de-Calais	567
Droit de grâce : héritage de la monarchie	270	Les congés scolaires du XVII ^e siècle	567
Les artistes payent en monnaie de singe	270	La Gascogne infestée de sorciers	578
Parapluies publics	270	Almanach de 1795 en hommage aux victimes de la Liberté	578
Le réinage	296	De savoureux pâtés de chair humaine en 1387	578
Destin tragique d'un chevalier de 9 ans	296	Première machine à calculer industrielle	585
Guillaume Edeline convaincu de sorcellerie	296	Anticipation de la photographie couleur	585
Un insolite duel de femmes au début du XVIII ^e siècle	297	L'ail compromet la marche de Napoléon vers la Bohême ...	601
Incitation républicaine à la délation	307	Les pastis, onéreux repas tolérés dans les églises	601
Folle expérience pour pierre de sagesse	307	Les Révolutionnaires font passer la Meurthe à Bar-le-Duc ! ...	601
Abeilles de guerre en 1914-1918	307	Pots acoustiques dans les églises	612
Clipperton, plus petite île française	328	Examens de la Sorbonne, ou l'épreuve de longue haleine ...	612
Lutte contre le gaspillage du papier en 1793	328	Cérémonie des porte-morts	612
Bréviaires en cage	328	L'ingénieux François I ^{er} s'entiche d'une femme d'avocat	617
Magie du théâtre	328	Le monitoire, appel à témoins d'autrefois	631
Présages de la mort de Charlemagne envoyés par le Ciel ?	329	Contrats d'apprentissage au XVI ^e siècle	631
Rapt de religieuses pour fonder une abbaye	350	1790 : le « Mont-d'Or » donne naissance au Puy-de-Dôme ...	631
L'idée révolutionnaire passe par le calendrier	350	L'aurore boréale de 1726 évoque la fin du monde	643
Petite histoire des poubelles	350	Curieuse influence des métaux précieux du Nouveau-Monde ...	643
Château des Pucelles	350	Un serpent offre un diamant à Charlemagne	643
Palet du diable en terre cévenole	354	Un Français « découvre » les Seychelles	649
Chandelle de 5750 mètres protégeant Paris	354	Une « momie » enfante un Zig	649
Trop de daims sur l'île de Ré	354	Des figures saintes libérant des rats	663
À la conquête de la robe rouge	354	Origines de la foire aux Voleurs des Sables-d'Olonne	663
Taverne à domicile du XVI ^e siècle	361	Le droit de barberie disputé par armes et justice	663
Payez d'abord, contestez après	361	Palloy met à profit les pierres de la Bastille	674
1630 : un Français invente le rail	371	Premières expropriations pour cause d'utilité publique	674
Renoncules scélérates	371	Le diocèse de Dax assujéti au Santou	674
Sirènes et sorcières à Noirmoutier	371	Le royaliste Gosnay placide face à la mort	681
Inflation au XVI ^e siècle : vieux maux, vieux remèdes	385	Essor du mot <i>industrie</i> sous le Second Empire	698
Du tabac aux civettes	385	Maisons de correction paternelle pour les mineurs	698
Origine des sifflets au théâtre	385	Disques et gramophone donnés à l'Opéra Garnier	698
Nuit saumuroise agitée pour le président De Thou	393	Pluie de satires sur le réformateur Maupeou en 1771	709
		Comment le loup-garou donna naissance au voyou ?	709

Les étranges mariages par procuration	709	La laitue reconnue pour affaiblir la vue ?	1022
Fantasques balbutiements de l'imprimerie	713	Les secrets des mangeurs de feu du XVII ^e siècle	1022
Une dédicace opportuniste en 1688	720	Bête d'Angles mangeant la beauté des filles	1022
Le bouillon-blanc ou molène, remède populaire	720	M ^{lle} Mars fait d'une robe jaune la fortune d'un fabricant ...	1033
Origine et signification de à la muche-pot	720	Sacrifice hebdomadaire pour calmer un dragon ?	1044
Des entremets égayant les repas d'autrefois	730	Procédure du jet de pierre	1044
Chemins boînés et bornes militaires	730	Quand le roi subventionne un faiseur d'or	1044
Premières dissections effectuées au Moyen Age	730	Jeux de mains picards jeux de vilains ?	1055
Tout l'Univers dans le Cosmorama	745	Appellations d'origine non contrôlée ?	1055
Distinction des plus méritants en 2440	745	Marsilly : comploter réduit au silence	1055
Conjectures d'il y a 100 ans sur l'âge de la Terre	751	Funeste obstination de Napoléon	1065
1737 ou la ruée sur l'Almanach du Diable	751	Nécessaire et lucratif droit de lestage	1075
Notoriété oubliée des couteaux de Nogent	751	La Provence fête la fin de l'hiver	1075
Troupeaux de la Brie et sortilèges	765	Eau d'or : boisson aurifère au succès tardif	1075
Véritable pléthore de médecins ?	765	Enfant conçu par la seule imagination	1087
Tentative d'envoûtement contre Louis XI	765	Plat d'or mal acquis profite à Satan	1087
Louis XI : qui s'y frotte consent à s'y piquer ou à y gagner ...	777	Fête des noircis en Dauphiné	1087
Prodiges du temps des croisades	791	Lustucru dompte les mauvaises femmes	1097
Pomme limousine Lestre	791	Pantélégraphe : ancêtre du fax	1097
Une sorcière dans la Frankenburg ?	791	Garoué ou arbre saint de l'île de Fer pourvoyeur d'eau ...	1108
Plus ancienne caricature politique	795	Foire des fées dans la cité de Limes	1108
Avocats pour indigents	795	Conjurer la fattura ou « mauvais-œil »	1108
Précurseurs de Lavoisier au XVII ^e siècle	795	Voltaire et invincible chariot de guerre	1119
Bohémond et le présage de la bougie	809	Avoir l'air piteux ou « revenir de Pontoise »	1119
Un engin aérien révolutionnaire	809	Une reine de France crée lesannonciades	1119
Modes et lubies vivaces des dragées et lunettes	823	Où mène le souterrain de Tarascon ?	1129
Origine de la fable Perrette et le pot au lait	823	Fête du Broquelet à Lille	1140
Première loterie en France	823	Une Épiphanie lorraine au goût de victoire historique ...	1140
Un loup-garou brûlé vif	834	Petite source de Provins devenue grande	1140
Dent de saint Amable contre les serpents	834	Génie des brouillards alsacien	1144
Un capitoul répète ses funérailles	834	Café persan contre l'air infecté ?	1144
Malouin : médecin au caractère bien trempé	841	Vertus des pierres de foudre	1144
Décentralisation au XX ^e siècle	860	Français : coutumiers des fanfaronnades	1161
Fromage du Gévaudan apprécié des Romains	860	Jugement des financiers corrompus	1161
Monnaies anciennes disparues pourtant omniprésentes ...	860	Hugues le Grand essuie le courroux de l'abbé d'Ouche ...	1172
Moines de la Charité prenant les armes	866	Destin d'un notaire devenu maître faussaire	1172
Mythiques fourmis chercheuses d'or	866	Origine de l'insondable abîme de Pascal	1172
Souigny terre de légendes ?	866	Un siècle d'existence pour l'ordre du Porc-Épic	1183
Le mariage pour sauver sa tête	873	Inventives politiques de relance de la natalité	1183
Tracas des caricaturistes politiques	873	Courses de filles de joie à Arles	1183
Une Périgourdine abandonnée sur l'île des Démons	887	Un secret transmis à Louis XIV en 1692 ?	1193
Chêne miraculeux et Notre-Dame des sept douleurs	887	Propagande et timbre-poste ?	1210
Mœurs dissolues au XIV ^e siècle ?	887	Mâcon refuse l'implantation d'une verrerie « de Venise » ...	1210
1389 : première horloge sonnante les quarts	891	Ampère et l'hôte impérial	1210
De la confession publique à la confession privée	891	Avoir ses vapeurs : un prétexte ?	1214
Légende sur l'inventeur de la brouette	891	Donnez à saint Nicolas et il vous le rendra !	1214
Quand la vie tent à un fil... d'araignée !	905	Des humeurs médicales très expressives	1214
Pas de « monsieur » pour la Révolution	915	Spéculations sur la Lune	1225
Origine de l'expression « Souvent femme varie »	915	Condamné pour commotion de peuple	1225
La Marie au Blé de Valenciennes	915	François I ^{er} et le château de faïence	1235
Comment la mer devint salée	922	Amour ancestral des Gaulois pour le cheval	1235
Miracle et expression « mouches d'Avesnes »	922	Les poulpes géants : mythiques ?	1235
Écourtement des poulains en Normandie	922	Vélocipédistes traqués en 1869	1243
Biocarburant et automobile en 1899	937	Hélias légendaire Chevalier au Cygne	1243
La réforme : passant par l'uniforme ?	937	Danseuses mises à nu par le feu	1243
Sanglant Jeu de l'Oye à Vétheuil	957	De l'art d'éconduire élégamment et à bon escient	1257
Les femmes-vassaux désignées par « Ma homme » ?	957	Curieux dolmens de l'Oise	1267
Avantages du giratoire pour fluidifier la circulation	957	Régime pythagoricien pour un corps sain ?	1267
Châtiments terribles contre les « juments du diable »	964	Quid d'un rat dévorant une hostie ?	1267
Dégradation de chevaliers pour forfaiture	964	Emblème bonapartiste du Père la Violette	1282
Les bigres chargés de fournir le miel	964	Précurseur du baron Haussmann en 1753	1282
Marquis de Bacqueville : de l'extravagance à l'aliénation ...	969	Filles repenties confinées rue Saint-Denis	1282
Chanoine se rendant à Rome à dos de diable	978	Vaincre les sortilèges protégeant un criminel	1289
Le billard : jeu incitant à la débauche ?	978	Bras de fer entre police et bouchers en grève	1298
Exhibition de puces savantes à Paris	978	Manufacture de porcelaine à Lorient	1298
Défilé du bœuf gras dans les villes	991	Sainte Barbe patronne des artilleurs	1298
Déplorables conditions de détention en 1793	991	La fleurette : curieux droit dans les Côtes-d'Armor	1310
Mustel, le chevalier pomme de terre	991	Croc-Madame : jeu multiséculaire et violent	1310
Prémices de l'appellation d'origine	1001	Souris contre les incontinenances d'urine ?	1310
La République des imbéciles ?	1001	Recettes de la réclame mensongère	1321
Terre au carré des géographes	1011	Autres temps, autres mœurs	1321
Querelles de clochers au sujet de reliques prisées	1011	Les chirurgiens s'affranchissent des médecins	1342
Légendaires mais bien réels comptes d'apothicaire	1011	Artifice de Bonaparte pour éclipser le Roi-Soleil	1342

Machine à moissonner des Gaulois	1342
Orthographe calquée sur la prononciation ?	1346
Le chemin de l'éternité : curieux rite funéraire	1346
Singulière divination : le sort des saints	1346
Un valet royal ventriloque et inventif	1353
Inéluctable destruction de Paris	1373
Cyrano de Bergerac : visionnaire scientifique	1373
Interdiction aux femmes de lire	1373
Foires aux vins de la ville d'Amiens	1380
Madame Saqui : illustre acrobate du XIX ^e siècle	1380
Jeu des pelottes encouragé par l'Église	1380
Précurseurs de Molière oubliés	1385
Pigeon surpassant le télégraphe	1385
Clavicorde : ancêtre moyenâgeux du piano	1400
Mosquée à Buzancy au XIII ^e siècle	1400
Tulipe ou la métamorphose d'une nymphe	1400
Offrande aux druidesses de Tombelaine	1406
Résurrection des morts et taille de la Terre	1406
Coutume des seaux vidés lors d'un décès	1406
Louvel : meurtrier parce que « froissé » ?	1417
Sirop pectoral de Vauquelin	1417

LE MONDE PITTORESQUE

L'incendie qui ravagea New York en décembre 1835	35
Hassan Ben Sabbah et ses Assassins font trembler le monde	36
Jérusalem, cité de pierre sur une terre de fer sous un ciel de cuivre	103
Naissance de Bagdad en 763 après Jésus-Christ	166
Des ambassadeurs grecs en visite à Bagdad	167
La destruction de Bagdad par les Mongols	168
Une fin du monde imminente ?	179
1783-1787 : tremblements de terre en Calabre	231
De la vie sur Mars ? Canaux de la planète rouge	264
1896 : retour des Jeux Olympiques à Athènes	339
Couronne et honneurs pour récompenses aux Jeux Olympiques	340
Célestin V renonce à son pontificat	456



L'imprimeur. Estampe de Jost Amman (1568)